

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 12 juillet 2022**

**N° 2022/050 - CONTRAT DE VILLE - PROGRAMME D' ACTIONS ANNÉE 2022**

Le 12 juillet 2022 à 19h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de M. Jean-Pierre BARNAUD, Maire, au nombre de 24, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 6 juillet 2022.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance, Madame Annie PELLET-SCHIFFRINE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les a accepté(e)s.

**Etaient présents :**

M. Jean-Pierre BARNAUD Maire.

M. Jacques DRIESCH, Mme Anne-Marie VIALATOUX, M. Didier STHOREZ, Mme Annie PELLET-SCHIFFRINE, M. Brice CHATEL, Mme Félicia BOISNE-NOC, M. Pierre-Alexandre BAUX, Maires-adjoints.

M. Jean-François FABRE, M. Richard DELLA-MUSSIA, M. Jean-Jacques LE TARNEC, M. Denis FASANARO, Mme Valérie MICHEL, Mme Christiane CORNU, Mme Véronique GLOVER, Mme Nathalie PAOLUCCI, Mme Samira GUERROUMI, Mme Teresa LOSSO, M. Hamza MOKHTARI, M. Mickaël ASSOUS, Mme Annie BOUDEVILLAIN, Mme Marie-Christine DIRRINGER, Mme Oriane LOUAIL, M. Yahne BECKET MOUCKOLAS, Conseillers municipaux.

**Etaient représentés :**

Mme Christine COURTOIS, pouvoir à Mme Annie PELLET-SCHIFFRINE  
Mme Laurence GRANDJEAN, pouvoir à M. Yahne BECKET MOUCKOLAS  
M. Jean-Louis POUJOL, pouvoir à M. Jacques DRIESCH  
Mme Sophie LE MONNIER, pouvoir à M. Didier STHOREZ  
M. Didier TREMOUREUX, pouvoir à M. Jean-Pierre BARNAUD  
M. Jean-Luc DOUBLET, pouvoir à Mme Marie-Christine DIRRINGER  
Mme Martine LERFEL, pouvoir à M. Mickaël ASSOUS  
M. Emmanuel PUPPO, pouvoir à Mme Oriane LOUAIL  
Mme Françoise TROUVILLE, pouvoir à M. Pierre-Alexandre BAUX

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des Conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Membres composant le Conseil Municipal ..:	<b>33</b>
Membres en exercice .....	<b>33</b>
Membres présents .....	<b>24</b>
Membres excusés et représentés .....	<b>9</b>
Membre absent non représenté .....	<b>0</b>

Télétransmission Préfecture
Nomenclature : 8.5
Numéro : 094-219400199-20220712- lmc19556-DE-1-1
Date réception : 15 juillet 2022

**OBJET : CONTRAT DE VILLE - PROGRAMME D'ACTIONS ANNÉE 2022**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 22 septembre 2015 approuvant le Contrat de Ville du Haut Val-de-Marne 2015 / 2020,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2019 approuvant le protocole d'engagement renforcé et réciproque prolongeant le Contrat de Ville du Haut Val-de-Marne 2015 / 2020,

**VU** les avis du comité technique du 25 janvier 2022 et du comité de pilotage du 16 février 2022,

**CONSIDERANT** que les 15 actions inscrites pour l'année 2022 représentent un engagement financier direct de la ville de Chennevières d'un montant prévisionnel de 287 911 € et les 3 actions du CCAS représentent un montant prévisionnel de 119 657 €,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après examen et délibéré,

**À L'UNANIMITÉ,**  
**26 VOIX POUR**

**7 ABSTENTIONS** (Mme BOUDEVILLAIN, Mme DIRRINGER, M. DOUBLET, M. PUPPO, Mme GRANDJEAN, Mme LOUAIL, M. BECKET MOUCKOLAS)

**ARTICLE 1 :** Approuve les actions inscrites dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville pour l'année 2022, tel qu'elles figurent dans le tableau et les fiches ci-annexés.

**ARTICLE 2 :** Dit que les crédits correspondants aux actions définies sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**ARTICLE 3 :** Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférant.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents

Certifié Exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le 15 juillet 2022 et de l'affichage le 18 juillet 2022

Le Maire,



Jean-Pierre BARNAUD

Le Maire,



Jean-Pierre BARNAUD

La présente délibération, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Chennevières-sur-Marne.

PREFET DU VAL DE MARNE

**CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE  
PROGRAMMATION 2022  
FICHE ACTION SYNTHETIQUE**

<b>Nom du porteur</b>	Ville : <b>CHENNEVIERES-SUR-MARNE</b> Service : <b>ECOLE MUNICIPALE DE FOOTBALL</b>
<b>Adresse</b>	STADE ARMAND FEY 24 route du Plessis Trévisé 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
<b>Territoire du projet</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Bois l'Abbé (Chennevières-sur-Marne) <input type="checkbox"/> Haie Griselle (Boissy-Saint-Léger)
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>FOOT, INITIATION A LA PRATIQUE DU FUTSAL, LIEN SOCIAL ET CITOYENNETE</b>
<b>Renouvellement de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Pilier</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale <input type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input type="checkbox"/> Développement économique et emploi
<b>Priorités du cadre stratégique</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Favoriser la réussite éducative <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer l'accès aux droits et l'implication citoyenne <input checked="" type="checkbox"/> Lutter contre l'insécurité, améliorer le quartier et son image <input type="checkbox"/> Améliorer et renforcer le partenariat, clarifier la communication envers les habitants <input type="checkbox"/> Favoriser l'accès à l'emploi <input type="checkbox"/> Renforcer l'accueil des entreprises et favoriser leur participation à la politique de la ville
<b>Thème ACsé</b> (Se référer à la nomenclature 2021)	Lien social, citoyenneté et participation des habitants (1.5) Sports et Loisirs (156)
<b>Lieu(x) de déroulement de l'action</b> (dans quelle structure ? dans quel(s) quartier(s)?...)	Stade ARMAND FEY 24 route du Plessis Trévisé 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE Quartier du BOIS L'ABBE

<p><b>Public visé</b></p>	<p>- <b>Nombre de personnes concernées</b> : 125</p> <p>- <b>Origine géographique</b> :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) réglementaire(s)  <input type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) en veille</p> <p>- <b>Caractéristiques d'âge</b> :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 0/5 ans  <input checked="" type="checkbox"/> 6/15 ans  <input type="checkbox"/> 16/17 ans  <input checked="" type="checkbox"/> 18/25 ans  <input checked="" type="checkbox"/> 26/64 ans  <input type="checkbox"/> 65 ans et plus  <input type="checkbox"/> Tous âges</p> <p>- <b>Caractéristiques de sexe</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> Femmes  <input type="checkbox"/> Hommes  <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <p>- <b>S'il s'agit d'un public spécifique, le préciser (jeunes, femmes, familles, DELD, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées...)</b> :</p> <p>Enfants (filles et garçons) d'U6 à U13 et leurs parents.</p>
<p><b>Dates de déroulement de l'action</b> (date de démarrage / date de fin / fréquence)</p>	<p><b>Date de démarrage</b> : Janvier 2022  <b>Date de fin</b> : Décembre 2022  <b>Durée</b> : 12 mois  <b>Fréquence</b> : Hebdomadaire</p>
<p><b>Objectifs opérationnels de l'action</b> (3 maximum)</p>	<p><b>1.</b> Consolider le lien social et l'esprit de citoyenneté en utilisant l'activité physique et sportive comme catalyseur.  <u>Exemple</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Chanter l'hymne national à la fin de chaque séance d'entraînement</li> <li>✓ Participer aux cérémonies du souvenir</li> </ul> <p><b>2.</b> S'appuyer sur l'activité sportive pour motiver indirectement les enfants à travailler et à mieux se comporter dans leurs écoles respectives et au sein de la société.  <u>Exemple</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Vérifier leurs cahiers de liaison à la fin de chaque départ en vacances</li> </ul> <p><b>3.</b> Offrir un lieu de rencontre et de partage intergénérationnel où le plaisir de jouer vient s'associer au plaisir d'apprendre (<b>en fonction des conditions sanitaires actuelles</b>).  <u>Exemple</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ateliers avec les personnes âgées de la Résidence Robert Landry</li> </ul> <p>Ateliers sur les bienfaits d'une alimentation saine et équilibrée en présence des parents.</p>

<p><b>Description synthétique de l'action</b></p>	<p><b>Contexte / Cadre général :</b></p> <p>L'école municipale de Football de Chennevières est née, en septembre 2014, de la volonté des élus, à la suite du constat d'échecs des différentes associations sportives gérant le football dans la commune depuis des décennies, des différentes plaintes des parents, du questionnement des élus qui attestaient sans faille de la faible intensité du lien social qui existaient dans ces structures.</p> <p>Dans ce contexte, la municipalité de Chennevières a voulu rétablir l'intensité de ce lien social d'une part, mais aussi fixer un cadre de vie commun à tous à travers une charte et un règlement intérieur, qui ne sont qu'une ouverture vers une éducation citoyenne seule gage d'une intégration réussie car elle intègre le respect des règles, la réciprocité des droits et devoirs, le respect d'autrui, l'honnêteté, la responsabilité, la solidarité, etc. Le football s'est présenté comme une évidence pour répondre à ces problématiques.</p> <p>Satisfaite des résultats obtenus sur les cinq premières années, la Ville a souhaité reconduire les actions portées par l'école municipale de football en 2022.</p> <p>La priorité reste la consolidation de la cohésion sociale entre populations hétérogènes et multiculturelles dans un cadre de vie régi par des règles du vivre ensemble.</p>
	<p><b>Déroulement de l'action / étapes :</b></p> <p><u>En période scolaire</u>, les cours ont lieu du lundi au jeudi (sauf le vendredi) de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lundi de 17h30 à 19h30 pour les enfants de 7-8 ans et 11-12 ans.</li> <li>- Mardi de 17h30 à 19h30 pour les enfants de 9-10 ans.</li> <li>- Mercredi de 14h à 19h30 pour toutes les catégories d'âge.</li> <li>- Jeudi de 17h30 à 19h30 pour les enfants de 9-10 ans et 11-12 ans.</li> </ul> <p>Les matchs auront lieu les weekends. Il est prévu d'organiser au moins une sortie par mois et par catégorie d'âge.</p> <p><u>En période de vacances scolaires</u>, nous organiserons 4 stages :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Première semaine des vacances d'octobre.</li> <li>- Première semaine des vacances de février.</li> <li>- Première semaine des vacances d'avril.</li> <li>- Première et deuxième semaine des vacances de juillet.</li> </ul> <p>Au cours de ces stages, nous proposons des activités pédagogiques sportives et culturelles.</p> <p><b><u>Etape 1 :</u></b></p> <p><u>L'accueil et la sécurité des enfants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Offrir des infrastructures accueillantes et adaptées aux publics.</li> <li>- Garantir un projet pédagogique adapté et continu.</li> <li>- Mettre en place une équipe pédagogique pérenne et compétente.</li> <li>- Faciliter l'accès à la pratique et aux informations.</li> <li>- Garantir un accès à tous(tes) sans distinction de sexe, d'origine ou de religion.</li> <li>- Sécuriser les préposés et les mineurs accueillis.</li> </ul>

## **Etape 2 :**

### **Sur le plan sportif :**

- Proposer une activité régulière favorisant les apprentissages.
- Proposer d'autres activités sportives de façon temporaires pour favoriser la découverte et la curiosité.
- Exemple : le Futsal – Le tennis de table – le badminton – le basket

### **Sur le plan éducatif :**

- Mise en place des règles de vie (respect de l'autre, entraide, solidarité)
- Assurer l'apprentissage et le respect des lois de jeu.
- Favoriser le sens des responsabilités et l'autonomie des jeunes.
- Sensibilisation et information sur l'hygiène et la tenue du sportif.
- Encourager les enfants à mettre en place des projets collectifs en rapport avec leur environnement social, sportif ou culturel.
- Garantir une action éducative cohérente respectueuse des valeurs éducatives et citoyennes.
- Contribuer à la bonne santé des pratiquants.
- Proposer des ateliers artistiques lors des stages de foot (participer à un atelier de peinture, de dessin, de cuisine, etc.) pour développer d'autres problématiques avec des intervenants extérieurs.

### **Sur le plan social :**

- Fidéliser les publics.
- Favoriser un sentiment d'appartenance à la collectivité et à la cohésion du groupe.
- Valoriser l'esprit de fraternité à travers la célébration des anniversaires au sein de l'école et les goûters partagés avec la participation active des parents (sous réserve des conditions sanitaires actuelles).

## **Etape 3 :**

### **Sur le plan extérieur :**

- Entretien des relations avec l'institution fédérale (District du Val de Marne de Football).
- Entretien des relations avec les clubs.
- Entretien des relations avec des écoles de Chennevières
- Participer aux tournois en France et /ou à l'étranger en fin de saison.

### **Planning Sportif :**

	Séances d'entraînements	Plateaux	Matches	Tournois	Stages
5-6 ans	30	20		2	5
7-8 ans	60	25		2	5
9-10 ans	60		30	3	5
11-12 ans	62		24	3	5
<b>Total</b>	<b>212</b>	<b>99</b>		<b>10</b>	<b>20</b>

**Planning éducatif et culturel :**

	Séances	Relais Santé	Théâtre/ Musée	Résidence seniors	Cérémonies du souvenir
5-6 ans	4	3	1	/	/
7-8 ans	6	3	1	/	2
9-10 ans	6	3	1	/	2
11-12 ans	6	3	1	/	2
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>/</b>	<b>6</b>

Il est prévu que nos adhérents participent aux cérémonies du 11 novembre et du 8 mai, à l'action nutrition /santé afin de les sensibiliser aux bienfaits d'une alimentation saine, et pour finir à des visites de sites culturels tels que le musée, médiathèques, forêt de Fontainebleau, etc.

**Moyens mis en œuvre :**Moyens matériels :

Site d'accueil	Bureau	Terrains	Local de projection et de réunion	Gymnase
2	1	1	1	2

Moyens humains :

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
<b>PERSONNEL RÉMUNÉRÉ</b>		
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	5 (1 Directeur + 4 opérateurs)	
Adultes-Relais		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
<b>PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ</b>		
Bénévoles	5	
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

**A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?**

- Satisfaire et rassurer les familles / accueillir le plus grand nombre possible d'enfants.
- Pérenniser une action donnant des résultats satisfaisants et permettre aux enfants de participer aux manifestations sportives de l'instance fédérale.

	<p><b>Qui a identifié ce(s) besoin(s) ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les parents</li> <li>- Les acteurs communaux (élus et services municipaux)</li> </ul>
<p><b>Acteurs et partenaires</b></p>	<p><b>Personne responsable de l'action :</b>  <b>Nom / Prénom :</b> M. TAMBADOU Abdoul  <b>Fonction :</b> Directeur de l'Ecole Municipale de Football  <b>Téléphone :</b> 06.25.64.15.03  <b>Mail :</b> <a href="mailto:ecolemunicipaledefoot@chennevieres.fr">ecolemunicipaledefoot@chennevieres.fr</a></p>
	<p><b>Intervenants sur l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. TAMBADOU ABDOUL : ETAPS (Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives) / DIRECTEUR E.M.F</li> <li>- M. COURREGES STEPHANE : OTAPS (Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives)</li> <li>- M. BARRY ADAMS : OTAPS</li> <li>- M. ABLOUL HAMIROUCHE : OTAPS</li> <li>- Mme KIMBENI MADELEINE : OTAPS</li> </ul>
	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Services communaux :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Education Enfance (S.E.E) / P.R.I.J</li> <li>- Service Communication / Services Techniques</li> <li>- Compatibilité et Ressources Humaines.</li> <li>- Centre municipal La Colline (C.M.C)</li> </ul> </li> <li>- <b>Partenaires extérieurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- COLAS</li> <li>- ARAMIS SPORTS</li> <li>- LIGUE PARIS ILE DE France DE FOOTBALL</li> </ul> </li> <li>- <b>Dispositifs mobilisables :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ANCT – Mission Ville (BOP 147)</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Evaluation de l'action</b>  <b>Résultats attendus et</b>  <b>indicateurs</b></p>	<p><b>Résultats attendus :</b></p> <p><u>Sur le plan éducatif, social et culturel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir comme vocation de former les citoyens de demain par le biais des notions de civilité, de civisme, solidarité et de citoyenneté.</li> <li>- Donner l'envie aux enfants d'aller au musée et à la découverte de sites culturels.</li> </ul> <p><u>Sur le plan sportif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assimilation des différentes règles d'actions individuelles et collectives et compréhension des lois et des règles de jeu en lien avec sa catégorie.</li> <li>- Assimilation des règles du jeu et respect du fair-play.</li> <li>- Fidélisation de l'ensemble des adhérents.</li> </ul>



**Indicateurs prévus pour l'action :**

- Entretiens
- Programmation mensuelle par section.
- Réunion mensuelle de synchronisation des programmations.

**Financement de l'action**

**Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, salaires, déplacements, etc.) :**

	Montant en €
Salaires et charges	81 715 €
Vêtements et matériel de sport	17 000 €
Alimentation	2 000 €
Prestation de services	1 000 €
Déplacements et missions	12 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>113 715 €</b>

**Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?**

Oui.

**Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :**

- Adhésion annuelle au quotient de 70 à 100 € pour les Canavérois et 220 € pour les extérieurs.
- Participation financière aux stages selon la tranche d'âge.

**Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :**

Agent / Fonction	Nbre d'heures	Salaire
M. TAMBADOU Abdoul Fonction : Directeur E.M.F	1 607 H	35 354 €
Mlle KIMBENI Madeleine Fonction : OTAPS	480 H	7 238 €
M. COURREGES Stéphane Fonction : OTAPS	739 H	12 585 €
M. BARRY Adams Fonction : OTAPS	739 H	11 144 €
M. ABLOUL Hamirouche Fonction : OTAPS	739 H	11 144 €
<b>Total (sur 12 mois)</b>	<b>4 304 H</b>	<b>77 465 €</b>

**Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes et de biens meubles [matériel, véhicules, etc.] ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.)**

	<p>Participation bénévole et volontaire de certains parents aux différentes manifestations sportives et culturelles.</p> <p><b>Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :</b></p> <p>Aucune.</p> <p><b>Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action pour 2022 et celui de 2021 (notamment les augmentations) :</b></p> <p>Pas de delta significatif.</p>
--	---

**Cadre réservé à l'administration :**

Avis du comité technique :

Date :

Décision du comité de pilotage :

Date :

Le 27 octobre 2021,

**Sophie LE MONNIER**

Maire-adjoint de Chennevières-sur-Marne  
Déléguée à la Politique de la Ville, la Petite Enfance,  
le Devoir de Mémoire et la Cause animale

**BUDGET PREVISIONNEL 2022 - FOOT, INITIATION A LA PRATIQUE DU FOOTBALL, LIEN SOCIAL ET CITOYENNETE - ECOLE MUNICIPALE DE FOOT**

DEPENSES / CHARGES	Montants (€)	RECETTES / RESSOURCES	Montants (€)
<b>Charges directes affectées à l'action</b>		<b>Ressources directes affectées à l'action</b>	
<b>60- ACHATS</b>	<b>19 000</b>	<b>70- VENTE DE MARCHANDISES, PRODUITS FINIS, PRESTATIONS</b>	<b>0</b>
Prestations de services	2 000	<b>74- SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>96 466</b>
Achats matières et fournitures	15 000	<b>Etat</b>	<b>8 000</b>
Autres fournitures	2 000	ANCT (BOP 147)	8 000
<b>61- SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>0</b>	DDCS (précisez le BOP) :	<b>0</b>
Location (mobilières et immobilières)		BOP 163 (jeunesse)	
Entretien et réparation		BOP 104 (intégration)	
Assurance		BOP 106 (PAEJ)	
Documentation		DIRECCTE	
<b>62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>12 000</b>	DRIHL	
Rémunération d'intermédiaires et honoraires		Autre	
Publicité, publication		<b>Organismes sociaux</b>	<b>0</b>
Déplacements, missions	<b>12 000</b>	CAF	
Services bancaires, autres		Autre (CPAM...)	
<b>63- IMPOTS ET TAXES</b>	<b>0</b>	<b>Fonds européens (à préciser)</b>	<b>0</b>
Impôts et taxes sur rémunération		<b>ASP</b>	<b>0</b>
Autres impôts et taxes		<b>Autres établissements publics :</b>	<b>0</b>
<b>64- CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>77 466</b>	Agence Régionale de Santé (ARS)	
Rémunérations des personnels	55 489	Centre National pour le Développement du Sport	
Charges sociales	21 977	Bailleurs sociaux	
Autres charges de personnel		<b>Aides privés</b>	<b>0</b>
<b>65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>0</b>	<b>Collectivités :</b>	<b>88 466</b>
<b>66- CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0</b>	Région	
<b>67- CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0</b>	Département	
<b>68- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>0</b>	Commune de Chennevières	88 466
		Autres communes	
		<b>Intercommunalité(s) :</b>	<b>0</b>
		Grand Paris Sud Est Avenir	
		Autre	
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>		<b>75- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>12 000</b>
Charges fixes de fonctionnement		Dont cotisations, dons manuels, legs	12 000
Frais financiers		<b>76- PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>0</b>
Autres		<b>78- REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>108 466 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>108 466 €</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>			
<b>86- EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>0</b>	<b>87- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>0</b>
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personne bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>
<b>La subvention ANCT de 8000 € représente 7,46 % du total des produits.</b>			
(montant demandé / total des produits) x 100			

**Sophie LE MONNIER**

Maire-adjoint de Chennevières-sur-Marne  
Déléguée à la Politique de la Ville, la Petite Enfance,  
le Devoir de Mémoire et la Cause animale

PREFET DU VAL DE MARNE

**CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE  
PROGRAMMATION 2022  
FICHE ACTION SYNTHETIQUE**

<b>Nom du porteur</b>	Ville : <b>CHENNEVIERES-SUR-MARNE</b> Service : <b>CENTRE MUNICIPAL LA COLLINE – PÔLE CENTRE SOCIAL</b>
<b>Adresse</b>	13 rue Rabelais 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
<b>Territoire du projet</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Bois l'Abbé (Chennevières-sur-Marne) <input type="checkbox"/> Haie Griselle (Boissy-Saint-Léger)
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE – CLAS 2022 / 2023</b>
<b>Renouvellement de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Pilier</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale <input type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input type="checkbox"/> Développement économique et emploi
<b>Priorités du cadre stratégique</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Favoriser la réussite éducative <input type="checkbox"/> Améliorer l'accès aux droits et l'implication citoyenne <input type="checkbox"/> Lutter contre l'insécurité, améliorer le quartier et son image <input type="checkbox"/> Améliorer et renforcer le partenariat, clarifier la communication envers les habitants <input type="checkbox"/> Favoriser l'accès à l'emploi <input type="checkbox"/> Renforcer l'accueil des entreprises et favoriser leur participation à la politique de la ville
<b>Thème ACsé</b> (Se référer à la nomenclature 2021)	Education (1) Action en lien avec la scolarité de l'enfant (112) Actions spécifiques d'accompagnement scolaire et CLAS (1122)
<b>Lieu(x) de déroulement de l'action</b> (dans quelle structure ? dans quel(s) quartier(s)?...)	Centre municipal la Colline - Quartier du Bois l'Abbé 13 rue Rabelais 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE

<p><b>Public visé</b></p>	<p>- <b>Nombre de personnes concernées :</b> 90 personnes sont concernées, 36 enfants et 54 parents.</p> <p>- <b>Origine géographique :</b>  <input checked="" type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) réglementaire(s)  <input type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) en veille</p> <p>- <b>Caractéristiques d'âge :</b>  <input type="checkbox"/> 0/5 ans  <input checked="" type="checkbox"/> 6/15 ans  <input type="checkbox"/> 16/17 ans  <input checked="" type="checkbox"/> 18/25 ans  <input checked="" type="checkbox"/> 26/64 ans  <input type="checkbox"/> 65 ans et plus  <input type="checkbox"/> Tous âges</p> <p>- <b>Caractéristiques de sexe :</b>  <input type="checkbox"/> Femmes  <input type="checkbox"/> Hommes  <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <p>- <b>S'il s'agit d'un public spécifique, le préciser (jeunes, femmes, familles, DELD, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées...) :</b>  Les enfants scolarisés dans le Quartier Politique de la Ville (QPV) du Bois l'Abbé des écoles élémentaires Rousseau A, Rousseau B et les Hauts-de-Chennevières ainsi que leurs parents.</p>
<p><b>Dates de déroulement de l'action</b> (date de démarrage / date de fin / fréquence)</p>	<p><b>Date de démarrage :</b> lundi 19 septembre 2022  <b>Date de fin :</b> vendredi 16 juin 2023  <b>Durée :</b> 10 mois  <b>Fréquence :</b> 4 séances par semaine les lundis, mardis, jeudis et vendredis, hors des périodes scolaires, de 16h30 à 18h30.</p>
<p><b>Objectifs opérationnels de l'action</b> (3 maximum)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner à l'enfant des méthodes pour structurer son travail afin de renforcer son autonomie.</li> <li>- Accompagner le parent dans le suivi éducatif et scolaire de son enfant.</li> <li>- Elargir les centres d'intérêts en orientant les participants vers des thèmes culturels par la découverte et/ou un apprentissage ludique.</li> </ul>
<p><b>Description synthétique de l'action</b></p>	<p><b>Contexte / Cadre général :</b>  Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) désigne l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir leur scolarité. C'est un appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Les actions développées dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité contribuent à l'égalité des chances et à la prévention de l'échec scolaire.</p>

L'accompagnement à la scolarité reconnaît le rôle central de l'école. Il est composé de stratégies diversifiées :

- aider les enfants à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir ;
- élargir les centres d'intérêt des enfants, promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche ;
- valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les enfants ;
- accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.

L'accompagnement à la scolarité permet également d'offrir un accompagnement et des conseils aux familles dans le cadre du suivi de la scolarité de leur enfant. Il offre aux parents un espace d'information, de dialogue, de soutien, de médiation, leur permettant une plus grande implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Les enfants orientés par les professeurs sont ceux étant en difficultés scolaires, voire en grandes difficultés. Les thèmes où les enfants ont le plus de lacunes sont :

1. L'expression écrite et l'expression orale
2. La lecture

Les accompagnateurs veillent à faciliter les relations entre les familles et l'école, à accompagner et aider les parents dans le suivi et la compréhension de la scolarité de leurs enfants. Ils s'efforcent de créer un espace d'information, de dialogue et d'écoute pour les familles. Ils accordent une attention particulière aux besoins que peuvent avoir les familles en difficultés. Il leur est proposé de participer aux Ateliers de Français de la structure. Le nombre des accompagnateurs doit permettre un accompagnement personnalisé des enfants. Voilà pourquoi, il a été choisi d'avoir un encadrement d'un accompagnateur pour six enfants.

**Déroulement de l'action / étapes :**

Les enfants en difficulté sont orientés par leur professeur. Les parents et les enfants participent à un entretien avec un accompagnateur qui leur explique le fonctionnement de l'Accompagnement à la Scolarité et leur soumet un contrat d'engagement respectif. Puis ils procèdent à l'inscription. Répartis en 6 groupes, les enfants sont accueillis au Centre municipal la Colline deux jours par semaine, (lundi et jeudi ou mardi et vendredi).

Entre 16h30 et 17h00, les enfants arrivent de façon échelonnée et prennent une collation fournie par la structure. De 17h00 à 17h45, ils effectuent leurs devoirs encadrés par des animateurs appelés "accompagnateurs".

Ces derniers aident les enfants à organiser leur préparation matérielle, à la compréhension des énoncés et leur procurent une méthode de travail afin qu'ils puissent à l'avenir être autonomes.

De 17h45 à 18h30, ils participent aux ateliers ludo culturel.

Les thèmes travaillés seront :

- Les présidentielles ;
- La lecture à voix haute ;
- La sculpture ;
- La broderie ;
- Le vivre ensemble.

**Moyens mis en œuvre :**

Moyens matériels :

2 salles, 12 tables, 30 chaises, 1 ordinateur, 1 vidéoprojecteur et des fournitures scolaires.

Moyens humains :

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
<b>PERSONNEL RÉMUNÉRÉ</b>		
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	5	1.1
Adultes-Relais		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
<b>PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ</b>		
Bénévoles	3	0.2
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

**A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?**

Enfants en difficultés scolaires en Réseau d'Education Prioritaire (REP). Des enfants identifiés par leur professeur qui ont besoin de développer leur écoute, leur concentration, leur lecture, leur langage oral, leur expression, leur mémoire, leurs logiques, ~~et~~ leur raisonnement, leur écriture, leur autonomie, leur organisation matérielle, le respect des règles et les repères culturels.

**Qui a identifié ce(s) besoin(s) ?**

	<p>Les enseignants établissent un diagnostic pour chaque enfant présentant des difficultés. Ils remplissent une fiche liaison qu'ils envoient au coordinateur de l'accompagnement à la scolarité. Ce dernier prend contact avec les parents.</p>
<p><b>Acteurs et partenaires</b></p>	<p><b>Personne responsable de l'action :</b>  <b>Nom / Prénom :</b> Mme Romisa MOREIRA  <b>Fonction :</b> Coordinatrice / Référente du secteur animation  <b>Téléphone :</b> 01 45 94 27 99  <b>Mail :</b> <a href="mailto:romisa.moreira@chennevieres.fr">romisa.moreira@chennevieres.fr</a></p>
	<p><b>Intervenants sur l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme Romisa MOREIRA, coordinatrice de l'action</li> <li>- Animateurs permanents</li> <li>- Mme POIRIER Monique, accompagnatrice vacataire</li> <li>- M. MAZOUNI Nassim, accompagnateur vacataire</li> <li>- Mme DOCTEUR Emilie, accompagnatrice vacataire</li>   <li>- Mme CHAUFFIER Dominique, accompagnatrice bénévole</li> <li>- Mme DACOSTA Michèle, accompagnatrice bénévole</li> <li>- M. CHAUFFIER François, accompagnateur bénévole</li> </ul>
	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Services communaux :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service scolaire</li> </ul> </li> <li>- <b>Partenaires extérieurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- École Rousseau A</li> <li>- École Rousseau B</li> <li>- École les Hauts-de-Chennevières</li> </ul> </li> <li>- <b>Dispositifs mobilisables :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ANCT - DDCS (BOP 147)</li> <li>- CAF</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Evaluation de l'action</b>  <b>Résultats attendus et indicateurs</b></p>	<p><b>Résultats attendus :</b></p> <p><u>L'enfant, à la fin de chaque séance, sera capable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De lire entièrement l'énoncé de son devoir ;</li> <li>- D'explicitier le sens de chaque mot et de chaque phrase d'un énoncé.</li> </ul> <p><u>Le parent pourra :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exprimer ses motivations à suivre la scolarité de son enfant ;</li> <li>- Comprendre le contrat d'engagement ;</li> <li>- Exprimer les difficultés qu'il rencontre dans sa fonction parentale ;</li> <li>- Proposer des solutions envisageables pour résoudre ou atténuer ses difficultés.</li> </ul> <p><u>Lors de l'entretien de fin d'année, le parent sera capable :</u></p>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De dresser le bilan de l'année scolaire en mentionnant les évolutions négatives ou positives de son enfant dans les différentes matières scolaires ;</li> <li>- D'identifier ses propres difficultés à suivre l'enfant dans sa scolarité ;</li> <li>- D'envisager des solutions applicables dès la prochaine année.</li> </ul> <p><b>Indicateurs prévus pour l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de présences journalières par enfant ;</li> <li>- Présentation quotidienne, par l'enfant, de ses fournitures scolaires nécessaires à la réalisation des devoirs ;</li> <li>- Présence du parent lors des rencontres sur la parentalité.</li> </ul>																					
<p><b>Financement de l'action</b></p>	<p><b>Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, salaires, déplacements, etc.) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Salaires : 29 679 € ;</li> <li>- Prestation de service : 1 200 € (organisation d'un spectacle, une troupe de théâtre jouera) ;</li> <li>- Alimentation : 800 € ;</li> <li>- Achat matériel : 400 €.</li> </ul> <p><b>Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?</b></p> <p>Non.</p> <p><b>Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :</b></p> <p>Gratuité avec adhésion obligatoire.</p> <p><b>Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :</b></p> <p>Rémunération du personnel :</p> <table border="1" data-bbox="552 1429 1369 1995"> <thead> <tr> <th>Agent / Fonction</th> <th>Nbre d'heures</th> <th>Salaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DOCTEUR Emilie - vacataire Accompagnatrice Socioculturel</td> <td>399</td> <td>6 743 €</td> </tr> <tr> <td>Romisa MOREIRA Coordinatrice</td> <td>330</td> <td>6 270 €</td> </tr> <tr> <td>POIRIER Monique - vacataire Accompagnatrice Socioculturel</td> <td>399</td> <td>6 743 €</td> </tr> <tr> <td>MAZOUNI Nassim - vacataire Accompagnateur Socioculturel</td> <td>399</td> <td>6 743 €</td> </tr> <tr> <td>Animateur Socioculturel</td> <td>170</td> <td>3 180 €</td> </tr> <tr> <td><b>Totaux</b></td> <td><b>1 697 h</b></td> <td><b>29 679 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	Agent / Fonction	Nbre d'heures	Salaire	DOCTEUR Emilie - vacataire Accompagnatrice Socioculturel	399	6 743 €	Romisa MOREIRA Coordinatrice	330	6 270 €	POIRIER Monique - vacataire Accompagnatrice Socioculturel	399	6 743 €	MAZOUNI Nassim - vacataire Accompagnateur Socioculturel	399	6 743 €	Animateur Socioculturel	170	3 180 €	<b>Totaux</b>	<b>1 697 h</b>	<b>29 679 €</b>
Agent / Fonction	Nbre d'heures	Salaire																				
DOCTEUR Emilie - vacataire Accompagnatrice Socioculturel	399	6 743 €																				
Romisa MOREIRA Coordinatrice	330	6 270 €																				
POIRIER Monique - vacataire Accompagnatrice Socioculturel	399	6 743 €																				
MAZOUNI Nassim - vacataire Accompagnateur Socioculturel	399	6 743 €																				
Animateur Socioculturel	170	3 180 €																				
<b>Totaux</b>	<b>1 697 h</b>	<b>29 679 €</b>																				

Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (*Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes et de biens meubles [matériel, véhicules, etc.] ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.*)

Bénévolat :

A tour de rôle, 3 bénévoles participeront à l'encadrement de l'action.

Lors des 113 séances, 2 bénévoles par soir pour 1h30 de séance = 339h à 10,25 €/heure = 3 474,75 €.

Réunions 30h à l'année par bénévole (avec 3 bénévoles) = 90h x 10.25 €/heure = 922,50 €

Total = 4 397,50 €

**Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :**

Aucune.

**Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action pour 2022 et celui de 2021 (notamment les augmentations) :**

Aucun.

**Cadre réservé à l'administration :**

Avis du comité technique :

Date :

Décision du comité de pilotage :

Date :

Le 28 octobre 2021,

**Sophie LE MONNIER**

Maire-adjoint de Chennevières-sur-Marne  
Déléguée à la Politique de la Ville, la Petite Enfance,  
le Devoir de Mémoire et la Cause animale

Contrat de Ville du Haut Val-de-Marne - Ville de Chennevières-sur-Marne  
**BUDGET PREVISIONNEL 2022 - ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE - CLAS 2022 / 2023 -  
 CENTRE MUNICIPAL LA COLLINE**

DEPENSES / CHARGES	Montants (€)	RECETTES / RESSOURCES	Montants (€)
<b>Charges directes affectées à l'action</b>		<b>Ressources directes affectées à l'action</b>	
<b>60- ACHATS</b>	<b>2 400</b>	<b>70- VENTE DE MARCHANDISES, PRODUITS FINIS, PRESTATIONS</b>	<b>0</b>
Prestations de services	1 200	<b>74- SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>32 079</b>
Achats matières et fournitures	400	<b>Etat</b>	<b>6 000</b>
Autres fournitures	800	ANCT (BOP 147)	6 000
<b>61- SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>0</b>	DDCS (précisez le BOP) :	<b>0</b>
Location (mobilières et immobilières)		BOP 163 (jeunesse)	
Entretien et réparation		BOP 104 (intégration)	
Assurance		BOP 106 (PAEJ)	
Documentation		DIRECCTE	
<b>62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>0</b>	DRIHL	
Rémunération d'intermédiaires et honoraires		Autre	
Publicité, publication		<b>Organismes sociaux</b>	<b>10 000</b>
Déplacements, missions		CAF	10 000
Services bancaires, autres		Autre (CPAM...)	
<b>63- IMPOTS ET TAXES</b>	<b>0</b>	<b>Fonds européens (à préciser)</b>	<b>0</b>
Impôts et taxes sur rémunération		<b>ASP</b>	<b>0</b>
Autres impôts et taxes		<b>Autres établissements publics :</b>	<b>0</b>
<b>64- CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>29 679</b>	Agence Régionale de Santé (ARS)	
Rémunérations des personnels	21163,41	Centre National pour le Développement du Sport	
Charges sociales	8515,71	Bailleurs sociaux	
Autres charges de personnel		<b>Aides privés</b>	<b>0</b>
<b>65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>0</b>	<b>Collectivités :</b>	<b>16 079</b>
<b>66- CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0</b>	Région	
<b>67- CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0</b>	Département	
<b>68- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>0</b>	Commune de Chennevières	16 079
		Autres communes	
		<b>Intercommunalité(s) :</b>	<b>0</b>
		Grand Paris Sud Est Avenir	
		Autre	
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>		<b>75- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>0</b>
Charges fixes de fonctionnement		Dont cotisations, dons manuels, legs	
Frais financiers		<b>76- PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>0</b>
Autres		<b>78- REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>32 079 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>32 079 €</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>			
<b>86- EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>4 396</b>	<b>87- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>4 396</b>
Secours en nature		Bénévolat	4 396
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personne bénévole	4 396	Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>4 396 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 396 €</b>
<b>La subvention ANCT de 6 000 € représente 18,75 % du total des produits.</b> (montant demandé / total des produits) x 100			

**Sophie LE MONNIER**

Maire-adjoint de Chennevières-sur-Marne  
 Déléguée à la Politique de la Ville, la Petite Enfance,  
 le Devoir de Mémoire et la Cause animale

PREFET DU VAL DE MARNE

**CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE  
PROGRAMMATION 2022  
FICHE ACTION SYNTHETIQUE**

<b>Nom du porteur</b>	Ville : <b>CHENNEVIERES-SUR-MARNE</b> Service : <b>CENTRE MUNICIPAL LA COLLINE – PÔLE CENTRE SOCIAL</b>
<b>Adresse</b>	13 rue Rabelais 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
<b>Territoire du projet</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Bois l'Abbé (Chennevières-sur-Marne) <input type="checkbox"/> Haie Griselle (Boissy-Saint-Léger)
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>JOURNÉE DES DROITS DES FEMMES</b>
<b>Renouvellement de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Pilier</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale <input type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input type="checkbox"/> Développement économique et emploi
<b>Priorités du cadre stratégique</b>	<input type="checkbox"/> Favoriser la réussite éducative <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer l'accès aux droits et l'implication citoyenne <input type="checkbox"/> Lutter contre l'insécurité, améliorer le quartier et son image <input type="checkbox"/> Améliorer et renforcer le partenariat, clarifier la communication envers les habitants <input type="checkbox"/> Favoriser l'accès à l'emploi <input type="checkbox"/> Renforcer l'accueil des entreprises et favoriser leur participation à la politique de la ville
<b>Thème ACsé (Se référer à la nomenclature 2020)</b>	1.5 - Lien social, citoyenneté et participation des habitants 157 - Connaissance des droits, soutien juridique et accès aux services publics 1571- Connaissance des droits
<b>Lieu(x) de déroulement de l'action (dans quelle structure ? dans quel(s) quartier(s)?...)</b>	Espace municipal Jean Moulin Rue des Fusillés de Châteaubriant 94430 Chennevières-sur-Marne

<p><b>Public visé</b></p>	<p>- <b>Nombre de personnes concernées</b> : 100 personnes</p> <p>- <b>Origine géographique</b> :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) réglementaire(s)  <input type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) en veille</p> <p>- <b>Caractéristiques d'âge</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 0/5 ans  <input type="checkbox"/> 6/15 ans  <input type="checkbox"/> 16/17 ans  <input type="checkbox"/> 18/25 ans  <input type="checkbox"/> 26/64 ans  <input type="checkbox"/> 65 ans et plus  <input checked="" type="checkbox"/> Tous âges</p> <p>- <b>Caractéristiques de sexe</b> :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Femmes  <input type="checkbox"/> Hommes  <input type="checkbox"/> Mixte</p> <p>- <b>S'il s'agit d'un public spécifique, le préciser (jeunes, femmes, familles, DELD, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées...)</b> :  Femmes et jeunes filles.</p>
<p><b>Dates de déroulement de l'action</b>  (Date de démarrage / date de fin / fréquence)</p>	<p><b>Date de démarrage</b> : samedi 12 mars  <b>Date de fin</b> : samedi 12 mars  <b>Durée</b> : de 16h à 22h00  <b>Fréquence</b> : annuelle</p>
<p><b>Objectifs opérationnels de l'action</b>  (3 Maximum)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer les femmes sur leurs droits.</li> <li>- Sensibiliser les femmes aux maladies qui les touchent principalement.</li> </ul>
<p><b>Description synthétique de l'action</b></p>	<p><b>Contexte / Cadre général</b> :</p> <p>La Journée Internationale pour les Droits des Femmes est célébrée le 8 mars de chaque année. Le but est de réfléchir sur les conditions des Femmes dans le monde et de lutter contre les inégalités face aux hommes. C'est aussi l'occasion de faire un bilan sur la situation des femmes dans la société actuelle.</p> <p>Chaque année, le Centre municipal La Colline organise un événement afin de poursuivre l'information et la sensibilisation des Canavéroises.</p> <p><b>Déroulement de l'action / étapes</b> :</p> <p>La Journée internationale des droits des femmes est un jour où les femmes sont reconnues pour leurs réalisations, sans égard aux divisions, qu'elles soient nationales, ethniques, linguistiques, culturelles, économiques ou politiques. C'est une occasion de faire le point sur les luttes et les réalisations passées, et surtout, de préparer</p>

l'avenir et les opportunités qui attendent les futures générations de femmes.

C'est pourquoi la journée se déroulera de la manière suivante :

- 16h00/17h30 : conférence débat sur « la situation des femmes dans la société actuelle ».
- 18h00 : pause.
- 18h20/19h30 : point santé avec un infirmière
- 19h30 : défilé de mode.
- 20h00/21h00 : repas ;
- 21h00/22h00 soirée dansante.

**Moyens mis en œuvre :**

Moyens matériels :

- Création de flyers
- Tables
- Bancs

Moyens humains :

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
<b>PERSONNEL RÉMUNÉRÉ</b>		
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	4	0,04
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
<b>PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ</b>		
Bénévoles	6	0,03
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

**A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?**

Lors de temps informels ou d'actions formelles au sein de la structure, les habitantes ont exprimé le besoin de se retrouver entre elles et de s'octroyer un temps pour elles en dehors des contraintes familiales et/ou professionnelles.

Certaines habitantes ont indiqué qu'elles s'oubliaient, favorisant leur rôle de mère et/ou d'épouse.

	<p><b>Qui a identifié ce(s) besoin(s) ?</b></p> <p>Ces différents besoins ont été recensés par les agents de la structure en contact avec le public, principalement par l'équipe d'animateurs socioculturels.</p>
<p><b>Acteurs et partenaires</b></p>	<p><b>Personne responsable de l'action :</b></p> <p><b>Nom / Prénom :</b> CHANTRIAUX Myriam  <b>Fonction :</b> Référente famille  <b>Téléphone :</b> 01 45 94 27 99  <b>Mail :</b> <a href="mailto:myriam.chantriaux@chennevieres.fr">myriam.chantriaux@chennevieres.fr</a></p>
	<p><b>Intervenants sur l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DIEOUNE Fatoumata - animatrice socioculturelle</li> <li>- OUMOURI Tadjidine – animateur socioculturel</li> <li>- CHANTRIAUX Myriam – Référente famille</li> <li>- Vacataire : animateur.</li> </ul>
	<p><b>Partenaires :</b></p> <p><b>Services communaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Services techniques</li> <li>- Service Communication</li> </ul> <p><b>Partenaires extérieurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Association Chaleur et Partage</li> <li>- Association Couture et Passion</li> </ul> <p><b>Dispositifs mobilisables :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ANCT – Mission Ville (BOP 147)</li> </ul>
<p><b>Evaluation de l'action</b>  <b>Résultats attendus et indicateurs</b></p>	<p><b>Résultats attendus :</b></p> <p>Quantitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La présence d'au moins 100 femmes.</li> </ul> <p>Qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transmettre des informations en matière d'accès aux droits.</li> <li>- Sensibiliser les participantes quant au suivi médical et aux maladies.</li> </ul>
	<p><b>Indicateurs prévus pour l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un questionnaire révélera la satisfaction des participantes.</li> <li>- Nombre de participantes.</li> </ul>
<p><b>Financement de l'action</b></p>	<p><b>Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, salaires, déplacements, etc.) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prestation : 700€</li> <li>- Alimentation : 250 €</li> <li>- Matériel : 100€</li> </ul>

**Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?**

Non.

**Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :**

Gratuité.

**Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :**

Agent	Nb d'heures	Charges de personnel
DIEOUNE Fatoumata – Animatrice Socioculturelle	31h	576,29€
OUMOURI Tadjidine – Animateur Socioculturel	9h	169,83€
CHANTRIAUX Myriam – Référente famille	17h	476,51€
Animateur vacataire	9h	146,97€

**Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes et de biens meubles [matériel, véhicules, etc.] ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.)**

- 2 réunions de préparations de 2 heures avec 6 personnes = 24 heures.
- Réalisation des courses avec la référente : 2 bénévoles x 2 heures = 4 heures.
- Préparation du repas : 6 bénévoles x 5 heures = 30 heures.

**Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :**

Néant.

**Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action pour 2022 et celui de 2021 (notamment les augmentations) :**

Néant.

**Cadre réservé à l'administration :**

Avis du comité technique :

Date :

Décision du comité de pilotage :

Date :



Le 28 octobre 2021,

**Sophie LE MONNIER**

Maire-adjoint de Chennevières-sur-Marne  
Déléguée à la Politique de la Ville, la Petite Enfance,  
le Devoir de Mémoire et la Cause animale

Contrat de Ville du Haut Val-de-Marne - Ville de Chennevières-sur-Marne  
**BUDGET PREVISIONNEL 2022 - JOURNEE DES DROIT DES FEMMES -**  
**CENTRE MUNICIPAL LA COLLINE – PÔLE CENTRE SOCIAL**

DEPENSES / CHARGES	Montants (€)	RECETTES / RESSOURCES	Montants (€)
<b>Charges directes affectées à l'action</b>		<b>Ressources directes affectées à l'action</b>	
<b>60- ACHATS</b>	<b>1 050</b>	<b>70- VENTE DE MARCHANDISES, PRODUITS FINIS, PRESTATIONS</b>	<b>0</b>
Prestations de services	700	<b>74- SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 000</b>
Achats matières et fournitures	350	<b>Etat</b>	<b>1 000</b>
Autres fournitures		ANCT (BOP 147)	1 000
<b>61- SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>0</b>	DDCS (précisez le BOP) :	<b>0</b>
Location (mobilières et immobilières)		BOP 163 (jeunesse)	
Entretien et réparation		BOP 104 (intégration)	
Assurance		BOP 106 (PAEJ)	
Documentation		DIRECCTE	
<b>62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>0</b>	DRIHL	
Rémunération d'intermédiaires et honoraires		Autre	
Publicité, publication		<b>Organismes sociaux</b>	<b>0</b>
Déplacements, missions		CAF	
Services bancaires, autres		Autre (CPAM...)	
<b>63- IMPOTS ET TAXES</b>	<b>0</b>	<b>Fonds européens (à préciser)</b>	<b>0</b>
Impôts et taxes sur rémunération		<b>ASP</b>	<b>0</b>
Autres impôts et taxes		<b>Autres établissements publics :</b>	<b>0</b>
<b>64- CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>1 370</b>	Agence Régionale de Santé (ARS)	
Rémunérations des personnels	987	Centre National pour le Développement du Sport	
Charges sociales	382	Bailleurs sociaux	
Autres charges de personnel		<b>Aides privés</b>	<b>0</b>
<b>65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>0</b>	<b>Collectivités :</b>	<b>1 420</b>
<b>66- CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0</b>	Région	
<b>67- CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0</b>	Département	
<b>68- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>0</b>	Commune de Chennevières	1 420
		Autres communes	
		<b>Intercommunalité(s) :</b>	<b>0</b>
		Grand Paris Sud Est Avenir	
		Autre	
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>		<b>75- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>0</b>
Charges fixes de fonctionnement		Dont cotisations, dons manuels, legs	
Frais financiers		<b>76- PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>0</b>
Autres		<b>78- REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 420 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 420 €</b>

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
<b>86- EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>580</b>	<b>87- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>580</b>
Secours en nature		Bénévolat	580
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personne bénévole	580	Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>580 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>580 €</b>

**La subvention ANCT de 1 000 € représente 95 % du total des produits.**  
(montant demandé / total des produits) x 100

**Sophie LE MONNIER**

Maire-adjoint de Chennevières-sur-Marne  
Déléguée à la Politique de la Ville, la Petite Enfance,  
le Devoir de Mémoire et la Cause animale

PREFET DU VAL DE MARNE

**CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE  
PROGRAMMATION 2022  
FICHE ACTION SYNTHETIQUE**

<b>Nom du porteur</b>	Ville : <b>CHENNEVIERES-SUR-MARNE</b> Service : <b>CENTRE MUNICIPAL LA COLLINE – PÔLE CENTRE SOCIAL</b>
<b>Adresse</b>	13 rue Rabelais 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
<b>Territoire du projet</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Bois l'Abbé (Chennevières-sur-Marne) <input type="checkbox"/> Haie Griselle (Boissy-Saint-Léger)
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>PARLONS PARENTALITE !</b>
<b>Renouvellement de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Pilier</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale <input type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input type="checkbox"/> Développement économique et emploi
<b>Priorités du cadre stratégique</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Favoriser la réussite éducative <input type="checkbox"/> Améliorer l'accès aux droits et l'implication citoyenne <input type="checkbox"/> Lutter contre l'insécurité, améliorer le quartier et son image <input type="checkbox"/> Améliorer et renforcer le partenariat, clarifier la communication envers les habitants <input type="checkbox"/> Favoriser l'accès à l'emploi <input type="checkbox"/> Renforcer l'accueil des entreprises et favoriser leur participation à la politique de la ville
<b>Thème ACsé</b> (Se référer à la nomenclature 2021)	Parentalité et droits sociaux Soutien à la parentalité Soutien à la fonction parentale
<b>Lieu(x) de déroulement de l'action</b> (Dans quelle structure ? Dans quel(s) quartier(s)?...)	Centre municipal La Colline Autres structures municipales du Bois l'Abbé - Chennevières

<p><b>Public visé</b></p>	<p>- <b>Nombre de personnes concernées</b> : 150</p> <p>- <b>Origine géographique</b> :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) réglementaire(s)  <input type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) en veille</p> <p>- <b>Caractéristiques d'âge</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 0/5 ans  <input type="checkbox"/> 6/15 ans  <input type="checkbox"/> 16/17 ans  <input type="checkbox"/> 18/25 ans  <input type="checkbox"/> 26/64 ans  <input type="checkbox"/> 65 ans et plus  <input checked="" type="checkbox"/> Tous âges</p> <p>- <b>Caractéristiques de sexe</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> Femmes  <input type="checkbox"/> Hommes  <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <p>- <b>S'il s'agit d'un public spécifique, le préciser (jeunes, femmes, familles, DELD, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées...)</b> :</p> <p>Famille, Adultes, enfants et adolescents.</p>
<p><b>Dates de déroulement de l'action</b> (Date de démarrage / date de fin / fréquence)</p>	<p><b>Date de démarrage</b> : Janvier 2022  <b>Date de fin</b> : décembre 2022  <b>Durée</b> : un an  <b>Fréquence</b> :</p> <p>Les rendez-vous parentalité : 4 fois par an.  Livret Parentalité : 1 fois par an.  Décris-moi un parent : lors des vacances scolaires.  Papa on fait quoi ? : 4 fois par an.  Atelier vie quotidienne : 4 fois par an.</p>
<p><b>Objectifs opérationnels de l'action</b> (3 maximum)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir les parents dans l'exercice de leur fonction parentale.</li> <li>- Renforcer les liens papas-enfants à travers un temps d'activité.</li> </ul>
<p><b>Description synthétique de l'action</b></p>	<p><b>Contexte / Cadre général</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les pères sont peu présents lors les actions parentalité. C'est pourquoi il est important de développer une action où ils se sentent valorisés dans leur rôle éducatif.</li> <li>- La métamorphose des modèles familiaux, l'évolution de la société et du statut de l'enfant... tous ces éléments conduisent à un décalage entre ce que les parents voudraient et ce qu'ils transmettent à leurs enfants. Cet écart peut conduire à des souffrances tant pour les parents que pour les enfants.</li> </ul>

**Déroulement de l'action / étapes :**

**Les rendez-vous parentalité :**

4 actions seront organisées aux dates suivantes (sous réserve de changement) : les vendredis 11 février, 15 avril, 14 octobre, 25 novembre 2022.

Ces actions pourront être organisées :

- En présentiel : les participants seront accueillis de 19h00 à 22h00. La soirée commencera par un débat de 19h00 à 20h30 qui sera suivi par un temps de repas convivial. En fonction de la thématique abordée, des professionnels spécialisés interviendront pour apporter des informations complémentaires.
- Sous la forme d'une "émission télé" pour les parents, des familles et un/des professionnels seront invités à échanger autour d'un thème. Après montage, l'émission sera diffusée sur différents supports numériques de la ville (Facebook du Centre municipal et de la ville, site internet etc.).

**Livret Parentalité :**

En 2022, un livret "Parentalité et Adolescence" sera distribué dans les 2 collèges de la ville. Il comportera des astuces et conseils destinés aux parents.

**Décris-moi un parent :**

L'action s'adressera à 3 catégories d'âges :

- Les enfants de 8/10 ans
- Les ados de 11/16 ans
- Les jeunes majeurs 18/22 ans

Au moyen de rencontres, d'échanges et/ou de jeux, les différents groupes décriront le rôle des parents (leurs droits, leurs obligations) et leur vision de la parentalité.

**Papa, on fait quoi ?**

Cette action a pour vocation d'offrir un temps dédié aux papas accompagnés de leurs enfants afin de partager un moment/une activité ensemble.

Par le biais d'activités telles que des activités sportives, des activités manuelles, des temps de jeux collectifs, des temps d'échanges afin que papas et enfants nouent des liens et/ou les renforcent.

**Ateliers Vie Quotidienne :**

5 ateliers seront organisés. Des thématiques variées sur la vie quotidienne et la fonction parentale seront abordées.

Des partenaires et professionnels seront conviés afin d'apporter conseils et expertises.

**Moyens mis en œuvre :****Moyens matériels :**

Salles d'activités, vidéoprojecteur, ordinateurs, matériel pédagogique.

**Moyens humains :**

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
<b>PERSONNEL RÉMUNÉRÉ</b>		
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	5	0,13
Adultes-Relais		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
<b>PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ</b>		
Bénévoles	6	0,05
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

**A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?**

Le soutien à la parentalité constitue autant une réponse au besoin d'accompagnement que de nombreux parents expriment, qu'un levier essentiel de prévention globale et universelle dans de multiples domaines (santé, réussite scolaire, conséquences néfastes des ruptures familiales,) qui mobilisent des partenaires professionnels.

**Qui a identifié ce(s) besoin(s) ?**

En 2021, dans le cadre du renouvellement de son projet social, le Centre municipal a actualisé le diagnostic du territoire :

En ce qui concerne la famille et les relations enfants/parents, il ressort :

- la présence de nombreuses familles monoparentales ;
- des parents qui travaillent en horaires décalés ou tard le soir ;
- la gestion des plus petits par les plus grands dans le foyer ;
- les adolescents se couchent de plus en plus tard ;
- la non fréquentation des pères de famille du Centre municipal.

**Acteurs et partenaires****Personne responsable de l'action :**

**Nom / Prénom :** Mme CHANTRIAUX Myriam

**Fonction :** référente famille

**Téléphone :** 01.45.94.27.99

**Mail :** [myriam.chantriaux@chennevieres.fr](mailto:myriam.chantriaux@chennevieres.fr)

	<p><b>Intervenants sur l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme DIEOUNE Fatoumata - Animatrice socioculturelle</li> <li>- Mme CHANTRIAUX Myriam - Référente famille</li> <li>- M. OUMOURI Tadjidine - Animateur socioculturel</li> <li>- Vacataire - animateur.</li> </ul> <p><b>Partenaires :</b></p> <p><b>- Services communaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service éducation-enfance</li> <li>- Service jeunesse</li> <li>- Service accueil de la mairie</li> <li>- Ecole Municipale de Foot</li> <li>- CCAS et l'Epicerie solidaire</li> </ul> <p><b>- Partenaires extérieurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Association Chaleur et Partage</li> <li>- Association Rayon Soleil</li> <li>- Association Couture et Passion</li> <li>- Education nationale</li> </ul> <p><b>- Dispositifs mobilisables :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ANCT – DDCS</li> <li>- REAAP</li> </ul>
<p><b>Evaluation de l'action</b> <b>Résultats attendus et indicateurs</b></p>	<p><b>Résultats attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apporter des outils et des méthodes aux parents.</li> <li>- Permettre à chacun de s'exprimer librement, d'évoquer des difficultés rencontrées.</li> <li>- Echanger des conseils et/ou solutions entre parents.</li> </ul> <p><b>Indicateurs prévus pour l'action :</b> Pour chaque action, un pointage sera effectué afin d'évaluer le nombre de participants. Une évaluation sera également faite en fin de séance afin de recenser les avis de chacun.</p>
<p><b>Financement de l'action</b></p>	<p><b>Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, salaires, déplacements, etc.) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prestation de service : 2 850 €</li> <li>- Achats matières et fournitures : 1 750 €</li> </ul> <p><b>Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?</b></p> <p>Non.</p> <p><b>Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :</b></p> <p>Gratuité.</p>

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

Agent	Nb d'heures	Charges de personnel
DIEOUNE Fatoumata - Animatrice socioculturelle	138h	2 565,42€
CHANTRIAUX Myriam - Référente famille	67h	1 878,01€
OUMOURI Tadj - Animateur socioculturel	20h	377,40€
CARLIER Delphine - Responsable du CCAS	20h	500,60€
Animateur vacataire	20h	326,60€

Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes et de biens meubles [matériel, véhicules, etc.] ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.)

- Concernant les rendez-vous parentalité : 88 heures.
- Les courses 2h par conférence 2 personnes (16 heures).
- La cuisine 3h par conférences 4 personnes par conférence (48 heures).
- Deux réunions de préparation par an (2 heures avec 6 bénévoles = 24 heures).

Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :

Aucune.

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action pour 2022 et celui de 2021 (notamment les augmentations) :

Il y a une diminution de la masse salariale. D'une part, certaines actions sont récurrentes et de fait, nécessitent moins de temps de préparation. D'autre part, certaines associations du quartier ont pris part au projet et se sont investies (ex : préparation de repas que l'agent n'a plus à faire).

On note aussi une augmentation du budget *prestations de services*. En 2020, suite au COVID, le Centre a créé un livret à destination des parents. Cette opération a été renouvelée en 2021 avec une nouvelle thématique. Le budget est directement inclus pour 2022.

Enfin, pour 2022, l'action « Les p'tits explorateurs » a été retirée de ce projet et est inclus dans un nouveau projet : « Ateliers pour tous ». Une nouvelle action en direction des papas (public peu présent dans la structure) sera créée et viendra compléter l'offre d'actions en matière de soutien à la parentalité.



**Cadre réservé à l'administration :**

Avis du comité technique :

Date :

Décision du comité de pilotage :

Date :

Le 28 octobre 2021,

**Sophie LE MONNIER**

Maire-adjoint de Chennevières-sur-Marne  
Déléguée à la Politique de la Ville, la Petite Enfance,  
le Devoir de Mémoire et la Cause animale

**BUDGET PREVISIONNEL 2022 - PARLONS PARENTALITE ! -  
CENTRE MUNICIPAL LA COLLINE – PÔLE CENTRE SOCIAL**

DEPENSES / CHARGES		Montants (€)	RECETTES / RESSOURCES		Montants (€)
<b>Charges directes affectées à l'action</b>			<b>Ressources directes affectées à l'action</b>		
<b>60- ACHATS</b>		<b>4 600</b>	<b>70- VENTE DE MARCHANDISES, PRODUITS FINIS, PRESTATIONS</b>		<b>0</b>
Prestations de services		2 850	<b>74- SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>		<b>3 500</b>
Achats matières et fournitures		1 750	<b>Etat</b>		<b>3 500</b>
Autres fournitures			ANCT (BOP 147)		3 500
<b>61- SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>0</b>	DDCS (précisez le BOP) :		<b>0</b>
Location (mobilières et immobilières)			BOP 163 (jeunesse)		
Entretien et réparation			BOP 104 (intégration)		
Assurance			BOP 106 (PAEJ)		
Documentation			DIRECCTE		
<b>62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>696</b>	DRIHL		
Rémunération d'intermédiaires et honoraires			Autre		
Publicité, publication			<b>Organismes sociaux</b>		<b>0</b>
Déplacements, missions			CAF		
Services bancaires, autres		696	Autre (CPAM...)		
<b>63- IMPOTS ET TAXES</b>		<b>0</b>	<b>Fonds européens (à préciser)</b>		<b>0</b>
Impôts et taxes sur rémunération			<b>ASP</b>		<b>0</b>
Autres impôts et taxes			<b>Autres établissements publics :</b>		<b>0</b>
<b>64- CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>5 648</b>	Agence Régionale de Santé (ARS)		
Rémunérations des personnels		4 105	Centre National pour le Développement du Sport		
Charges sociales		1 543	Bailleurs sociaux		
Autres charges de personnel			<b>Aides privés</b>		<b>0</b>
<b>65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>0</b>	<b>Collectivités :</b>		<b>7 444</b>
<b>66- CHARGES FINANCIERES</b>		<b>0</b>	Région		
<b>67- CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>0</b>	Département		
<b>68- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</b>		<b>0</b>	Commune de Chennevières		7 444
			Autres communes		
			<b>Intercommunalité(s) :</b>		<b>0</b>
			Grand Paris Sud Est Avenir		
			Autre		
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>			<b>75- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		<b>0</b>
Charges fixes de fonctionnement			Dont cotisations, dons manuels, legs		
Frais financiers			<b>76- PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>0</b>
Autres			<b>78- REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS</b>		<b>0</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>10 944 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>10 944 €</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>					
<b>86- EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>880</b>	<b>87- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>880</b>
Secours en nature			Bénévolat		880
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			Prestations en nature		
Personne bénévole		880	Dons en nature		
<b>TOTAL</b>		<b>880 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>880 €</b>
<b>La subvention ANCT de 3500 € représente 32 % du total des produits.</b>					
(montant demandé / total des produits) x 100					

**Sophie LE MONNIER**

Maire-adjoint de Chennevières-sur-Marne  
Déléguée à la Politique de la Ville, la Petite Enfance,  
le Devoir de Mémoire et la Cause animale

PREFET DU VAL DE MARNE

**CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE  
PROGRAMMATION 2022  
FICHE ACTION SYNTHETIQUE**

<b>Nom du porteur</b>	Ville : <b>CHENNEVIERES-SUR-MARNE</b> Service : <b>CENTRE MUNICIPAL LA COLLINE – PÔLE CENTRE SOCIAL</b>
<b>Adresse</b>	13 rue Rabelais 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
<b>Territoire du projet</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Bois l'Abbé (Chennevières-sur-Marne) <input type="checkbox"/> Haie Griselle (Boissy-Saint-Léger)
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>LA CULTURE, L'AFFAIRE DE TOUS !</b>
<b>Renouvellement de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Pilier</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale <input type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input type="checkbox"/> Développement économique et emploi
<b>Priorités du cadre stratégique</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Favoriser la réussite éducative <input type="checkbox"/> Améliorer l'accès aux droits et l'implication citoyenne <input type="checkbox"/> Lutter contre l'insécurité, améliorer le quartier et son image <input type="checkbox"/> Améliorer et renforcer le partenariat, clarifier la communication envers les habitants <input type="checkbox"/> Favoriser l'accès à l'emploi <input type="checkbox"/> Renforcer l'accueil des entreprises et favoriser leur participation à la politique de la ville
<b>Thème ACsé</b> (Se référer à la nomenclature 2021)	Culture et expression artistique (1.4) Diffusion culturelle (141) Accès à l'offre et aux équipements culturels (1412)
<b>Lieu(x) de déroulement de l'action</b> (dans quelle structure ? dans quel(s) quartier(s)?...)	Centre municipal La Colline - Quartier du Bois l'Abbé 13 rue Rabelais - 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE

<p><b>Public visé</b></p>	<p>- <b>Nombre de personnes concernées</b> : 500</p> <p>- <b>Origine géographique</b> :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) réglementaire(s)  <input type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) en veille</p> <p>- <b>Caractéristiques d'âge</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 0/5 ans  <input type="checkbox"/> 6/15 ans  <input type="checkbox"/> 16/17 ans  <input type="checkbox"/> 18/25 ans  <input type="checkbox"/> 26/64 ans  <input type="checkbox"/> 65 ans et plus  <input checked="" type="checkbox"/> Tous âges</p> <p>- <b>Caractéristiques de sexe</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> Femmes  <input type="checkbox"/> Hommes  <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <p>- <b>S'il s'agit d'un public spécifique, le préciser (jeunes, femmes, familles, DELD, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées...)</b> :  Adultes, familles, enfants de 9 à 15 ans.</p>
<p><b>Dates de déroulement de l'action</b>  (date de démarrage / date de fin / fréquence)</p>	<p><b>Date de démarrage</b> : Janvier 2022  <b>Date de fin</b> : Décembre 2022  <b>Durée</b> : 1 an  <b>Fréquence</b> :</p> <p>Atelier théâtre : hebdomadaire  Pause Culturelle : hebdomadaire  Culture&amp;Vous : quotidien  Repas Partagé : mensuel  Sortie Famille : selon planning</p>
<p><b>Objectifs opérationnels de l'action</b>  (3 maximum)</p>	<p>Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs.</p>
<p><b>Description synthétique de l'action</b></p>	<p><b>Contexte / Cadre général</b> :</p> <p>Considérant que l'accès à la culture est un droit fondamental, le Centre municipal La Colline propose un ensemble d'actions permettant au public de découvrir et/ou d'élargir leurs connaissances dans les domaines culturels et artistiques.</p>

**Déroulement de l'action / étapes :**

1. Atelier théâtre :

- Des ateliers hebdomadaires : tous les mercredis de 9h30 à 11h00 pour les élémentaires et de 16h à 17h30 pour les collégiens.
- Des représentations seront faites lors des événements de la ville (au théâtre, gala de Noël, la fête aux 1000 couleurs, journée des droits des femmes).
- Des sorties au théâtre seront organisées.

2. Pause culturelle :

- Des ateliers hebdomadaires auront lieu tous les lundis de 14h à 16h. Les participants seront accueillis par les animateurs et se réuniront autour d'une collation. Ils échangeront sur les thèmes de la culture et de la vie quotidienne.
- Des sorties culturelles seront organisées en lien avec les thèmes étudiés lors des ateliers.

3. Repas culturels :

8 repas auront lieu aux dates suivantes : mercredi 26 janvier, mercredi 23 février, mercredi 30 mars, mercredi 27 avril, mercredi 25 mai, mercredi 28 septembre, mercredi 26 octobre et mercredi 30 novembre 2022. Les repas se dérouleront entre 12h à 14h.

Au cours du repas, une animation culturelle en lien avec le thème sera proposée.

Les repas seront préparés de 9h à 12h avec des bénévoles. La programmation se fera avec la participation des usagers.

4. Sorties culturelles :

Diverses sorties culturelles et de loisirs seront proposées sur l'année à destination des familles et des adultes isolés.

La programmation se fera avec la participation des usagers.

Les partenariats entrepris les dernières années seront poursuivis.

5. Culture&Vous :

- Un agent recensera les offres proposées par l'association Culture du Cœur. Ces offres seront mises en valeur sur un panneau d'affichage à l'accueil et consultables par les usagers. Un agent sera mis à disposition afin de réserver les places sur internet.
- Sur sa page Facebook, le Centre publiera des informations liées à la culture : actualités culturelles, offres de spectacles...

**Moyens mis en œuvre :**

Moyens matériels : vidéoprojecteur, ordinateur, cuisine pédagogique, salle d'activité, panneau d'affichage.

Moyens humains :

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
<b>PERSONNEL RÉMUNÉRÉ</b>		

	Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	4	0,52
	Adultes-Relais		
	Postes Fonjep		
	Autres emplois aidés		
	Volontaires ou stagiaires indemnisés		
	Personnel mis à disposition "payante"		
	<b>PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ</b>		
	Bénévoles	3	0,07
	Volontaires en service civique		
	Personnel mis à disposition « gratuite »		
	<p><b>A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?</b>  Les habitants manifestent le besoin d'accéder à différentes activités culturelles adaptées à leurs revenus et à leur mobilité géographique afin de renforcer leur socialisation et leur exercice de la citoyenneté.</p>		
	<p><b>Qui a identifié ce(s) besoin(s) ?</b>  En 2021, le Pôle social du Centre municipal La Colline a réalisé un nouveau diagnostic de territoire. Aussi, il apparaît que les actions menées sur les 4 dernières années par le Centre ont facilité l'accès à la culture des familles mais qu'il est important de poursuivre le travail entrepris.</p>		
<b>Acteurs et partenaires</b>	<p><b>Personne responsable de l'action :</b>  <b>Nom / Prénom :</b> Mme CHANTRIAUX Myriam  <b>Fonction :</b> Référente famille  <b>Téléphone :</b> 01-45-94-27-99  <b>Mail :</b> <a href="mailto:myriam.chantriaux@chennevieres.fr">myriam.chantriaux@chennevieres.fr</a></p>		
	<p><b>Intervenants sur l'action :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mme DIEOUNE Fatoumata – Animatrice Socioculturelle</li> <li>2. Mme FERNAND Sophie – Agent d'accueil</li> <li>3. M. OUMOURI Tadjidine – animateur Socioculturel</li> </ol>		
	<p><b>Partenaires :</b></p> <p><b>- Services communaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)</li> <li>- Théâtre Roger Lafaille</li> <li>- Service jeunesse</li> </ul> <p><b>- Partenaires extérieurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Culture du Cœur</li> <li>- Fédération des Centres Sociaux</li> </ul>		

	<p><b>- Dispositifs mobilisables :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ANCT – DDCS (BOP 147)</li> </ul>												
<p><b>Evaluation de l'action</b> <b>Résultats attendus et indicateurs</b></p>	<p><b>Résultats attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amorcer une ouverture d'esprit en matière d'accès à la culture.</li> <li>- Transmettre des connaissances.</li> </ul>												
	<p><b>Indicateurs prévus pour l'action :</b></p> <p>Un questionnaire de satisfaction permettra d'évaluer l'impact des différentes actions tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif (apports et découvertes culturels).</p> <p>Il sera relevé le nombre de participants par action où seront distinguées les catégories par âges, sexes et zones de résidences.</p> <p>Pour la page Facebook, seront relevés les nombres de personnes touchées, d'interactions et de partages.</p>												
<p><b>Financement de l'action</b></p>	<p><b>Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, salaires, déplacements, etc.) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Charge de personnel : 20 837 €</li> <li>- Déplacement : 6 900 €</li> <li>- Services bancaires et autres : 2 401€</li> <li>- Prestations de services : 3 820 €</li> <li>- Achats de matières et fournitures : 1 320 €</li> </ul> <p><b>Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?</b></p> <p>Oui pour les actions suivantes : Repas culturels, Sorties culturelles et les sorties organisées dans le cadre de l'atelier théâtre et de la Pause Culturelle.</p> <p><b>Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :</b></p> <p>Pour les Repas Culturels, le tarif appliqué est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adhérents adultes : 3,50€</li> <li>- Adhérents mineurs : 2,00€</li> <li>- Non adhérents adultes ; 6,50€</li> <li>- Non adhérents mineurs : 4,50€</li> <li>- Gratuité pour les mineurs de moins de 3 ans</li> <li>- Gratuité pour les bénévoles préparant le repas.</li> </ul> <p>Pour les Sorties culturelles, un tarif modulé est appliqué :</p> <table border="1" data-bbox="678 1870 1372 2087"> <thead> <tr> <th>Droit d'entrée par personne compris entre ...</th> <th>Tarif par usager adhérent</th> <th>Tarif par usager non adhérent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0,50€ et 2,25€</td> <td>1,00€</td> <td>3,00€</td> </tr> <tr> <td>2,26€ et 3,75€</td> <td>2,00€</td> <td>4,00€</td> </tr> <tr> <td>3,76€ et 6,75€</td> <td>3,50€</td> <td>6,00€</td> </tr> </tbody> </table>	Droit d'entrée par personne compris entre ...	Tarif par usager adhérent	Tarif par usager non adhérent	0,50€ et 2,25€	1,00€	3,00€	2,26€ et 3,75€	2,00€	4,00€	3,76€ et 6,75€	3,50€	6,00€
Droit d'entrée par personne compris entre ...	Tarif par usager adhérent	Tarif par usager non adhérent											
0,50€ et 2,25€	1,00€	3,00€											
2,26€ et 3,75€	2,00€	4,00€											
3,76€ et 6,75€	3,50€	6,00€											

6,76€ et 8,75€	4,50€	8,00€
8,76€ et 11,75€	6,00€	10,00€
11,76€ et 14,75€	7,50€	11,00€
14,76€ et 17,75€	9,00€	13,00€
17,76€ et 20,75€	10,50€	15,00€
20,76€ et 24,75€	12,50€	18,00€
A partir de 24,76€	15,00€	20,00€

**Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :**

Agent/Fonction	Nbre d'h	Salaire
CHANTRIAUX Myriam Référente Famille	288h	8 072,64€
DIEOUNE Fatoumata Animatrice Socioculturel	63h	1 171,17 €
FERNAND Sophie Agent d'accueil	79h	1 724,57 €
OUMOURI Tadjidine Animateur Socioculturel	523h	9 869,01€

**Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes et de biens meubles [matériel, véhicules, etc.] ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.)**

**Bénévolat :**

- Préparation des repas : 3 bénévoles x 3 heures x 8 repas -> 72 heures
- Préparation de la décoration des repas partagés : 3 bénévoles x 2h x 8 repas -> 48h
- **TOTAL des HEURES : 120 heures**

**Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :**

Néant.

**Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action pour 2022 et celui de 2021 (notamment les augmentations) :**

Augmentation de la masse salariale pour plusieurs raisons :

- Changement d'agent en charge d'actions.
- Prise en compte de la revalorisation des salaires des agents.
- Valorisation du temps consacré à la promotion de la culture sur la page Facebook de la structure. Ce travail a été entrepris lors du confinement de mars 2020 et est poursuivi régulièrement.

**Cadre réservé à l'administration :**

Avis du comité technique :

Date :

Décision du comité de pilotage :

Date :



Le 28 octobre 2021,

**Sophie LE MONNIER**

Maire-adjoint de Chennevières-sur-Marne  
Déléguée à la Politique de la Ville, la Petite Enfance,  
le Devoir de Mémoire et la Cause animale

**BUDGET PREVISIONNEL 2022 -**

**LA CULTURE, L'AFFAIRE DE TOUS ! - CENTRE MUNICIPAL LA COLLINE – PÔLE CENTRE SOCIAL**

DEPENSES / CHARGES	Montants (€)	RECETTES / RESSOURCES	Montants (€)
<b>Charges directes affectées à l'action</b>		<b>Ressources directes affectées à l'action</b>	
<b>60- ACHATS</b>	<b>5 140</b>	<b>70- VENTE DE MARCHANDISES, PRODUITS FINIS, PRESTATIONS</b>	<b>3 500</b>
Prestations de services	3 820	<b>74- SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>31 779</b>
Achats matières et fournitures	1 320	<b>Etat</b>	<b>9 000</b>
Autres fournitures		ANCT (BOP 147)	9 000
<b>61- SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>0</b>	DDCS (précisez le BOP) :	
Location (mobilières et immobilières)		BOP 163 (jeunesse)	
Entretien et réparation		BOP 104 (intégration)	
Assurance		BOP 106 (PAEJ)	
Documentation		DIRECCTE	
<b>62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>9 301</b>	DRIHL	
Rémunération d'intermédiaires et honoraires		Autre	
Publicité, publication		<b>Organismes sociaux</b>	<b>0</b>
Déplacements, missions	6 900	CAF	
Services bancaires, autres	2 401	Autre (CPAM...)	
<b>63- IMPOTS ET TAXES</b>	<b>0</b>	<b>Fonds européens (à préciser)</b>	<b>0</b>
Impôts et taxes sur rémunération		<b>ASP</b>	<b>0</b>
Autres impôts et taxes		<b>Autres établissements publics :</b>	<b>0</b>
<b>64- CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>20 837</b>	Agence Régionale de Santé (ARS)	
Rémunérations des personnels	14 819	Centre National pour le Développement du Sport	
Charges sociales	6 019	Bailleurs sociaux	
Autres charges de personnel		<b>Aides privés</b>	<b>0</b>
<b>65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>0</b>	<b>Collectivités :</b>	<b>22 779</b>
<b>66- CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0</b>	Région	
<b>67- CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0</b>	Département	
<b>68- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>0</b>	Commune de Chennevières	22 779
		Autres communes	
		<b>Intercommunalité(s) :</b>	<b>0</b>
		Grand Paris Sud Est Avenir	
		Autre	
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>		<b>75- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>0</b>
Charges fixes de fonctionnement		Dont cotisations, dons manuels, legs	
Frais financiers		<b>76- PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>0</b>
Autres		<b>78- REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>35 279 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>35 279 €</b>

<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>			
<b>86- EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>1 200</b>	<b>87- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>1 200</b>
Secours en nature		Bénévolat	1 200
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personne bénévole	1 200	Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>1 200 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 200 €</b>

**La subvention ANCT de 9 000 € représente 25,5 % du total des produits.**  
(montant demandé / total des produits) x 100

**Sophie LE MONNIER**

Maire-adjoint de Chennevières-sur-Marne  
Déléguée à la Politique de la Ville, la Petite Enfance,  
le Devoir de Mémoire et la Cause animale

PREFET DU VAL DE MARNE

**CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE  
PROGRAMMATION 2021  
FICHE ACTION SYNTHETIQUE**

<b>Nom du porteur</b>	Ville : <b>CHENNEVIERES SUR MARNE</b> Service : <b>CENTRE MUNICIPAL LA COLINE – PÔLE CENTRE SOCIAL</b>
<b>Adresse</b>	13 rue Rabelais 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
<b>Territoire du projet</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Bois l'Abbé (Chennevières-sur-Marne) <input type="checkbox"/> Haie Griselle (Boissy-Saint-Léger)
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>FEMME D'ABORD</b>
<b>Renouvellement de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Pilier</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale <input type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input type="checkbox"/> Développement économique et emploi
<b>Priorités du cadre stratégique</b>	<input type="checkbox"/> Favoriser la réussite éducative <input type="checkbox"/> Améliorer l'accès aux droits et l'implication citoyenne <input type="checkbox"/> Lutter contre l'insécurité, améliorer le quartier et son image <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer et renforcer le partenariat, clarifier la communication envers les habitants <input type="checkbox"/> Favoriser l'accès à l'emploi <input type="checkbox"/> Renforcer l'accueil des entreprises et favoriser leur participation à la politique de la ville
<b>Thème ACsé (Se référer à la nomenclature 2021)</b>	1.5 - Lien social, citoyenneté et participation des habitants 153 - Action médiation 1533 - Médiation sociale et culturelle
<b>Lieu(x) de déroulement de l'action (Dans quelle structure ? Dans quel(s) quartier(s)?)</b>	Centre municipal La Colline - Quartier du Bois l'Abbé 13 rue Rabelais - 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE

<p><b>Public visé</b></p>	<p>- <b>Nombre de personnes concernées</b> : 50 personnes</p> <p>- <b>Origine géographique</b> :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) réglementaire(s)  <input type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) en veille</p> <p>- <b>Caractéristiques d'âge</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 0/5 ans  <input type="checkbox"/> 6/15 ans  <input type="checkbox"/> 16/17 ans  <input type="checkbox"/> 18/25 ans  <input type="checkbox"/> 26/64 ans  <input type="checkbox"/> 65 ans et plus  <input checked="" type="checkbox"/> Tous âges</p> <p>- <b>Caractéristiques de sexe</b> :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Femmes  <input type="checkbox"/> Hommes  <input type="checkbox"/> Mixte</p> <p>- <b>S'il s'agit d'un public spécifique, le préciser (jeunes, femmes, familles, DELD, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées...)</b> :  Femmes et jeunes filles.</p>
<p><b>Dates de déroulement de l'action</b>  (Date de démarrage / date de fin / fréquence)</p>	<p><b>Date de démarrage</b> : Janvier 2022  <b>Date de fin</b> : Décembre 2022  <b>Durée</b> : 1 an  <b>Fréquence</b> : Une fois par mois</p>
<p><b>Objectifs opérationnels de l'action</b>  (3 maximum)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Générer des opportunités de rencontres entre femmes du même quartier.</li> <li>- Améliorer l'estime et la confiance en soi.</li> <li>- Rompre l'isolement.</li> </ul>
<p><b>Description synthétique de l'action</b></p>	<p><b>Contexte / Cadre général</b> :</p> <p>Ce projet est une demande des habitantes qui souhaitent avoir un temps pour elles en dehors de leur foyer afin de se retrouver, se réunir, échanger et partager avec d'autres mamans.  L'objectif est de créer un groupe de femme qui pourra, de façon autonome, porter et organiser certaines actions et certains ateliers en lien avec le Centre municipal. Les agents seront amenés à faire "avec" plutôt qu'à faire "pour" le groupe.</p> <hr/> <p><b>Déroulement de l'action / étapes</b> :</p> <p>Des actions récurrentes seront proposées tout au long de l'année afin de travailler autour de trois axes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La confiance et l'image de soi.</li> <li>2. Rompre l'isolement pour les personnes les plus fragiles.</li> <li>3. Prendre soin de soi et de sa santé.</li> </ol>

Exemple d'actions développées :

- **Séances de sport :**

Les séances seront proposées une à deux fois par mois. Un professionnel sportif proposera des séances de sports adaptées avec des exercices que les participantes pourront reproduire à la maison.

- **Atelier nutrition :**

3 ateliers par an seront réalisés avec une nutritionniste. Ces ateliers visent à identifier les changements nécessaires à mettre en œuvre pour favoriser une bonne santé physique et un mieux-être.

- **Séances de sophrologie/relaxation :**

3 séances par an seront animées par un professionnel. Ces séances permettront aux participantes de se détendre et de se recentrer sur elles.

- **Atelier santé :**

L'atelier aura lieu 2 fois par an. Une infirmière interviendra afin de sensibiliser sur les questions de santé féminine et d'échanger des conseils d'hygiène au sens large.

- **Temps d'échanges et de discussions :**

3 séances par an permettront aux participantes de se retrouver pour parler d'une thématique qu'elles choisiront ensemble. Des professionnels pourront être conviés si besoin.

Les usagers seront partis prenantes de l'action. Le programme et les ateliers pourront évoluer en fonction des besoins et des volontés du groupe.

Des temps forts en soirée pourront être organisés avec les participantes.

**Moyens mis en œuvre :**Moyens matériels :

Flyer, salle pédagogique, matériel de sport, etc.

Moyens humains :

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
<b>PERSONNEL RÉMUNÉRÉ</b>		
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	2	0,07
Adultes-Relais		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
<b>PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ</b>		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

**A quel(s) besoin(s) cela répond-il ? :**

Cela répond aux besoins de certaines femmes qui souhaitent bénéficier de moment rien que pour elles et entre elles car beaucoup se perdent et s'oublient dans leur rôle de femme, mère, épouses...

**Qui a identifié ce(s) besoin(s) ?**

Les agents du Centre municipal La Colline de la ville de Chennevières-sur-Marne.

**Acteurs et partenaires****Personne responsable de l'action :****Nom / Prénom :** Mme CHANTRIAUX Myriam**Fonction :** Référente famille**Téléphone :** 01.45.94.27.99**Mail :** [myriam.chantriaux@chennevieres.fr](mailto:myriam.chantriaux@chennevieres.fr)**Intervenants sur l'action :**

- DIEOUNE Fatoumata - Animatrice socioculturelle
- OUMOURI Tadjidine - Animateur socioculturel

**Partenaires :****Services communaux :**

- Service communication

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecole municipale de foot</li> </ul> <p><b>Partenaires extérieurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Association Chaleur et Partage</li> <li>- Association Couture et Passion</li> <li>- Association Rayon de Soleil</li> </ul> <p><b>Dispositifs mobilisables :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ANCT – BOP 147</li> </ul>									
<p><b>Evaluation de l'action</b> <b>Résultats attendus et indicateurs</b></p>	<p><b>Résultats attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une cohésion de groupe.</li> <li>- Fédérer un groupe d'environ 10 à 15 femmes.</li> </ul>									
	<p><b>Indicateurs prévus pour l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquentation de l'action : nombre de femmes présentes.</li> <li>- Questionnaire de satisfaction.</li> </ul>									
<p><b>Financement de l'action</b></p>	<p><b>Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, salaires, déplacements, etc.) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prestations de services : 800 €</li> <li>- Achats de matières et de fournitures : 500 €</li> </ul> <p><b>Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?</b></p> <p>Non.</p> <p><b>Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :</b></p> <p>Gratuité.</p> <p><b>Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :</b></p> <table border="1" data-bbox="552 1442 1458 1659"> <thead> <tr> <th>Agent</th> <th>Nb d'heures</th> <th>Charges de personnel</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DIEOUNE Fatoumata – Animatrice Socioculturelle</td> <td>112h</td> <td>2 082,08 €</td> </tr> <tr> <td>OUMOURI Tadjidine – Animateur socioculturel</td> <td>12h</td> <td>226,44 €</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes et de biens meubles [matériel, véhicules, etc.] ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.)</b></p> <p>Néant.</p> <p><b>Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :</b></p>	Agent	Nb d'heures	Charges de personnel	DIEOUNE Fatoumata – Animatrice Socioculturelle	112h	2 082,08 €	OUMOURI Tadjidine – Animateur socioculturel	12h	226,44 €
Agent	Nb d'heures	Charges de personnel								
DIEOUNE Fatoumata – Animatrice Socioculturelle	112h	2 082,08 €								
OUMOURI Tadjidine – Animateur socioculturel	12h	226,44 €								

	<p>Néant.</p> <p><b>Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action pour 2022 et celui de 2021 (notamment les augmentations) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Services bancaires et autres : afin de relancer l'actions et de toucher davantage de femmes, la communication sera envoyée en janvier et en septembre.</li><li>- Augmentation des charges de personnel : ce projet a été créé en 2021. Afin de mieux accompagner ce projet, davantage d'heures pour l'animateur en charge de ces actions seront nécessaires.</li></ul>
--	--

**Cadre réservé à l'administration :**

Avis du comité technique :

Date :

Décision du comité de pilotage :

Date :

Le 28 octobre 2021,

**Sophie LE MONNIER**

Maire-adjoint de Chennevières-sur-Marne  
Déléguée à la Politique de la Ville, la Petite Enfance,  
le Devoir de Mémoire et la Cause animale



**BUDGET PREVISIONNEL 2022 - FEMME D'ABORD -  
CENTRE MUNICIPAL LA COLINE – PÔLE CENTRE SOCIAL**

DEPENSES / CHARGES		Montants (€)	RECETTES / RESSOURCES		Montants (€)
<b>Charges directes affectées à l'action</b>			<b>Ressources directes affectées à l'action</b>		
<b>60- ACHATS</b>		<b>1 300</b>	<b>70- VENTE DE MARCHANDISES, PRODUITS FINIS, PRESTATIONS</b>		<b>0</b>
Prestations de services		800	<b>74- SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>		<b>1 300</b>
Achats matières et fournitures		500	<b>Etat</b>		<b>1 300</b>
Autres fournitures			ANCT (BOP 147)		1 300
<b>61- SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>0</b>	DDCS (précisez le BOP) :		<b>0</b>
Location (mobilières et immobilières)			BOP 163 (jeunesse)		
Entretien et réparation			BOP 104 (intégration)		
Assurance			BOP 106 (PAEJ)		
Documentation			DIRECCTE		
<b>62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>348</b>	DRIHL		
Rémunération d'intermédiaires et honoraires			Autre		
Publicité, publication			<b>Organismes sociaux</b>		<b>0</b>
Déplacements, missions			CAF		
Services bancaires, autres		348	Autre (CPAM...)		
<b>63- IMPOTS ET TAXES</b>		<b>0</b>	<b>Fonds européens (à préciser)</b>		<b>0</b>
Impôts et taxes sur rémunération			<b>ASP</b>		<b>0</b>
Autres impôts et taxes			<b>Autres établissements publics :</b>		<b>0</b>
<b>64- CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>2 309</b>	Agence Régionale de Santé (ARS)		
Rémunérations des personnels		1 671	Centre National pour le Développement du Sport		
Charges sociales		638	Bailleurs sociaux		
Autres charges de personnel			<b>Aides privés</b>		<b>0</b>
<b>65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>0</b>	<b>Collectivités :</b>		<b>2 657</b>
<b>66- CHARGES FINANCIERES</b>		<b>0</b>	Région		
<b>67- CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>0</b>	Département		
<b>68- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</b>		<b>0</b>	Commune de Chennevières		2 657
			Autres communes		
			<b>Intercommunalité(s) :</b>		<b>0</b>
			Grand Paris Sud Est Avenir		
			Autre		
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>			<b>75- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		<b>0</b>
Charges fixes de fonctionnement			Dont cotisations, dons manuels, legs		
Frais financiers			<b>76- PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>0</b>
Autres			<b>78- REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS</b>		<b>0</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>3 957 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>3 957 €</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>					
<b>86- EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>0</b>	<b>87- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>0</b>
Secours en nature			Bénévolat		
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			Prestations en nature		
Personne bénévole			Dons en nature		
<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>
<b>La subvention ANCT de 1 300 € représente 32,8 % du total des produits.</b> (montant demandé / total des produits) x 100					

**Sophie LE MONNIER**

Maire-adjoint de Chennevières-sur-Marne  
Déléguée à la Politique de la Ville, la Petite Enfance,  
le Devoir de Mémoire et la Cause animale

PREFET DU VAL DE MARNE

**CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE  
PROGRAMMATION 2022  
FICHE ACTION SYNTHÉTIQUE**

<b>Nom du porteur</b>	Ville : <b>CHENNEVIERES-SUR-MARNE</b> Service : <b>CENTRE MUNICIPAL LA COLLINE – PÔLE CENTRE SOCIAL</b>
<b>Adresse</b>	13 rue Rabelais 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
<b>Territoire du projet</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Bois l'Abbé (Chennevières-sur-Marne) <input type="checkbox"/> Haie Griselle (Boissy-Saint-Léger)
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>ATELIERS POUR TOUS</b>
<b>Renouvellement de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Pilier</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale <input type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input type="checkbox"/> Développement économique et emploi
<b>Priorités du cadre stratégique</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Favoriser la réussite éducative <input type="checkbox"/> Améliorer l'accès aux droits et l'implication citoyenne <input type="checkbox"/> Lutter contre l'insécurité, améliorer le quartier et son image <input type="checkbox"/> Améliorer et renforcer le partenariat, clarifier la communication envers les habitants <input type="checkbox"/> Favoriser l'accès à l'emploi <input type="checkbox"/> Renforcer l'accueil des entreprises et favoriser leur participation à la politique de la ville
<b>Thème ACsé</b> (Se référer à la nomenclature 2021)	1311 – soutien à la fonction parentale 1562 – activités de loisirs
<b>Lieu(x) de déroulement de l'action</b> (dans quelle structure ? dans quel(s) quartier(s)?...)	Au Centre municipal la Colline, au parc des Bordes et dans les structures municipales de la ville.

<p><b>Public visé</b></p>	<p>- <b>Nombre de personnes concernées</b> : 100</p> <p>- <b>Origine géographique</b> :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) réglementaire(s)</p> <p><input type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) en veille</p> <p>- <b>Caractéristiques d'âge</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 0/5 ans</p> <p><input type="checkbox"/> 6/15 ans</p> <p><input type="checkbox"/> 16/17 ans</p> <p><input type="checkbox"/> 18/25 ans</p> <p><input type="checkbox"/> 26/64 ans</p> <p><input type="checkbox"/> 65 ans et plus</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Tous âges</p> <p>- <b>Caractéristiques de sexe</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> Femmes</p> <p><input type="checkbox"/> Hommes</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <p>- <b>S'il s'agit d'un public spécifique, le préciser (jeunes, femmes, familles, DELD, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées...)</b> :</p> <p>Familles, adultes.</p>
<p><b>Dates de déroulement de l'action</b> (date de démarrage / date de fin / fréquence)</p>	<p><b>Date de démarrage</b> : janvier 2022</p> <p><b>Date de fin</b> : décembre 2022</p> <p><b>Durée</b> : 1 an</p> <p><b>Fréquence</b> :</p> <p>Veillée jeux en famille : 4 fois par an</p> <p>Laludo : tous les mercredis.</p> <p>Les p'tits explorateurs : 4 fois par an</p> <p>Les après-midis créatifs : tous les vendredis</p>
<p><b>Objectifs opérationnels de l'action</b> (3 maximum)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'accès aux loisirs</li> <li>- Permettre des temps privilégiés en famille autour d'une activité commune</li> <li>- Rompre l'isolement</li> </ul>
<p><b>Description synthétique de l'action</b></p>	<p><b>Contexte / Cadre général</b> :</p> <p>L'offre culturelle et de loisirs est une demande revenant régulièrement dans les préoccupations de la population.</p> <p>De plus, enfants, jeunes et adultes passent de plus en plus de temps devant des écrans au détriment du jeu physique. Les familles ont perdu l'habitude de jouer ensemble.</p> <p>Ainsi, le Centre municipal la Colline souhaite proposer et développer un panel d'activités de loisirs à destination des familles.</p>

**Déroulement de l'action / étapes :**

Veillée jeux en famille :

4 soirées jeux seront organisées au cours de l'année sur différentes thématiques telles que : légo en famille, concours de kappla, dessiner c'est gagné, loto, quizz...

Les familles seront accueillies, de 19h00 à 22h30. Chaque soirée débutera par un temps de jeu entre 19h00 et 20h30. Celui-ci sera suivi par un dîner convivial entre 21h00 et 21h30.

Laludo :

Tous les mercredis de 14h à 17h, un animateur proposera et animera différents jeux. Il sera amené à avoir différents rôles : arbitre, joueur, conseiller et garant des règles de fonctionnement.

Régulièrement, l'animateur proposera des nouveaux jeux. Il pourra réaliser la programmation avec les participants.

Les enfants seront accueillis avec ou sans leurs parents (en fonction de l'âge) et les ALSH avec les animateurs encadrants.

Enfin, les familles pourront emprunter des jeux afin de poursuivre le moment de partage à la maison.

Les P'tits explorateurs :

4 actions sont prévues pendant les vacances scolaires de l'année 2022 de 9h30 à 12h00 destinées aux parents d'enfants de moins de 3 ans non scolarisés.

L'action permettra de faire découvrir des activités peu coûteuses à reproduire à la maison avec son enfant, de vivre un moment privilégié en famille, de partager un moment avec son enfant en dehors du domicile, de renforcer la confiance des parents dans leur rôle parental et enfin de permettre à l'enfant de rencontrer d'autres enfants de son âge.

Les après-midis créatifs :

Tous les vendredis de 14h à 16h, des ateliers créatifs pour adultes (ou en famille pendant les vacances scolaires) seront organisés.

Des activités manuelles variées seront proposées. La programmation sera réalisée avec les participants. L'entraide entre les participants sera encouragée par l'animateur.

Par ailleurs, des habitants pourront aussi animer eux-mêmes l'atelier afin de partager leurs savoirs faire.

	<p><b>Moyens mis en œuvre :</b></p> <p><u>Moyens matériels :</u> Jeux sociétés, matériels de loisirs créatifs, salle pédagogique.</p> <p><u>Moyens humains :</u></p>																																				
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Nombre de personnes</th> <th>Nombre en ETP</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>PERSONNEL RÉMUNÉRÉ</b></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)</td> <td>3</td> <td>0,23</td> </tr> <tr> <td>Adultes-Relais</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Postes Fonjep</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres emplois aidés</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Volontaires ou stagiaires indemnisés</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Personnel mis à disposition "payante"</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ</b></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bénévoles</td> <td>3</td> <td>0,03</td> </tr> <tr> <td>Volontaires en service civique</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Personnel mis à disposition « gratuite »</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Nombre de personnes	Nombre en ETP	<b>PERSONNEL RÉMUNÉRÉ</b>			Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	3	0,23	Adultes-Relais			Postes Fonjep			Autres emplois aidés			Volontaires ou stagiaires indemnisés			Personnel mis à disposition "payante"			<b>PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ</b>			Bénévoles	3	0,03	Volontaires en service civique			Personnel mis à disposition « gratuite »		
		Nombre de personnes	Nombre en ETP																																		
	<b>PERSONNEL RÉMUNÉRÉ</b>																																				
	Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	3	0,23																																		
	Adultes-Relais																																				
	Postes Fonjep																																				
	Autres emplois aidés																																				
	Volontaires ou stagiaires indemnisés																																				
	Personnel mis à disposition "payante"																																				
	<b>PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ</b>																																				
	Bénévoles	3	0,03																																		
Volontaires en service civique																																					
Personnel mis à disposition « gratuite »																																					
<p><b>A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?</b></p> <p>Mettre en place des activités de loisirs pour les familles. Proposer un temps dédié aux jeux en famille. Rompre l'isolement des personnes qui se sentent seules à la maison.</p>																																					
<p><b>Qui a identifié ce(s) besoin(s) ?</b></p> <p>Les agents du Centre municipal La Colline de la ville de Chennevières-sur-Marne.</p>																																					
<b>Acteurs et partenaires</b>	<p><b>Personne responsable de l'action :</b></p> <p><b>Nom / Prénom :</b> CHANTRIAUX Myriam <b>Fonction :</b> Référente famille <b>Téléphone :</b> 01.45.94.27.99 <b>Mail :</b> <a href="mailto:myriam.chantriaux@chennevieres.fr">myriam.chantriaux@chennevieres.fr</a></p>																																				
	<p><b>Intervenants sur l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DIEOUNE Fatoumata : Animatrice socioculturelle</li> <li>- OUMOURI Tadjidine : Animateur socioculturel</li> <li>- Vacataire - animateur</li> </ul>																																				
	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Services communaux :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Education Enfance</li> </ul> </li> </ul>																																				

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecole municipal de foot</li> <li>- <b>Partenaires extérieurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Association Chaleur et partage</li> <li>- Association Couture et passion</li> <li>- Association Rayon de soleil</li> </ul> </li> <li>- <b>Dispositifs mobilisables :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ANCT – Mission Ville (BOP 147)</li> </ul> </li> </ul>												
<p><b>Evaluation de l'action</b> <b>Résultats attendus et indicateurs</b></p>	<p><b>Résultats attendus :</b> A travers les activités proposées, favoriser les échanges entre les participants et au sein des familles. Faire découvrir de nouvelles activités variées.</p> <hr/> <p><b>Indicateurs prévus pour l'action :</b> Un questionnaire de satisfaction permettra d'évaluer l'impact des différentes actions tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Il sera relevé le nombre de participants par action où seront distinguées les catégories par âges, sexes et zones de résidences.</p>												
<p><b>Financement de l'action</b></p>	<p><b>Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, salaires, déplacements, etc.) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Achats de matières et fournitures : 2 150 €</li> <li>- Charges de personnel : 7 627 €</li> </ul> <p><b>Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?</b></p> <p>Oui, uniquement pour les après-midis créatifs. Tarif voté au Conseil municipal : 1€ pour les adhérents du Centre municipal la Colline - 3€ pour les non adhérents.</p> <p><b>Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :</b></p> <p>Gratuité pour les autres activités.</p> <p><b>Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :</b></p> <table border="1" data-bbox="550 1675 1503 1955"> <thead> <tr> <th>Agent</th> <th>Nb d'heures</th> <th>Charges de personnel</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DIEOUNE Fatoumata -Animatrice socioculturelle</td> <td>357 heures</td> <td>6 636,63 €</td> </tr> <tr> <td>OUMOURI Tadjidine – animateur socioculturel</td> <td>30 heures</td> <td>566,10 €</td> </tr> <tr> <td>Vacataire - animateur</td> <td>26 heures</td> <td>424,58 €</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (Les « contributions volontaires »</b></p>	Agent	Nb d'heures	Charges de personnel	DIEOUNE Fatoumata -Animatrice socioculturelle	357 heures	6 636,63 €	OUMOURI Tadjidine – animateur socioculturel	30 heures	566,10 €	Vacataire - animateur	26 heures	424,58 €
Agent	Nb d'heures	Charges de personnel											
DIEOUNE Fatoumata -Animatrice socioculturelle	357 heures	6 636,63 €											
OUMOURI Tadjidine – animateur socioculturel	30 heures	566,10 €											
Vacataire - animateur	26 heures	424,58 €											

*correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes et de biens meubles [matériel, véhicules, etc.] ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.)*

Veillée jeux en famille :

Courses + préparation du repas : 4h x 4 veillées x 2 bénévoles = 32 heures

Animations : 4 veillées x 3h30 : 14h

**Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :**

Néant.

**Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action pour 2022 et celui de 2021 (notamment les augmentations) :**

Suite au Covid, les familles ont exprimé le besoin de partager des moments ensemble à l'extérieur de la maison.

De ce fait, d'autres actions sont venues renforcer la fiche action "Ludo en famille" créée en 2021.

Les budgets de prestations de service, d'achats de matières et fournitures et de charges de personnel ont augmenté en conséquent.

**Cadre réservé à l'administration :**

Avis du comité technique :

Date :

Décision du comité de pilotage :

Date :

Le 28 octobre 2021,

**Sophie LE MONNIER**

Maire-adjoint de Chennevières-sur-Marne

Déléguée à la Politique de la Ville, la Petite Enfance,

le Devoir de Mémoire et la Cause animale

**BUDGET PREVISIONNEL 2022 - ATELIERS POUR TOUS -  
CENTRE MUNICIPAL LA COLLINE – PÔLE CENTRE SOCIAL**

DEPENSES / CHARGES	Montants (€)	RECETTES / RESSOURCES	Montants (€)
<b>Charges directes affectées à l'action</b>		<b>Ressources directes affectées à l'action</b>	
<b>60- ACHATS</b>	<b>2 750</b>	<b>70- VENTE DE MARCHANDISES, PRODUITS FINIS, PRESTATIONS</b>	<b>180</b>
Prestations de services	600	<b>74- SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>3 000</b>
Achats matières et fournitures	2 150	<b>Etat</b>	<b>3 000</b>
Autres fournitures		ANCT (BOP 147)	3 000
<b>61- SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>0</b>	DDCS (précisez le BOP) :	<b>0</b>
Location (mobilières et immobilières)		BOP 163 (jeunesse)	
Entretien et réparation		BOP 104 (intégration)	
Assurance		BOP 106 (PAEJ)	
Documentation		DIRECCTE	
<b>62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>0</b>	DRIHL	
Rémunération d'intermédiaires et honoraires		Autre	
Publicité, publication		<b>Organismes sociaux</b>	<b>0</b>
Déplacements, missions		CAF	
Services bancaires, autres		Autre (CPAM...)	
<b>63- IMPOTS ET TAXES</b>	<b>0</b>	<b>Fonds européens (à préciser)</b>	<b>0</b>
Impôts et taxes sur rémunération		<b>ASP</b>	<b>0</b>
Autres impôts et taxes		<b>Autres établissements publics :</b>	<b>0</b>
<b>64- CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>7 627</b>	Agence Régionale de Santé (ARS)	
Rémunérations des personnels	5 521	Centre National pour le Développement du Sport	
Charges sociales	2 106	Bailleurs sociaux	
Autres charges de personnel		<b>Aides privés</b>	<b>0</b>
<b>65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>0</b>	<b>Collectivités :</b>	<b>7 197</b>
<b>66- CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0</b>	Région	
<b>67- CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0</b>	Département	
<b>68- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>0</b>	Commune de Chennevières	7 197
		Autres communes	
		<b>Intercommunalité(s) :</b>	<b>0</b>
		Grand Paris Sud Est Avenir	
		Autre	
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>		<b>75- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>0</b>
Charges fixes de fonctionnement		Dont cotisations, dons manuels, legs	
Frais financiers		<b>76- PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>0</b>
Autres		<b>78- REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>10 377 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>10 377 €</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>			
<b>86- EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>460</b>	<b>87- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>460</b>
Secours en nature		Bénévolat	460
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personne bénévole	460	Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>460 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>460 €</b>
<b>La subvention ANCT de 3000 € représente 28,9% du total des produits.</b> (montant demandé / total des produits) x 100			

**Sophie LE MONNIER**

Maire-adjoint de Chennevières-sur-Marne  
Déléguée à la Politique de la Ville, la Petite Enfance,  
le Devoir de Mémoire et la Cause animale



PREFET DU VAL DE MARNE

**CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE  
PROGRAMMATION 2022  
FICHE ACTION SYNTHETIQUE**

<b>Nom du porteur</b>	Ville : <b>CHENNEVIERES-SUR-MARNE</b> Service : <b>CENTRE MUNICIPAL LA COLLINE – PÔLE CENTRE SOCIAL</b>
<b>Adresse</b>	13 rue Rabelais 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
<b>Territoire du projet</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Bois l'Abbé (Chennevières-sur-Marne) <input type="checkbox"/> Haie Griselle (Boissy-Saint-Léger)
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>PASSE TON CAP COUTURE !</b>
<b>Renouvellement de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Pilier</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale <input type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input checked="" type="checkbox"/> Développement économique et emploi
<b>Priorités du cadre stratégique</b>	<input type="checkbox"/> Favoriser la réussite éducative <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer l'accès aux droits et l'implication citoyenne <input checked="" type="checkbox"/> Lutter contre l'insécurité, améliorer le quartier et son image <input type="checkbox"/> Améliorer et renforcer le partenariat, clarifier la communication envers les habitants <input checked="" type="checkbox"/> Favoriser l'accès à l'emploi <input type="checkbox"/> Renforcer l'accueil des entreprises et favoriser leur participation à la politique de la ville
<b>Thème ACsé</b> (Se référer à la nomenclature 2020)	Emploi (2.1) Accompagnement à l'insertion professionnelle (212) Parrainage vers et dans l'emploi (2121)
<b>Lieu(x) de déroulement de l'action</b> (Dans quelle structure ? Dans quel(s) quartier(s)?...)	<u>Lieu ressource pour les bénéficiaires :</u> Centre municipal La Colline - Quartier du Bois l'Abbé 13 rue Rabelais - 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE <u>Lieu de la formation :</u> ESCALE - Quartier des Hautes-Noues 2 Place Charles Trenet - 94 350 VILLIERS-SUR-MARNE

<p><b>Public visé</b></p>	<p>- <b>Nombre de personnes concernées</b> : 5</p> <p>- <b>Origine géographique</b> :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) réglementaire(s)  <input type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) en veille</p> <p>- <b>Caractéristiques d'âge</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 0/5 ans  <input type="checkbox"/> 6/15 ans  <input type="checkbox"/> 16/17 ans  <input checked="" type="checkbox"/> 18/25 ans  <input checked="" type="checkbox"/> 26/64 ans  <input checked="" type="checkbox"/> 65 ans et plus  <input type="checkbox"/> Tous âges</p> <p>- <b>Caractéristiques de sexe</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> Femmes  <input type="checkbox"/> Hommes  <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <p>- <b>S'il s'agit d'un public spécifique, le préciser (jeunes, femmes, familles, DELD, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées...)</b> :</p> <p>Majorité de femmes de + de 40 ans.</p>
<p><b>Dates de déroulement de l'action</b> (Date de démarrage / date de fin / fréquence)</p>	<p><u>1<sup>ère</sup> session</u> :</p> <p><b>Date de démarrage</b> : septembre 2022  <b>Date de fin</b> : décembre 2022</p> <p><u>2<sup>ème</sup> session</u> :</p> <p><b>Date de démarrage</b> : février 2023  <b>Date de fin</b> : juin 2023</p> <p><b>Durée</b> : 7 mois  <b>Fréquence</b> : Un samedi sur 2 (hors vacances scolaires) - 7 heures / jour</p>
<p><b>Objectifs opérationnels de l'action</b> (3 maximum)</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Favoriser l'insertion professionnelle de femmes issues du quartier prioritaire de la politique de la Ville du Bois l'Abbé de Chennevières, via les métiers de la couture et de la mode.</li> <li>2. Favoriser la cohésion sociale à travers un atelier collectif.</li> <li>3. Valoriser et consolider l'estime de soi par la création.</li> </ol>
<p><b>Description synthétique de l'action</b></p>	<p><b>Contexte / Cadre général</b> :</p> <p>Depuis plusieurs années, Le pôle social du Centre municipal la Colline de Chennevières accueille dans ses locaux un atelier de couture, proposé par l'association canavéroise « Couture et Passion ». De nombreuses femmes, qui participent à cet atelier, souhaiteraient aller plus loin que le domaine associatif et du loisir en se professionnalisant.</p> <p>A l'été 2020, au travers de nombreux échanges avec des mamans du</p>

quartier souhaitant se professionnaliser dans les métiers de la couture, Le pôle social du Centre municipal la Colline, a souhaité rencontrer l'association « Les Ateliers d'Alix » qui propose des formations de préparation au CAP COUTURE depuis déjà 2 ans.

Son Président, M. Mossi TRAORE – styliste de la marque éponyme et créateur de la première école de Haute Couture de banlieue – nous a proposé de préparer des Canavéroises au passage du CAP COUTURE en candidat libre. Ce dernier, aussi Président de l'association « Les Ateliers d'Alix », vient d'obtenir le Prix Pierre BERGE de l'ANDAM 2020.

L'association « Les Ateliers d'Alix » propose des cours de couture pour les débutants et les confirmés.

Les élèves inscrits auront la possibilité d'apprendre de manière inédite les principales bases de la couture tout en réalisant des modèles de vêtements de collection avec lesquels ils pourront repartir.

Des professionnels expérimentés issus des plus grandes maisons sont choisis pour ce programme d'initiation à la couture.

Après un partenariat « test » lors de l'année scolaire 2020/2021 où 3 canavéroises ont pu profiter de la formation, dont une a obtenu son CAP COUTURE en juin 2021, nous avons souhaité inscrire de manière pérenne cette action au contrat de ville afin de faire profiter plus de canavéroises.

#### **Déroulement de l'action / étapes :**

Cette action d'insertion professionnelle pourra accueillir 5 personnes entre septembre 2022 et juin 2023.

L'objectif est à la fois de favoriser la cohésion sociale à travers un atelier collectif : ces cours vont permettre au public ciblé d'alimenter l'implication et la réflexion dans leur projet professionnel, d'aider à restaurer, de manière ludique et au moyen d'un médium artistique, la perception de leur image et contribuer ainsi à reprendre confiance en soi.

De plus, il s'agit de valoriser et consolider l'estime de soi par la création : l'apprentissage par la créativité et la mise en œuvre d'une expression de son imaginaire peuvent contribuer à la redécouverte de ses repères professionnels, à une amélioration de son projet de vie, et participe au développement personnel de chaque personne.

Enfin, cela permet d'ouvrir de nouveaux horizons professionnels à des femmes canavéroises éloignées de l'emploi.

#### **Phase 1 – Les candidatures : De mars à juin 2022**

Préparation à la candidature (réalisation du dossier de candidature, aide à la rédaction de la lettre de motivation, explication de l'engagement de présence et de l'engagement financier, etc.).

#### **Phase 2 – Les sélections : Septembre 2022**

### Sélection des candidats :

Les candidates seront choisies par le porteur de l'action, M. Tadjidine OUMOURI, selon 3 critères :

- Participation à des ateliers d'initiation à la couture ou maîtrise des bases de la couture ;
- Disponibilités aux horaires et jours de formation ;
- Entretien de motivation (souhait d'obtenir un diplôme).

A l'issue de ces entretiens, M. OUMOURI sélectionnera 5 candidates et les aidera à remplir un formulaire d'inscription, ainsi qu'un dossier de candidature, contenant la motivation de chacune.

### **Phase 3 – La formation : De mi-septembre 2022 à mi-juin 2023**

Ensuite, les cours d'initiation, de coupe, de montage et de couture seront proposés sur deux sessions, un samedi sur deux :

#### Session 1 : De septembre à décembre 2022

Un cours de couture de 7 heures, un samedi sur 2.

Soit 42h sur 6 samedis + 3h réservées à une visite d'ateliers de Haute couture + rencontre avec des stylistes.

#### Session 2 : De février à juin 2023

Un cours en couture de 7 heures, un samedi sur 2.

Soit 42h sur 6 samedis + 3h réservées à la mise en situation du diplôme.

Présentation en candidat libre au CAP Couture : **Juin 2023.**

Total 45 heures/session, soit 90h00 de formation.

Les cours comporteront des travaux pratiques et un travail sera établi autour d'un projet personnel et un projet collectif.

Ils se déroulent au sein de l'E.S.C.A.L.E. à Villiers-sur-Marne et les participantes devront se rendre sur place par leur propre moyen.

Les 5 candidates canavéroises sélectionnées auront également, durant les 2 sessions, la possibilité de participer à divers événements : défilés, expositions, festivals...

**Moyens mis en œuvre :**Moyens matériels :

Salle municipale, machines à coudre, accessoires de mode...

Moyens humains :

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
<b>PERSONNEL RÉMUNÉRÉ</b>		
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	2	0.028
Adultes-Relais		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
<b>PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ</b>		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

**A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?**

Cette offre de formation, unique et inédite, est un programme durant lequel les élèves seront formées à la Haute Couture en vue d'obtenir un diplôme et en parallèle des mises en situation professionnelle dans le cadre d'un stage. Un accompagnement individuel sera aussi mis en place et des rencontres avec des structures de recrutement et des professionnels des ressources humaines seront proposés.

La formation est aussi accessible pour des jeunes qui n'ont jamais fait de couture, notamment les jeunes suivis dans le cadre d'un parcours d'insertion.

Enfin, cela permettra à 5 canavéroises issus du Bois l'Abbé de viser l'obtention d'un diplôme pour une future insertion professionnelle.

**Qui a identifié ce(s) besoin(s) ?**

L'animatrice du Centre Municipal La Colline à la suite de discussions avec les membres de l'association Couture et Passion. Association qui profite d'une des salles du Centre Municipal la Colline (ex-Espace socioculturel).

<b>Acteurs et partenaires</b>	<b>Personne responsable de l'action :</b> <b>Nom / Prénom :</b> M. OUMOURI Tadjidine <b>Fonction :</b> Animateur Socioculturel <b>Téléphone :</b> 01 45 94 27 99 <b>Mail :</b> <a href="mailto:tadjidine.oumouri@chennevieres.fr">tadjidine.oumouri@chennevieres.fr</a>
	<b>Intervenants sur l'action :</b> - M. TRAORE Mossi, Directeur de la formation et fondateur de l'école
	<b>Partenaires :</b> - <b>Services communaux :</b> - Service emploi – Centre municipal La Colline - <b>Partenaires extérieurs :</b> - Les ateliers d'Alix - Le Pôle Emploi - <b>Dispositifs mobilisables :</b> - ANCT – BOP 147
<b>Evaluation de l'action</b> <b>Résultats attendus et indicateurs</b>	<b>Résultats attendus :</b> - Obtention du CAP Couture pour 3 bénéficiaires sur 5, minimum.
	<b>Indicateurs prévus pour l'action :</b> - Taux de présence à la formation ; - Taux de présentation au diplôme ; - Taux de réussite au diplôme. Par ailleurs, un questionnaire de satisfaction remis à toutes les participantes à la fin de l'action permettra d'évaluer l'impact de l'action tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Il sera relevé le nombre de participantes par session où seront distinguées les catégories par âges, sexes et zones de résidences.
<b>Financement de l'action</b>	<b>Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, salaires, déplacements, etc.) :</b> - Coût de la formation : 750 € (soit 150 € par bénéficiaire) - Adhésion à l'association 2023 : 100 € (soit 20 € par bénéficiaire) - Charges de personnel : 866 €  <b>Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?</b> Oui, 170 € par personne : - 150 € par personne (soit le financement de la première session de formation) ; 20 € par personne (soit l'adhésion à l'association « Les Ateliers d'Alix » pour 2022).

	<p><b>Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :</b></p> <p>Prix unique (soit le règlement de l'adhésion).</p> <p><b>Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :</b></p> <p>Quote-part des salaires des agents accompagnant le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Paul REGNAULT - Responsable Pôle Centre social : 10h</li> <li>- Tadjidine OUMOURI - animateur socioculturel : 35h</li> </ul> <p><b>Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes et de biens meubles [matériel, véhicules, etc.] ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.)</b></p> <p>Aucune.</p> <p><b>Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :</b></p> <p>Aucune.</p> <p><b>Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action pour 2022 et celui de 2021 (notamment les augmentations) :</b></p> <p>Aucune.</p>
--	---

**Cadre réservé à l'administration :**

Avis du comité technique :

Date :

Décision du comité de pilotage :

Date :

Le 17 novembre 2021,

**Sophie LE MONNIER**

Maire-adjoint de Chennevières-sur-Marne  
Déléguée à la Politique de la Ville, la Petite Enfance,  
le Devoir de Mémoire et la Cause animale

**BUDGET PREVISIONNEL 2022 - PASSE TON CAP COUTURE ! - CENTRE MUNICIPAL LA COLLINE**

DEPENSES / CHARGES	Montants (€)	RECETTES / RESSOURCES	Montants (€)
<b>Charges directes affectées à l'action</b>		<b>Ressources directes affectées à l'action</b>	
<b>60- ACHATS</b>	<b>1 600</b>	<b>70- VENTE DE MARCHANDISES, PRODUITS FINIS, PRESTATIONS</b>	<b>0</b>
Prestations de services	1 600	<b>74- SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 466</b>
Achats matières et fournitures		<b>Etat</b>	<b>1 000</b>
Autres fournitures		ANCT (BOP 147)	1 000
<b>61- SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>0</b>	DDCS (précisez le BOP) :	<b>0</b>
Location (mobilières et immobilières)		BOP 163 (jeunesse)	
Entretien et réparation		BOP 104 (intégration)	
Assurance		BOP 106 (PAEJ)	
Documentation		DIRECCTE	
<b>62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>0</b>	DRIHL	
Rémunération d'intermédiaires et honoraires		Autre	
Publicité, publication		<b>Organismes sociaux</b>	<b>0</b>
Déplacements, missions		CAF	
Services bancaires, autres		Autre (CPAM...)	
<b>63- IMPOTS ET TAXES</b>	<b>0</b>	<b>Fonds européens (à préciser)</b>	<b>0</b>
Impôts et taxes sur rémunération		<b>ASP</b>	<b>0</b>
Autres impôts et taxes		<b>Autres établissements publics :</b>	<b>0</b>
<b>64- CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>866</b>	Agence Régionale de Santé (ARS)	
Rémunérations des personnels	616	Centre National pour le Développement du Sport	
Charges sociales	250	Bailleurs sociaux	
Autres charges de personnel		<b>Aides privés</b>	<b>0</b>
<b>65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>0</b>	<b>Collectivités :</b>	<b>1 466</b>
<b>66- CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0</b>	Région	
<b>67- CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0</b>	Département	
<b>68- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>0</b>	Commune de Chennevières	1 466
		Autres communes	
		<b>Intercommunalité(s) :</b>	<b>0</b>
		Grand Paris Sud Est Avenir	
		Autre	
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>		<b>75- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>0</b>
Charges fixes de fonctionnement		Dont cotisations, dons manuels, legs	
Frais financiers		<b>76- PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>0</b>
Autres		<b>78- REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 466 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 466 €</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>			
<b>86- EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>0</b>	<b>87- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>0</b>
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personne bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>
<b>La subvention ANCT de 1 000 € représente 45,55 % du total des produits.</b> (montant demandé / total des produits) x 100			

Le 27 octobre 2021,

Sophie LE MONNIER  
Maire-adjoint de Chennevières-sur-Marne  
Déléguée à la Politique de la Ville, la Petite Enfance,



PREFET DU VAL DE MARNE

**CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE  
PROGRAMMATION 2022  
FICHE ACTION SYNTHÉTIQUE**

<b>Nom du porteur</b>	Ville : <b>CHENNEVIERES-SUR-MARNE</b> Service : <b>CENTRE MUNICIPAL LA COLINE – PÔLE CENTRE SOCIAL</b>
<b>Adresse</b>	13 rue Rabelais 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
<b>Territoire du projet</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Bois l'Abbé (Chennevières-sur-Marne) <input type="checkbox"/> Haie Griselle (Boissy-Saint-Léger)
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>ACTION CA TOURNE ! - ATELIER AUDIOVISUEL</b>
<b>Renouvellement de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Pilier</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale <input type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input type="checkbox"/> Développement économique et emploi
<b>Priorités du cadre stratégique</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Favoriser la réussite éducative <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer l'accès aux droits et l'implication citoyenne <input checked="" type="checkbox"/> Lutter contre l'insécurité, améliorer le quartier et son image <input type="checkbox"/> Améliorer et renforcer le partenariat, clarifier la communication envers les habitants <input type="checkbox"/> Favoriser l'accès à l'emploi <input type="checkbox"/> Renforcer l'accueil des entreprises et favoriser leur participation à la politique de la ville
<b>Thème ACsé</b> (Se référer à la nomenclature 2020)	Emploi (2.1) Culture et expression artistique (1.4) Diffusion culturelle (141) Pratiques artistiques et culturelles (1411)
<b>Lieu(x) de déroulement de l'action</b> (Dans quelle structure ? Dans quel(s) quartier(s)?...)	Centre municipal La Colline - Quartier du Bois l'Abbé 13 rue Rabelais 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE

<p><b>Public visé</b></p>	<p>- <b>Nombre de personnes concernées</b> : 15</p> <p>- <b>Origine géographique</b> :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) réglementaire(s)  <input type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) en veille</p> <p>- <b>Caractéristiques d'âge</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 0/5 ans  <input checked="" type="checkbox"/> 6/15 ans  <input checked="" type="checkbox"/> 16/17 ans  <input checked="" type="checkbox"/> 18/25 ans  <input type="checkbox"/> 26/64 ans  <input type="checkbox"/> 65 ans et plus  <input type="checkbox"/> Tous âges</p> <p>- <b>Caractéristiques de sexe</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> Femmes  <input type="checkbox"/> Hommes  <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <p>- <b>S'il s'agit d'un public spécifique, le préciser (jeunes, femmes, familles, DELD, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées...)</b> :  Jeunes.</p>
<p><b>Dates de déroulement de l'action</b>  (Date de démarrage / date de fin / fréquence)</p>	<p><b>Date de démarrage</b> : Janvier 2022  <b>Date de fin</b> : Décembre 2022  <b>Durée</b> : 11 mois  <b>Fréquence</b> : 5 jours, respectivement, durant les vacances d'avril et octobre et 12 jours pendant les vacances scolaires des mois d'été.</p>
<p><b>Objectifs opérationnels de l'action</b>  (3 maximum)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accéder à la culture et impliquer les jeunes participant à l'action dans la vie locale ;</li> <li>- Favoriser l'expression artistique et la relation éducative par l'accès aux loisirs et à la culture ;</li> <li>- Ouvrir les esprits, provoquer des vocations et sensibiliser aux débouchés professionnels (parfois peu connus par les jeunes).</li> </ul>
<p><b>Description synthétique de l'action</b></p>	<p><b>Contexte / Cadre général</b> :</p> <p>En 2016, le quartier du Bois l'Abbé avait été retenu pour être au cœur des conventions de partenariat avec de grands établissements culturels français d'où le jumelage avec l'INA. Fort d'avoir constaté que durant ses ateliers d'initiation et de pratique de l'outil audiovisuel, des groupes de jeunes se sont intéressés et ont pris un réel plaisir, du fait de leurs implications et leurs propositions. Certains souhaiteraient même entrer dans une école d'audiovisuel qui à ce jour ne leur est pas accessible.</p> <p>Enfin, durant les étés 2020 et 2021 les jeunes ont participé au film réalisé lors des « vacances pour tous » et à la réalisation de court métrage.</p>

**Déroulement de l'action / étapes :**

- **Janvier 2022** : communication auprès des jeunes.
- **Avril 2022** : 5 jours d'ateliers durant les vacances scolaires :
  - Écriture de scénario sur une thématique de la vie quotidienne.
  - Tournage d'un court-métrage et d'initiation à l'outil audiovisuel.
  - Une sortie au cinéma sera proposée afin de sensibiliser les jeunes à la critique cinématographique.
  - Et 1 jour de montage avec les jeunes.
- **Vacances d'avril 2022** : Projection du film réalisé la première semaine des vacances, suivi d'un débat.
- **Juillet/août 2022** : filmer les animations du quartier du Bois l'Abbé mis en place par le Centre social du Centre municipal La Colline (12 jours).
- **Octobre** : 5 jours d'ateliers durant les vacances scolaires :
  - Écriture de scénario sur une thématique de la vie quotidienne.
  - Tournage d'un court-métrage et d'initiation à l'outil audiovisuel.
- **Décembre 2022** : Visionnage du film réalisé durant l'été suivi d'un débat autour du film. Recherche de festivals (Proposition au Théâtre Roger Lafaille un concours « le festival du film Canavérois »).

**Moyens mis en œuvre :****Moyens matériels :**

- Par l'association ROSELBALK : Mise à disposition de matériels professionnels (caméra et appareils photo),
- Par la Ville : mise à disposition d'une salle au Centre municipal La Colline, avec connexion Wifi.

Communication : Planning trimestriel, site internet, panneaux publicitaires, etc.

**Moyens humains :**

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
<b>PERSONNEL RÉMUNÉRÉ</b>		
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	1	0.1
Adultes-Relais		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		

	<b>PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ</b>		
	Bénévoles		
	Volontaires en service civique		
	Personnel mis à disposition « gratuite »		
	<p><b>A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?</b></p> <p>Ici, l'utilité de ce projet est de permettre aux jeunes d'aborder des questionnements sur la citoyenneté (la place du jeune dans la société, le monde du travail, etc.) à travers des projets audiovisuels. Cela permet aussi aux jeunes d'avoir une ouverture d'esprit sur la création cinématographique, de développer l'imaginaire et d'aiguiser l'esprit critique.</p> <p>Depuis 2019, certains jeunes ont pu s'initier aux différentes techniques audiovisuelles tout en prenant part à des réflexions sur des thématiques de la société, dans le cadre des ateliers menés avec l'INA. Ils ont ainsi réalisé un court métrage sur « le monde du travail » et la création d'un film de promotion durant le projet « Vacances Pour Tous » de l'été 2020 et 2021.</p>		
	<p><b>Qui a identifié ce(s) besoin(s) ?</b></p> <p>L'animateur socioculturel du Centre municipal La Colline à la suite des projets audiovisuels avec l'INA et celui mis en place dans le cadre des « Vacances pour Tous » 2020 et 2021.</p>		
<b>Acteurs et partenaires</b>	<p><b>Personne responsable de l'action :</b></p> <p><b>Nom / Prénom :</b> M. OUMOURI Tadjidine  <b>Fonction :</b> Animateur socioculturel  <b>Téléphone :</b> 01 45 94 27 99  <b>Mail :</b> <a href="mailto:tadjidine.oumouri@chennevieres.fr">tadjidine.oumouri@chennevieres.fr</a></p>		
	<p><b>Intervenants sur l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. HASSANI Hakim - Intervenant de la société SM DESIGN</li> <li>- M. OUMOURI Tadjidine - Animateur socioculturel</li> </ul>		

	<p><b>Partenaires :</b>  <b>Services communaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication</li> <li>- Centre municipal la Colline (Politique de la Ville) à quel titre ?</li> </ul> <p><b>Partenaires extérieurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SM Design (Société de créations visuelles) représenté par Hakim HASSANI</li> </ul> <p><b>- Dispositifs mobilisables :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ANCT – Mission Ville (BOP 147)</li> </ul>
<p><b>Evaluation de l'action</b>  <b>Résultats attendus et indicateurs</b></p>	<p><b>Résultats attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Investissements des habitants aux actions locales.</li> <li>- Epanouissement des individus par le loisir.</li> <li>- Renforcement des liens sociaux et intrafamiliaux.</li> <li>- Permettre aux jeunes de s'initier aux techniques audiovisuelles pour devenir à leur tour de véritables créateurs.</li> <li>- Renforcer la citoyenneté en permettant aux jeunes d'être acteur de leurs projets et de montrer une autre image de leur quartier.</li> <li>- Participer à des festivals de court métrage.</li> </ul> <p><b>Indicateurs prévus pour l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions, de participants, nombre de participations aux ateliers.</li> <li>- Questionnaires.</li> <li>- Echanges en fin de séance.</li> <li>- Investissements des habitants aux actions locales.</li> </ul>
<p><b>Financement de l'action</b></p>	<p><b>Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, salaires, déplacements, etc.) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rémunération - Charges de personnel : 2 925,00 €</li> <li>- Prestation de service : 3 000,00 €</li> </ul> <p>Détails de la prestation : 3 000,00 €</p> <p><b>Vacances d'avril :</b>  5 jours d'ateliers (3hx5) + écriture scénario, réalisation, montage film + matériels audiovisuels  Total : 900 €</p> <p><b>Vacances juillet :</b>  12 jours d'ateliers (3hx12) + montage film + matériels audiovisuels  Total : 1 200 €</p> <p><b>Vacances d'octobre :</b>  5 jours d'ateliers (3hx5) + montage film + matériels audiovisuels  Total : 900 €</p>

**Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?**

Non.

**Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :**

Gratuité.

**Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :**

Quote-part des salariés.

Agent/Fonction	Nbre d'h	Salaire
OUMOURI Tadjidine - Animateur socioculturel	156h	2 925€

**Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes et de biens meubles [matériel, véhicules, etc.] ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.)**

/

**Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :**

Néant.

**Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action pour 2022 et celui de 2021 (notamment les augmentations) :**

En 2021, le prestataire nous a remonté que le temps de montage prévisionnel avait été mal évalué lors de la construction du premier projet. Dès lors, nous l'avons ajusté pour ce deuxième projet, ce qui explique l'augmentation de 350 €, entre les années 2021 et 2022.

**Cadre réservé à l'administration :**

Avis du comité technique :

Date :

Décision du comité de pilotage :

Date :

Le 07/12/2021

Mickael ASSOUS  
Maire-adjoint de Chennevières-sur-Marne  
Délégué à la Politique de la Ville

**BUDGET PREVISIONNEL 2022 - ACTION CA TOURNE ! -  
CENTRE MUNICIPAL LA COLINE – PÔLE CENTRE SOCIAL**

DEPENSES / CHARGES		Montants (€)	RECETTES / RESSOURCES		Montants (€)
<b>Charges directes affectées à l'action</b>			<b>Ressources directes affectées à l'action</b>		
<b>60- ACHATS</b>		<b>3 200</b>	<b>70- VENTE DE MARCHANDISES, PRODUITS FINIS, PRESTATIONS</b>		<b>0</b>
Prestations de services		3 000	<b>74- SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>		<b>6 125</b>
Achats matières et fournitures		200	<b>Etat</b>		<b>2 000</b>
Autres fournitures			ANCT (BOP 147)		2 000
<b>61- SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>0</b>	DDCS (précisez le BOP) :		
Location (mobilières et immobilières)			BOP 163 (jeunesse)		
Entretien et réparation			BOP 104 (intégration)		
Assurance			BOP 106 (PAEJ)		
Documentation			DIRECCTE		
<b>62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>0</b>	DRIHL		
Rémunération d'intermédiaires et honoraires			Autre		
Publicité, publication			<b>Organismes sociaux</b>		<b>0</b>
Déplacements, missions			CAF		
Services bancaires, autres			Autre (CPAM...)		
<b>63- IMPOTS ET TAXES</b>		<b>0</b>	<b>Fonds européens (à préciser)</b>		<b>0</b>
Impôts et taxes sur rémunération			<b>ASP</b>		<b>0</b>
Autres impôts et taxes			<b>Autres établissements publics :</b>		<b>0</b>
<b>64- CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>2 925</b>	Agence Régionale de Santé (ARS)		
Rémunérations des personnels		2 053	Centre National pour le Développement du Sport		
Charges sociales		872	Bailleurs sociaux		
Autres charges de personnel			<b>Aides privés</b>		<b>0</b>
<b>65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>0</b>	<b>Collectivités :</b>		<b>4 125</b>
<b>66- CHARGES FINANCIERES</b>		<b>0</b>	Région		
<b>67- CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>0</b>	Département		
<b>68- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</b>		<b>0</b>	Commune de Chennevières		4 125
			Autres communes		
			<b>Intercommunalité(s) :</b>		<b>0</b>
			Grand Paris Sud Est Avenir		
			Autre		
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>			<b>75- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		<b>0</b>
Charges fixes de fonctionnement			Dont cotisations, dons manuels, legs		
Frais financiers			<b>76- PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>0</b>
Autres			<b>78- REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS</b>		<b>0</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>6 125 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>6 125 €</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>					
<b>86- EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>0</b>	<b>87- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>0</b>
Secours en nature			Bénévolat		
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			Prestations en nature		
Personne bénévole			Dons en nature		
<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>
<b>La subvention ANCT de 2 000 € représente 32,6 % du total des produits. (montant demandé / total des produits) x 100</b>					

PREFET DU VAL DE MARNE

**CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE  
PROGRAMMATION 2022  
FICHE ACTION SYNTHÉTIQUE**

<b>Nom du porteur</b>	Ville : <b>CHENNEVIERES-SUR-MARNE</b> Service : <b>JEUNESSE</b>
<b>Adresse</b>	14 rue du Maréchal Leclerc 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
<b>Territoire du projet</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Bois l'Abbé (Chennevières-sur-Marne) <input type="checkbox"/> Haie Griselle (Boissy-Saint-Léger)
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>CHANTIER PERMIS B</b>
<b>Renouvellement de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Pilier</b>	<input type="checkbox"/> Cohésion sociale <input type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input checked="" type="checkbox"/> Développement économique et emploi
<b>Priorités du cadre stratégique</b>	<input type="checkbox"/> Favoriser la réussite éducative <input type="checkbox"/> Améliorer l'accès aux droits et l'implication citoyenne <input type="checkbox"/> Lutter contre l'insécurité, améliorer le quartier et son image <input type="checkbox"/> Améliorer et renforcer le partenariat, clarifier la communication envers les habitants <input checked="" type="checkbox"/> Favoriser l'accès à l'emploi <input type="checkbox"/> Renforcer l'accueil des entreprises et favoriser leur participation à la politique de la ville
<b>Thème ACsé</b> (Se référer à la nomenclature 2021)	Insertion professionnelle Emploi (21) Accès à l'emploi et insertion professionnelle sans autre indication (21 10)
<b>Lieu(x) de déroulement de l'action</b> (dans quelle structure ? dans quel(s) quartier(s)?...)	L'action comporte deux phases : - La première aura lieu au Point Rencontre Information Jeunesse (PRIJ). Elle consiste à recueillir les candidatures et procéder à la sélection.



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lors de la deuxième phase, les candidats seront détachés auprès des services municipaux déterminés en amont en fonction des entretiens réalisés lors de la commission.</li> </ul>
<b>Public visé</b>	<p>- <b>Nombre de personnes concernées :</b> 10 jeunes majeurs.</p> <p>- <b>Origine géographique :</b>  <input checked="" type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) réglementaire(s)  <input type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) en veille</p> <p>- <b>Caractéristiques d'âge :</b>  <input type="checkbox"/> 0/5 ans  <input type="checkbox"/> 6/15 ans  <input type="checkbox"/> 16/17 ans  <input checked="" type="checkbox"/> 18/25 ans  <input type="checkbox"/> 26/64 ans  <input type="checkbox"/> 65 ans et plus  <input type="checkbox"/> Tous âges</p> <p>- <b>Caractéristiques de sexe :</b>  <input type="checkbox"/> Femmes  <input type="checkbox"/> Hommes  <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <p>- <b>S'il s'agit d'un public spécifique, le préciser (jeunes, femmes, familles, DELD, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées...) :</b> Jeunes.</p>
<b>Dates de déroulement de l'action</b> (date de démarrage / date de fin / fréquence)	<p><b>Date de démarrage :</b> 21/01/2022  <b>Date de fin :</b> 21/10/2022  <b>Durée :</b> 9 mois  <b>Fréquence :</b> 1 fois par semaine</p>
<b>Objectifs opérationnels de l'action</b> (3 maximum)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.</li> <li>- Permettre aux jeunes d'acquérir des compétences et/ou des qualifications professionnelles.</li> <li>- Permettre aux jeunes d'acquérir une expérience professionnelle.</li> </ul>
<b>Description synthétique de l'action</b>	<p><b>Contexte / Cadre général :</b>  La ville de Chennevières-sur-Marne a mis en place des dispositifs de type « chantier » tels que « les chantiers jeunes » destinés aux 12/17 ans. Ils permettent aux jeunes d'autofinancer leurs activités au sein des Accueils collectifs de mineurs. Cette démarche de « chantiers » est en cohérence avec la volonté de ne pas inscrire le jeune dans une situation d'assistantat. Elle a pour objectif de responsabiliser le jeune dans la réalisation de ses projets professionnels et/ou de loisirs.  L'ensemble des « chantiers » est mis en œuvre par le service municipal jeunesse. Au vu de la nature des travaux réalisés, de la portée éducative</p>

pour les mineurs et des opportunités d'insertion professionnelle offerte à la jeunesse, l'action représente un réel intérêt pour la collectivité. « Le chantier Permis B » donne une vraie opportunité d'insertion professionnelle. Elle permet aux jeunes de se projeter dans le futur grâce à l'amélioration de leur mobilité.

**Déroulement de l'action / étapes :**

**Etape 1 - février/mars 2022 : communication, diffusion de l'information**

- Diffusion des outils de communication par le Point information jeunesse (affichage et flyer).
- Diffusion des affiches et flyers dans l'ensemble des structures municipales et auprès des partenaires locaux.

**Etape 2 - du 21 février au 21 mars 2022 : retrait et dépôt des dossiers de candidatures**

- Recensement des candidats souhaitant bénéficier du dispositif.
- Retrait et dépôt du dossier de candidature au PRIJ.

**Etape 3 - 15 avril 2022 : traitement des candidatures par le PRIJ et transmission aux membres de la commission**

Missions du PRIJ :

- Ecarter les dossiers incomplets, relancer les personnes concernées.
- Préparer et envoyer un exemplaire des dossiers à chaque membre de la commission.

Missions des membres de la commission :

- Prendre connaissance des candidatures.
- Evaluer le dossier des candidats.

**Etape 4 - mai 2022 : présélection des candidats retenus pour la phase d'entretien**

Missions du PRIJ :

- Réceptionner les fiches d'évaluation individuelles provenant des membres de la commission.
- Préparer le planning des entretiens.

Missions des membres de la commission :

- Prendre connaissance des candidats présélectionnés.

**Etape - 5 mai 2022 : entretien et sélection des candidats**

- Attribuer le bénéfice du dispositif aux candidats en fonction de la corrélation avec le budget et le type de permis à attribuer.

**Etape 6 - juin/juillet/aout : Réalisation des stages des candidats**

- Réalisation des stages des candidats retenus au sein des différents services de la mairie.

**Moyens mis en œuvre :**

Moyens matériels :

Des ordinateurs et les locaux du PRIJ à destination de la jeunesse.

<u>Moyens humains :</u>		
	Nombre de personnes	Nombre en ETP
<b>PERSONNEL RÉMUNÉRÉ</b>		
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	2	
Adultes-Relais		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
<b>PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ</b>		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

#### **A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?**

Dans le cadre d'une insertion professionnelle, les jeunes peuvent être confrontés à :

- des freins liés à un manque de mobilité soit pour être en mesure de répondre aux missions attendues par l'employeur, soit pour être en mesure d'élargir la zone géographique de recherche d'emploi : permis B ;
- un manque de compétences techniques et/ou de qualifications reconnues pour prétendre à des postes ouverts mais nécessitant une compétence technique : permis cariste ;
- un CV dépourvu d'expérience professionnelle ou faisant état d'une inactivité prolongée.

L'action « CHANTIER PERMIS B » a pour vocation de pallier ces problématiques que rencontrent trop souvent les jeunes, en particulier ceux issus du quartier prioritaire de la Politique de la Ville. Elle permet à la fois aux jeunes d'être en état d'activité et leur procure une nouvelle compétence par l'acquisition d'un permis.

#### **Qui a identifié ce(s) besoin(s) ?**

- Partenaires socio-éducatifs
- Concertation des jeunes
- Point Rencontre Information Jeunesse (PRIJ)
- Les partenaires du Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD)
- La mission locale des Bords de Marne
- Centre Municipal La Colline (CMC)

	<p><b>Personne responsable de l'action :</b></p> <p><b>Nom / Prénom :</b> M. BODOUA STEPHANE  <b>Fonction :</b> Responsable service Jeunesse  <b>Téléphone :</b> 06.67.19.63.40  <b>Mail :</b> <a href="mailto:stephane.bodoua@chennevieres.fr">stephane.bodoua@chennevieres.fr</a></p>
	<p><b>Intervenants sur l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. BODOUA Stéphane : responsable du service jeunesse</li> <li>- Mme VAN PUTTYEN Clarisse : informatrice jeunesse référent 16/25 ans</li> </ul>
	<p><b>Partenaires :</b></p> <p><b>- Services communaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre Municipal La Colline (Politique de la ville, Emploi)</li> <li>- Services Techniques</li> <li>- Tous autres services en fonction des besoins</li> </ul> <p><b>- Partenaires extérieurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mission Locale des Bords de Marne</li> <li>- Pôle Emploi</li> <li>- Association Champigny Prévention (ACP)</li> </ul> <p><b>- Dispositifs mobilisables :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ANCT – DDCS (BOP 147)</li> <li>- Garantie jeune</li> <li>- ERASMUS</li> </ul>
<p><b>Evaluation de l'action</b>  <b>Résultats attendus et indicateurs</b></p>	<p><b>Résultats attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès ou retour à l'emploi des jeunes bénéficiaires.</li> <li>- Prise de contact et accompagnement des jeunes candidats à leurs futurs entretiens.</li> <li>- Accès à la mobilité.</li> </ul> <p><b>Indicateurs prévus pour l'action :</b></p> <p><i>Critères quantitatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de candidats + répartition des candidats par quartier, âge, sexe.</li> <li>• Nombre de candidats présélectionnés + répartition des candidats par quartier, âge, sexe.</li> <li>• Nombre de candidats sélectionnés + répartition des candidats par quartier, âge, sexe.</li> </ul> <p><i>Critères qualitatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assiduité, ponctualité, capacité à effectuer ses missions durant le chantier</li> <li>• Réussite au permis, si échec, pourquoi ?</li> <li>• Accès à l'emploi, si non, pourquoi ?</li> </ul>

	<p>Les 2 derniers critères ne seront évaluables que sur une durée moyenne de 2 ans pendant laquelle nous effectuerons un suivi.</p> <p>Outils utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tableau indiquant le taux de réussite au code et à la conduite.</li> <li>- Réunions de suivi régulières avec les candidats.</li> </ul>												
<p><b>Financement de l'action</b></p>	<p><b>Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, salaires, déplacements, etc.) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prestations de services : 12 600 € (Formation Permis B – autoécole « CER du stade »)</li> </ul> <p><b>Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?</b></p> <p>Non.</p> <p><b>Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :</b></p> <p>Le jeune effectue des heures de bénévolat en contrepartie.</p> <p><b>Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pilotage de la commission de sélection : <b>20h</b></li> <li>• Communication : <b>4h</b></li> <li>• Traitement des candidatures : <b>18h</b></li> <li>• Présélection des candidats retenus pour la phase d'entretien : <b>4h</b></li> <li>• Entretien et sélection des candidats : <b>16h</b></li> <li>• Mise en relation avec les services municipaux accueillant le jeune : <b>12h</b></li> <li>• <b>Soit un total de 74 heures.</b></li> </ul> <table border="1" data-bbox="584 1426 1469 1742"> <thead> <tr> <th>Agent/fonction</th> <th>Nombre d'heures</th> <th>Salaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>M. BODOUA Stéphane Responsable service jeunesse</td> <td>54 H</td> <td>1 197.18 €</td> </tr> <tr> <td>Mme VAN PUYTEN Clarisse Informateur jeunesse</td> <td>74 H</td> <td>1 113.70 €</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>128 H</b></td> <td><b>2 310.88 €</b></td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes et de biens meubles [matériel, véhicules, etc.] ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.)</b></p> <p>Aucune.</p>	Agent/fonction	Nombre d'heures	Salaires	M. BODOUA Stéphane Responsable service jeunesse	54 H	1 197.18 €	Mme VAN PUYTEN Clarisse Informateur jeunesse	74 H	1 113.70 €	<b>TOTAL</b>	<b>128 H</b>	<b>2 310.88 €</b>
Agent/fonction	Nombre d'heures	Salaires											
M. BODOUA Stéphane Responsable service jeunesse	54 H	1 197.18 €											
Mme VAN PUYTEN Clarisse Informateur jeunesse	74 H	1 113.70 €											
<b>TOTAL</b>	<b>128 H</b>	<b>2 310.88 €</b>											

	<p><b>Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :</b></p> <p>Aucune.</p> <p><b>Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action pour 2022 et celui de 2021 (notamment les augmentations) :</b></p> <p>Aucun.</p>
--	--

**Cadre réservé à l'administration :**

Avis du comité technique :

Date :

Décision du comité de pilotage :

Date :

Le 27 octobre 2021,

**Sophie LE MONNIER**

Maire-adjoint de Chennevières-sur-Marne  
Déléguée à la Politique de la Ville, la Petite Enfance,  
le Devoir de Mémoire et la Cause animale

**BUDGET PREVISIONNEL 2022 - CHANTIER PERMIS B - SERVICE JEUNESSE**

DEPENSES / CHARGES		Montants (€)	RECETTES / RESSOURCES		Montants (€)
<b>Charges directes affectées à l'action</b>			<b>Ressources directes affectées à l'action</b>		
<b>60- ACHATS</b>		<b>12 750</b>	<b>70- VENTE DE MARCHANDISES, PRODUITS FINIS, PRESTATIONS</b>		<b>0</b>
Prestations de services		12 600	<b>74- SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>		<b>15 261</b>
Achats matières et fournitures		150	<b>Etat</b>		<b>4 800</b>
Autres fournitures			ANCT (BOP 147)		4 800
<b>61- SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>0</b>	DDCS (précisez le BOP) :		<b>0</b>
Location (mobilières et immobilières)			BOP 163 (jeunesse)		
Entretien et réparation			BOP 104 (intégration)		
Assurance			BOP 106 (PAEJ)		
Documentation			DIRECCTE		
<b>62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>200</b>	DRIHL		
Rémunération d'intermédiaires et honoraires			Autre		
Publicité, publication		200	<b>Organismes sociaux</b>		<b>0</b>
Déplacements, missions			CAF		
Services bancaires, autres			Autre (CPAM...)		
<b>63- IMPOTS ET TAXES</b>		<b>0</b>	<b>Fonds européens (à préciser)</b>		<b>0</b>
Impôts et taxes sur rémunération			<b>ASP</b>		<b>0</b>
Autres impôts et taxes			<b>Autres établissements publics :</b>		<b>0</b>
<b>64- CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>2 311</b>	Agence Régionale de Santé (ARS)		
Rémunérations des personnels		1 654	Centre National pour le Développement du Sport		
Charges sociales		657	Bailleurs sociaux		
Autres charges de personnel			<b>Aides privés</b>		<b>0</b>
<b>65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>0</b>	<b>Collectivités :</b>		<b>10 461</b>
<b>66- CHARGES FINANCIERES</b>		<b>0</b>	Région		
<b>67- CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>0</b>	Département		
<b>68- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</b>		<b>0</b>	Commune de Chennevières		10 461
			Autres communes		
			<b>Intercommunalité(s) :</b>		<b>0</b>
			Grand Paris Sud Est Avenir		
			Autre		
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>			<b>75- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		<b>0</b>
Charges fixes de fonctionnement			Dont cotisations, dons manuels, legs		
Frais financiers			<b>76- PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>0</b>
Autres			<b>78- REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS</b>		<b>0</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>15 261 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>15 261 €</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>					
<b>86- EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>0</b>	<b>87- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>0</b>
Secours en nature			Bénévolat		
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			Prestations en nature		
Personne bénévole			Dons en nature		
<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>
<b>La subvention ANCT de 4 800 € représente 31,45 % du total des produits.</b>					
(montant demandé / total des produits) x 100					

**Sophie LE MONNIER**

Maire-adjoint de Chennevières-sur-Marne  
Déléguée à la Politique de la Ville, la Petite Enfance,  
le Devoir de Mémoire et la Cause animale

PREFET DU VAL DE MARNE

**CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE  
PROGRAMMATION 2022  
FICHE ACTION SYNTHETIQUE**

<b>Nom du porteur</b>	Ville : <b>CHENNEVIERES-SUR-MARNE</b> Service : <b>SERIVICE JEUNESSE - PRIJ</b>
<b>Adresse</b>	1 bis rue Clément Ader 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
<b>Territoire du projet</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Bois l'Abbé (Chennevières-sur-Marne) <input type="checkbox"/> Haie Griselle (Boissy-Saint-Léger)
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>PARCOURS CITOYEN</b>
<b>Renouvellement de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Pilier</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale <input type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input type="checkbox"/> Développement économique et emploi
<b>Priorités du cadre stratégique</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Favoriser la réussite éducative <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer l'accès aux droits et l'implication citoyenne <input type="checkbox"/> Lutter contre l'insécurité, améliorer le quartier et son image <input type="checkbox"/> Améliorer et renforcer le partenariat, clarifier la communication envers les habitants <input type="checkbox"/> Favoriser l'accès à l'emploi <input type="checkbox"/> Renforcer l'accueil des entreprises et favoriser leur participation à la politique de la ville
<b>Thème ACsé</b> (Se référer à la nomenclature 2021)	Lien social, citoyenneté et participation des habitants (1.5) Accès à la citoyenneté (154) Education à la citoyenneté, civisme (1541)
<b>Lieu(x) de déroulement de l'action</b> (dans quelle structure ? dans quel(s) quartier(s)?...)	Club Noé, situé dans le quartier du Bois l'Abbé.



<p><b>Public visé</b></p>	<p>- <b>Nombre de personnes concernées :</b> 15 jeunes du quartier du Bois l'Abbé.</p> <p>- <b>Origine géographique :</b>  <input checked="" type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) réglementaire(s)  <input type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) en veille</p> <p>- <b>Caractéristiques d'âge :</b>  <input type="checkbox"/> 0/5 ans  <input checked="" type="checkbox"/> 6/15 ans  <input checked="" type="checkbox"/> 16/17 ans  <input type="checkbox"/> 18/25 ans  <input type="checkbox"/> 26/64 ans  <input type="checkbox"/> 65 ans et plus  <input type="checkbox"/> Tous âges</p> <p>- <b>Caractéristiques de sexe :</b>  <input type="checkbox"/> Femmes  <input type="checkbox"/> Hommes  <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <p>- <b>S'il s'agit d'un public spécifique, le préciser (jeunes, femmes, familles, DELD, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées...) :</b> Jeunes âgés de 11 à 17 ans.</p>
<p><b>Dates de déroulement de l'action</b> (date de démarrage / date de fin / fréquence)</p>	<p><b>Date de démarrage :</b> janvier 2022  <b>Date de fin :</b> octobre 2022  <b>Durée :</b> 8 mois  <b>Fréquence :</b> une à deux fois par mois</p>
<p><b>Objectifs opérationnels de l'action</b> (3 maximum)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer le lien entre les institutions et les jeunes.</li> <li>- Sensibiliser les jeunes à la citoyenneté et découvrir les institutions.</li> <li>- Sensibiliser à la démocratie et aux valeurs de la République.</li> <li>- Promouvoir la citoyenneté européenne.</li> </ul>
<p><b>Description synthétique de l'action</b></p>	<p>Dans le cadre des activités du service jeunesse et afin d'impulser une nouvelle dynamique dans le quartier du Bois l'Abbé, nous allons mettre en place un projet qui a pour but d'échanger et s'approprier les valeurs de la République à travers plusieurs visites et échanges culturelles.</p> <p>15 jeunes (groupes mixtes - nous tenterons de mobiliser autant de jeunes femmes que de jeunes hommes) seront réunis sur des temps d'échanges, de rencontre et d'activités pour préparer l'action au sein de la structure jeunesse une fois par mois.</p> <p>Chaque sortie sera encadrée par deux animateurs du service jeunesse, mais également selon les différents lieux de visite, par des guides et/ou conférenciers.</p>

Le public sera mobilisé par la mise en place d'une réunion d'information durant laquelle leur sera présenté le parcours citoyen avec ses différentes étapes.

**Déroulement de l'action / étapes :**

1. Visite du musée de la Légion d'honneur : février 2022
2. Visite du musée de la PJJ : mars 2022
3. Visite du musée de l'Immigration : mars 2022
4. Visite du château de Versailles : avril 2022
5. Visite du Sénat : avril 2022
6. Visite du Palais de justice de Paris : mai 2022
7. Visite de l'Assemblée nationale : juin 2022
8. En complément de ces actions d'information et d'animation, le projet propose d'accompagner ces jeunes à Bruxelles pour visiter le Parlement européen ; la finalité étant la compréhension du fonctionnement des institutions européennes : juillet 2022.

Tout au long de l'année 2022, l'équipe du service Jeunesse aura pour objectif d'entreprendre un travail continu d'éducation à la citoyenneté et au civisme en mobilisant les jeunes sur ces questions ; cette démarche étant ponctuée par les différentes visites de monuments et institutions cités ci-dessus.

Ce projet vise à mobiliser les jeunes afin d'améliorer leur accès aux droits, à prendre conscience de leurs devoirs et à favoriser l'implication citoyenne.

Enfin, nous espérons aussi que ce projet qui se subdivise en plusieurs actions suscitera chez certains des participants des vocations ou au moins des intérêts certains.

**Moyens mis en œuvre :**

Moyens matériels :

- Un minibus de transport (9 places) lors des déplacements.

Moyens humains :

- L'équipe pédagogique diplômée du service jeunesse.
- Un guide ou un conférencier pourront être présents lors de certaines sorties culturelles.

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
<b>PERSONNEL RÉMUNÉRÉ</b>		
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	3	290h
Adultes-Relais		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		

	Volontaires ou stagiaires indemnisés		
	Personnel mis à disposition "payante"		
	<b>PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ</b>		
	Bénévoles		
	Volontaires en service civique		
	Personnel mis à disposition « gratuite »		
	<p><b>A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?</b></p> <p>Il s'agit d'apprendre aux jeunes ce qu'est être citoyen aujourd'hui par une meilleure connaissance de leurs droits et devoirs ainsi que du fonctionnement de nos institutions.</p>		
<p><b>Qui a identifié ce(s) besoin(s) ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'équipe du service Jeunesse</li> <li>- Les partenaires du CLSPD de Chennevières-sur-Marne, notamment ceux participant au groupe de travail intitulé « Prévention, accès au droit et citoyenneté des jeunes et des familles »</li> </ul>			
<b>Acteurs et partenaires</b>	<p><b>Personne responsable de l'action :</b>  <b>Nom / Prénom :</b> M. BODOUA Stéphane  <b>Fonction :</b> RESPONSABLE DU SERVICE JEUNESSE  <b>Téléphone :</b> 06.67.19.63.40  <b>Mail :</b> <a href="mailto:stephane.bodoua@chennevieres.fr">stephane.bodoua@chennevieres.fr</a></p>		
	<p><b>Intervenants sur l'action :</b></p> <p>Equipe pédagogique du service Jeunesse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. El-khas Salah, animateur du service Jeunesse,</li> <li>- Mme Haddad Sahara, animatrice du service Jeunesse</li> </ul>		
	<p><b>Partenaires :</b></p> <p><b>- Services communaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Centre municipal la Colline (Service Politique de la Ville &amp; le CLSPD)</li> </ul> <p><b>- Partenaires extérieurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les guides des monuments visités</li> </ul> <p><b>- Dispositifs mobilisables :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- FIPD</li> <li>- ANCT – DDCS (BOP 147)</li> </ul>		

<p><b>Evaluation de l'action</b> <b>Résultats attendus et indicateurs</b></p>	<p><b>Résultats attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation au conseil municipal des jeunes de la ville de Chennevières-sur-Marne.</li> <li>- L'impact de cette action au sein des collèges et du lycée de la ville à travers leurs interventions sous forme de récits d'expériences en collaboration avec les professeurs d'éducation civique.</li> </ul> <p><b>Indicateurs prévus pour l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adhésion des jeunes au projet.</li> <li>- Ingénierie et évaluation de Guy le Boterf.</li> <li>- Un questionnaire de satisfaction sera remis à tous les participants. Il permettra d'évaluer l'impact de l'action tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Il sera ainsi relevé le nombre de participants par action où seront distinguées les catégories par âges, sexes et zones de résidences.</li> </ul>															
<p><b>Financement de l'action</b></p>	<p><b>Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, salaires, déplacements, etc.) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prestation de service : Alimentation / Hébergement (4 000 €) + activités liées aux sorties (300 €)</li> <li>- Déplacements (péages, carburant) : 290 €</li> <li>- Autres fournitures (billetteries/visites guidées) : 900 €</li> </ul> <p><b>Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?</b></p> <p>Gratuité pour les visites culturelles, et 100 € pour ceux qui partiront en week-end l'été 2022.</p> <p><b>Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :</b></p> <p>Prix unique.</p> <p><b>Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :</b></p> <table border="1" data-bbox="550 1592 1351 1951"> <thead> <tr> <th>Agent/fonction</th> <th>Nbre d'h</th> <th>Salaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>M. El-khas Salah Directeur Club Noé</td> <td>120h</td> <td>2 402.40 €</td> </tr> <tr> <td>Mme Haddad Sahra Animatrice</td> <td>120h</td> <td>1 806.00 €</td> </tr> <tr> <td>M. Bacari Nadjim</td> <td>60h</td> <td>903.00 €</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>300h</b></td> <td><b>5 111.40 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	Agent/fonction	Nbre d'h	Salaires	M. El-khas Salah Directeur Club Noé	120h	2 402.40 €	Mme Haddad Sahra Animatrice	120h	1 806.00 €	M. Bacari Nadjim	60h	903.00 €	<b>TOTAL</b>	<b>300h</b>	<b>5 111.40 €</b>
Agent/fonction	Nbre d'h	Salaires														
M. El-khas Salah Directeur Club Noé	120h	2 402.40 €														
Mme Haddad Sahra Animatrice	120h	1 806.00 €														
M. Bacari Nadjim	60h	903.00 €														
<b>TOTAL</b>	<b>300h</b>	<b>5 111.40 €</b>														

	<p>Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (<i>Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes et de biens meubles [matériel, véhicules, etc.] ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.</i>)</p> <p>Mise à disposition et utilisation du minibus appartenant à la ville de Chennevières – valorisation de 1 200 € pour l'ensemble des déplacements prévus dans le projet (8 visites) = 150 €/ jour x 8 jours de visite.</p> <p><b>Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :</b></p> <p>Aucune.</p> <p><b>Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action pour 2022 et celui de 2021 (notamment les augmentations) :</b></p> <p>Aucun écart.</p>
--	--

**Cadre réservé à l'administration :**

Avis du comité technique :

Date :

Décision du comité de pilotage :

Date :

Le 27 octobre 2021,

**Sophie LE MONNIER**

Maire-adjoint de Chennevières-sur-Marne  
Déléguée à la Politique de la Ville, la Petite Enfance,  
le Devoir de Mémoire et la Cause animale

**BUDGET PREVISIONNEL 2022 - PARCOURS CITOYEN - SERVICE JEUNESSE**

DEPENSES / CHARGES	Montants (€)	RECETTES / RESSOURCES	Montants (€)
<b>Charges directes affectées à l'action</b>		<b>Ressources directes affectées à l'action</b>	
<b>60- ACHATS</b>	<b>6 250</b>	<b>70- VENTE DE MARCHANDISES, PRODUITS FINIS, PRESTATIONS</b>	<b>0</b>
Prestations de services	4 000	<b>74- SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>12 624</b>
Achats matières et fournitures	750	<b>Etat</b>	<b>6 000</b>
Autres fournitures	1 500	ANCT (BOP 147)	6 000
<b>61- SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>0</b>	DDCS (précisez le BOP) :	<b>0</b>
Location (mobilières et immobilières)		BOP 163 (jeunesse)	
Entretien et réparation		BOP 104 (intégration)	
Assurance		BOP 106 (PAEJ)	
Documentation		DIRECCTE	
<b>62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>1 200</b>	DRIHL	
Rémunération d'intermédiaires et honoraires		Autre	
Publicité, publication	200	<b>Organismes sociaux</b>	<b>0</b>
Déplacements, missions	1 000	CAF	
Services bancaires, autres		Autre (CPAM...)	
<b>63- IMPOTS ET TAXES</b>	<b>0</b>	<b>Fonds européens (à préciser)</b>	<b>0</b>
Impôts et taxes sur rémunération		<b>ASP</b>	<b>0</b>
Autres impôts et taxes		<b>Autres établissements publics :</b>	<b>0</b>
<b>64- CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>5 111</b>	Agence Régionale de Santé (ARS)	
Rémunérations des personnels	3 695	Centre National pour le Développement du Sport	
Charges sociales	1 417	Bailleurs sociaux	
Autres charges de personnel		<b>Aides privés</b>	<b>0</b>
<b>65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>0</b>	<b>Collectivités :</b>	
<b>66- CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0</b>	Région	
<b>67- CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0</b>	Département	
<b>68- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>0</b>	Commune de Chennevières	6 561
		Autres communes	
		<b>Intercommunalité(s) :</b>	<b>0</b>
		Grand Paris Sud Est Avenir	
		Autre	
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>		<b>75- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>0</b>
Charges fixes de fonctionnement		Dont cotisations, dons manuels, legs	
Frais financiers		<b>76- PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>0</b>
Autres		<b>78- REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>12 561 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>12 561 €</b>

<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>			
<b>86- EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>0</b>	<b>87- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>0</b>
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personne bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>

**La subvention ANCT de 6 000 € représente 47,7 % du total des produits.**  
(montant demandé / total des produits) x 100

**Sophie LE MONNIER**

Maire-adjoint de Chennevières-sur-Marne  
Déléguée à la Politique de la Ville, la Petite Enfance,  
le Devoir de Mémoire et la Cause animale

PREFET DU VAL DE MARNE

**CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE  
PROGRAMMATION 2022  
FICHE ACTION SYNTHETIQUE**

<b>Nom du porteur</b>	Ville : <b>CHENNEVIERES-SUR-MARNE</b> Service : <b>SERVICE JEUNESSE</b>
<b>Adresse</b>	14 avenue du Maréchal Leclerc 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
<b>Territoire du projet</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Bois l'Abbé (Chennevières-sur-Marne) <input type="checkbox"/> Haie Griselle (Boissy-Saint-Léger)
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>PREVENTION ROUTIERE ET CONDUITES A RISQUES</b>
<b>Renouvellement de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Pilier</b>	<input type="checkbox"/> Cohésion sociale. <input checked="" type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input type="checkbox"/> Développement économique et emploi
<b>Priorités du cadre stratégique</b>	<input type="checkbox"/> Favoriser la réussite éducative <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer l'accès aux droits et l'implication citoyenne <input checked="" type="checkbox"/> Lutter contre l'insécurité, améliorer le quartier et son image <input type="checkbox"/> Améliorer et renforcer le partenariat, clarifier la communication envers les habitants <input type="checkbox"/> Favoriser l'accès à l'emploi <input type="checkbox"/> Renforcer l'accueil des entreprises et favoriser leur participation à la politique de la ville
<b>Thème ACsé</b> (Se référer à la nomenclature 2020)	Lien social, citoyenneté et participation des habitants (1.5) Accès à la citoyenneté (154) Jeunesse (151) Education à la citoyenneté et au civisme (1541)
<b>Lieu(x) de déroulement de l'action</b> (dans quelle structure ? dans quel(s) quartier(s)?...)	Au Point Rencontre Information Jeunesse (PRIJ).

<p><b>Public visé</b></p>	<p>- <b>Nombre de personnes concernées :</b> 20 jeunes majeurs.</p> <p>- <b>Origine géographique :</b>  <input checked="" type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) réglementaire(s)  <input type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) en veille</p> <p>- <b>Caractéristiques d'âge :</b>  <input type="checkbox"/> 0/5 ans  <input checked="" type="checkbox"/> 6/15 ans  <input type="checkbox"/> 16/17 ans  <input type="checkbox"/> 18/25 ans  <input type="checkbox"/> 26/64 ans  <input type="checkbox"/> 65 ans et plus  <input type="checkbox"/> Tous âges</p> <p>- <b>Caractéristiques de sexe :</b>  <input type="checkbox"/> Femmes  <input type="checkbox"/> Hommes  <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <p>- <b>S'il s'agit d'un public spécifique, le préciser (jeunes, femmes, familles, DELD, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées...) :</b> Jeunes.</p>
<p><b>Dates de déroulement de l'action</b> (date de démarrage / date de fin / fréquence)</p>	<p><b>Date de démarrage :</b> 15/01/2022  <b>Date de fin :</b> 15/10/2022  <b>Durée :</b> 10 mois  <b>Fréquence :</b> 1 fois par mois</p>
<p><b>Objectifs opérationnels de l'action</b> (3 maximum)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les jeunes à la prévention routière et aux conduites à risques.</li> <li>- Initier les jeunes à la partie théorique du code de la route.</li> </ul>
<p><b>Description synthétique de l'action</b></p>	<p><b>Contexte / Cadre général :</b>  Beaucoup de jeunes utilisent différents moyens de locomotion pour se déplacer ou bien se rendre à l'école : vélos, trottinettes électriques et scooters pour les plus âgés sont fréquemment utilisés.  Cependant, certains d'entre eux adoptent des comportements déviants lors de leurs déplacements. Le non-port du casque, une vitesse non appropriée, la méconnaissance des règles de circulation sont souvent constatés par l'équipe d'animation.  A travers ce projet, l'équipe du service jeunesse, avec l'aide de différents partenaires institutionnels, veut sensibiliser les jeunes aux conduites à risques et aux comportements déviants.</p>



**Déroulement de l'action / étapes :**Janvier 2022 :

- Rencontre avec l'organisme « Permis rusé » pour sensibiliser les jeunes aux conduites à risque.

Février 2022 :

- Atelier avec casque de réalité virtuelle en partenariat avec l'association Foxhound. 5 séances sont prévues à raison d'une session par mois. Un expert de l'association sera présent pour accompagner les jeunes individuellement (30 minutes par personne).

Mars 2022 :

- Sensibilisation au code de la route, réalisation d'un parcours fléché en trottinette électrique.
- Echange sur les dangers de la route avec le service prévention de la ville de Chennevières.

Avril 2022 :

- Jeu de l'oie autour des « conduites à risque » avec une infirmière.
- Rencontre avec Visa 94 pour échanger sur les consommations de drogue, d'alcool etc.

Mai 2022 :

- Echange autour des conduites à risque (chicha, alcool...), avec l'organisme « Permis rusé ».

Juin 2022 :

- Utilisation d'une voiture « tonneau », avec l'auto-école (à définir) de la ville de Chennevières.

Octobre 2022 :

- Quiz interactif autour de l'éco-mobilité avec l'organisme « Permis rusé ».

**Moyens mis en œuvre :**Moyens matériels :

- La structure jeunesse et un véhicule à 8 places.

Moyens humains :

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
<b>PERSONNEL RÉMUNÉRÉ</b>		
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	2	60h
Adultes-Relais		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
<b>PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ</b>		

	Bénévoles		
	Volontaires en service civique		
	Personnel mis à disposition « gratuite »		
	<p><b>A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?</b></p> <p>Limitier les conduites à risques en sensibilisant le public jeune à travers des actions ludiques afin de les rendre citoyen et responsable de leurs actes.</p>		
	<p><b>Qui a identifié ce(s) besoin(s) ?</b></p> <p>Le service jeunesse de la municipalité de Chennevières-sur-Marne.</p>		
<b>Acteurs et partenaires</b>	<p><b>Personne responsable de l'action :</b> M. BODOUA Stéphane  <b>Fonction :</b> Responsable du service jeunesse  <b>Téléphone :</b> 06.67.19.63.40  <b>Mail :</b> <a href="mailto:stephane.bodoua@seej.chennevières.fr">stephane.bodoua@seej.chennevières.fr</a></p>		
	<p><b>Intervenants sur l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme HADDAD Sahra – animatrice</li> <li>- M. BACARI Nadjim – animateur</li> </ul>		
	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Services communaux :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre Municipal la Colline (Prévention santé ville)</li> </ul> </li> <li>- <b>Partenaires extérieurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Association Foxhound</li> <li>- « Permis rusé »</li> <li>- Autoécole</li> </ul> </li> <li>- <b>Dispositifs mobilisables :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ANCT – BOP 147</li> </ul> </li> </ul>		
<b>Evaluation de l'action</b> <b>Résultats attendus et indicateurs</b>	<p><b>Résultats attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Port du casque lors de tous les déplacements avec engin à moteur.</li> <li>- Meilleure connaissance des consommations à risque (alcool, chicha, tabac...)</li> </ul>		
	<p><b>Indicateurs prévus pour l'action :</b></p> <p><b>Critères quantitatifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de jeunes présents lors des actions.</li> <li>- Nombre d'actions mises en place, nombre de partenaires présents.</li> </ul> <p><b>Critères qualitatifs :</b></p>		

	- Assiduité, ponctualité (feuille de présence)												
Financement de l'action	Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, salaires, déplacements, etc.) :												
	- Association Foxhound : 1 000 € - Permis rusé : 1 500 €												
	Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?												
	Non.												
	Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :												
	Gratuité.												
Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :													
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Agent/fonction</th> <th>Nbre d'h</th> <th>Salaires (euros)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>M. NADJIM Bacari Animateur</td> <td>30 H</td> <td>451.50 €</td> </tr> <tr> <td>Mme HADDA Sahra Animatrice</td> <td>30H</td> <td>451.50 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>60 H</td> <td>903.00 €</td> </tr> </tbody> </table>	Agent/fonction	Nbre d'h	Salaires (euros)	M. NADJIM Bacari Animateur	30 H	451.50 €	Mme HADDA Sahra Animatrice	30H	451.50 €	TOTAL	60 H	903.00 €
Agent/fonction	Nbre d'h	Salaires (euros)											
M. NADJIM Bacari Animateur	30 H	451.50 €											
Mme HADDA Sahra Animatrice	30H	451.50 €											
TOTAL	60 H	903.00 €											
Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? ( <i>Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes et de biens meubles [matériel, véhicules, etc.] ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.</i> )													
Aucune.													
Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :													
Aucune.													
Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action pour 2022 et celui de 2021 (notamment les augmentations) :													
Aucun.													

**Cadre réservé à l'administration :**

Avis du comité technique :

Date :

Décision du comité de pilotage :

Date :

Le 27 octobre 2021,

**Sophie LE MONNIER**

Maire-adjoint de Chennevières-sur-Marne  
Déléguée à la Politique de la Ville, la Petite Enfance,  
le Devoir de Mémoire et la Cause animale

**BUDGET PREVISIONNEL 2022 - PREVENTION ROUTIERE ET CONDUITES A RISQUE - SERVICE JEUNESSE**

DEPENSES / CHARGES		Montants (€)	RECETTES / RESSOURCES		Montants (€)
<b>Charges directes affectées à l'action</b>			<b>Ressources directes affectées à l'action</b>		
<b>60- ACHATS</b>		<b>2 650</b>	<b>70- VENTE DE MARCHANDISES, PRODUITS FINIS, PRESTATIONS</b>		<b>0</b>
Prestations de services		2 500	<b>74- SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>		<b>3 853</b>
Achats matières et fournitures		150	<b>Etat</b>		<b>2 000</b>
Autres fournitures			ANCT (BOP 147)		2 000
<b>61- SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>0</b>	DDCS (précisez le BOP) :		<b>0</b>
Location (mobilières et immobilières)			BOP 163 (jeunesse)		
Entretien et réparation			BOP 104 (intégration)		
Assurance			BOP 106 (PAEJ)		
Documentation			DIRECCTE		
<b>62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>300</b>	DRIHL		
Rémunération d'intermédiaires et honoraires			Autre		
Publicité, publication		200	<b>Organismes sociaux</b>		<b>0</b>
Déplacements, missions		100	CAF		
Services bancaires, autres			Autre (CPAM...)		
<b>63- IMPOTS ET TAXES</b>		<b>0</b>	<b>Fonds européens (à préciser)</b>		<b>0</b>
Impôts et taxes sur rémunération			<b>ASP</b>		<b>0</b>
Autres impôts et taxes			<b>Autres établissements publics :</b>		<b>0</b>
<b>64- CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>903</b>	Agence Régionale de Santé (ARS)		
Rémunérations des personnels		647	Centre National pour le Développement du Sport		
Charges sociales		256	Bailleurs sociaux		
Autres charges de personnel			<b>Aides privés</b>		<b>0</b>
<b>65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>0</b>	<b>Collectivités :</b>		<b>1 853</b>
<b>66- CHARGES FINANCIERES</b>		<b>0</b>	Région		
<b>67- CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>0</b>	Département		
<b>68- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</b>		<b>0</b>	Commune de Chennevières		1 853
			Autres communes		
			<b>Intercommunalité(s) :</b>		<b>0</b>
			Grand Paris Sud Est Avenir		
			Autre		
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>			<b>75- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		<b>0</b>
Charges fixes de fonctionnement			Dont cotisations, dons manuels, legs		
Frais financiers			<b>76- PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>0</b>
Autres			<b>78- REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS</b>		<b>0</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>3 853 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>3 853 €</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>					
<b>86- EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>0</b>	<b>87- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>0</b>
Secours en nature			Bénévolat		
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			Prestations en nature		
Personne bénévole			Dons en nature		
<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>
<b>La subvention ANCT de 2 000 € représente 52% du total des produits.</b>					
(montant demandé / total des produits) x 100					

**Sophie LE MONNIER**

Maire-adjoint de Chennevières-sur-Marne  
 Déléguée à la Politique de la Ville, la Petite Enfance,  
 le Devoir de Mémoire et la Cause animale

PREFET DU VAL DE MARNE

**CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE  
PROGRAMMATION 2022  
FICHE ACTION SYNTHÉTIQUE**

<b>Nom du porteur</b>	Ville : <b>CHENNEVIERES-SUR-MARNE</b> Service : <b>JEUNESSE</b>
<b>Adresse</b>	14 avenue du Maréchal Leclerc 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
<b>Territoire du projet</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Bois l'Abbé (Chennevières-sur-Marne) <input type="checkbox"/> Haie Griselle (Boissy-Saint-Léger)
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>CLEAN TA COLLINE</b>
<b>Renouvellement de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Pilier</b>	<input type="checkbox"/> Cohésion sociale <input checked="" type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input type="checkbox"/> Développement économique et emploi
<b>Priorités du cadre stratégique</b>	<input type="checkbox"/> Favoriser la réussite éducative <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer l'accès aux droits et l'implication citoyenne <input type="checkbox"/> Lutter contre l'insécurité, améliorer le quartier et son image <input type="checkbox"/> Améliorer et renforcer le partenariat, clarifier la communication envers les habitants <input type="checkbox"/> Favoriser l'accès à l'emploi <input type="checkbox"/> Renforcer l'accueil des entreprises et favoriser leur participation à la politique de la ville
<b>Thème ACsé</b> (Se référer à la nomenclature 2020)	Cadre de vie et renouvellement urbain (3.1) Gestion urbaine de proximité (311) Actions liées à la Gestion Urbaine de Proximité - GUP (3112)
<b>Lieu(x) de déroulement de l'action</b> (dans quelle structure ? dans quel(s) quartier(s)?...)	Au Point Rencontre Information Jeunesse (PRIJ), sur le territoire du Bois l'Abbé.

<p><b>Public visé</b></p>	<p>- <b>Nombre de personnes concernées :</b> 30 jeunes.</p> <p>- <b>Origine géographique :</b>  <input checked="" type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) réglementaire(s)  <input type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) en veille</p> <p>- <b>Caractéristiques d'âge :</b>  <input type="checkbox"/> 0/5 ans  <input checked="" type="checkbox"/> 6/15 ans  <input type="checkbox"/> 16/17 ans  <input type="checkbox"/> 18/25 ans  <input type="checkbox"/> 26/64 ans  <input type="checkbox"/> 65 ans et plus  <input type="checkbox"/> Tous âges</p> <p>- <b>Caractéristiques de sexe :</b>  <input type="checkbox"/> Femmes  <input type="checkbox"/> Hommes  <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <p>- <b>S'il s'agit d'un public spécifique, le préciser (jeunes, femmes, familles, DELD, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées...) :</b> Jeunes.</p>
<p><b>Dates de déroulement de l'action</b> (date de démarrage / date de fin / fréquence)</p>	<p><b>Date de démarrage :</b> 01/01/2022  <b>Date de fin :</b> 30/10/2022  <b>Durée :</b> 10 mois  <b>Fréquence :</b> 1 à 2 fois par mois</p>
<p><b>Objectifs opérationnels de l'action</b> (3 maximum)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les jeunes aux éco-gestes.</li> <li>- Permettre aux jeunes d'améliorer le cadre de vie de leur quartier.</li> </ul>
<p><b>Description synthétique de l'action</b></p>	<p><b>Contexte / Cadre général :</b> La ville de Chennevières-sur-Marne, au travers de cette action, souhaite sensibiliser les jeunes au respect de l'environnement. L'objectif pour les jeunes est de prendre conscience de leur rôle si important pour le futur de notre planète.</p> <p><b>Déroulement de l'action / étapes :</b> A partir de janvier 2022 jusqu'en octobre 2022, un groupe de 3 jeunes accompagnés d'un animateur ira récolter le plus de déchet possible dans un temps imparti (45 minutes).</p> <p>L'équipe d'animation du service Jeunesse réunira les jeunes lors d'un temps d'échange pour les sensibiliser aux éco-gestes.</p> <p>Un temps de rencontre avec le bailleur 1001 Vies Habitat sera mis en œuvre durant le mois de janvier afin qu'il adhère à notre démarche.</p>

A la fin de chaque collecte, nous pèserons le nombre de déchets pour déterminer le groupe qui en a récolté le plus.

Des temps-fort à l'échelle de la ville tels que « World clean up » seront également mis en place avant la fin de l'année 2022.

Le « world clean up » est un évènement national qui consiste à sensibiliser les habitants sur la récolte et tri des déchets. Mi-septembre 2022, la ville de Chennevières participera à cet évènement et organisera un temps d'éco-geste sur toute la ville.

Durant l'année 2021, ce sont 30 jeunes habitant au Bois l'Abbé qui ont participé à cette action.

**Moyens mis en œuvre :**

Moyens matériels : pinces, gants, sacs poubelles...

Moyens humains :

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
<b>PERSONNEL RÉMUNÉRÉ</b>		
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	1	
Adultes-Relais		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
<b>PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ</b>		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

**A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?**

Sensibiliser les jeunes à la propreté de la ville et aux problématiques écologiques.

**Qui a identifié ce(s) besoin(s) ?**

- L'équipe du service Jeunesse



<b>Acteurs et partenaires</b>	<b>Personne responsable de l'action :</b> M. BODOUA Stéphane <b>Fonction :</b> Responsable service Jeunesse <b>Téléphone :</b> 06.67.19.63.40 <b>Mail :</b> <a href="mailto:stephane.bodoua@chennevières.fr">stephane.bodoua@chennevières.fr</a>						
	<b>Intervenants sur l'action :</b> - Mme Haddad Sahra – animatrice service Jeunesse						
	<b>Partenaires :</b> - <b>Services communaux :</b> - Services techniques - Service communication  - <b>Partenaires extérieurs :</b> - Bailleur social 1001 Vies Habitat (non uniquement 1001 vies habitat)  - <b>Dispositifs mobilisables :</b> - ANCT (BOP 147)						
<b>Evaluation de l'action</b> <b>Résultats attendus et indicateurs</b>	<b>Résultats attendus :</b> - Changement de comportement vis-à-vis des déchets : prendre conscience du danger que cela représente pour notre planète. - Adoption des gestes du tri sélectif.						
	<b>Indicateurs prévus pour l'action :</b> - Adhésion des jeunes au projet. - Un questionnaire de satisfaction sera remis à tous les participants, ce qui permettra d'évaluer l'impact de l'action tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Il sera ainsi relevé le nombre de participants par action où seront distinguées les catégories par âges, sexes, et zones de résidences.						
<b>Financement de l'action</b>	<b>Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, salaires, déplacements, etc.) :</b> - Matériel : 2 000 €  <b>Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?</b> Non.  <b>Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :</b> Gratuité.  <b>Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :</b> <table border="1" data-bbox="639 1946 1410 2040"> <thead> <tr> <th>Agent/fonction</th> <th>Nbre d'h</th> <th>Salaires (euros)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>	Agent/fonction	Nbre d'h	Salaires (euros)			
Agent/fonction	Nbre d'h	Salaires (euros)					

Mme Haddad Sahra	70 H	1 352.40 €
------------------	------	------------

Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (*Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes et de biens meubles [matériel, véhicules, etc.] ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.*)

Aucune.

**Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :**

Aucune.

**Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action pour 2022 et celui de 2021 (notamment les augmentations) :**

Le projet connaîtra une toute autre envergure que l'année précédente. Il y aura dorénavant 15 actions. Le ramassage des déchets aura lieu non seulement dans le quartier du Bois l'Abbé, mais aussi dans toute la zone urbaine canavéroise.

**Cadre réservé à l'administration :**

Avis du comité technique :

Date :

Décision du comité de pilotage :

Date :

Le 27 octobre 2021,

**Sophie LE MONNIER**

Maire-adjoint de Chennevières-sur-Marne  
Déléguée à la Politique de la Ville, la Petite Enfance,  
le Devoir de Mémoire et la Cause animale

**BUDGET PREVISIONNEL 2022 - CLEAN TA COLLINE - SERVICE JEUNESSE**

DEPENSES / CHARGES		Montants (€)	RECETTES / RESSOURCES		Montants (€)
<b>Charges directes affectées à l'action</b>			<b>Ressources directes affectées à l'action</b>		
<b>60- ACHATS</b>		<b>2 000</b>	<b>70- VENTE DE MARCHANDISES, PRODUITS FINIS, PRESTATIONS</b>		<b>0</b>
Prestations de services			<b>74- SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>		<b>0</b>
Achats matières et fournitures		2 000	<b>Etat</b>		<b>1 300</b>
Autres fournitures			ANCT (BOP 147)		1 300
<b>61- SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>0</b>	DDCS (précisez le BOP) :		<b>0</b>
Location (mobilières et immobilières)			BOP 163 (jeunesse)		
Entretien et réparation			BOP 104 (intégration)		
Assurance			BOP 106 (PAEJ)		
Documentation			DIRECCTE		
<b>62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>200</b>	DRIHL		
Rémunération d'intermédiaires et honoraires			Autre		
Publicité, publication		200	<b>Organismes sociaux</b>		<b>0</b>
Déplacements, missions			CAF		
Services bancaires, autres			Autre (CPAM...)		
<b>63- IMPOTS ET TAXES</b>		<b>0</b>	<b>Fonds européens (à préciser)</b>		<b>0</b>
Impôts et taxes sur rémunération			<b>ASP</b>		<b>0</b>
Autres impôts et taxes			<b>Autres établissements publics :</b>		<b>0</b>
<b>64- CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>1 352</b>	Agence Régionale de Santé (ARS)		
Rémunérations des personnels		1 054	Centre National pour le Développement du Sport		
Charges sociales		299	Bailleurs sociaux		
Autres charges de personnel			<b>Aides privés</b>		<b>0</b>
<b>65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>0</b>	<b>Collectivités :</b>		<b>2 252</b>
<b>66- CHARGES FINANCIERES</b>		<b>0</b>	Région		
<b>67- CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>0</b>	Département		
<b>68- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</b>		<b>0</b>	Commune de Chennevières		2 252
			Autres communes		
			<b>Intercommunalité(s) :</b>		<b>0</b>
			Grand Paris Sud Est Avenir		
			Autre		
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>			<b>75- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		<b>0</b>
Charges fixes de fonctionnement			Dont cotisations, dons manuels, legs		
Frais financiers			<b>76- PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>0</b>
Autres			<b>78- REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS</b>		<b>0</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>3 552 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>3 552 €</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>					
<b>86- EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>0</b>	<b>87- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>0</b>
Secours en nature			Bénévolat		
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			Prestations en nature		
Personne bénévole			Dons en nature		
<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>
<b>La subvention ANCT de 1 300 € représente 36,6 % du total des produits.</b> (montant demandé / total des produits) x 100					

**Sophie LE MONNIER**

Maire-adjoint de Chennevières-sur-Marne  
Déléguée à la Politique de la Ville, la Petite Enfance,  
le Devoir de Mémoire et la Cause animale

PREFET DU VAL DE MARNE

**CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE  
PROGRAMMATION 2022  
FICHE ACTION SYNTHETIQUE**

<b>Nom du porteur</b>	Ville : <b>CHENNEVIERES-SUR-MARNE</b> Service : <b>SERVICE JEUNESSE</b>
<b>Adresse</b>	14 avenue du Maréchal Leclerc 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
<b>Territoire du projet</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Bois l'Abbé (Chennevières-sur-Marne) <input type="checkbox"/> Haie Griselle (Boissy-Saint-Léger)
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>L'AVENTURE DES JEUNES DU BOIS L'ABBE – SEJOUR A SAINT RAPHAEL</b>
<b>Renouvellement de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Pilier</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale <input type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input type="checkbox"/> Développement économique et emploi
<b>Priorités du cadre stratégique</b>	<input type="checkbox"/> Favoriser la réussite éducative <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer l'accès aux droits et l'implication citoyenne <input type="checkbox"/> Lutter contre l'insécurité, améliorer le quartier et son image <input type="checkbox"/> Améliorer et renforcer le partenariat, clarifier la communication envers les habitants <input checked="" type="checkbox"/> Favoriser l'accès à l'emploi <input type="checkbox"/> Renforcer l'accueil des entreprises et favoriser leur participation à la politique de la ville
<b>Thème ACsé</b> (Se référer à la nomenclature 2018)	Lien social, citoyenneté et participation des habitants (1.5) Jeunesse (151) Ville vie de vacances (1511)
<b>Lieu(x) de déroulement de l'action</b> (dans quelle structure ? dans quel(s) quartier(s)?...)	- Auberge de jeunesse à Saint Raphael. Boulevard Jean Dorat – 83 700 SAINT RAPHAEL  - Club Noé, structure jeunesse située dans le quartier du Bois l'Abbé.

<p><b>Public visé</b></p>	<p>- <b>Nombre de personnes concernées</b> : 14 jeunes</p> <p>- <b>Origine géographique</b> :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) réglementaire(s)</p> <p><input type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) en veille</p> <p>- <b>Caractéristiques d'âge</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 0/5 ans</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 6/15 ans</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 16/17 ans</p> <p><input type="checkbox"/> 18/25 ans</p> <p><input type="checkbox"/> 26/64 ans</p> <p><input type="checkbox"/> 65 ans et plus</p> <p><input type="checkbox"/> Tous âges</p> <p>- <b>Caractéristiques de sexe</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> Femmes</p> <p><input type="checkbox"/> Hommes</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <p>- <b>S'il s'agit d'un public spécifique, le préciser (jeunes, femmes, familles, DELD, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées...)</b> :</p> <p>Jeunes.</p>
<p><b>Dates de déroulement de l'action</b> (date de démarrage / date de fin / fréquence)</p>	<p><b>Date de démarrage</b> : 15/08/2022</p> <p><b>Date de fin</b> : 22/08/2022</p> <p><b>Durée</b> : 8 nuitées</p> <p><b>Fréquence</b> : 1 fois dans l'année</p>
<p><b>Objectifs opérationnels de l'action</b> (3 maximum)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux jeunes de s'exprimer au travers d'une action socialement utile et individuellement enrichissante.</li> <li>- Impulser la notion de responsabilité individuelle et collective.</li> <li>- Découvrir un nouvel habitat géographique et culturel visant au décroisement du quartier.</li> </ul>
<p><b>Description synthétique de l'action</b></p>	<p><b>Contexte / Cadre général</b> :</p> <p>Cette action insère dans le projet de la structure dont l'un des objectifs est le décroisement du quartier du Bois l'Abbé.</p> <p>Ce voyage culturel vise à développer l'ouverture d'esprit, susciter l'envie de découvrir de nouveaux horizons et à favoriser les échanges. En organisant ce voyage, le service jeunesse continue de privilégier l'apprentissage des jeunes par l'expérience. Ce voyage tourné vers la découverte, les rencontres et les échanges permettra d'approfondir et d'illustrer les questions d'interculturalité et d'ouverture sur le monde qui les entourent. La démarche permet aux jeunes de prendre conscience que l'apprentissage et l'expérience constituent de réels avantages tout au long de leur vie, aussi bien personnelle que professionnelle. L'apprentissage au sein d'un groupe, accepter les</p>

différences de l'autre seront plus que jamais, des facteurs déterminants d'évolution, d'émancipation et de progrès personnel.

La démarche du projet permet aux jeunes de prendre conscience que l'apprentissage et l'expérience ne se limite ni au temps, ni à l'espace mais que cet apprentissage les accompagnera tout au long de leur vie.

Apprendre en groupe, se « frotter » aux autres, accepter les différences, sera plus que jamais, dans le futur, un facteur déterminant d'évolution, d'émancipation et de progrès personnel.

L'idée directrice est donc de mettre en scène des « jeunes du quartier ». Le message vis-à-vis des autres jeunes repose sur l'état d'esprit, les prises de conscience générées par le voyage, les compétences développées : autonomie, sens de l'initiative et de l'organisation, entraide, exploitation de la documentation récoltée ou des informations recueillies, sens pratique....

Les sorties vacances favorisent une perception plus concrète du monde, ouvrent l'esprit des jeunes qui découvrent des pratiques, des technologies, des lieux, des savoir-faire ou des cultures qu'ils méconnaissent le plus souvent.

Un des objectifs est de proposer aux jeunes du quartier de se mettre en scène, ou de mettre en scène leur vécu.

A travers ce projet, sous l'angle « ce que cette expérience a changé dans ma vie, ce que j'ai envie d'en dire ».

Les jeunes prendront un temps individuel pour un constat personnel : ce qui me plaît, ce qui me déplaît, ce qui me choque.... Ainsi que les messages qu'ils souhaitent faire passer autour d'eux (2 ou 3 idées clés).

C'est sur la base de ce processus que nous parviendrons à passer d'un témoignage personnel basé sur du vécu et des émotions, à une réflexion collective avec des aspirations et orientations multiples et variées.

#### **Déroulement de l'action / étapes :**

##### **- CITOYENNETE, CULTURE, SPORT/LOISIRS :**

Les jeunes seront répartis en 2 groupes par thématiques :

- Thématique activités sportives et de loisirs,
- Thématique activités culturelles.

A charge pour chaque groupe de trouver les activités liées à sa thématique en se souciant de respecter le budget et la faisabilité.

Le planning d'activités sera validé en réunion avec l'ensemble du groupe après confirmation des éléments qui ensuite sera transmis aux familles.

##### **Les activités et animations :**

Visites de musées et monuments historiques :

- Arènes de Fréjus
- Cathédrale Saint Léonce de Fréjus
- Musée archéologique de Saint Raphael
- Calanque de Maubois...

Rencontres et échanges avec des jeunes du service jeunesse de Saint Raphael, Marseille...

Activités sportives et de loisirs (randonnée, baignade, rafting).

Le projet est formalisé, d'une part parce qu'il permet d'informer précisément les familles des jeunes sur l'organisation et la mise en œuvre du projet. Et d'autre part, parce que la formalisation permet de donner des consignes exactes et d'engager la responsabilité des jeunes.

Il sera organisé en complément du document d'information écrite, une réunion rassemblant l'ensemble des personnes participant au voyage pour expliquer comment s'organisera le projet (activités, déplacements, hébergement mais aussi les responsabilités, les interdictions, les temps libre etc.).

**Moyens mis en œuvre :**

Moyens humains :

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
<b>PERSONNEL RÉMUNÉRÉ</b>		
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	3	360h
Adultes-Relais		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
<b>PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ</b>		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

**A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?**

- Le décroisement du quartier.
- La découverte d'autres activités et d'autres lieux contribue à enrichir les apprentissages, et apporte une stimulation qui favorise l'acquisition de connaissances et de compétences.
- Elles permettent de s'extraire de façon significative du contexte et de l'espace habituel du quartier et de se confronter à de nouvelles expériences favorisant l'ouverture d'esprit et de nouvelles réflexions (sur le monde et sur son avenir).

	<p><b>Qui a identifié ce(s) besoin(s) ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les élus de secteur.</li> <li>- L'équipe du PRIJ (Point Rencontre Information Jeunesse).</li> </ul>
<p><b>Acteurs et partenaires</b></p>	<p><b>Personne responsable de l'action :</b>  <b>Nom / Prénom :</b> M. Stéphane BODOUA  <b>Fonction :</b> Responsable du service Jeunesse  <b>Téléphone :</b> 06 67 19 63 40  <b>Mail :</b> <a href="mailto:stephane.bodoua@seej.chennevieres.fr">stephane.bodoua@seej.chennevieres.fr</a></p>
	<p><b>Intervenants sur l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. BODOUA Stéphane - Responsable du service Jeunesse</li> <li>- Mme HADDAD Sahra - Animatrice du service Jeunesse</li> <li>- M. BACARI Nadjim - animateur du service Jeunesse</li> </ul>
	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Services communaux :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Centre municipal la Colline (Politique de la ville)</li> </ul> </li> <li>- <b>Partenaires extérieurs :</b></li> <li>- <b>Dispositifs mobilisables :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ANCT – (BOP 147)</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Evaluation de l'action</b>  <b>Résultats attendus et indicateurs</b></p>	<p><b>Résultats attendus :</b></p> <p>La satisfaction des publics lors de la restitution du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser leurs prises d'initiatives.</li> <li>- Favoriser leur autonomie.</li> <li>- Favoriser leur ouverture sur le monde qui les entoure.</li> </ul>
	<p><b>Indicateurs prévus pour l'action :</b></p> <p>Un questionnaire de satisfaction sera remis à tous les participants, ce qui permettra d'évaluer l'impact de l'action tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Il sera relevé le nombre de participants où seront distinguées les catégories par âges, sexes et zones de résidence. Des entretiens informels avec les jeunes seront également organisés.</p>
<p><b>Financement de l'action</b></p>	<p><b>Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, salaires, déplacements, etc.) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Charges de personnel : 6 272.40 €</li> <li>- Prestations de services : 5 000 € (hébergement + alimentation)</li> <li>- Déplacements, missions : 2 600 € (transport : train + location minibus)</li> <li>- Achats matières et fournitures : 1 900 € (activités pendant le séjour)</li> </ul>



Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?

Oui.

Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :

Le jeune effectue des heures de bénévolat en contrepartie.

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.)

Agent/Fonction	Nbre d'h	Salaires
M. BODOUA Stéphane Responsable service Jeunesse	120	2 660.40 €
M. BACARI Nadjim Animateur	120	1 806.00 €
Mme HADDAD Sahra Animatrice	120	1 806.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>360</b>	<b>6 272.40 €</b>

Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes et de biens meubles [matériel, véhicules, etc.] ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.)

Aucune.

Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :

Aucune.

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action pour 2022 et celui de 2021 (notamment les augmentations) :

/

**Cadre réservé à l'administration :**

Avis du comité technique :

Date :

Décision du comité de pilotage :

Date :

Le 27 octobre 2021,

**Sophie LE MONNIER**

Maire-adjoint de Chennevières-sur-Marne  
Déléguée à la Politique de la Ville, la Petite Enfance,  
le Devoir de Mémoire et la Cause animale

**BUDGET PREVISIONNEL 2022 - L'AVENTURE DES JEUNES DU BOIS L'ABBE - SEJOUR A SAINT RAPHAEL - SERVICE JEUNESSE**

DEPENSES / CHARGES	Montants (€)	RECETTES / RESSOURCES	Montants (€)
<b>Charges directes affectées à l'action</b>		<b>Ressources directes affectées à l'action</b>	
<b>60- ACHATS</b>	<b>7 240</b>	<b>70- VENTE DE MARCHANDISES, PRODUITS FINIS, PRESTATIONS</b>	<b>1 500</b>
Prestations de services	5 040	<b>74- SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>14 612</b>
Achats matières et fournitures	1 900	<b>Etat</b>	<b>5 000</b>
Autres fournitures	300	CGET (BOP 147)	5 000
<b>61- SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>0</b>	DDCS (précisez le BOP) :	<b>0</b>
Location (mobilières et immobilières)		BOP 163 (jeunesse)	
Entretien et réparation		BOP 104 (intégration)	
Assurance		BOP 106 (PAEJ)	
Documentation		DIRECCTE	
<b>62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>2 600</b>	DRIHL	
Rémunération d'intermédiaires et honoraires		Autre	
Publicité, publication		<b>Organismes sociaux</b>	<b>0</b>
Déplacements, missions	2 600	CAF	
Services bancaires, autres		Autre (CPAM...)	
<b>63- IMPOTS ET TAXES</b>	<b>0</b>	<b>Fonds européens (à préciser)</b>	<b>0</b>
Impôts et taxes sur rémunération		<b>ASP</b>	<b>0</b>
Autres impôts et taxes		<b>Autres établissements publics :</b>	<b>0</b>
<b>64- CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>6 272</b>	Agence Régionale de Santé (ARS)	
Rémunérations des personnels	4 489	Centre National pour le Développement du Sport	
Charges sociales	1 783	Bailleurs sociaux	
Autres charges de personnel		<b>Aides privés</b>	<b>0</b>
<b>65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>0</b>	<b>Collectivités :</b>	<b>9 612</b>
<b>66- CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0</b>	Région	
<b>67- CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0</b>	Département	
<b>68- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>0</b>	Commune de Chennevières	9 612
		Autres communes	
		<b>Intercommunalité(s) :</b>	<b>0</b>
		Grand Paris Sud Est Avenir	
		Autre	
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>		<b>75- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>0</b>
Charges fixes de fonctionnement		Dont cotisations, dons manuels, legs	
Frais financiers		<b>76- PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>0</b>
Autres		<b>78- REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>16 112 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>16 112 €</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>			
<b>86- EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>0</b>	<b>87- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>0</b>
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personne bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>
<b>La subvention CGET de 5 000 € représente 31 % du total des produits.</b> (montant demandé / total des produits) x 100			

**Sophie LE MONNIER**

Maire-adjoint de Chennevières-sur-Marne  
Déléguée à la Politique de la Ville, la Petite Enfance,  
le Devoir de Mémoire et la Cause animale

**CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE  
PROGRAMMATION 2022  
FICHE ACTION SYNTHÉTIQUE**

<b>Nom du porteur</b>	Ville : <b>CHENNEVIERES-SUR-MARNE</b> Service : <b>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</b>
<b>Adresse</b>	Pôle Social – 45 rue Aristide Briand 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
<b>Territoire du projet</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Bois l'Abbé (Chennevières-sur-Marne) <input type="checkbox"/> Haie Griselle (Boissy-Saint-Léger)
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>ACCES A LA CULTURE FAVORISE PAR L'IMPLICATION CITOYENNE</b>
<b>Renouvellement de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Pilier</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale <input type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input type="checkbox"/> Développement économique et emploi
<b>Priorités du cadre stratégique</b>	<input type="checkbox"/> Favoriser la réussite éducative <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer l'accès aux droits et l'implication citoyenne <input type="checkbox"/> Lutter contre l'insécurité, améliorer le quartier et son image <input type="checkbox"/> Améliorer et renforcer le partenariat, clarifier la communication envers les habitants <input type="checkbox"/> Favoriser l'accès à l'emploi <input type="checkbox"/> Renforcer l'accueil des entreprises et favoriser leur participation à la politique de la ville
<b>Thème ACsé</b> (Se référer à la nomenclature 2021)	Culture et expression artistique (1.4) Diffusion culturelle (141) Accès à l'offre et aux équipements culturels (1412)
<b>Lieu(x) de déroulement de l'action</b> (dans quelle structure ? dans quel(s) quartier(s)?...)	Centre municipal La Colline (Bois l'Abbé) Service jeunesse (Bois l'Abbé) Pôle social (centre-ville) Salle préfabriquée de la mairie (centre-ville)

<p><b>Public visé</b></p>	<p><b>Nombre de personnes concernées :</b> 670</p> <p><b>Origine géographique :</b>  <input checked="" type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) réglementaire(s)  <input type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) en veille</p> <p><b>Caractéristiques d'âge :</b>  <input type="checkbox"/> 0/5 ans  <input type="checkbox"/> 6/15 ans  <input type="checkbox"/> 16/17 ans  <input type="checkbox"/> 18/25 ans  <input type="checkbox"/> 26/64 ans  <input type="checkbox"/> 65 ans et plus  <input checked="" type="checkbox"/> Tous âges</p> <p><b>Caractéristiques de sexe :</b>  <input type="checkbox"/> Femmes  <input type="checkbox"/> Hommes  <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <p><b>S'il s'agit d'un public spécifique, le préciser (jeunes, femmes, familles, DELD, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées...) :</b> Familles, personnes isolées, jeunes et seniors.</p>
<p><b>Dates de déroulement de l'action</b> (date de démarrage / date de fin / fréquence)</p>	<p><b>Date de démarrage :</b> janvier 2022  <b>Date de fin :</b> décembre 2022  <b>Durée :</b> 1 an  <b>Fréquence :</b> Sorties culturelles (une sortie/mois)  Accompagner un projet de vacances (un séjour durant l'été 2022)  Organiser des actions intergénérationnels (une action par trimestre et le séjour durant les vacances scolaires)</p>
<p><b>Objectifs opérationnels de l'action</b> (3 maximum)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la participation des habitants, les échanges, le partage et liens intergénérationnels.</li> <li>• Rompre l'isolement.</li> <li>• Favoriser les connaissances et l'accès à la culture.</li> </ul>
<p><b>Description synthétique de l'action</b></p>	<p><b>Contexte / Cadre général :</b>  Certains familles du Bois l'Abbé ne participent pas ou que très rarement aux sorties culturelles proposées par le CCAS en raison de leurs coûts qui restent élevés pour ces ménages. Elles se tournent le plus souvent vers les activités du Centre municipal La Colline proposées à des tarifs préférentiels. On constate également, au travers des différentes actions proposées par le CCAS, que la participation et l'implication des citoyens sont rarement spontanées et restent difficiles à obtenir.</p>

Enfin, nous avons remarqué un manque de lien et d'échanges intergénérationnels tant au sein du Bois l'Abbé que dans les autres quartiers de la ville.

C'est dans ce contexte que le CCAS souhaite renforcer ses partenariats avec les structures municipales présentes au sein du quartier. L'objectif est de favoriser les mixités sociale, culturelle et générationnelle ; le CCAS souhaite décliner ce projet autour de 3 actions :

**1- Organiser et proposer des sorties culturelles à moindre coût aux familles en difficultés du Bois l'Abbé**

Cela contribuera au décloisonnement des quartiers et encouragera les mixités sociale et culturelle.

**2- Accompagner un projet de vacances en faveur des familles et des personnes isolées du Bois l'Abbé**

Avec l'implication des citoyens et en partenariat avec le Centre municipal La Colline, situé dans le quartier du Bois l'Abbé, nous mobiliserons les habitants autour d'un projet commun afin de valoriser les richesses culturelles et les potentiels individuels. C'est également un moyen efficace pour développer les liens entre les habitants.

**3- Organiser des actions intergénérationnelles entre les seniors du CCAS et les jeunes du service jeunesse**

Tout au long de l'année, nous souhaitons impliquer plus de jeunes dans une noble cause et dans le même temps, permettre aux seniors d'apprendre à découvrir ou à redécouvrir la nouvelle génération et ainsi concrétiser ces échanges par un mini-séjour.

**Déroulement de l'action / étapes :**

**1. Organisation des sorties culturelles à moindre coût**

Novembre 2021 : réunion de concertation avec les élus pour définir la programmation 2022 des sorties, avec une fréquence d'une sortie par mois (soit 12 au courant de l'année 2022).

Fin décembre 2021 – début janvier 2022 : préparation et conception de la programmation des sorties culturelles pour 2022 avec l'aide d'un graphiste.

Janvier 2022 :

- Réunion de concertation avec un groupe d'adhérents du Centre municipal La Colline, situé dans le quartier du Bois l'Abbé, pour élaborer la programmation et intégrer en fonction des choix des adhérents des sorties en partenariat avec la structure.
- Diffusion de la programmation au public inscrit au CCAS, à l'épicerie solidaire et au Centre municipal La Colline ainsi que dans les différentes structures pouvant relayer l'information auprès du public.

De janvier à décembre 2022 :

- Préparation des sorties avec sollicitation des prestataires et demande de devis.
- Préparation des bons de commande pour l'organisation de chaque sortie.
- Organisation des sorties en partenariat avec le Centre municipal La Colline.

- Préparation du support de communication pour promouvoir chaque sortie.
- Mise sous pli pour transmettre l'information aux personnes inscrites au CCAS pour participer aux sorties.
- Transmission du support de communication à l'épicerie solidaire pour diffusion individuelle aux bénéficiaires fréquentant la structure.
- Transmission du support de communication au Centre municipal La Colline pour diffusion individuelle aux adhérents de la structure.
- Diffusion de l'affiche de communication auprès des partenaires municipaux et locaux pouvant relayer l'information au public.
- Inscription et encaissement des règlements des participants.

Novembre 2022 : bilan de l'action auprès des élus et des partenaires concernés.

Programmation 2022 : (à définir) la fréquence est d'une sortie par mois

## **2. Accompagner un projet vacances en faveur des familles et des personnes isolées issues du quartier du Bois l'Abbé avec l'implication des citoyens en partenariat avec le Centre municipal La Colline**

Janvier 2022 :

- Réunion de concertation et de préparation avec le Centre municipal La Colline pour définir les modalités de la mise en œuvre de l'action et des rôles de chacun.
- Préparation du courrier pour la réunion de présentation du projet au public.
- Mise sous pli pour transmettre l'invitation aux personnes inscrites au CCAS et aux personnes fréquentant l'épicerie solidaire.
- Réunion de présentation du projet auprès du public.
- Inscription des participants au projet.

De février à août 2022 : Déroulement des ateliers : soutien administratif, technique et méthodologique à la réalisation du projet vacances

- Atelier 1 : recueil des souhaits de destinations des personnes intéressées.
- Atelier 2 : demande de devis auprès des prestataires (agence de voyage, société de transport...) pour estimer le budget.
- Atelier 3 : travail autour du budget et des recherches de financements.
- Atelier 4 à 8 : préparation des dossiers de financements et envoi auprès des organismes décisionnaires pour autofinancement.
- Atelier 9 à 10 : renforcement de l'autofinancement par la vente de denrées diverses lors d'évènements organisés par le groupe et avec le soutien de la ville.
- Atelier 11 : préparation du départ en séjour.
- Atelier 12 : bilan avec les participants au séjour.
- Conception et préparation du support de communication pour promouvoir le séjour et son programme.
- Préparation des bons de commande.
- Mise sous pli pour transmettre le support de communication aux personnes inscrites au projet, aux personnes inscrites au CCAS et à l'épicerie solidaire.
- Inscription et encaissement des règlement des participants au séjour.
- Déroulement du séjour, celui-ci sera organisé sur l'été 2022.

Septembre 2022 :

- Réunion de bilan avec le Centre municipal La Colline avec restitution aux élus et aux partenaires concernés.

**3. Organiser des actions intergénérationnelles entre le service jeunesse et le CCAS**

De janvier à décembre 2022 :

- Réalisation de ce projet décliné en plusieurs actions :
- Action 1 : mise en place d'un atelier ludique autour des jeux de société en présence des seniors et des jeunes du service jeunesse.
- Action 2 : organiser un atelier cuisine en partenariat avec les seniors et les jeunes du service jeunesse.
- Action 3 : organiser une sortie culturelle entre les jeunes du service jeunesse et les seniors, soit une visite spectacle, soit une pièce de théâtre.
- Action 4 : organiser un mini-séjour entre les jeunes et les seniors qui ont participé aux trois actions précédemment citées.

Retro planning

- Réunion de concertation avec le service jeunesse afin de définir et préparer les modalités pour la mise en œuvre des ateliers.
- Préparation et conception des supports de communication avec l'aide d'un graphiste pour promouvoir chaque atelier.
- Mise sous pli pour transmettre le support de communication aux seniors inscrits au CCAS et aux seniors fréquentant l'épicerie.
- Transmission du support de communication au service jeunesse afin qu'il transmette l'information auprès des jeunes inscrits dans la structure.
- Inscription des seniors à chaque atelier.
- Déroulement des ateliers.
- Réunion de concertation et de préparation pour la mise en œuvre du séjour.
- Sollicitation des différents prestataires pour organiser le séjour et ainsi établir une estimation plus précise du coût du séjour par le biais d'une demande de devis.
- Préparation des bons de commande.
- Préparation et conception du support de communication pour promouvoir le séjour et son programme.
- Transmission du support de communication au service jeunesse pour relayer l'information auprès des jeunes ayant participé aux ateliers.
- Mise sous pli pour transmettre le support de communication aux seniors ayant participé aux ateliers.
- Déroulement du séjour (celui-ci aura lieu sur une période de vacances scolaires).
- Bilan auprès des participants par le biais d'un questionnaire.
- Bilan de l'action auprès du partenaire concerné.

**Moyens mis en œuvre :**

Moyens matériels :

- Mise à disposition de la salle en préfabriqué de la mairie.
- Mise à disposition d'une salle du Centre municipal la Colline.

- Mise à disposition de l'espace convivialité et de la cuisine de l'épicerie solidaire.
- Mise à disposition d'une salle du service jeunesse.
- Ordinateur, téléphone, photocopieur.

**Moyens humains :**

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
<b>PERSONNEL RÉMUNÉRÉ</b>		
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	5	0.24
Adultes-Relais		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition « payante »		
<b>PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ</b>		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

**A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?**

Rompre l'isolement, favoriser les échanges intergénérationnels, créer de la mixité et permettre participants d'accéder à la culture et de s'impliquer dans un projet qui leur procurera la possibilité de partir en séjour.

**Qui a identifié ce(s) besoin(s) ? :**

Le CCAS, au travers des situations rencontrées par ses agents dans le cadre de leurs missions.

**Personne responsable de l'action :**

**Nom / Prénom :** Mme Delphine CARLIER

**Fonction :** Responsable du CCAS

**Téléphone :** 01 75 65 10 55

**Mail :** [delphine.carlier@chennevieres.fr](mailto:delphine.carlier@chennevieres.fr)

**Intervenants sur l'action :**

- Mme Audrey CARPENTIER RASSOU, Référente événementiel
- M. Mathieu THOMAS, Agent d'Accueil
- Mme Myriam CHANTRIAUX, Conseillère en Economie Sociale et Familiale
- M. Stéphane BODOUA, Responsable (Service Jeunesse)

**Partenaires :**

**Services communaux :**

- Service Communication
- Service Jeunesse PRIJ



	<p>- Centre municipal la Colline</p> <p><b>Partenaires extérieurs :</b></p> <p><b>Dispositifs mobilisables :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ANCT – Mission Ville (BOP 147)</li> <li>- ANCV</li> <li>- CAF</li> </ul>
<p><b>Evaluation de l'action</b>  <b>Résultats attendus et</b>  <b>indicateurs</b></p>	<p><b>Résultats attendus :</b></p> <p>Pour les habitants du quartier du Bois l'Abbé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer le lien social et l'implication citoyenne.</li> <li>- Amorcer une ouverture d'esprit en matière d'accès à la culture.</li> <li>- Transmettre des connaissances.</li> <li>- Renforcer les échanges entre générations.</li> </ul>
	<p><b>Indicateurs prévus pour l'action :</b></p> <p>Indicateurs qualitatifs et quantitatifs par l'intermédiaire de questionnaires d'évaluation permettant de relever les découvertes culturelles et l'acquisition des informations transmises au cours des différentes actions. Il sera relevé le nombre de participants par action où seront distinguées les catégories par âges, sexes et zones de résidence.</p>

<p><b>Financement de l'action</b></p>	<p><b>Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, salaires, déplacements, etc.) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Achats prestations de services : 28 543 €</li> <li>- Frais postaux : 10 332 €</li> <li>- Publicité, publication : 7 681 € (supports de communication)</li> </ul> <p><b>Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?</b></p> <p>Oui.</p> <p><b>Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tarification réduite pour les participants en fonction du type de sorties et du nombre de participants (Organisation des sorties culturelles)</li> <li>- Tarification modulée pour les participants en fonction des ressources de chacun et de leur implication dans les actions de la ville dans le cadre du projet d'accompagnement au séjour.</li> <li>- Tarification en fonction des ressources des participants (mini-séjour).</li> <li>- Gratuité pour les actions intergénérationnelles.</li> </ul> <p><b>Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3.10% du salaire de la Responsable du CCAS</li> <li>- 11.20% du salaire de la Référente Evénementiel</li> <li>- 6.40% du salaire de l'Agent d'Accueil</li> <li>- 2.92% du salaire de la CESF (Centre municipal la Colline)</li> <li>- 1.79% du salaire du Responsable Service Jeunesse</li> </ul> <p><b>Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes et de biens meubles [matériel, véhicules, etc.] ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.)</b></p> <p>Locations immobilières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition d'une salle du Centre municipal la Colline.</li> <li>- Mise à disposition d'une salle du Pôle social.</li> <li>- Mise à disposition d'une salle préfabriqué de la mairie.</li> <li>- Mise à disposition d'une salle du service jeunesse.</li> </ul> <p><b>Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :</b></p> <p>Aucune.</p> <p><b>Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action pour 2021 et celui de 2022 (notamment les augmentations) :</b></p> <p>Aucune.</p>
---------------------------------------	---

Cadre réservé à l'administration :

Avis du comité technique :

Date :

Décision du comité de pilotage :

Date :

Le 27 octobre 2021,

**Jean-Pierre BARNAUD**

Maire de Chennevières-sur-Marne

Président du Centre Communal d'Action Sociale

**BUDGET PREVISIONNEL 2022 - ACCES A LA CULTURE FAVORISE PAR L'IMPLICATION CITOYENNE - CCAS**

DEPENSES / CHARGES		Montants (€)	RECETTES / RESSOURCES		Montants (€)
<b>Charges directes affectées à l'action</b>			<b>Ressources directes affectées à l'action</b>		
<b>60- ACHATS</b>		<b>28 843</b>	<b>70- VENTE DE MARCHANDISES, PRODUITS FINIS, PRESTATIONS</b>		<b>25 842</b>
Prestations de services		28 543	<b>74- SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>		<b>54 854</b>
Achats matières et fournitures		300	<b>Etat</b>		<b>9 000</b>
Autres fournitures		0	ANCT (BOP 147)		9 000
<b>61- SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>3 375</b>	DDCS (précisez le BOP) :		<b>0</b>
Location (mobilières et immobilières)		3 375	BOP 163 (jeunesse)		
Entretien et réparation			BOP 104 (intégration)		
Assurance			BOP 106 (PAEJ)		
Documentation			DIRECCTE		
<b>62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>40 761</b>	DRIHL		
Rémunération d'intermédiaires et honoraires			Autre		
Publicité, publication		7 681	<b>Organismes sociaux</b>		<b>0</b>
Déplacements, missions		22 748	CAF		
Services bancaires, frais postaux		10 332	Autre (CPAM...)		
<b>63- IMPOTS ET TAXES</b>		<b>0</b>	<b>Fonds européens (à préciser)</b>		<b>0</b>
Impôts et taxes sur rémunération			<b>ASP</b>		<b>0</b>
Autres impôts et taxes			<b>Autres établissements publics :</b>		<b>0</b>
<b>64- CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>7 716</b>	Agence Régionale de Santé (ARS)		
Rémunérations des personnels		5 734	Centre National pour le Développement du Sport		
Charges sociales		1 982	Bailleurs sociaux		
Autres charges de personnel			<b>Aides privés</b>		<b>0</b>
<b>65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>0</b>	<b>Collectivités :</b>		<b>45 854</b>
<b>66- CHARGES FINANCIERES</b>		<b>0</b>	Région		
<b>67- CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>0</b>	Département		
<b>68- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</b>		<b>0</b>	Commune de Chennevières		
			CCAS de Chennevières-sur-Marne		45 854
			<b>Intercommunalité(s) :</b>		<b>0</b>
			Grand Paris Sud Est Avenir		
			Autre		
			<b>75- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		<b>0</b>
			Dont cotisations, dons manuels, legs		
			<b>76- PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>0</b>
			<b>78- REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS</b>		<b>0</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>80 696 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>80 696 €</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>					
<b>86- EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>0</b>	<b>87- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>0</b>
Secours en nature			Bénévolat		
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			Prestations en nature		
Personne bénévole			Dons en nature		
<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>
<p><b>La subvention ANCT de 9 000 € représente 11,15% du total des produits.</b>  (montant accordé / total des produits) x 100</p>					

BPREFET DU VAL DE  
MARNE

**CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE  
PROGRAMMATION 2022  
FICHE ACTION SYNTHETIQUE**

<b>Nom du porteur</b>	Ville : <b>CHENNEVIERES-SUR-MARNE</b> Service : <b>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</b>
<b>Adresse</b>	Pôle Social – 45 rue Aristide Briand 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
<b>Territoire du projet</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Bois l'Abbé (Chennevières-sur-Marne) <input type="checkbox"/> Haie Griselle (Boissy-Saint-Léger)
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>ACCES AUX DROITS : FORUM D'INFORMATION ET D'ACCES AUX DROITS ET PERMANENCES - PERMANENCES - ATELIERS</b>
<b>Renouvellement de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Pilier</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale <input type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input type="checkbox"/> Développement économique et emploi
<b>Priorités du cadre stratégique</b>	<input type="checkbox"/> Favoriser la réussite éducative <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer l'accès aux droits et l'implication citoyenne <input type="checkbox"/> Lutter contre l'insécurité, améliorer le quartier et son image <input type="checkbox"/> Améliorer et renforcer le partenariat, clarifier la communication envers les habitants <input type="checkbox"/> Favoriser l'accès à l'emploi <input type="checkbox"/> Renforcer l'accueil des entreprises et favoriser leur participation à la politique de la ville
<b>Thème ACsé</b> (Se référer à la nomenclature 2022)	Lien social, citoyenneté et participation des habitants (1.5) Connaissances des droits, soutien juridique et accès aux services publics (157)
<b>Lieu(x) de déroulement de l'action</b> (dans quelle structure ? dans quel(s) quartier(s)?...)	Salle Jean Moulin (Bois l'Abbé) Centre municipal la Colline (Bois l'Abbé) Salle préfabriquée de la mairie (Centre-Ville) Pôle social (Centre-Ville)

<p><b>Public visé</b></p>	<p>- <b>Nombre de personnes concernées</b> : 162</p> <p>- <b>Origine géographique</b> :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) réglementaire(s)  <input type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) en veille</p> <p>- <b>Caractéristiques d'âge</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 0/5 ans  <input type="checkbox"/> 6/15 ans  <input type="checkbox"/> 16/17 ans  <input type="checkbox"/> 18/25 ans  <input type="checkbox"/> 26/64 ans  <input type="checkbox"/> 65 ans et plus  <input checked="" type="checkbox"/> Tous âges</p> <p>- <b>Caractéristiques de sexe</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> Femmes  <input type="checkbox"/> Hommes  <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <p>- <b>S'il s'agit d'un public spécifique, le préciser (jeunes, femmes, familles, DELD, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées...)</b> :</p> <p>Familles, personnes isolées et seniors.</p>
<p><b>Dates de déroulement de l'action</b> (date de démarrage / date de fin / fréquence)</p>	<p><b>Date de démarrage</b> : janvier 2022  <b>Date de fin</b> : décembre 2022  <b>Durée</b> : 1 an  <b>Fréquence</b> : régulièrement, toute l'année</p>
<p><b>Objectifs opérationnels de l'action</b> (3 maximum)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'accès aux droits des habitants en mettant l'accent sur les procédures en matière d'impayés de loyers et éviter l'expulsion.</li> <li>• Lutter contre le non-recours aux droits.</li> <li>• Accompagner les seniors dans les démarches administratives en ligne.</li> <li>• Lutter contre la fracture numérique, et lutter contre les exclusions de manière générale.</li> <li>• Lutter contre le gaspillage alimentaire.</li> <li>• Favoriser les échanges et le lien social.</li> </ul>
<p><b>Description synthétique de l'action</b></p>	<p><b>Contexte / Cadre général</b> :</p> <p>Le CCAS a constaté grâce, notamment, aux trois dernières éditions du « Forum d'information et d'accès aux droits » un fort besoin chez les habitants de Chennevières et plus particulièrement du Bois l'Abbé d'être accompagnés dans leurs démarches et en recherches d'informations de plus en plus informatisées, et ce malgré l'implantation de certaines structures dans ledit quartier. Grâce à la permanence organisée par l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL), dans les locaux du pôle social, le CCAS a constaté une hausse des sollicitations pour cause d'expulsions.</p>

Nous avons aussi noté un besoin urgent et de plus en plus croissant chez les séniors d'être accompagnés dans leur démarches notamment administratives en ligne.

Parallèlement à cela, le CCAS, au travers de la gestion de l'épicerie solidaire a remarqué que certaines denrées alimentaires collectées ne correspondaient pas forcément aux habitudes alimentaires des bénéficiaires et que ce même public avait une méconnaissance des structures implantées sur le territoire et ne semblait pas informé des animations et évènements qui se déroulaient sur la commune. Enfin, un constat est établi sur le fait que les personnes accueillies au sein de l'épicerie semblaient découragées en raison de leurs situations précaires.

Pour toutes ces raisons et afin de lutter également contre le non-recours aux droits et permettre aux personnes fragilisées du quartier du Bois l'Abbé et de la ville de disposer d'une pleine connaissance de leurs droits et des moyens mis à leur disposition pour les faire appliquer, le CCAS met en place 6 actions en 2022 :

**1- Forum d'informations et d'accès aux droits**

Il se déroulera au sein du quartier du Bois l'Abbé et permettra aux habitants, principalement, de bénéficier des informations dont ils ont besoin et de lutter contre le non-recours aux droits.

**2- Conférences et permanences de l'ADIL**

Elles permettent aux habitants d'obtenir toutes les informations nécessaires en lien avec les impayés de loyers et les procédures afin d'éviter les expulsions locatives.

**3- Ateliers numériques**

Ils sont dédiés aux séniors afin de les aider dans leurs démarches quotidiennes.

**4- Ateliers socio-esthétique**, pour permettre de développer la confiance en soi.

**5- Atelier cuisine et budget**, pour proposer aux bénéficiaires des recettes équilibrées issues des denrées alimentaires de l'épicerie et d'aborder la thématique sur le budget.

**6- Inform'&Vous**, pour permettre de proposer aux bénéficiaires de l'épicerie un moment de convivialité, de favoriser les échanges et leur permettre d'avoir une meilleure connaissance du territoire et des infrastructures présentes sur la commune.

**Déroulement de l'action / étapes :**

**1. Forum d'informations et d'accès aux droits**

Janvier 2022 : réunions de concertation et de préparation avec les partenaires concernés : EDS des Hauts de Champagne-Chennevières, ADIL du Val-de-Marne, Maison de la Justice et du Droit, mission locale des Bords de Marne, Pôle Emploi, Initiative zéro chômage, office des migrants, CPAM, MDPH, EDF, VEOLIA, Centre municipal la Colline, service jeunesse, Service éducation-enfance...

Février-mars 2022 : sollicitation des prestataires pour l'organisation du forum par le biais d'une demande de devis. Préparation des bons de commande.

#### Avril 2022 :

- Préparation des supports de communication avec l'aide d'un graphiste pour promouvoir le forum.
- Mise sous pli en vue de la diffusion des supports de communication aux personnes inscrites CCAS et aux personnes fréquentant l'épicerie solidaire.
- Transmission des supports de communication du « forum d'informations et d'accès aux droits » aux différents partenaires intervenant sur le forum afin qu'ils le diffusent auprès de leurs publics.
- Diffusion des supports de communication dans les écoles de la ville par le biais du cahier de liaison de chaque enfant.
- Préparation des questionnaires d'évaluation auprès des participants et des partenaires intervenant au forum.

#### Juin 2022 :

- Déroulement du forum sur le parking de l'Eglise Jean XXIII situé dans le quartier du Bois l'Abbé.
- Diffusion des questionnaires d'évaluation auprès des participants et des partenaires du forum.
- Bilan de l'action avec les élus et les partenaires concernés.

## **2. Permanences juridiques de l'ADIL du Val-de-Marne**

#### Novembre 2021 :

- Réunion de concertation et de préparation avec le partenaire concerné.
- Préparation des actes et de la convention.

#### Décembre 2021 :

- Préparation et conception des supports de communication avec l'aide d'un graphiste pour promouvoir la mise en place des permanences.
- Transmission des supports de communication pour la permanence au Centre municipal la Colline, à l'épicerie et dans les autres structures ayant la possibilité de relayer l'information auprès du public.

Janvier à décembre 2022 : déroulement de l'action à raison d'une permanence par mois, animée par une juriste de l'ADIL, le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois, de 9h à 12h au Pôle social.

Bilan de la mise en place des permanences avec le partenaire concerné.

#### Septembre 2022 :

- Réunion de concertation et de préparation avec le partenaire concerné pour définir les modalités et la thématique de la conférence.
- Préparation et conception des supports de communication avec l'aide d'un graphiste pour promouvoir la conférence.
- Mise sous pli en vue de la diffusion des supports de communication aux personnes inscrites au CCAS et aux personnes fréquentant l'épicerie solidaire.



- Transmission des supports de communication au Centre municipal la Colline pour que ceux-ci soient adressés individuellement aux adhérents de la structure.
- Transmission des supports de communication auprès des structures ayant la possibilité de relayer l'information au public.
- Préparation des questionnaires d'évaluation à destination des participants à la conférence.
- Inscription des participants à la conférence.

Octobre 2022 :

- Déroulement de la conférence animée par une juriste de l'ADIL du Val-de-Marne.
- Diffusion du questionnaire d'évaluation auprès des participants.
- Bilan de l'action avec les élus et le partenaire concerné.

### **3. Ateliers « numériques »**

Novembre-décembre 2021 :

- Réunion de concertation et de préparation avec le partenaire concerné.
- Préparation des actes et de la convention.

Janvier-mars 2022 :

- Préparation et conception des supports de communication avec l'aide d'un graphiste pour promouvoir les ateliers.
- Mise sous pli en vue de la diffusion des supports de communication aux seniors inscrits au CCAS et aux seniors fréquentant l'épicerie solidaire.
- Transmission des supports de communication pour les ateliers au Centre municipal la Colline afin de diffuser l'information individuellement aux seniors adhérents de la structure.
- Transmission des supports de communication auprès des structures ayant la possibilité de relayer l'information au public.
- Préparation des questionnaires à destination des participants.
- Inscriptions aux ateliers.

Avril 2022 :

- Déroulement de l'action à raison d'une séance de 3 heures par semaine animée par un professionnel durant 9 semaines
- Diffusion du questionnaire d'évaluation auprès des participants.
- Bilan de l'action avec les élus et le partenaire concerné.

### **4. Ateliers socio-esthétique**

Novembre 2021 :

- Réunion de concertation et de préparation avec le partenaire concerné et la référente de l'épicerie solidaire.
- Préparation des actes et de la convention.

Janvier à mars 2022 :

- Préparation et conception des supports de communication avec l'aide d'un graphiste pour promouvoir les ateliers.

- Mise sous pli en vue de la diffusion des supports de communication aux personnes fréquentant l'épicerie solidaire.
- Préparation des questionnaires à destination des participants.
- Inscriptions aux ateliers.

Avril-mai 2022 :

- Déroulement des ateliers animés par une socio-esthéticienne à raison d'une séance de 2 heures par semaine durant 8 semaines.
- Diffusion des questionnaires auprès des participants.
- Bilan de l'action avec les élus et le partenaire concerné

#### **5. Ateliers cuisine et budget**

Novembre 2021 : Réunion de concertation et de préparation avec le partenaire et les bénévoles concernés pour la mise en place des ateliers.

Janvier à décembre 2022 :

- Mise en place d'un calendrier pour l'élaboration des ateliers.
- Préparation et conception des supports de communication avec l'aide des bénévoles pour promouvoir les ateliers.
- Mise sous pli en vue de la diffusion des supports de communication aux personnes fréquentant l'épicerie solidaire.
- Déroulement des ateliers à raison d'une séance de 4 heures par mois animés par deux bénévoles de l'épicerie et encadrés par la référente de l'épicerie.
- Préparation et diffusion des questionnaire auprès des participants après chaque atelier.
- Bilan de l'action avec le partenaire, les bénévoles concernés et la référente de l'épicerie.

#### **6. Inform'&Vous**

Novembre 2021 : Réunion de concertation et de préparation avec la référente de l'épicerie solidaire et les partenaires concernés.

Janvier à décembre 2022 :

- Préparation et conception des supports de communication pour promouvoir les séances.
- Mise sous pli en vue de la diffusion des supports de communication auprès des bénéficiaires de l'épicerie solidaire.
- Déroulement du moment de convivialité à raison de deux heures tous les 15 jours animé par la référente de l'épicerie (hors vacances scolaires).
- Préparation et diffusion des questionnaire auprès des participants.
- Bilan de l'action avec la référente de l'épicerie et les partenaires concernés.

**Moyens mis en œuvre :**

Moyens matériels :

- mise à disposition d'un bureau confidentiel au Pôle social pour le déroulement de la permanence juridique ;
- mise à disposition de la salle préfabriquée de la mairie ;
- mise à disposition d'une salle du Centre municipal la Colline ;
- mise à disposition de l'espace convivialité et de la cuisine de l'épicerie solidaire ;
- ordinateur, téléphone, photocopieur ;
- grilles d'exposition pour les supports de communication lors du forum d'informations et d'accès aux droits.

Moyens humains :

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
<b>PERSONNEL RÉMUNÉRÉ</b>		
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	4	0.12
Adultes-Relais		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition « payante »		
<b>PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ</b>		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

**A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?**

Eviter les exclusions issues du non-recours aux droits, de la rupture du lien social et de la fracture numérique au sein du quartier du Bois l'Abbé.

**Qui a identifié ce(s) besoin(s) ?**

Le CCAS, au travers des situations rencontrées par les agents dans le cadre de leurs missions d'accueil et de suivi.

**Personne responsable de l'action :**

**Nom / Prénom :** Mme Delphine CARLIER  
**Fonction :** Responsable du CCAS  
**Téléphone :** 01 75 65 10 55  
**Mail :** [delphine.carlier@chennevieres.fr](mailto:delphine.carlier@chennevieres.fr)

**Intervenants sur l'action :**

- Mme Audrey CARPENTIER RASSOU – Référente événementiel
- Mme Gwenaëlle NAVARRE – Référente épicerie solidaire

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- M. Mathieu THOMAS – Agent d’accueil</li> </ul> <p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Services communaux :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre municipal la Colline</li> <li>- Service communication</li> <li>- Service éducation-enfance</li> <li>- Services techniques</li> </ul> </li> <li>- <b>Partenaires extérieurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ADIL du Val-de-Marne</li> <li>- EDF</li> <li>- Véolia Eau Ile de France</li> <li>- EDS des Hauts de Champagne Chennevières</li> <li>- Mission locale des Bords de Marne</li> <li>- Pôle Emploi</li> <li>- Maison de la Justice et du Droit</li> <li>- CPAM</li> <li>- CAF</li> <li>- Maison Départementale des Personnes Handicapées</li> <li>- Espace Autonomie 3</li> <li>- Office des Migrants</li> <li>- Association les Robins des bordes</li> <li>- Prévention retraite Ile-de-France (PRIF)</li> <li>- DELTA 7</li> <li>- Association des soins et des liens</li> <li>- Initiative Territoire Zéro Chômage (ITZC VM)</li> </ul> </li> <li>- <b>Dispositifs mobilisables :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ANCT – Mission Ville (BOP 147)</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Evaluation de l’action</b> <b>Résultats attendus et indicateurs</b></p>	<p><b>Résultats attendus :</b></p> <p>Pour les habitants du quartier du Bois l’Abbé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rétablissement et meilleur accès aux droits.</li> <li>- Réduction des expulsions locatives.</li> <li>- Amélioration de l’accès au numérique pour tous et lutter contre le non-recours.</li> <li>- Amener les personnes à reprendre confiance en elle.</li> <li>- Favoriser l’échange et la convivialité.</li> <li>- Avoir une meilleure connaissance du territoire.</li> <li>- Lutter contre le gaspillage alimentaire et faire des économies.</li> </ul> <p><b>Indicateurs prévus pour l’action :</b></p> <p>Un questionnaire d’évaluation permettra de faire le point sur les acquis et de jauger la satisfaction des participants aux actions. Il sera relevé le nombre de participants par action où seront distinguées les catégories par âges, sexes et zones de résidence.</p>
<p><b>Financement de l’action</b></p>	<p><b>Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, salaires, déplacements, etc.) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Locations immobilières : 4 725 €</li> <li>- Achat de prestations de services : 2 723 €</li> </ul>

	<p><b>Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?</b></p> <p>Non.</p> <p><b>Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :</b></p> <p>Gratuité.</p> <p><b>Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2.00% du salaire de la responsable</li> <li>- 5.44% du salaire de la référente épicerie solidaire</li> <li>- 0.71% du salaire de l'agent d'accueil</li> <li>- 4.71% du salaire de la référente évènementiel</li> </ul> <p><b>Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes et de biens meubles [matériel, véhicules, etc.] ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.)</b></p> <p>Locations immobilières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition d'un bureau confidentiel au Pôle social pour la permanence juridique de l'ADIL du Val-de-Marne.</li> <li>- Mise à disposition d'une salle du Centre municipal la Colline.</li> <li>- Mise à disposition du parking situé à proximité de l'épicerie solidaire et de l'église Jean XXIII.</li> </ul> <p><b>Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :</b></p> <p>Aucune.</p> <p><b>Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action pour 2021 et celui de 2022 (notamment les augmentations) :</b></p> <p>L'écart entre le budget prévisionnel 2021 et celui de 2022 (environ 12 490 €) est dû au fait que le CCAS propose plus d'actions. Par conséquent, les dépenses sont plus importantes. Cela se traduit par une hausse des dépenses relatives aux prestations de services, à la location immobilière et aux frais de publicité et postaux.</p>
--	---

**Cadre réservé à l'administration :**

Avis du comité technique :

Date :

Décision du comité de pilotage :

Date :

**Jean-Pierre BARNAUD**  
Maire de Chennevières-sur-Marne  
Président du Centre Communal d'Action Sociale

**BUDGET PREVISIONNEL 2022 - ACCES AUX DROITS : FORUM D'INFORMATION ET D'ACCES AUX DROITS ET PERMANENCES - PERMANENCES - ATELIERS / CCAS**

DEPENSES / CHARGES	Montants (€)	RECETTES / RESSOURCES	Montants (€)
<b>Charges directes affectées à l'action</b>		<b>Ressources directes affectées à l'action</b>	
<b>60- ACHATS</b>	<b>6 243</b>	<b>70- VENTE DE MARCHANDISES, PRODUITS FINIS, PRESTATIONS</b>	<b>0</b>
Prestations de services	5 643	<b>74- SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>25 441</b>
Achats matières et fournitures	600	Etat	<b>4 000</b>
Autres fournitures	0	ANCT (BOP 147)	4 000
<b>61- SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>10 350</b>	DDCS (précisez le BOP) :	<b>0</b>
Location (mobilières et immobilières)	10 350	BOP 163 (jeunesse)	
Entretien et réparation		BOP 104 (intégration)	
Assurance		BOP 106 (PAEJ)	
Documentation		DIRECCTE	
<b>62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>4 577</b>	DRIHL	
Rémunération d'intermédiaires et honoraires		Autre	
Publicité, publication	2 869	<b>Organismes sociaux</b>	<b>0</b>
Déplacements, missions		CAF	
Services bancaires, frais postaux	1 708	Autre (CPAM...)	
<b>63- IMPOTS ET TAXES</b>	<b>0</b>	<b>Fonds européens (à préciser)</b>	<b>0</b>
Impôts et taxes sur rémunération		<b>ASP</b>	<b>0</b>
Autres impôts et taxes		<b>Autres établissements publics :</b>	<b>0</b>
<b>64- CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>4 271</b>	Agence Régionale de Santé (ARS)	
Rémunérations des personnels	3 184	Centre National pour le Développement du Sport	
Charges sociales	1 087	Bailleurs sociaux	
Autres charges de personnel		<b>Aides privés</b>	<b>0</b>
<b>65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>0</b>	<b>Collectivités :</b>	<b>21 441</b>
<b>66- CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0</b>	Région	
<b>67- CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0</b>	Département	0
<b>68- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>0</b>	Commune de Chennevières	0
		CCAS de Chennevières-sur-Marne	21 441
		<b>Intercommunalité(s) :</b>	<b>0</b>
		Autre	
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>		<b>75- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>0</b>
Charges fixes de fonctionnement		Dont cotisations, dons manuels, legs	
Frais financiers		<b>76- PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>0</b>
Autres		<b>78- REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>25 441 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>25 441 €</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>			
<b>86- EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>0</b>	<b>87- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>0</b>
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personne bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>
<p align="center"><b>La subvention ANCT de 4 000,00 € représente 15,72% du total des produits.</b>  (montant accordé / total des produits) x 100</p>			

**CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE  
PROGRAMMATION 2022  
FICHE ACTION SYNTHÉTIQUE**

<b>Nom du porteur</b>	Ville : <b>CHENNEVIERES-SUR-MARNE</b> Service : <b>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</b>
<b>Adresse</b>	Pôle Social – 45 rue Aristide Briand 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
<b>Territoire du projet</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Bois l'Abbé (Chennevières-sur-Marne) <input type="checkbox"/> Haie Griselle (Boissy-Saint-Léger)
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>ACTIONS DE PREVENTION SANTE POUR LES SENIORS</b>
<b>Renouvellement de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Pilier</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale <input type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input type="checkbox"/> Développement économique et emploi
<b>Priorités du cadre stratégique</b>	<input type="checkbox"/> Favoriser la réussite éducative <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer l'accès aux droits et l'implication citoyenne <input type="checkbox"/> Lutter contre l'insécurité, améliorer le quartier et son image <input type="checkbox"/> Améliorer et renforcer le partenariat, clarifier la communication envers les habitants <input type="checkbox"/> Favoriser l'accès à l'emploi <input type="checkbox"/> Renforcer l'accueil des entreprises et favoriser leur participation à la politique de la ville
<b>Thème ACsé</b> (Se référer à la nomenclature 2021)	Santé (1.2) Education à la santé et prévention (121) Actions d'éducation et de prévention à la santé (1211)
<b>Lieu(x) de déroulement de l'action</b> (dans quelle structure ? dans quel(s) quartier(s)?...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre Municipal La Colline (Bois l'Abbé)</li> <li>• Maison des Associations (Centre-Ville)</li> <li>• Salle du préfabriqué de la Mairie (Centre -Ville)</li> <li>• Epicerie Solidaire (Bois l'Abbé)</li> </ul>
<b>Public visé</b>	- <b>Nombre de personnes concernées : 32</b>

	<p>- <b>Origine géographique :</b>  <input checked="" type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) réglementaire(s)  <input type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) en veille</p> <p>- <b>Caractéristiques d'âge :</b>  <input type="checkbox"/> 0/5 ans  <input type="checkbox"/> 6/15 ans  <input type="checkbox"/> 16/17 ans  <input type="checkbox"/> 18/25 ans  <input type="checkbox"/> 26/64 ans  <input checked="" type="checkbox"/> 65 ans et plus  <input type="checkbox"/> Tous âges</p> <p>- <b>Caractéristiques de sexe :</b>  <input type="checkbox"/> Femmes  <input type="checkbox"/> Hommes  <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <p>- <b>S'il s'agit d'un public spécifique, le préciser (jeunes, femmes, familles, DELD, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées...) :</b>  Seniors</p>
<b>Dates de déroulement de l'action</b> (date de démarrage / date de fin / fréquence)	<b>Date de démarrage :</b> janvier 2022 <b>Date de fin :</b> décembre 2022 <b>Durée :</b> 1 an <b>Fréquence :</b> régulièrement, toute l'année
<b>Objectifs opérationnels de l'action</b> (3 maximum)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et connaître les mécanismes de la douleur</li> <li>- Rompre l'isolement</li> <li>- Induire le bien-être</li> </ul>
<b>Description synthétique de l'action</b>	<p><b>Contexte / Cadre général :</b></p> <p>Le CCAS, dans le cadre de ses missions, rencontre de plus en plus de seniors vulnérables, isolés parfois, et susceptibles de voir leur autonomie diminuer plus rapidement que d'autres. Ainsi, afin de répondre à cette problématique, le CCAS a décidé de mettre en place des actions autour d'une thématique spécifique qui est le bien-être de la personne âgée.</p> <p>Le CCAS déclinera son projet en 4 actions :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>1- Ateliers « renforcer son système immunitaire »</b> pour permettre aux personnes d'améliorer leurs connaissances sur la manière de traiter les risques infectieux hivernaux.</li> <li><b>2- Ateliers « du bon usage des médicaments »</b> pour permettre de prendre conscience des effets de la consommation de médicaments et des interactions entre eux.</li> <li><b>3- Ateliers « la douleur, la comprendre pour mieux la soigner »</b> pour identifier et connaître les mécanismes de la douleur et ainsi pouvoir poser un regard objectif et bienveillant sur ses propres douleurs.</li> <li><b>4- Ateliers « Dclic Vitalité »</b> pour amener les personnes à aiguïser leurs regards sur ce qui leur fait du bien, à produire des images, à échanger et aller à la rencontre de leur environnement et de l'autre à travers la pratique de la photographie.</li> </ol>



**Déroulement de l'action / étapes :**

**1- Atelier « renforcer son système immunitaire »**

Décembre 2021 :

- Réunion de concertation et de préparation avec le partenaire concerné.
- Préparation des actes et de la convention.

De janvier à février 2022 :

- Préparation et impression des supports de communication pour promouvoir les ateliers avec l'aide d'une graphiste (affiche, flyers).
- Mise sous pli pour envoi des supports de communication aux seniors inscrits au CCAS et aux seniors fréquentant l'Épicerie Solidaire.
- Transmissions des supports de communication auprès du Centre municipal la Colline afin qu'il diffuse l'information individuellement aux seniors qui sont adhérents de la structure.
- Diffusion des supports de communication auprès des partenaires locaux et municipaux recevant du public.
- Inscription des personnes aux ateliers.
- Préparation du questionnaire d'évaluation à destination des participants aux ateliers.
- Déroulement des ateliers animés par une infirmière de l'association.
  - Séance 1 – Les maladies infectieuses de l'hiver, s'en protéger.
  - Séance 2 – Les défenses immunitaires, mieux les renforcer.
- Diffusion du questionnaire d'évaluation aux participants, puis dépouillement.

février 2022 : Bilan de l'action avec les élus et le partenaire concerné.

**2- Atelier « du bon usage des médicaments »**

février 2022 :

- Réunion de concertation et de préparation avec le partenaire concerné.
- Préparation des actes et de la convention.

de mars à avril 2022 :

- Préparation et impression des supports de communication pour promouvoir les ateliers avec l'aide d'une graphiste (affiche, flyers)
- Mise sous pli pour envoi des supports de communication aux seniors inscrits au CCAS et aux seniors fréquentant l'Épicerie Solidaire.
- Transmissions des supports de communication auprès du Centre municipal la Colline afin qu'il diffuse l'information individuellement aux seniors qui sont adhérents de la structure.
- Diffusion des supports de communication auprès des partenaires locaux et municipaux recevant du public.
- Inscription des personnes aux ateliers.

- Préparation du questionnaire d'évaluation à destination des participants aux ateliers.
- Déroulement des ateliers animés par un professionnel de l'association.
  - Séance 1 – « le médicament et moi »
  - Séance 2 – « Comprendre et respecter une ordonnance »
  - Séance 3 – « Suivre un traitement sur la durée »
  - Séance 4 – « Être acteur de son traitement »
- Diffusion du questionnaire d'évaluation aux participants, puis dépouillement.

avril 2022 : Bilan de l'action avec les élus et le partenaire concerné.

### **3- Atelier « la douleur, la comprendre pour mieux la soigner »**

avril 2022 :

- Réunion de concertation et de préparation avec le partenaire concerné.
- Préparation des actes et de la convention.

De mai à juin 2022 :

- Préparation et impression des supports de communication pour promouvoir les ateliers avec l'aide d'une graphiste (affiche, flyers).
- Mise sous pli pour envoi des supports de communication aux seniors inscrits au CCAS et aux seniors fréquentant l'Épicerie Solidaire.
- Transmissions des supports de communication auprès du Centre municipal la Colline afin qu'il diffuse l'information individuellement aux seniors qui sont adhérents de la structure.
- Diffusion des supports de communication auprès des partenaires locaux et municipaux recevant du public.
- Inscription des personnes aux ateliers.
- Préparation du questionnaire d'évaluation à destination des participants aux ateliers.
- Déroulement des ateliers animés par un professionnel en psychologie.
  - Séance 1 – Les mécanismes physiologiques de la douleur
  - Séance 2 – Les mécanismes psycho-cognitifs et émotionnel de la douleur
- Diffusion du questionnaire d'évaluation aux participants, puis dépouillement.

Juin 2022 : Bilan de l'action avec les élus et le partenaire concerné.

### **4- Atelier « Dcliv Vitalité »**

septembre 2022 :

- Réunion de concertation et de préparation avec le partenaire concerné.
- Préparation des actes et de la convention.

D'octobre à décembre 2022 :

- Préparation et impression des supports de communication pour promouvoir les ateliers avec l'aide d'une graphiste (affiche, flyers).
- Mise sous pli pour envoi des supports de communication aux seniors inscrits au CCAS et aux seniors fréquentant l'Épicerie Solidaire.
- Transmissions des supports de communication auprès du Centre municipal la Colline afin qu'il diffuse l'information individuellement aux seniors qui sont adhérents de la structure.
- Diffusion des supports de communication auprès des partenaires locaux et municipaux recevant du public.
- Inscription des participants aux ateliers.
- Préparation du questionnaire d'évaluation à destination des participants aux ateliers.
- Déroulement des ateliers animés par un professionnel en photographie pendant 10 semaines à raison d'une séance de 2 heures par semaine.
- Diffusion du questionnaire d'évaluation aux participants, puis dépouillement.

Décembre 2022 : Bilan de l'action avec les élus et le partenaire concerné.

**Moyens mis en œuvre :**

Moyens matériels :

- Mise à disposition d'une salle du Centre municipal La Colline
- Mise à disposition d'une salle du préfabriqué de la mairie
- Mise à disposition d'une salle dans les locaux de l'Épicerie Solidaire
- Ordinateurs, téléphones, photocopieur

Moyens humains :

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
<b>PERSONNEL RÉMUNÉRÉ</b>		
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	3	0.05
Adultes-Relais		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
<b>PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ</b>		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

**A que(s) besoin(s) cela répond-il ?**

- Induire du bien-être et recréer du lien social pour des personnes qui ont tendance au repli sur soi.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer l'autonomie et favoriser les déplacements.</li> </ul> <p><b>Qui a identifié ce(s) besoin(s) ?</b></p> <p>Le CCAS, au travers des situations rencontrées par les agents dans le cadre de leurs missions d'accueil et de suivi.</p>
	<p><b>Personne responsable de l'action :</b>  <b>Nom / Prénom :</b> Mme Delphine CARLIER  <b>Fonction :</b> Responsable du CCAS  <b>Téléphone :</b> 01 75 65 10 55  <b>Mail :</b> <a href="mailto:delphine.carlier@chennevieres.fr">delphine.carlier@chennevieres.fr</a></p> <p><b>Intervenants sur l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme Audrey CARPENTIER RASSOU – Référente événementiel</li> <li>- M. Mathieu THOMAS - Agent d'accueil</li> </ul> <p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Services communaux :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre municipal La Coline (Politique de la Ville – Centre social)</li> <li>- Service communication</li> <li>- Services techniques</li> </ul> </li> <li>- <b>Partenaires extérieurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PRIF</li> <li>- Association BRAIN UP</li> <li>- Association des Soins et des Liens</li> </ul> </li> <li>- <b>Dispositifs mobilisables :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ANCT – Mission Ville (BOP 147)</li> <li>- Conférence des Financeurs du Val de Marne</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Evaluation de l'action</b>  <b>Résultats attendus et indicateurs</b></p>	<p><b>Résultats attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le bien-être de la personne âgée.</li> <li>- Rompre l'isolement.</li> </ul> <p><b>Indicateurs prévus pour l'action :</b></p> <p>Indicateurs qualitatifs et quantitatifs grâce au questionnaire d'évaluation permettant de faire le point sur les acquis et sur la satisfaction des participants aux actions.</p> <p>Il sera relevé le nombre de participants par action où seront distinguées les catégories par âges, sexes et zones de résidence.</p>

<b>Financement de l'action</b>	<p><b>Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, salaires, déplacements, etc.) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prestations de services : 3 860 €</li> <li>- Locations immobilières : 4 050 €</li> <li>- Frais postaux : 1 968 €</li> <li>- Publicité, publication : 1 872 € (supports de communication)</li> </ul> <p><b>Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?</b></p> <p>Non</p> <p><b>Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :</b></p> <p>Gratuité pour l'ensemble des ateliers</p> <p><b>Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0.55% du salaire de la Responsable.</li> <li>- 1.37% du salaire de l'Agent d'Accueil.</li> <li>- 4.60% du salaire de la Référente Evènementiel.</li> </ul> <p><b>Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes et de biens meubles [matériel, véhicules, etc.] ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.)</b></p> <p>Locations immobilières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition d'une salle du Centre municipal La Colline.</li> <li>- Mise à disposition de la salle du préfabriqué de la mairie.</li> <li>- Mise à disposition de l'espace convivialité de l'épicerie solidaire.</li> </ul> <p><b>Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :</b></p> <p>Aucune.</p> <p><b>Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action pour 2022 et celui de 2021 (notamment les augmentations) :</b></p> <p>L'écart s'explique par le fait que le CCAS propose des actions qui sont moins élevées budgétairement par rapport à l'année passée.</p>
--------------------------------	--

**Cadre réservé à l'administration :**

Avis du comité technique :

Date :

Décision du comité de pilotage :

Date :

Le 27 octobre 2021,

**Jean-Pierre BARNAUD**

Maire de Chennevières-sur-Marne

Président du Centre Communal d'Action Sociale

**BUDGET PREVISIONNEL 2022 - ACTIONS DE PREVENTION SANTE POUR LES SENIORS / CCAS**

DEPENSES / CHARGES		Montants (€)	RECETTES / RESSOURCES		Montants (€)
<b>Charges directes affectées à l'action</b>			<b>Ressources directes affectées à l'action</b>		
<b>60- ACHATS</b>		<b>3 860</b>	<b>70- VENTE DE MARCHANDISES, PRODUITS FINIS, PRESTATIONS</b>		<b>0</b>
Prestations de services		3 600	<b>74- SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>		<b>13 520</b>
Achats matières et fournitures		260	<b>Etat</b>		<b>2 000</b>
Autres fournitures		0	ANCT (BOP 147)		2 000
<b>61- SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>4 050</b>	DDCS (précisez le BOP) :		<b>0</b>
Location (mobilières et immobilières)		4 050	BOP 163 (jeunesse)		
Entretien et réparation			BOP 104 (intégration)		
Assurance			BOP 106 (PAEJ)		
Documentation			DIRECCTE		
<b>62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>3 840</b>	DRIHL		
Rémunération d'intermédiaires et honoraires			Autre		
Publicité, publication		1 872	<b>Organismes sociaux</b>		<b>0</b>
Déplacements, missions			CAF		
Services bancaires, frais postaux		1 968	Autre (CPAM...)		
<b>63- IMPOTS ET TAXES</b>		<b>0</b>	<b>Fonds européens (à préciser)</b>		<b>0</b>
Impôts et taxes sur rémunération			<b>ASP</b>		<b>0</b>
Autres impôts et taxes			<b>Autres établissements publics :</b>		<b>0</b>
<b>64- CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>1 770</b>	Agence Régionale de Santé (ARS)		
Rémunérations des personnels		1 311	Centre National pour le Développement du Sport		
Charges sociales		459	Bailleurs sociaux		
Autres charges de personnel			<b>Aides privés</b>		<b>0</b>
<b>65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>0</b>	<b>Collectivités :</b>		<b>11 520</b>
<b>66- CHARGES FINANCIERES</b>		<b>0</b>	Région		
<b>67- CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>0</b>	Département		2 000
<b>68- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</b>		<b>0</b>	Commune de Chennevières		
			CCAS de Chennevières-sur-Marne		9 520
			<b>Intercommunalité(s) :</b>		<b>0</b>
			Grand Paris Sud Est Avenir		
			Autre		
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>			<b>75- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		<b>0</b>
Charges fixes de fonctionnement			Dont cotisations, dons manuels, legs		
Frais financiers			<b>76- PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>0</b>
Autres			<b>78- REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS</b>		<b>0</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>13 520 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>13 520 €</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>					
<b>86- EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>0</b>	<b>87- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>0</b>
Secours en nature			Bénévolat		
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			Prestations en nature		
Personne bénévole			Dons en nature		
<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>
<p><b>La subvention ANCT de 2 000,00€ représente 14,79% du total des produits.</b>  (montant accordé / total des produits) x 100</p>					

PREFET DU VAL DE MARNE

**CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE  
PROGRAMMATION 2021  
FICHE ACTION SYNTHETIQUE**

<b>Nom du porteur</b>	Ville : <b>CHENNEVIERES-SUR-MARNE</b> Service : <b>COMMUNICATION</b>
<b>Adresse</b>	14 avenue du Maréchal Leclerc 94430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
<b>Territoire du projet</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Bois l'Abbé (Chennevières-sur-Marne) <input type="checkbox"/> Haie Griselle (Boissy-Saint-Léger)
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>CHENNEVIERES BOUGE L'ÉTÉ - 2022</b>
<b>Renouvellement de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Pilier</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale <input type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input type="checkbox"/> Développement économique et emploi
<b>Priorités du cadre stratégique</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Favoriser la réussite éducative <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer l'accès aux droits et l'implication citoyenne <input checked="" type="checkbox"/> Lutter contre l'insécurité, améliorer le quartier et son image <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer et renforcer le partenariat, clarifier la communication envers les habitants <input type="checkbox"/> Favoriser l'accès à l'emploi <input type="checkbox"/> Renforcer l'accueil des entreprises et favoriser leur participation à la politique de la ville
<b>Thème ACsé</b> (Se référer à la nomenclature 2020)	Sports et Loisirs (156) Activités physiques et sportives (1561) Activités de loisirs (1562)
<b>Lieu(x) de déroulement de l'action</b> (dans quelle structure ? dans quel(s) quartier(s)?...)	<b>Quartier du Bois l'Abbé</b> 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE

<p><b>Public visé</b></p>	<p>- <b>Nombre de personnes concernées</b> : 2 000</p> <p>- <b>Origine géographique</b> :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) réglementaire(s)  <input type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) en veille</p> <p>- <b>Caractéristiques d'âge</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 0/5 ans  <input type="checkbox"/> 6/15 ans  <input type="checkbox"/> 16/17 ans  <input type="checkbox"/> 18/25 ans  <input type="checkbox"/> 26/64 ans  <input type="checkbox"/> 65 ans et plus  <input checked="" type="checkbox"/> Tous âges</p> <p>- <b>Caractéristiques de sexe</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> Femmes  <input type="checkbox"/> Hommes  <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <p>- <b>S'il s'agit d'un public spécifique, le préciser (jeunes, femmes, familles, DELD, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées...)</b> :</p> <p>/</p>
<p><b>Dates de déroulement de l'action</b> (Date de démarrage / date de fin / fréquence)</p>	<p><b>Date de démarrage</b> : 18 juillet 2022  <b>Date de fin</b> : 24 juillet 2022  <b>Durée</b> : 1 semaine  <b>Fréquence</b> : 1 fois dans l'année</p>
<p><b>Objectifs opérationnels de l'action</b> (3 maximum)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le lien social et le bien vivre ensemble ;</li> <li>- Favoriser la mixité sociale ;</li> <li>- Permettre aux familles ne pouvant pas partir en vacances de participer à des activités près de chez elles.</li> </ul>
<p><b>Description synthétique de l'action</b></p>	<p><b>Contexte / Cadre général</b> :</p> <p>Chaque été, un certain nombre d'habitants de la ville notamment dans le quartier prioritaire de la Politique de la Ville renoncent aux vacances, c'est ainsi qu'en France, un enfant sur trois ne part pas pendant l'été. Les habitants nous font part depuis quelques années de leurs difficultés dans l'accompagnement éducatif de leurs enfants, pour l'accès aux pratiques culturelles, sportives et aux outils numériques, pour les sorties, etc.</p> <p>Par ailleurs, nous constatons que de nombreuses personnes âgées se retrouvent un peu plus seules et isolées durant l'été.</p> <p>Cette période estivale ne devrait pourtant pas être synonyme d'angoisse, de frustration et de renforcement de l'isolement. Elle devrait être un moment de respiration permettant de s'évader de ses problèmes quotidiens, afin de passer des moments inoubliables et de resserrer les liens familiaux.</p>



Cette période peut également être propice à certains comportements de jeunes livrés à eux-mêmes, les faisant glisser pour une partie d'entre eux vers la délinquance juvénile.

Afin de pallier ces difficultés et répondre à ces besoins, la ville mettra en place un programme d'activités durant le mois de juillet 2022.

Divers ateliers de loisirs culturels, éducatifs et créatifs seront proposés, mais également des activités physiques et sportives, et des actions de sensibilisation auprès du public (jeunes et familles) sur les questions de santé et parentalité.

Cet événement, qui regroupera plusieurs acteurs de différents domaines (culturel, insertion professionnelle, sociale, etc.), a pour but de tisser un lien avec les jeunes et les familles présentes ainsi que de leur permettre de passer un été festif à domicile.

L'objectif est de favoriser la cohésion sociale, le vivre-ensemble ainsi que la lutte contre les incivilités et la délinquance juvénile grâce à des animations pour toute la famille.

**Déroulement de l'action / étapes :**

Toute une partie de la programmation de l'action Chennevières bouge l'Été aura lieu au quartier du Bois l'Abbé, en faveur de ses habitants.

Les activités et ateliers auront lieu de 14h à 20h pendant 1 semaine. La plage horaire a évolué car nous avons constaté que les habitants participaient davantage aux activités en après-midi et en soirée.

Les activités seront organisées par les agents du Centre municipal La Colline, du service jeunesse, du service communication, de l'école municipale de Foot en interne ou en partenariat avec les associations et institutions ci-dessous.

Notons comme exemple d'activités, des ateliers d'improvisation, des circuit training, des initiations sportives et culturelles), de l'aide aux devoirs, des concerts pédagogiques, des animations pour mieux connaître sa ville, des moments de lecture collective, des ateliers nutrition ou encore des structures gonflables qui ont énormément plu aux habitants du Bois l'Abbé l'été dernier.

Certaines auront lieu en soirée afin de permettre à un maximum d'habitants d'y participer.

**Moyens mis en œuvre :**

Moyens matériels :

Matériels sportifs, ordinateurs, vidéoprojecteur, appareil photo, salles d'activités, gymnase, tables, bancs, barnums, sonos...

Moyens humains :

Nombre de  
personnes

Nombre en ETP

	<b>PERSONNEL RÉMUNÉRÉ</b>		
	Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	12	0.94
	Adultes-Relais		
	Postes Fonjep		
	Autres emplois aidés		
	Volontaires ou stagiaires indemnisés		
	Personnel mis à disposition "payante"		
	<b>PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ</b>		
	Bénévoles	3	
	Volontaires en service civique		
	Personnel mis à disposition « gratuite »	2	
	<b>A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?</b>		
	Les familles ont besoin d'évacuer la fatigue et le stress accumulés durant toute l'année même si elles n'ont pas les moyens de partir.		
<b>Qui a identifié ce(s) besoin(s) ?</b>			
Depuis 3 ans la municipalité propose des animations diverses et variées sur tous les quartiers de la ville. Nous avons souvent des retours des familles qui nous remercient des actions que nous menons car cela leur donne le sentiment d'être en vacances et par conséquent elles ne ressentent plus la frustration de ne pas être partie.			
<b>Acteurs et partenaires</b>	<b>Personne responsable de l'action :</b>		
	<b>Nom / Prénom :</b> Mme Vanessa LOPES		
	<b>Fonction :</b> Responsable du pôle événementiel <b>Téléphone :</b> 01 75 65 10 43 <b>Mail :</b> <a href="mailto:vanessa.lopes@chennevieres.fr">vanessa.lopes@chennevieres.fr</a>		
<b>Intervenants sur l'action :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agents du pôle événementiel</li> <li>- Agent du service communication</li> <li>- Agents du Centre municipal la Colline</li> <li>- Agents du service jeunesse</li> <li>- Agents de l'école municipale de Foot</li> </ul>			
<b>Partenaires :</b>			
<b>Services communaux :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Services techniques municipaux</li> </ul>			

	<p><b>Associations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Couture et Passion</li> <li>- COC</li> <li>- Chennevières Hand Ball Club</li> <li>- R.E.N.A.R.D</li> <li>- Foxhound</li> <li>- Compagnons Bâisseurs</li> <li>- Les Robins des Bordes</li> <li>- Les rémiges noires</li> <li>- Le clos Saint Vincent</li> <li>- Chennevières Loisirs</li> <li>- La 1<sup>ère</sup> compagnie d'Arc</li> <li>- Association Prévention Sport</li> </ul> <p><b>Partenaires extérieurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA)</li> <li>- La Médiathèque de Chennevières</li> <li>- Le Conservatoire de Chennevières</li> <li>- L'Etat</li> <li>- Le Département du Val-de-Marne</li> </ul> <p><b>- Dispositifs mobilisables :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ANCT – Mission Ville (BOP 147)</li> <li>- ANCT – Mission Ville de préférence <i>QUARTIERS D'ETE</i> si l'appel à projet est renouvelé en 2022.</li> </ul>
<p><b>Evaluation de l'action</b> <b>Résultats attendus et indicateurs</b></p>	<p><b>Résultats attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueillir les habitants issus du Bois l'Abbé</li> <li>- Proposer une alternative au non-départ en vacances</li> <li>- Eviter les errances des jeunes et des enfants en leur proposant des activités adaptées à leurs envies et leurs âges.</li> </ul> <hr/> <p><b>Indicateurs prévus pour l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un registre journalier sera mis en place sur la semaine qui se déroulera au Bois l'Abbé afin de recenser les participants qui seront répertoriés par âge, sexe et zone de résidence.</li> <li>- Un questionnaire d'évaluation relèvera la satisfaction des usagers (adultes/enfants).</li> </ul>
<p><b>Financement de l'action</b></p>	<p><b>Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, salaires, déplacements, etc.) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Charge de personnel : 9 100 €</li> <li>- Prestations services : 10 000 €</li> <li>- Achats de matière et de fourniture : 2 000 €</li> <li>- Achat alimentaire : 600 €</li> </ul> <p><b>Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?</b></p> <p>Non.</p>

	<p><b>Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :</b></p> <p>Gratuité.</p> <p><b>Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation du planning d'animation l'équipe d'animation : 40h</li> <li>- Recherche de prestations l'équipe d'animation : 40h</li> <li>- Achats fournitures, matériels et aliments et préparation des animations : 15h</li> </ul> <p><i>Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes et de biens meubles [matériel, véhicules, etc.] ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.)</i></p> <p><b>Bénévolat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de bénévoles : 3</li> <li>- Nombre d'heures estimé par bénévole : 25h / bénévole</li> </ul> <p>Calcul : 3 bénévoles x 25h x 10,15 € = 761.25 €</p> <p><b>Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :</b></p> <p>Aucune.</p> <p><b>Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action pour 2022 et celui de 2021 (notamment les augmentations) :</b></p> <p>Le budget diminue légèrement. Cette diminution s'explique par des charges de personnel plus basse que l'année précédente. Des salariés seront remplacés par des bénévoles pour animer les activités.</p>
--	---

**Cadre réservé à l'administration :**

Avis du comité technique :

Date :

Décision du comité de pilotage :

Date :

Le 30 novembre 2021,

**Mikael ASSOUS**

Maire-adjoint de Chennevières-sur-Marne

Délégué à la Politique de la Ville

**BUDGET PREVISIONNEL 2022 - CHENNEVIERES BOUGE L'ÉTÉ - SERVICE COMMUNICATION**

DEPENSES / CHARGES	Montants (€)	RECETTES / RESSOURCES	Montants (€)
<b>Charges directes affectées à l'action</b>		<b>Ressources directes affectées à l'action</b>	
<b>60- ACHATS</b>	<b>17 440</b>	<b>70- VENTE DE MARCHANDISES, PRODUITS FINIS, PRESTATIONS</b>	<b>0</b>
Prestations de services	16 940	<b>74- SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>15 700</b>
Achats matières et fournitures	0	<b>Etat</b>	<b>6 000</b>
Autres fournitures	500	ANCT (BOP 147)	6 000
<b>61- SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>550</b>	DDCS (précisez le BOP) :	<b>0</b>
Location (mobilières et immobilières)	550	BOP 163 (jeunesse)	
Entretien et réparation		BOP 104 (intégration)	
Assurance		BOP 106 (PAEJ)	
Documentation		DIRECCTE	
<b>62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>0</b>	DRIHL	
Rémunération d'intermédiaires et honoraires		Autre	
Publicité, publication		<b>Organismes sociaux</b>	<b>0</b>
Déplacements, missions		CAF	
Services bancaires, autres		Autre (CPAM...)	
<b>63- IMPOTS ET TAXES</b>	<b>0</b>	<b>Fonds européens (à préciser)</b>	<b>0</b>
Impôts et taxes sur rémunération		<b>ASP</b>	<b>0</b>
Autres impôts et taxes		<b>Autres établissements publics :</b>	<b>0</b>
<b>64- CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>6 350</b>	Agence Régionale de Santé (ARS)	
Rémunérations des personnels	4 277	Centre National pour le Développement du Sport	
Charges sociales	2 073	Bailleurs sociaux	
Autres charges de personnel		<b>Aides privés</b>	<b>4 850</b>
<b>65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>0</b>	<b>Collectivités :</b>	<b>13 490</b>
<b>66- CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0</b>	Région	
<b>67- CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0</b>	Département	
<b>68- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>0</b>	Commune de Chennevières	13 490
		Autres communes	
		<b>Intercommunalité(s) :</b>	<b>0</b>
		Grand Paris Sud Est Avenir	
		Autre	
		<b>75- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>0</b>
		Dont cotisations, dons manuels, legs	
		<b>76- PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>0</b>
		<b>78- REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>24 340 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>24 340 €</b>
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>24 340 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>24 340 €</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>			
<b>86- EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>761</b>	<b>87- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>761</b>
Secours en nature		Bénévolat	761
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personne bénévole	761	Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>761 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>761 €</b>
<b>La subvention ANCT de 6 000 € représente 24,65 % du total des produits.</b>			
(montant demandé / total des produits) x 100			

**Jean-Pierre BARNAUD**

Maire de Chennevières-sur-Marne

Vice-Président du département du Val-de-Marne

Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Vice-président du Territoire Grand Paris Sud Est Avenir

PREFET DU VAL DE MARNE

**CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE  
PROGRAMMATION 2022  
FICHE ACTION SYNTHETIQUE**

<b>Nom du porteur</b>	Ville : <b>CHENNEVIERES-SUR-MARNE</b> Association : <b>COMPAGNONS BATISSEURS ILE-DE-FRANCE</b>
<b>Adresse</b>	Adresse du siège social : 3 rue de Paradis – 75 010 PARIS Local de l’atelier de quartier : 3 villa Ile-de-France – 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
<b>Territoire du projet</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Bois l’Abbé (Chennevières-sur-Marne) <input type="checkbox"/> Haie Griselle (Boissy-Saint-Léger)
<b>Intitulé de l’action</b>	<b>ATELIER DE QUARTIER D’AUTO-REHABILITATION ACCOMPAGNEE ET BRICOLAGE SOLIDAIRE</b>
<b>Renouvellement de l’action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Pilier</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale <input checked="" type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input type="checkbox"/> Développement économique et emploi
<b>Priorités du cadre stratégique</b>	<input type="checkbox"/> Favoriser la réussite éducative <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer l’accès aux droits et l’implication citoyenne <input checked="" type="checkbox"/> Lutter contre l’insécurité, améliorer le quartier et son image <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer et renforcer le partenariat, clarifier la communication envers les habitants <input type="checkbox"/> Favoriser l’accès à l’emploi <input type="checkbox"/> Renforcer l’accueil des entreprises et favoriser leur participation à la politique de la ville
<b>Thème ACsé</b> (Se référer à la nomenclature 2021)	Cadre de vie et renouvellement urbain (3.1) Logement et Habitat (312) Habitat et cadre de vie (3122)
<b>Lieu(x) de déroulement de l’action</b> (dans quelle structure ? dans quel(s) quartier(s)?...)	Dans le quartier du Bois l’Abbé, à l’adresse suivante : 3 villa Ile-de-France 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE

<p><b>Public visé</b></p>	<p>- <b>Nombre de personnes concernées</b> : entre 200 et 250 personnes. Notre action vise à toucher prioritairement les habitants du quartier du Bois l'Abbé (personnes en difficulté sociales et économiques ; publics précaires et isolés ; hommes, femmes et familles).</p> <p>- <b>Origine géographique</b> :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) réglementaire(s)  <input type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) en veille</p> <p>- <b>Caractéristiques d'âge</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 0/5 ans  <input type="checkbox"/> 6/15 ans  <input type="checkbox"/> 16/17 ans  <input type="checkbox"/> 18/25 ans  <input type="checkbox"/> 26/64 ans  <input type="checkbox"/> 65 ans et plus  <input checked="" type="checkbox"/> Tous âges</p> <p>- <b>Caractéristiques de sexe</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> Femmes  <input type="checkbox"/> Hommes  <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <p>- <b>S'il s'agit d'un public spécifique, le préciser (jeunes, femmes, familles, DELD, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées...)</b> :</p> <p>Tout public, dans une dynamique d'engagement et de redéfinition du projet d'habitat. Cependant, la priorité est donnée aux personnes les plus en difficultés (situation de grande précarité, logement insalubre, ménages signalés par des sinistres non résolus) dans leur logement et les plus isolées socialement (personnes âgées, familles monoparentales, peu de relation avec le voisinage).</p>
<p><b>Dates de déroulement de l'action</b> (date de démarrage / date de fin / fréquence)</p>	<p><b>Date de démarrage</b> : 1<sup>er</sup> janvier 2022  <b>Date de fin</b> : 31 décembre 2022  <b>Durée</b> : 1 an  <b>Fréquence</b> : Lieu de proximité ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 18h. L'équipe est également présente lors des événements exceptionnels permettant la cohésion dans le quartier, les soirs et weekends. En parallèle, nous encourageons une auto-organisation des habitants pour l'ouverture de l'atelier le mercredi.</p>
<p><b>Objectifs opérationnels de l'action</b> (3 maximum)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la qualité du cadre et des conditions de vie des habitants.</li> <li>- Accompagner les bénévoles pour l'amélioration de leurs compétences et favoriser l'insertion professionnelle de ceux-ci.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer les conditions d'une mise en « capacité d'agir » des habitants des quartiers et favoriser le lien social.</li> </ul>
<p><b>Description synthétique de l'action</b></p>	<p><b>Contexte / Cadre général :</b></p> <p>L'Atelier de quartier d'auto-réhabilitation accompagnée (ARA) vise depuis son ouverture en priorité à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner des habitants du Bois l'Abbé à réaliser des travaux dans l'intérieur de leurs appartements, en leur proposant des outils, techniques et conseils, dans le cadre d'actions de solidarité.</li> <li>- Viser à la prise en charge, par les intéressés eux-mêmes, de leurs propres problèmes et la poursuite d'une action éducative auprès de ses adhérents et plus largement des personnes impliquées dans les activités que mène l'association.</li> <li>- Associer la dimension environnementale aux dimensions sociales humaines et techniques de tous ses projets, décisions et actions.</li> <li>- Entreprendre également toute action permettant l'engagement volontaire, la mobilité et les échanges internationaux afin de favoriser les rencontres et le dialogue entre jeunes ou personnes d'éducatrices et d'horizons différents.</li> </ul> <p>Depuis l'ouverture de l'atelier de quartier en juin 2017, plus d'une quinzaine d'associations et de structures locales ont été rencontrées. De nombreux projets et collaborations se sont engagés et ont permis à l'atelier d'asseoir sa légitimité, mais également de toucher un public diversifié sur le quartier (jeunes, femmes, personnes âgées, etc.). On peut citer entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réalisation d'un chantier éducatif avec le PRIJ,</li> <li>- Les animations en lien le Centre municipal de la Colline,</li> <li>- Les animations en pied d'immeubles (I3F, Paris Habitat, Mille et Unes Vies Habitat),</li> <li>- La création d'étagères pour l'Épicerie Solidaire,</li> <li>- La participation aux déconfin'actions,</li> <li>- La participation à la rénovation du local de l'association Chaleur et Partage,</li> <li>- La création d'un partenariat avec l'association TZC,</li> <li>- Ou encore le chantier de rénovation et de mobilisation de l'amicale de locataire sur le patrimoine de 1001 Vies Habitat.</li> </ul> <p>Des sessions de communication ont également été réalisées régulièrement, avec des outils variés : porte-à-porte (Paris Habitat, Mille et Unes Vies), déambulation avec un chariot mobile, pied d'immeubles, affichages mensuels dans les halls et dans les locaux ouverts aux habitants, distribution de flyers, et réunions d'informations.</p>



Pour rappel, l'association Compagnons Bâisseurs Ile-de-France met en œuvre des chantiers d'amélioration de l'habitat par l'auto-réhabilitation accompagnée (ARA).

L'ARA vise à la prise en charge, par les intéressés eux-mêmes, de leurs propres problèmes et poursuit par là-même une action éducative auprès de ses adhérents et plus largement des personnes impliquées dans les activités qu'elle mène.

L'équipe de l'atelier de Quartier crée des liens solidaires avec tous les groupements locaux ayant des objectifs voisins ou complémentaires. Elle s'efforce, avec eux, de rechercher les causes des mauvaises conditions de l'habitat, d'en informer le public et les décideurs afin de faire évoluer ces situations.

L'association entreprend également toute action permettant l'engagement volontaire, la mobilité et les échanges internationaux des jeunes engagés en Service Civique afin de favoriser les rencontres et le dialogue entre jeunes ou personnes d'éducatrices et d'horizons différents. Elle n'hésite pas à accompagner lors de stage, des jeunes issus de milieux difficiles. C'est une réelle occasion pour l'équipe de faire découvrir aux jeunes, les métiers du bâtiment, du social et du monde associatif. Mais aussi d'entamer un dialogue sur l'importance de l'engagement et de l'entraide solidaire.

Pour 2022, nous comptons étendre les objectifs fixés en 2021 et orienter nos activités de manière plus forte autour de la sensibilisation et l'impulsion d'une dynamique de l'engagement, qui concernera aussi bien les jeunes en volontariat que les habitants du Bois l'Abbé. Nous souhaiterions, dès l'année prochaine, donner l'occasion aux volontaires et aux habitants de prendre en toute autonomie, et plus régulièrement, des chantiers habitants, la gestion de l'outillèthèque et le partage de connaissances lors des animations collectives. Dynamique déjà expérimentée durant l'année 2021.

**Déroulement de l'action / étapes :**

En 2022, le projet de l'atelier de quartier portera sur les axes suivants :

**1. L'accompagnement individuel des familles via les chantiers d'ARA et les dépannages pédagogiques**

Il est prévu d'accompagner environ **huit familles** dans la réalisation de leur **chantier d'ARA**, et de continuer le suivi lors de la poursuite de travaux en autonomie ; ainsi que **25 familles** via des **dépannages pédagogiques**.

Rappel sur le déroulement des chantiers d'ARA : un chantier dure en moyenne 1 à 3 semaine(s) selon le profil, la disponibilité des habitants et la possibilité de mobiliser l'entraide bénévole.

Certains chantiers peuvent durer plus longtemps lorsque la famille nécessite un accompagnement social plus important. Ces chantiers s'adressent aux ménages en grande difficulté dans la résolution de leurs problèmes de logement, et/ou dont la situation socio-économique tend vers la précarité ; exemple : habitat dégradé, hygiène et santé mises en danger, précarité énergétique.

Les chantiers d'entretien des logements avec leur(s) habitant(s) sont accompagnés par un animateur technique et d'un ou deux volontaires (en Service Civique) ainsi que 2 ou 3 bénévoles (issus du quartier ou issus du mouvement des Compagnons Bâisseurs). Chaque chantier fait l'objet d'un conventionnement entre l'association et le ménage-bénéficiaire.

Le chantier d'ARA est un moyen d'accompagner les locataires dans la réalisation de travaux qui leur incombe. C'est aussi un moyen d'entretenir un dialogue avec le bailleur et les travaux qu'il doit prendre à sa charge. Une phase de sensibilisation aux droits et devoirs du locataire précède les phases d'aménagement, d'embellissement et de mise en sécurité (électrique).

Pour le ménage, l'accompagnement est gratuit, 90% du coût des matériaux sont pris en charge par le budget associatif, lui laissant 10% à charge.

Rappel sur le déroulement des dépannages pédagogiques : les dépannages pédagogiques s'adressent à tout ménage résidant sur le périmètre d'intervention des Compagnons Bâisseurs. Le nombre d'interventions ne peut pas être défini en amont car tout va dépendre de l'état des installations dans les logements. Il s'agit de petites réparations à la charge des locataires accompagnées par un animateur technique (fuite d'eau d'un robinet, repose d'une tringle de rideau...). Ils s'adressent à l'ensemble des occupants du patrimoine des bailleurs partenaires, dans les QPV dans lesquels nous intervenons.

Dans l'idéale, les représentants des bailleurs sociaux rencontrés par l'équipe de l'atelier, oriente l'habitant vers l'animateur technique. Ces travaux sont faits en dialogue avec le bailleur social et en cohérence avec les contrats d'entretien.

Pour l'habitant, le dépannage pédagogique est gratuit, à l'exception des pièces de remplacement, qu'il est le plus souvent invité à acheter lui-même. Les animateurs techniques conseilleront également l'habitant, dans une démarche de « pédagogie de l'achat ».

## **2. Les interventions collectives via les animations collectives et/ou les ateliers libres, les chantiers solidaires ou éducatifs, l'outilthèque**

En 2022, l'équipe de l'atelier continuera d'animer une série d'animations collectives orientées sur des techniques et savoir-faire sur l'entretien locatif en fonction des demandes et sollicitations des habitants : repeindre un mur, poser du papier peint, réparer ses prises électriques, poser du carrelage, etc. Ces animations seront organisées tous les mardis après-midi. Elles pourront ponctuellement être délocalisées au sein d'autres structures partenaires afin de toucher d'autres publics, ou faire l'objet d'une coanimation avec des partenaires sur des thèmes spécifiques. Une délocalisation ponctuelle des animations collectives en pied d'immeuble est aussi prévue, elle permettra en 2022 d'investir au mieux le territoire étendu du Bois l'Abbé.

L'idée est de pouvoir également développer les animations collectives solidaires qui furent initiées durant l'année 2020, mais qui se sont vues être mises à l'arrêt suite aux nombreux confinements et les restrictions sanitaires. Celles-ci consistent à effectuer l'animation collective chez l'habitant qui bénéficie d'un chantier ARA, avec l'accord de ce dernier. Cela permet à la fois de favoriser l'entraide et la solidarité, tout en permettant l'acquisition de savoir-faire, directement sur le terrain.

Les ateliers libres sont animés par les habitants-bénévoles les jeudis après-midi. Ces ateliers permettent aux habitants de s'entraider sur des projets qu'ils définissent ensemble : ces projets concernent généralement la fabrication ou le recyclage d'objets ou de meubles en bois. Ce collectif d'habitants accueille les habitants souhaitant s'impliquer dans l'atelier, et transmettent leur savoir-faire lors de ces ateliers libres.

L'équipe de l'atelier accompagnera **un ou deux chantiers ARA solidaire** dans le courant de l'année afin de favoriser l'émergence de dynamiques collectives d'entraide. Ces chantiers seront définis en fonction des sollicitations des partenaires ou des habitants.

Enfin, l'outilthèque, qui permet aux habitants de bricoler, continuera de le faire en 2022. Pour 2022, il s'agira de mobiliser de nouveau les habitants et les volontaires dans la gestion de celle-ci. Cette gestion collective étant à l'arrêt fin 2020 et en 2021 pour cause des restrictions sanitaires.

Le but de ces différentes interventions collectives est :

- De toucher un public qui ne fréquente pas encore l'atelier,
- De donner l'opportunité aux habitants de s'entraider sur des projets collectifs de bricolage,
- D'acquérir des savoir-faire,
- De permettre la mobilisation et l'autonomisation des habitants au sein de l'atelier de quartier, pour développer l'esprit d'appropriation des actions,
- De favoriser le lien social via des actions solidaires et d'entraides.

### **3. Les habitants-bénévoles au cœur de l'atelier de quartier**

La constitution d'un groupe de bénévoles : depuis l'ouverture de l'atelier en 2017, un petit collectif d'habitants s'implique progressivement sur différents volets de l'atelier de quartier (animation des ateliers libres, entraide sur chantiers, gestion de l'outilthèque, etc.). Aujourd'hui, on dénombre 5 habitants-bénévoles particulièrement impliqués dans la vie de l'atelier de quartier.

Malheureusement, la crise du coronavirus a fortement ralenti l'atteinte de l'objectif fixé en 2021, c'est-à-dire de rendre possible l'autonomie des habitants bénévoles en termes d'animation technique et dans la durée, d'atteindre l'objectif final de l'atelier de quartier de Chennevières-sur-Marne, qui est de faire une passation des actions à des bénévoles. La crise sanitaire ayant ralenti l'atteinte de cet objectif. Il s'agit pour 2022 de redynamiser l'atelier de quartier et l'implication des habitants afin de pouvoir, sur la durée, atteindre cet objectif.

Pour rappel, les objectifs de la constitution du groupe de bénévoles sont :

- D'élargir les échanges entre quartiers, en amenant certains à s'intéresser à la vie associative régionale, voire à la vie de notre mouvement d'éducation populaire.
- De créer localement un groupe d'habitants moteur qui continuera avec ou sans les Compagnons Bâisseurs, à animer sur le quartier des actions d'entraide via le bricolage.

### **4. L'animation d'un réseau d'acteurs et participation à la vie locale pour toucher les ménages qui en ont le plus besoin.**

En 2022, l'équipe animera 5 à 6 Comités Techniques de Suivi et pourra progressivement proposer d'y associer les habitants-bénévoles souhaitant s'impliquer dans l'organisation et la mise en œuvre de projets partenariaux, ainsi que des associations partenaires. Dans ce cas, le CTS pourra être divisé en deux temps : un temps « confidentiel » permettant d'assurer le suivi des projets d'ARA, un temps « ouvert » permettant d'échanger sur les projets collectifs. Pour rappel, ce volet comprend :

- La communication avec les habitants
- La communication avec les partenaires institutionnels et associatifs
- Le repérage des ménages bénéficiaire

### **5. L'accompagnement et la sensibilisation des jeunes à propos de l'engagement et du monde associatif**

Les Compagnons Bâisseurs accueillent, dans chacun de ses ateliers de quartiers, 3 à 4 volontaires par an. Elle les accompagne durant 6 à 8 mois chacun, en leur faisant découvrir

le monde professionnel, les techniques du bâtiment, mais aussi de l'animation. C'est alors l'occasion pour eux de découvrir le monde associatif, le travail en équipe, et de se voir confier des tâches, selon leurs compétences et attraits pour différents domaines. Pour certains, il s'agit même d'une première expérience dans le monde professionnel, pour d'autres, le volontariat permet de consolider leurs savoir-faire et de donner de leur temps à une cause qui leur parle. L'enjeu durant ce volontariat est de leur permettre de comprendre l'importance de l'engagement. Chaque membre de l'association est un citoyen sensibilisé et investi dans la lutte contre le mal-logement et transmet sa définition de l'engagement pour cette cause. En ce sens, l'association accueille également des jeunes stagiaires de différentes structures partenaires, avec les mêmes objectifs ; les sensibiliser à l'importance de s'informer, pour éventuellement agir.

Ainsi ce volet a pour objectif :

- Permettre aux jeunes de se rencontrer ; d'échanger dans un milieu associatif avec des salariés, stagiaires, bénévoles, habitants, de tous les horizons.
- Faire découvrir les différents métiers et fonctionnement du monde associatif.
- Faire prendre conscience aux jeunes de leurs capacités en leur confiant différentes tâches selon le potentiel de chacun.

**Moyens mis en œuvre :**

Moyens matériels :

Le matériel et outillage nécessaire :

- Un local
- Un ordinateur fixe à disposition des habitants pour effectuer leurs démarches personnelles, l'animatrice Habitat et l'animateur technique disposent d'un ordinateur portable
- Une voiture

Moyens humains :

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
<b>PERSONNEL RÉMUNÉRÉ</b>		
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	5	- Animateur technique 0,85% d'ETP - Animatrice habitat 1/3 d'ETP - Personnels de structure (4% d'ETP) - La responsable territoriale 0,15 % d'ETP
Adultes-Relais		
Postes Fonjep		

	Autres emplois aidés		
	Volontaires ou stagiaires indemnisés		
	Personnel mis à disposition "payante"		
	<b>PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ</b>		
	Bénévoles	7	
	Volontaires en service civique	4	Un contrat de 6 à 8 mois en 35h.
	Personnel mis à disposition « gratuite »		
<p><b>A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner l'appropriation du logement, les habitants en situations fragiles et lutter contre l'isolement, le repli sur soi, la dévalorisation de l'habitat.</li> <li>- Encourager les dynamiques d'échanges de savoirs et de partage entre les habitants dans le quartier.</li> <li>- Favoriser le dialogue entre habitants et d'autres institutions (bailleurs, villes, associations, amicales de locataires...)</li> <li>- Accompagner et accueillir des jeunes dans leurs parcours d'orientation et de découverte du monde associatif, que ce soit par le biais d'un volontariat ou d'un stage.</li> </ul>			
<p><b>Qui a identifié ce(s) besoin(s) ?</b></p> <p>Ces besoins ont été identifiés à différentes échelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des habitants du Quartier du Bois l'Abbé</li> <li>- La Ville de Chennevières (Elus, Techniciens)</li> <li>- Les bailleurs sociaux (I3F, Paris Habitat et Coopération &amp; Famille) ont témoigné leur intérêt pour l'action et la cohérence avec des situations rencontrées régulièrement au sein de leur parc.</li> <li>- La Fondation Abbé Pierre.</li> </ul>			
<b>Acteurs et partenaires</b>	<p><b>Personne responsable de l'action :</b></p> <p><b>Nom / Prénom :</b> Mme HELIMI Amina  <b>Fonction :</b> Responsable territoriale  <b>Téléphone :</b> 06 15 15 49 12  <b>Mail :</b> <a href="mailto:a.helimi@compagnonsbattisseurs.eu">a.helimi@compagnonsbattisseurs.eu</a>            En congé maternité actuellement. En remplacement : Léa GONNARD – <a href="mailto:l.gonnard@compagnonsbattisseurs.eu">l.gonnard@compagnonsbattisseurs.eu</a></p>		
	<p><b>Intervenants sur l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Julie PICHOT – Animatrice Habitat</li> <li>- Zelmar GULARTE – Animateur Technique</li> </ul>		

	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Services communaux :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre Municipal La Colline (Politique de la Ville, Développement économique, Emploi et centre social)</li> <li>- PRIJ</li> </ul> </li> <li>- <b>Service territoriaux :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- EPT Grand Paris Sud Est Avenir</li> <li>- Etat</li> <li>- Conseil départemental du Val-de-Marne</li> </ul> </li> <li>- <b>Partenaires extérieurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bailleurs sociaux (Paris Habitat, I3F)</li> <li>- Conseil départemental du Val-de-Marne</li> <li>- Fondation Abbé Pierre</li> <li>- Fondation de France</li> <li>- Amicales de locataires</li> <li>- CAF 94</li> <li>- Fondations privées d'entreprises (Transdev et Véolia)</li> <li>- La Ville de Chennevières</li> <li>- Le Conseil départemental 94</li> <li>- L'EPT Grand Paris Sud Est Avenir</li> <li>- L'ANCT</li> </ul> </li> <li>- <b>Dispositifs mobilisables :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ANCT – Mission Ville (BOP 147)</li> <li>- Conseil départemental du Val-de-Marne</li> <li>- CAF du Val-de-Marne - EPT Grand Paris Sud Est Avenir</li> <li>- Ville de Chennevières-sur-Marne - Bailleurs sociaux (TFPB)</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Evaluation de l'action</b> <b>Résultats attendus et indicateurs</b></p>	<p><b>Résultats attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'appropriation et le maintien dans le logement</li> <li>- Réaliser des travaux pour me sentir mieux chez moi</li> <li>- Aménager mon logement pour prendre en compte la place et les espaces de chacun dans la famille</li> <li>- Améliorer mes relations avec mon bailleur grâce aux travaux d'entretien</li> <li>- Acquérir les savoirs techniques</li> <li>- M'informer sur le cadre administratif lié au logement (droits et devoirs des locataires...)</li> <li>- M'informer sur les risques domestiques pour améliorer la sécurité dans mon logement</li> <li>- Réaliser moi-même les travaux et être acteur de mon projet</li> <li>- Intégrer le groupe d'entraide de l'Atelier de Quartier pour aider les autres sur leur chantier</li> <li>- Améliorer mon logement pour pouvoir accueillir du monde</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Découvrir et partager les activités proposées dans les lieux d'accueils (équipements publics, associations...)</li> </ul> <p><b>Indicateurs prévus pour l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- INDICATEUR n°1 : La réalisation effective des actions</li> <li>- INDICATEUR n°2 : La participation des familles aux actions</li> <li>- INDICATEUR n°3 : L'impact sur le lien social</li> </ul>
<p align="center"><b>Financement de l'action</b></p>	<p><b>Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, salaires, déplacements, etc.) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Charge de personnel : 70 492 €</li> <li>- Achat : 14 961 €</li> </ul> <p><b>Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?</b></p> <p>Pour le ménage, l'accompagnement, les animations collectives et les prêts d'outils sont gratuits.</p> <p>Pour les chantiers ARA, 90% du coût des matériaux sont pris en charge par le budget de l'association, lui laissant 10% à charge.</p> <p>Pour les dépannages pédagogiques, l'accompagnement est gratuit, le ménage ne paie que les pièces à changer pour effectuer la réparation.</p> <p><b>Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :</b></p> <p>Le ménage aura à sa charge 10 % du montant du devis dans le cadre d'un chantier ARA (entre 20 et 60 euros). Dans le cadre d'un dépannage pédagogique, le ménage a à sa charge la pièce à changer seulement, la main d'œuvre est gratuite pour l'habitant.</p> <p><b>Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :</b></p> <p>Il s'agit d'un prorata des moyens humains affectés à l'action au regard des moyens humains globaux employés par l'association. Ici il s'agit de 3,94%.</p> <p><b>Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes et de biens meubles [matériel, véhicules, etc.] ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.)</b></p> <p>Outre le travail d'auto-réhabilitation réalisé par les habitants sur leurs propres logements (environ 100 jours), le local mis à disposition par I3F (Villa Ile-de-France – environ 800 € par mois) et le bénévolat.</p>



	<p><b>Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :</b></p> <p>Néant.</p> <p><b>Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action pour 2022 et celui de 2021 (notamment les augmentations) :</b></p> <p>Néant.</p>
--	---

**Cadre réservé à l'administration :**

Avis du comité technique :

Date :

Décision du comité de pilotage :

Date :

**BUDGET PREVISIONNEL 2022 - ATELIER DE QUARTIER D'AUTO-REHABILITATION ACCOMPAGNEE ET BRICOLAGE SOLIDAIRE - COMPAGNONS BATISSEURS ILE-DE-FRANCE**

DEPENSES / CHARGES	Montants (€)	RECETTES / RESSOURCES	Montants (€)
<i>Charges directes affectées à l'action</i>		<i>Ressources directes affectées à l'action</i>	
<b>60- ACHATS</b>	<b>14 961</b>	<b>70- VENTE DE MARCHANDISES, PRODUITS FINIS, PRESTATIONS</b>	<b>800</b>
Prestations de services	6 961	<b>74- SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>99 000</b>
Achats matières et fournitures	6 000	<b>Etat</b>	<b>17 000</b>
Autres fournitures	2 000	ANCT (BOP 147)	17 000
<b>61- SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>0</b>	DDCS (précisez le BOP) :	<b>0</b>
Location (mobilières et immobilières)		BOP 163 (jeunesse)	
Entretien et réparation		BOP 104 (intégration)	
Assurance		BOP 106 (PAEJ)	
Documentation		DIRECCTE	
<b>62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>0</b>	DRIHL	
Rémunération d'intermédiaires et honoraires		Autre	
Publicité, publication		<b>Organismes sociaux</b>	<b>15 000</b>
Déplacements, missions		CAF	15 000
Services bancaires, autres		Autre (CPAM...)	
<b>63- IMPOTS ET TAXES</b>	<b>1 683</b>	<b>Fonds européens (à préciser)</b>	<b>0</b>
Impôts et taxes sur rémunération	1 683	<b>ASP</b>	<b>0</b>
Autres impôts et taxes		<b>Autres établissements publics :</b>	<b>30 000</b>
<b>64- CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>70 399</b>	Agence Régionale de Santé (ARS)	
Rémunérations des personnels	63 424	Centre National pour le Développement du Sport	
Charges sociales	4 790	Bailleurs sociaux (Paris Habitat, I3F)	30 000
Autres charges de personnel	2 185	<b>Aides privés</b>	<b>8 000</b>
<b>65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>0</b>	<b>Collectivités :</b>	<b>14 000</b>
<b>66- CHARGES FINANCIERES</b>	<b>246</b>	Région	
<b>67- CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		Département	8 000
<b>68- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>833</b>	Commune de Chennevières-sur-Marne	6 000
		Autres communes	
		<b>Intercommunalité(s) :</b>	<b>15 000</b>
		Grand Paris Sud Est Avenir	15 000
		Autre	
<i>Charges indirectes affectées à l'action</i>		<b>75- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>0</b>
Charges fixes de fonctionnement	11 678	Dont cotisations, dons manuels, legs	
Frais financiers		<b>76- PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>0</b>
Autres		<b>78- REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>99 800 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>99 800 €</b>

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
<b>86- EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>17 316</b>	<b>87- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>17 316</b>
Secours en nature		Bénévolat	7 716
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	9 600	Prestations en nature	9 600
Personne bénévole	7 716	Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>17 316 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>17 316 €</b>

**La subvention ANCT de 17 000 € représente 17 % du total des produits.**  
(montant demandé / total des produits) x 100

PREFET DU VAL DE MARNE

**CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE  
PROGRAMMATION 2022  
FICHE ACTION SYNTHETIQUE**

<b>Nom du porteur</b>	Ville : <b>CRETEIL</b> Association : <b>MAISON DES ARTS ET DE LA CULTURE DE CRETEIL</b>
<b>Adresse</b>	Place Salvador Allende 94 000 CRETEIL
<b>Territoire du projet</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Bois l'Abbé (Chennevières-sur-Marne) <input type="checkbox"/> Haie Griselle (Boissy-Saint-Léger)
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>POUR UNE COMEDIE MUSICALE : HIP'STORY 94430</b>
<b>Renouvellement de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Pilier</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale <input type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input type="checkbox"/> Développement économique et emploi
<b>Priorités du cadre stratégique</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Favoriser la réussite éducative <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer l'accès aux droits et l'implication citoyenne <input checked="" type="checkbox"/> Lutter contre l'insécurité, améliorer le quartier et son image <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer et renforcer le partenariat, clarifier la communication envers les habitants <input type="checkbox"/> Favoriser l'accès à l'emploi <input type="checkbox"/> Renforcer l'accueil des entreprises et favoriser leur participation à la politique de la ville
<b>Thème ACsé</b> (Se référer à la nomenclature 2021)	Culture et expression artistique (1.4) Diffusion culturelle (141) Accès à l'offre et aux équipements culturels (1412)
<b>Lieu(x) de déroulement de l'action</b> (dans quelle structure ? dans quel(s) quartier(s)?...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre municipal La Colline - quartier du Bois l'Abbé</li> <li>- Gymnase Armand Fey - quartier du Bois l'Abbé</li> <li>- Centre de loisirs Jean Moulin - quartier du Bois l'Abbé</li> <li>- Maison des Arts de Créteil</li> </ul>

	<p>- <b>Nombre de personnes concernées</b> : 20</p> <p>- <b>Origine géographique</b> :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) réglementaire(s)  <input type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) en veille</p> <p>- <b>Caractéristiques d'âge</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 0/5 ans  <input type="checkbox"/> 6/15 ans  <input type="checkbox"/> 16/17 ans  <input type="checkbox"/> 18/25 ans  <input type="checkbox"/> 26/64 ans  <input type="checkbox"/> 65 ans et plus  <input checked="" type="checkbox"/> Tous âges</p> <p>- <b>Caractéristiques de sexe</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> Femmes  <input type="checkbox"/> Hommes  <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <p>- <b>S'il s'agit d'un public spécifique, le préciser (jeunes, femmes, familles, DELD, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées)</b> :</p> <p>Le projet part des enfants et des jeunes pour agréger les familles et la communauté territoriale.</p>
<p><b>Dates de déroulement de l'action</b> (date de démarrage / date de fin / fréquence)</p>	<p><b>Date de démarrage</b> : janvier 2022  <b>Date de fin</b> : juin 2022  <b>Durée</b> : 6 mois  <b>Fréquence</b> : en fonction du calendrier des enfants et des jeunes participants ; hebdomadaire ou vacances scolaires en fonction des disponibilités des opérateurs engagés dans le projet.</p>
<p><b>Objectifs opérationnels de l'action</b> (3 maximum)</p>	<p>L'accent est mis tout particulièrement sur la richesse de l'altérité, la lutte contre les discriminations, les préjugés, les clivages, le sexisme sous toutes ses formes, même les plus insidieuses. Il entend forger sa dynamique sur la valorisation et l'affirmation des identités des participants, l'apprentissage individuel et collectif d'un socle commun au service du projet en cours, positif et valorisant.</p> <p>Nous souhaitons créer du lien, lutter contre tous les types de fractures sociétales, lutter aussi contre l'isolement dans un contexte d'autant plus fragilisé par la crise sanitaire ; créer des ponts, entre différents segments de publics de tout âge et de toutes origines sociales et géographiques.</p> <p>Il entend favoriser l'appropriation collective de formes artistiques croisées, issues des cultures populaires, étayer la prise de conscience de la force fédératrice de la co-construction, fondée sur le dialogue fécond entre l'art et les rencontres humaines.</p> <p>Par les arts vivants, il s'agira de construire une matrice méthodologique à relier à d'autres expériences existentielles requérant le dépassement</p>

	<p>de soi, la détermination et le courage, mais aussi l'esprit de cohésion et de solidarité.</p> <p>Il s'agit évidemment de découvrir le patrimoine culturel et artistique hip-hop en le corrélant à la vie quotidienne, à l'histoire mémorielle de chacun, pour une histoire racontée ensemble.</p>
<p><b>Description synthétique de l'action</b></p>	<p><b>Contexte / Cadre général</b></p> <p>'HIP!STORY 94430' est une comédie musicale participative intergénérationnelle, imaginée et conçue par le chorégraphe Fouad Hammani, issu de la première génération des danseurs urbains français avec la Maison des Arts. Cette œuvre va se concevoir à partir d'un répertoire rap/r'n'b essentiellement français, dans l'impulsion du patrimoine très contemporain et populaire des cultures urbaines, faisant naturellement le lien entre la culture de la danse hip-hop historique et celle d'aujourd'hui, revisitée par la vitalité incroyable des quartiers populaires, mêlant tous les courants artistiques de cette filiation, musicaux, street art, vidéo. Une restitution finalisera le projet dans la commune d'origine et à la MAC. Monter une comédie musicale avec des amateurs est une véritable aventure artistique et humaine, avant même de les voir tous et chacun en scène, quelquefois pour la première fois... En relevant le défi d'une production de qualité, nous souhaitons vraiment, à partir de ce patrimoine culturel hip-hop, "augmenté" des références emblématiques de certaines œuvres de la comédie musicale, écrire et mettre en scène une comédie musicale du XXIème siècle à la croisée de plusieurs générations enfants, jeunes et adultes amateurs, venus de plusieurs quartiers, engagés dans l'apprentissage des arts scéniques sous 4 modules artistiques différents et complémentaires : danse, chant, écriture et jeu. La vidéo servira en matière artistique pour le spectacle et les différents bilans d'étape du projet.</p> <p>Nous souhaiterions ainsi témoigner artistiquement d'une époque et d'un regard sur le monde dans cette impulsion si créative qu'est la culture hip-hop d'hier et d'aujourd'hui. Nous entendons permettre la confrontation des codes et leur détournement en proposant des passerelles entre les disciplines artistiques, en encourageant le collage, l'ironie dans le respect de toutes les formes de culture et de tous courants artistiques, également dans le respect des participants qui composent cette nouvelle aventure.</p> <p>La démarche d'écriture du projet est collaborative. Inspirée d'œuvres mythiques du répertoire du théâtre musical autour des thèmes universels des grands standards du genre, nous avons privilégié une approche graduée, progressive, articulée autour de la découverte de chaque discipline, dans la valorisation de chaque participant, invité à découvrir l'écriture, le chant et la danse au fil de mise en situation créative simple dans lesquelles chacun trouve sa place pour élaborer une œuvre et un groupe en insistant sur la dimension solidaire des interactions au sein du groupe. La première partie du projet ayant été très significative en la matière. Constitué sous forme de modules successifs d'apprentissage, le projet a, en ligne de mire, la constitution d'un collectif uni, susceptible de s'initier par le collage de plusieurs</p>

apprentissages croisés, aux méthodologies de création d'une œuvre collective, garantissant aux filles et garçons, aux femmes et aux hommes, la mise en pratique égale de leur participation, sans clivage, dans l'encouragement et la mise en valeur des talents de chacun sans préjugé sexiste, sans ostracisme, y compris dans la confrontation au handicap.

**Déroulement de l'action / étapes :**

Les participants auront pour challenge de travailler une ou plusieurs disciplines que sont la danse, le chant, l'écriture et le jeu en ateliers collectifs ou stages pendant les vacances ou selon les temporalités propres à chaque groupe bénéficiaire.

Au terme de la formation de 150 heures au total (100 h pour la danse et le chant et 50h pour le jeu), la comédie musicale sera présentée au public de la MAC à Créteil et dans un lieu emblématique de la ville de Chennevières-sur-Marne.

Nous développerons pour le chant : la technique vocale et l'interprétation ; pour la danse : échauffements et chorégraphies spécifiques, dynamique de la voix et du corps, travail de jeu, travail de réécriture de l'intrigue pour le chorégraphe/metteur en scène à partir des histoires et dialogues imaginés par des participants.

Une équipe d'intervenants professionnels encadrera le projet, chacun engagé dans sa discipline artistique de référence mais tous ayant dans son expertise, une aptitude incontestable à la médiation et à la persévérance. Leur capacité d'adaptation, leur écoute et leur sensibilité créative seront aussi indissociables que leur connaissance des populations et des territoires pour lesquelles ils interviendront.

Une comédie musicale, pluridisciplinaire s'il en est, permet de transmettre l'enjeu crucial de toutes les œuvres artistiques : le développement des personnalités et la nécessaire cohésion du groupe alors que les compétences (progressives) de chacun viendront enrichir l'œuvre commune et permettre au spectacle d'exister.

Pour le spectacle final, nous aurons à cœur de mettre le public à contribution en imaginant pour l'entrée en salle et le dernier tableau : un moment participatif hors du plateau traditionnel en sortant du théâtre, encourageant les badauds à rejoindre les spectateurs en donnant au projet un caractère festif et populaire.

**Moyens mis en œuvre :****Moyens matériels :**

- Un espace dédié danse
- Sono mobile
- Une camera
- Un banc de montage
- Un théâtre en ordre de marche pour la ou les restitutions

**Moyens humains :**

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
<b>PERSONNEL RÉMUNÉRÉ</b>		
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	4	0,83
Adultes-Relais		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés	0	
Personnel mis à disposition "payante"	9	1,8
<b>PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ</b>		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »	1	

**A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?**

## En ligne de mire :

- Constituer un collectif solidaire en nourrissant le lien à l'intérieur du groupe et de manière intergénérationnelle ;
- construire collectivement une œuvre artistique ;
- favoriser la circulation entre culture savante et culture populaire ;
- juguler les aprioris, faire tomber les ostracismes de tout type ;
- susciter et valoriser les intégrations culturelle et sociale ;
- susciter la parité filles/garçons ;
- valoriser les aptitudes personnelles par la pratique artistique et les potentialités de talent de chacun ;
- construire par l'art et la culture la citoyenneté des publics qui en sont les plus éloignés.

**Qui a identifié ce(s) besoin(s) ?**

La MAC et ses intervenants lors de l'écriture du projet.  
L'équipe du pôle Centre social du Centre Municipal la Colline.

<p><b>Acteurs et partenaires</b></p>	<p><b>Personne responsable de l'action :</b>  <b>Nom / Prénom :</b> Mme Barucco Mireille  <b>Fonction :</b> secrétaire générale  <b>Téléphone :</b> 01 45 13 19 05  <b>Mail :</b> <a href="mailto:mireille.barucco@maccreteil.com">mireille.barucco@maccreteil.com</a></p> <hr/> <p><b>- Intervenants sur l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme BARUCCO Mireille – secrétaire générale</li> <li>- Mme SALHI Myriam – service relations publiques</li> <li>- M. GHALI Basem – stagiaire en action culturelle</li> <li>- M. HAMMANI Fouad – danse</li> <li>- M. BOUGAIEFF Ylan – écriture, musique</li> <li>- Mme SHUNY Sandrine – chant, musique</li> <li>- M. MARTIN Romain – vidéo + deux régisseurs vidéo + deux danseurs professionnels</li> <li>- Personnel du Pôle centre social La Colline : animateurs socioculturels.</li> </ul> <hr/> <p><b>Partenaires :</b></p> <p><b>- Services communaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre Municipal la Colline (équipe du pôle Centre social)</li> <li>- Conservatoire de Chennevières</li> <li>- CCAS</li> <li>- Théâtre de Chennevières</li> <li>- Club Noé</li> <li>- Centre de loisir Jean Moulin</li> </ul> <p><b>- Partenaires extérieurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sandrine Cassin Modern' jazz contemporain</li> <li>- Collège Boileau</li> </ul> <p><b>- Dispositifs mobilisables :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ANCT – Mission Ville (BOP 147)</li> <li>- GPSEA</li> </ul>
<p><b>Evaluation de l'action</b>  <b>Résultats attendus et indicateurs</b></p>	<p><b>Résultats attendus :</b></p> <p>Des bilans d'étape après chaque séquence d'ateliers</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un questionnaire donné et envoyé à chaque participant et à leur entourage pour saisir leur ressenti et/ou méthodologie, de leur propre inclusion artistique et personnelle dans la comédie musicale</li> <li>- Des vignettes vidéo à vocation pédagogiques des intervenants eux-mêmes selon les contraintes de la crise sanitaire</li> <li>- Des vignettes vidéo des participants : ressenti, expérience concrète au long cours</li> <li>- Un état des lieux par les intervenants professionnels du projet</li> <li>- Des enregistrements mp3 relatifs à l'évolution des engagements des participants</li> <li>- Un bilan avec les familles et opérateurs du projet</li> </ul>



	<p>Une restitution dont la réalisation sera également évaluée en fonction des ateliers effectués.</p> <p><b>Indicateurs prévus pour l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de participants au projet (et par atelier) où seront distinguées les catégories par âges, sexes et zones de résidences</li> <li>• Adhésion au projet par une participation active, immédiate ou progressive</li> <li>• Assiduité</li> <li>• Créativité personnelle</li> <li>• Travail en équipe formalisé et effectif</li> <li>• Ouverture extra territoriale et sociale</li> </ul>
<p><b>Financement de l'action</b></p>	<p><b>Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, salaires, déplacements, etc.) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Charge de personnel : 12 167 €</li> </ul> <p><b>Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?</b></p> <p>Action totalement gratuite pour les participants, financée par les opérateurs institutionnels et la Maison des Arts.</p> <p><b>Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :</b></p> <p>Gratuité.</p> <p><b>Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :</b></p> <p>Néant.</p> <p><b>Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes et de biens meubles [matériel, véhicules, etc.] ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.)</b></p> <p>Néant.</p> <p><b>Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :</b></p> <p>Néant.</p> <p><b>Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action pour 2022 et celui de 2021 (notamment les augmentations) :</b></p> <p>Comme la saison dernière les cotisations et couts salariaux pourraient se modifier légèrement en 2022.</p>

**Cadre réservé à l'administration :**

Avis du comité technique :

Date :

Décision du comité de pilotage :

Date :

**BUDGET PREVISIONNEL 2022 - POUR UNE COMEDIE MUSICALE : HIP'STORY 94430 -  
MAISON DES ARTS ET DE LA CULTURE DE CRETEIL**

DEPENSES / CHARGES	Montants (€)	RECETTES / RESSOURCES	Montants (€)
<b>Charges directes affectées à l'action</b>		<b>Ressources directes affectées à l'action</b>	
<b>60- ACHATS</b>	<b>3 600</b>	<b>70- VENTE DE MARCHANDISES, PRODUITS FINIS, PRESTATIONS</b>	<b>0</b>
Prestations de services		<b>74- SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>20 000</b>
Achats matières et fournitures	3 600	<b>Etat</b>	<b>7 000</b>
Autres fournitures		ANCT (BOP 147)	7 000
<b>61- SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>0</b>	DDCS (précisez le BOP) :	<b>0</b>
Location (mobilières et immobilières)		BOP 163 (jeunesse)	
Entretien et réparation		BOP 104 (intégration)	
Assurance		BOP 106 (PAEJ)	
Documentation		DIRECCTE	
<b>62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>2 700</b>	DRIHL	
Rémunération d'intermédiaires et honoraires		Autre	
Publicité, publication	2 000	<b>Organismes sociaux</b>	<b>0</b>
Déplacements, missions	700	CAF	
Services bancaires, autres		Autre (CPAM...)	
<b>63- IMPOTS ET TAXES</b>	<b>0</b>	<b>Fonds européens (à préciser)</b>	<b>0</b>
Impôts et taxes sur rémunération		<b>ASP</b>	<b>0</b>
Autres impôts et taxes		<b>Autres établissements publics :</b>	<b>0</b>
<b>64- CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>12 167</b>	Agence Régionale de Santé (ARS)	
Rémunérations des personnels	7 525	Centre National pour le Développement du Sport	
Charges sociales	4 580	Bailleurs sociaux [à spécifier]	
Autres charges de personnel	62	<b>Aides privés</b>	<b>0</b>
<b>65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>0</b>	<b>Collectivités :</b>	<b>0</b>
<b>66- CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0</b>	Région	
<b>67- CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0</b>	Département	
<b>68- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>0</b>	Commune de [à spécifier]	
		Autres communes [à spécifier]	
		<b>Intercommunalité(s) :</b>	<b>13 000</b>
		Grand Paris Sud Est Avenir	13 000
		Autre	
		<b>75- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>0</b>
Charges fixes de fonctionnement	5 050	Dont cotisations, dons manuels, legs	
Frais financiers		<b>RESSOURCES PROPRES AU PROJET</b>	<b>4 717</b>
Autres	1 200	Insuffisance prévisionnelle (déficit)	<b>4 717</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>24 717 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>24 717 €</b>

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
<b>86- EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>0</b>	<b>87- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>0</b>
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personne bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>

**La subvention ANCT 7 000 € représente 28% du total des produits.**

(montant demandé / total des produits) x 100

Préfecture du Val de  
Marne

**CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE  
PROGRAMMATION 2022  
FICHE ACTION SYNTHÉTIQUE**

<b>Nom du porteur</b>	Ville : <b>CHENNEVIERES-SUR-MARNE</b> Association : <b>INITIATIVES TERRITOIRES ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE EN VAL-DE-MARNE (ITZC-VM)</b>
<b>Adresse</b>	13 rue Rabelais 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
<b>Territoire du projet</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Bois l'Abbé (Chennevières-sur-Marne) <input type="checkbox"/> Haie Griselle (Boissy-Saint-Léger)
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>GENERATEUR D'ACTIVITES EN VUE DU LANCEMENT DU TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE</b>
<b>Renouvellement de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Pilier</b>	<input type="checkbox"/> Cohésion sociale <input type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input checked="" type="checkbox"/> Développement économique et emploi
<b>Priorités du cadre stratégique</b>	<input type="checkbox"/> Favoriser la réussite éducative <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer l'accès aux droits et l'implication citoyenne <input type="checkbox"/> Lutter contre l'insécurité, améliorer le quartier et son image <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer et renforcer le partenariat, clarifier la communication envers les habitants <input checked="" type="checkbox"/> Favoriser l'accès à l'emploi <input checked="" type="checkbox"/> Renforcer l'accueil des entreprises et favoriser leur participation à la politique de la ville
<b>Thème ACsé</b> (Se référer à la nomenclature 2021)	Accompagnement à l'insertion professionnelle (212) Mise en relation demandeurs/employeurs (213)
<b>Lieu(x) de déroulement de l'action</b> (dans quelle structure ? dans quel(s) quartier(s)?...)	Le territoire délimité pour la candidature à l'habilitation Territoire Zéro Chômeur de Longue durée s'étend sur 3 quartiers de Chennevières, ainsi que sur la zone industrielle : le quartier des Bordes, le quartier Politique de la Ville du Bois l'Abbé (partie de Chennevières), le quartier des Hauts de Chennevières.

<p><b>Public visé</b></p>	<p>- <b>Nombre de personnes concernées</b> : 400 (chiffre estimatif après croisement des données de l'Insee, de l'EDS et du Pôle Emploi)</p> <p>- <b>Origine géographique</b> :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) réglementaire(s)  <input type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) en veille</p> <p>- <b>Caractéristiques d'âge</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 0/5 ans  <input type="checkbox"/> 6/15 ans  <input type="checkbox"/> 16/17 ans  <input checked="" type="checkbox"/> 18/25 ans  <input checked="" type="checkbox"/> 26/64 ans  <input type="checkbox"/> 65 ans et plus  <input type="checkbox"/> Tous âges</p> <p>- <b>Caractéristiques de sexe</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> Femmes  <input type="checkbox"/> Hommes  <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <p>- <b>S'il s'agit d'un public spécifique, le préciser (jeunes, femmes, familles, DELD, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées...)</b> :</p> <p>Il s'agit de personnes privées durablement d'emploi (depuis au moins 12 mois), inscrites ou non à Pôle Emploi et habitant depuis 6 mois le territoire, pour certaines bénéficiaires du RSA et/ou handicapées.</p>
<p><b>Dates de déroulement de l'action</b> (date de démarrage / date de fin / fréquence)</p>	<p><b>Date de démarrage</b> : 1er janvier 2022  <b>Date de fin</b> : 31 décembre 2022  <b>Durée</b> : 1 an minimum  <b>Fréquence</b> : tout au long de l'année</p>
<p><b>Objectifs opérationnels de l'action</b> (3 maximum)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Continuer à chercher de futurs salariés, chômeurs de longue durée, avant et après le lancement de l'Entreprise à But d'Emploi (EBE)</li> <li>- Finaliser et défendre, pour la ville de Chennevières, le dossier de candidature à l'habilitation territoire zéro chômeur.</li> <li>- Accompagner le lancement de la future EBE en continuant d'animer le Comité Local pour l'Emploi, véritable conseil d'administration de la future EBE, et en recherchant de nouvelles activités non concurrentielles.</li> </ul>
<p><b>Description synthétique de l'action</b></p>	<p><b>Contexte / Cadre général</b> :</p> <p>La loi parue en 2021 ouvre l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée à 50 nouveaux territoires, sur examen des</p>

candidatures.  
Après plusieurs années de préparation, notre dossier de candidature à l'habilitation sera déposé d'ici la fin 2021. S'il est retenu, nous aurons à lancer l'EBE (200 embauches de chômeurs de longue durée prévues sur 5 ans) et accompagner son développement, dans le cadre du Comité Local pour l'Emploi.

**Déroulement de l'action / étapes :**

- recrutement de l'encadrement de l'EBE ;
- finalisation des statuts de l'entreprise ;
- animation du Comité Local pour l'Emploi, consolidation du consensus territorial autour du projet, recherche de partenariats ;
- recherche de nouveaux "invisibles", c'est-à-dire les personnes éloignées de l'emploi non inscrites à Pôle Emploi ;
- concevoir et tester de nouvelles activités pour l'EBE. La recherche, les études de marché, les contacts avec les partenaires potentiels, les plans d'affaires font l'objet de travaux en continu, toute l'année. La nature des futures activités est encore inconnue, le travail des prochaines années est bien justement d'identifier de nouvelles activités potentiellement intéressantes, tout en restant non concurrentielles.

**Moyens mis en œuvre :**

Moyens matériels :

Location d'un local à l'Atelier 47 (Hôtel d'entreprises)

Moyens humains :

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
<b>PERSONNEL RÉMUNÉRÉ</b>		
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	1	1
Adultes-Relais		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
<b>PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ</b>		
Bénévoles	5	1,5 minimum
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

**A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?**

- L'exclusion du marché du travail d'une partie incompressible de

	<p>la population.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La difficulté des institutions à atteindre les « invisibles ».</li> <li>• Ces éléments sont confirmés par le Comité local pour l'emploi. Le Comité local réunit les institutions (ville, service de l'emploi, territoire, département), les entreprises soucieuses d'un impact territorial positif, les structures d'insertion, les habitants privés durablement d'emploi associés au projet, adhérents de notre association, qui se mobilisent bénévolement.</li> </ul>
	<p><b>Qui a identifié ce(s) besoin(s) ?</b>  Sur le plan local, ces besoins sont identifiés par le Comité Local pour l'Emploi, regroupant l'ensemble des acteurs locaux concernés.  Sur le plan national, sur la base d'une impulsion de l'association ATD, des études menées par le Fonds dirigé par M. Louis Gallois ont confirmé ces besoins. Cela a débouché sur deux lois : LOI n° 2016-231 du 29 février 2016, LOI n° 2020-1577 du 14 décembre 2020.</p>
<p><b>Acteurs et partenaires</b></p>	<p><b>Personne responsable de l'action :</b>  <b>Nom / Prénom :</b> M. Robertet Eric  <b>Fonction :</b> Président  <b>Téléphone :</b> 06 81 93 07 90  <b>Mail :</b> <a href="mailto:eric.robertet@gmail.com">eric.robertet@gmail.com</a></p>
	<p><b>Intervenants sur l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. Vidal Philippe, bénévole (cadre de l'industrie retraité)</li> <li>- M. Robertet Eric, président (cadre du marketing retraité)</li> <li>- Mme Gérard Isabelle, bénévole (acheteuse retraitée)</li> <li>- M. Belhaj Sofiene, bénévole (futur salarié, diplômé en informatique)</li> </ul>
	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Services communaux :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre municipal la Colline</li> <li>- CCAS</li> </ul> </li> <li>- <b>Partenaires extérieurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pôle Emploi,</li> <li>- Mission Locale des Bordes de Marne</li> <li>- Entreprises : Metro, Centre Commercial Pince-Vent</li> </ul> </li> <li>- <b>Dispositifs mobilisables :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ANCT (BOP 147)</li> <li>- GPSEA</li> <li>- DIRECCTE</li> <li>- Département du Val-de-Marne</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Evaluation de l'action</b>  <b>Résultats attendus et indicateurs</b></p>	<p><b>Résultats attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dossier de candidature accepté, EBE lancée, encadrement recruté</li> <li>- Comité Local pour l'Emploi animé dans la durée</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouvelles activités identifiées et étudiées</li> <li>- Personnes privées durablement d'emploi identifiées</li> </ul> <p><b>Indicateurs prévus pour l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dossier de candidature accepté, EBE lancée, encadrement recruté</li> <li>- Animation du Comité Local pour l'Emploi : périodicité des sessions (au moins 6 dans l'année)</li> <li>- Nombre de nouvelles activités conçues, étudiés, testées (business plan inclus)</li> <li>- Nombre de Personnes privées Durablement d'Emploi (PPDE) identifiées, interviewées (souhaits, compétences), et inscrites sur la liste d'attente à l'embauche</li> </ul>
<p><b>Financement de l'action</b></p>	<p><b>Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, salaires, déplacements, etc.) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Salaire chargé d'un chef de projet : 48 000 €</li> <li>- Location du bureau de "l'atelier 47" : 6 000 €</li> <li>- Honoraires expert-comptable : 3 100 €</li> </ul> <p><b>Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?</b></p> <p>Non.</p> <p><b>Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :</b></p> <p>Néant.</p> <p><b>Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :</b></p> <p>100%.</p> <p><b>Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes et de biens meubles [matériel, véhicules, etc.] ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.)</b></p> <p>Le bénévolat a été valorisé par notre experte-comptable à 80 000 €/an.</p> <p><b>Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :</b></p> <p>Néant.</p> <p><b>Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action pour 2022 et celui de 2021 (notamment les augmentations) :</b></p> <p>La logique est la même qu'en 2020 et 2021, le salaire du chef de projet</p>



	représente le plus gros poste. Mais à la différence de 2021, où nous n'avons pu financer seulement 8 mois de contrat, nous ambitionnons de recruter une personne pour l'ensemble de l'année 2022, d'où la différence avec les comptes 2021. Cela étant, il n'y a pas un gros écart entre le prévisionnel 2022 et les comptes 2020.
--	--

**Cadre réservé à l'administration :**

Avis du comité technique :

Date :

Décision du comité de pilotage :

Date :

**BUDGET PREVISIONNEL 2022 - GGENERATEUR D'ACTIVITES EN VUE DU LANCEMENT DU TERRITOIRE ZERO  
CHOMEUR DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE - ASSOCIATION ITZC-VM**

DEPENSES / CHARGES	Montants (€)	RECETTES / RESSOURCES	Montants (€)
<b>Charges directes affectées à l'action</b>		<b>Ressources directes affectées à l'action</b>	
<b>60- ACHATS</b>	<b>200</b>	<b>70- VENTE DE MARCHANDISES, PRODUITS FINIS, PRESTATIONS</b>	<b>0</b>
Prestations de services		<b>74- SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>56 400</b>
Achats matières et fournitures		<b>Etat</b>	<b>24 400</b>
Autres fournitures	200	ANCT (BOP 147)	15 000
<b>61- SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>6 200</b>	DDCS (précisez le BOP) :	<b>0</b>
Location (mobilières et immobilières)	6 000	BOP 163 (jeunesse)	
Entretien et réparation		BOP 104 (intégration)	
Assurance	200	BOP 106 (PAEJ)	
Documentation		DIRECCTE	9 400
<b>62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>4 000</b>	DRIHL	
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	3 100	Autre	
Publicité, publication	300	<b>Organismes sociaux</b>	<b>0</b>
Déplacements, missions		CAF	
Services bancaires, autres	600	Autre (CPAM...)	
<b>63- IMPOTS ET TAXES</b>	<b>0</b>	<b>Fonds européens (à préciser)</b>	<b>0</b>
Impôts et taxes sur rémunération		<b>ASP</b>	<b>0</b>
Autres impôts et taxes		<b>Autres établissements publics :</b>	<b>0</b>
<b>64- CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>46 000</b>	Agence Régionale de Santé (ARS)	
Rémunérations des personnels	33 000	Centre National pour le Développement du Sport	
Charges sociales	13 000	Bailleurs sociaux [à spécifier]	
Autres charges de personnel		<b>Aides privés</b>	<b>0</b>
<b>65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>0</b>	<b>Collectivités :</b>	<b>24 000</b>
<b>66- CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0</b>	Région	
<b>67- CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0</b>	Département	20 000
<b>68- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>0</b>	Commune de Chennevières	4 000
		Autres communes [à spécifier]	
		<b>Intercommunalité(s) :</b>	<b>8 000</b>
		Grand Paris Sud Est Avenir	8 000
		Autre	
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>		<b>75- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>0</b>
Charges fixes de fonctionnement		Dont cotisations, dons manuels, legs	
Frais financiers		<b>76- PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>0</b>
Autres		<b>78- REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>56 400 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>56 400 €</b>

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
<b>86- EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>80 000</b>	<b>87- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>80 000</b>
Secours en nature		Bénévolat	80 000
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personne bénévole	80 000	Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>80 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>80 000 €</b>

**La subvention ANCT de 15 000 € représente 26,6 % du total des produits.**  
(montant demandé / total des produits) x 100

# ASSOCIATIONS

## DEMANDE DE SUBVENTION(S)

### Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10  
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15059.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do)

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input checked="" type="checkbox"/> première demande	<input checked="" type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....  
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.) .....
- Conseil régional**.....  
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....  
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....  
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

# 1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : WIMOOV

Sigle de l'association : WIMOOV Site web:

1.2 Numéro Siret: 422136143 00084

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en prefecture: W751186914  
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date :

Volume :

Folio :

Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social :

41, RUE DU CHEMIN VERT

PARIS 11

Code postal : 75011

Commune : PARIS 11E ARRONDISSEMENT

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : BADINA

Prénom : Frédéric

Fonction : Président

Code postal : 75011

Commune : PARIS 11E ARRONDISSEMENT

Téléphone : 01 55 28 97 10

Courriel: Courriel : [president@wimoov.org](mailto:president@wimoov.org)

Courriel: Courriel :

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : BAILLEUL

Prénom : Sébastien

Fonction : Directeur régional

Téléphone : 0659592302

Courriel : [sebastien.bailleul@wimoov.org](mailto:sebastien.bailleul@wimoov.org)

## 2. Relations avec l'administrateur

**Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?**

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du
Jeunesse et éducation populaire	Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative	29/03/2005
Entreprise solidaire	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé	07/08/2013

**L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?**

oui  non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

**L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?**

oui  non

## 3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (*indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle*)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non

oui

Si oui, lesquelles ? Association Groupe SOS SOLIDARITÉS, Association Groupe SOS SANTÉ, Association Groupe SOS SÉNIORS, Association Groupe SOS JEUNESSE, Association CRESCENDO

**Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :**

## 4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Adhérents	18796
Nombre de bénévoles	10
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	195.05
Nombre de volontaires	7
Nombre total de salariés	198
dont nombre d'emplois aidés	6

## 5. Budget de l'association

Année 20.... ou exercice du ..... au .....

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<sup>3</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

## 6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 94 - CA Haut Val de Marne

Hors contrat de la ville

### Intitulé :

Plateforme d'éco-mobilité inclusive WIMOOV - GPSEA - CA Haut Val de Marne - 94

### Objectifs

En œuvrant pour une mobilité autonome, WIMOOV favorise le maintien et/ou l'accès à l'emploi et à la formation des publics en parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique mobilité, WIMOOV conforte sa démarche en mettant en place une plateforme d'éco-mobilité inclusive dans le département du Val-de-Marne et notamment sur le territoire du Grand Paris Sud Est Avenir.

La plateforme intègre un ensemble de leviers allant de l'accompagnement individuel et collectif au prêt de vélos ou scooters, en passant par l'aide au passage de permis de conduire, pour les personnes dont le manque de mobilité géographique constitue un obstacle pour l'accès à l'emploi.

Les objectifs opérationnels de la plateforme d'éco-mobilité inclusive WIMOOV sont :

- De servir de support « mobilité » à l'ensemble des acteurs déjà à l'œuvre sur le territoire (Pôle Emploi, Mission Locale, PLIE, structures d'accompagnement départementales, structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), centres sociaux, CCAS, centres de formation, clubs de prévention, CAF, etc.) ;
- D'accueillir et d'assurer le bilan de compétences et l'analyse des besoins de mobilité des personnes orientées par les acteurs de l'insertion sociale et de l'emploi du territoire, et pour lesquelles une problématique liée à la mobilité a été identifiée (outil de diagnostic individualisé, animation du réseau des acteurs de l'insertion sur le thème de la mobilité, centre de ressources et d'information, construction d'outils, etc.) ;
- D'orienter les bénéficiaires, en accord avec leur prescripteur, vers une formation mobilité et/ou vers un service de mise à disposition de moyens matériels encourageant la mobilité solidaire et responsable (location de véhicules 2 et 4 roues à tarif solidaire, covoiturage, etc.) ;
- De construire et de fédérer une offre de services homogène sur le territoire, en s'appuyant sur des structures ayant déjà mis en place des actions d'aide à la mobilité, et en accompagnant les porteurs de projet lié à la mobilité dans le développement de leurs activités (garage solidaire et auto-école associative) ;
- Structurer un réseau permettant la mise en place d'un observatoire des besoins de déplacements des

publics en insertion et être force de propositions auprès des Autorités Organisatrices de Mobilité (AOM) et des collectivités locales ;

- Et enfin, de favoriser la mise en œuvre d'une dynamique territoriale.

À travers cette plateforme, WIMOOV entend lever le frein mobilité des résidents des quartiers issus de la géographie prioritaire et notamment les femmes, pour accompagner toujours plus de résidents des QPV et se concentrer sur les quartiers et publics bénéficiaires du PRIJ.

## **Description**

Le contexte :

Selon l'étude réalisée par le cabinet Auxilia en 2013 portant sur la mobilité inclusive (<http://www.mobiliteinclusive.com>), les personnes disposant de peu de ressources, en insertion et en recherche d'emploi sont moins mobiles que la moyenne. Les ménages pauvres sont deux fois plus nombreux que la moyenne à se déplacer à pied, et ils utilisent plus fréquemment les transports en commun, ces personnes limitent donc leurs déplacements. Ces problèmes de mobilité peuvent concerner jusqu'à 20% des adultes en âge de travailler.

De façon plus générale, de nombreux Français déclarent avoir des difficultés dans leurs déplacements quotidiens, la mobilité est devenue depuis quelques années un enjeu majeur pour les territoires (urbains et ruraux). Car, si le manque de mobilité empêche l'accès à l'emploi, il nuit également à l'accès à la culture, aux loisirs, aux soins, ..., et ainsi à de larges pans de l'économie locale.

L'empêchement de mobilité touche tous les âges et toutes les catégories de la société : des adolescents, résidant dans des zones peu denses, aux seniors, privés d'autonomie et de liens familiaux, en passant par les actifs, sans oublier les personnes en situation de handicap.

Si une plus grande aptitude à se déplacer ouvre le choix des possibles, de façon symétrique une mobilité sur le territoire permet d'élargir l'attractivité résidentielle et d'asseoir les bases de son dynamisme économique.

La mobilité est donc un facteur clé d'insertion sociale des populations mais aussi du développement économique des territoires qui doit interpeller le monde politique et la société civile pour garantir un « droit à la mobilité ».

Ce constat à l'échelle nationale se retrouve sur le territoire du Val-de-Marne. De manière plus fine, le contexte local peut se caractériser de la façon suivante : un département fortement urbanisé de la petite couronne parisienne où les infrastructures de transport en commun sont pour l'instant essentiellement tournées vers Paris (hors TVM), le territoire comporte un certain nombre de quartiers classés « politique de la ville », et enfin les deux principaux pôles d'activité générateurs d'emplois sont situés à l'écart des zones d'habitation, sur les communes d'Orly (aéroport d'Orly) et de Rungis (MIN de Rungis).

Fort de notre expérience en matière d'insertion professionnelle et de notre implantation sur le territoire francilien, nous pouvons établir l'état des lieux suivants :

- Limitation de la zone de recherche d'emploi. Dans le Val-de-Marne, et plus particulièrement dans les quartiers issus de la géographie prioritaire, le frein de mobilité le plus prégnant empêchant le retour à l'emploi n'est pas lié à un besoin matériel (location de voiture ou scooter) mais à des capacités de déplacement limitées à une zone de vie connue, les participants limitant leur zone de recherche d'emploi. Ceci peut constituer un frein, notamment pour accéder un emploi sur les zones d'emploi du port de Bonneuil-sur-Marne, de Rungis, de la plateforme aéroportuaire d'Orly, etc.
- Dévalorisation de ses compétences. Les demandeurs d'emploi ne valorisent pas leur compétence mobilité lors d'un entretien d'embauche ou se limitent dans leur candidature lorsque celle-ci est requise.
- Ce déficit de mobilité conduit à un enclavement des territoires et à un sentiment d'exclusion des populations : la mobilité peut aussi devenir source de tensions entre ceux qui en bénéficient pour le travail, les loisirs ou la consommation, et les autres qui y accèdent plus difficilement.

Les causes de ce déficit de mobilité sont d'origines diverses :

- Existence et qualité de service des moyens de transport : temps de parcours longs, délais d'attente importants, fréquences insuffisantes le soir et en fin de semaine ;
- Entraves à la mobilité : tarification inadaptée, déficit d'information ;
- Faiblesse du revenu des ménages ;
- Difficultés d'apprentissage de la conduite ;
- Difficultés d'accès au permis de conduire : coût ou niveau scolaire ;
- Non-accès à la voiture ;
- Peu d'apprentissage de la mobilité : blocage psychologique pour accéder à un territoire plus large que celui de proximité ;
- Insuffisance des moyens de garde des enfants : financement, horaires adaptés.

Les besoins en matière de mobilité du territoire du Val-de-Marne peuvent se structurer autour de quatre entrées :

- De nombreux freins psychologiques limitent la mobilité des publics, notamment féminin, ce qui se manifeste par un immobilisme territorial, une recherche d'emploi limitée à l'échelle du quartier, de la ville, une appréhension à l'utilisation des transports, une difficulté à se repérer dans l'espace. Cet enracinement territorial des populations les plus en difficulté alimentent les phénomènes d'entre soi et d'exclusion sociale. Les structures travaillant avec les demandeurs d'emplois font état de freins mobilité prégnants qui viennent entraver la construction des parcours d'insertion socio-professionnel.
- La méconnaissance, le manque de lisibilité et le manque d'appropriation des solutions de mobilité existantes (transports publics mais aussi toutes les autres solutions). La mobilité peut, en effet, être empêchée chez les publics en insertion, compte tenu des difficultés matérielles et financières qu'ils peuvent rencontrer. Beaucoup ne connaissent pas les possibilités d'aides financières aux transports, ce qui engendre des phénomènes d'assignation à résidence, les publics étant contraints de moins sortir ou ne plus sortir hors de leur territoire.
- Besoin d'actions autour du permis B, notamment dans la mise en œuvre de dispositif de sélection renforcé via notre bilan de compétence mobilité. Il s'agit de s'assurer, en amont, de la capacité du candidat à s'inscrire dans un dispositif de financement du permis de conduire, à s'inscrire dans une autoécole classique ou sociale et à pouvoir s'engager sur un apprentissage pédagogique exigeant et long.
- Selon les territoires, la couverture des transports peut fragiliser les publics en insertion, les publics évoluant sur des horaires décalés ou les salariés pauvres : métier du nettoyage, du service à la personne, etc. De facto ces derniers sont amenés à refuser une offre d'emploi ou perdre leur emploi faute de solution mobilité ou de capacité à en mobiliser une. La majorité des structures rencontrées mettent l'accent sur ces difficultés et sur la nécessité de développer une offre matérielle.

Ces besoins ont été identifiés à la fois par les institutions ainsi que les acteurs de l'emploi et de l'insertion du Val-de-Marne : la Préfecture, le Conseil Départemental, Pôle Emploi Île-de-France, les Missions locales (via l'ARML), etc. De façon plus fine, le diagnostic que nous avons dressé s'applique aux territoires issus de la géographie prioritaire, à savoir dans l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir et Grand Orly Seine Bièvre.

En raison d'un maillage inégal en matière de transports en commun, on observe aujourd'hui la persistance de situations d'« assignation territoriale » pour les publics les plus fragilisés, liées à :

- Des déficits dans le domaine des capacités de mobilité : le recours à l'offre de mobilité, lorsqu'elle existe sur un territoire, n'est pas systématique ;
- Des contraintes financières pour l'accès à des modes de transports individuels ;
- Un réseau de transport peu ou pas adapté aux salariés évoluant en horaires postés.



Les difficultés de mobilité relatives à l'insertion professionnelle, au maintien à l'emploi, à la création d'emploi, qu'elles soient psychologiques, matérielles ou financières, touchent les habitants des territoires du Val-de-Marne, en particulier au sein des Quartiers Prioritaires au sens de la Politique de la Ville : EPT Grand Paris Sud Est Avenir et EPT Grand Orly Seine Bièvre. Cela a été souligné par Pôle Emploi, les services de la Préfecture et les acteurs locaux lors de réunions partenariales.

Il est à noter que la plateforme de mobilité travaille en accord avec les différentes politiques de déplacements, de transports et de mobilités insufflées par le territoire du Val-de-Marne, en permettant une lisibilité optimale pour les habitants et en complétant si nécessaire l'offre existante.

Par ailleurs, l'expérience des accompagnements menés par WIMOOV nous a permis de nous intéresser plus particulièrement aux problématiques du public féminin. Ainsi nous avons pu constater que, traditionnellement, les femmes ont tendance à parcourir de plus petites distances que les hommes, qu'elles voyagent moins en rapport avec leur emploi, elles travaillent souvent plus près de la maison et leur parcours aura plus tendance à être composé de plusieurs types de transport.

De plus, il est un fait que l'aire d'investissement pour les femmes reste encore relativement réduite : elles disposent moins souvent que les hommes d'une voiture personnelle.

Enfin, les femmes continuent, en général, à assumer la responsabilité des tâches domestiques et des soins à donner aux enfants, aux personnes âgées et aux handicapés, même lorsqu'elles travaillent pour un employeur hors de chez elles (<http://www.inegalites.fr/spip.php?article245>), leurs schémas de déplacements sont donc généralement plus complexes que ceux des hommes.

Si elles veulent trouver du travail et concilier vie professionnelle et tâches ménagères, elles doivent surmonter d'innombrables obstacles que nous essayons de lever avec elles.

Le projet de WIMOOV :

Une plateforme d'éco-mobilité inclusive WIMOOV est un lieu d'accueil et d'accompagnement, qui propose une offre de mobilité adaptée aux besoins de tous les publics en situation de fragilité.

Elle met en place des actions d'accompagnement à la mobilité pour favoriser l'accès ou le maintien dans l'emploi (ou en formation) des publics en parcours d'insertion sociale et professionnelle.

L'objectif est d'amener tous ces publics vers une mobilité autonome et durable en mobilisant tous les services de mobilités existants sur le territoire et en proposant un accompagnement personnalisé.

Le processus d'accompagnement se déroule en plusieurs phases :

- Phase 1 - L'implication des prescripteurs : Les publics sont orientés sur nos plateformes à partir d'une fiche de liaison dématérialisée adressée aux conseillers mobilité par les prescripteurs. Ces derniers sont tous des acteurs de l'insertion sociale et professionnels de nos territoires d'intervention, et tous pleinement associés au fonctionnement général de nos plateformes.
- Phase 2 - La prescription et le Test Mobilité : Afin de préciser les besoins de mobilité, le bénéficiaire réalise un Test de Mobilité seul ou durant un rendez-vous avec son prescripteur. L'objectif est de définir son profil mobilité et de qualifier la demande en amont d'un accompagnement WIMOOV. À l'issue du Test Mobilité, le bénéficiaire pourra, en fonction de ses potentiels, de ses freins et de ses besoins, être orienté vers un accompagnement Mobilité adapté à son profil.
- Phase 3 : Le diagnostic via le Bilan de Compétences en Mobilité : À partir des premiers éléments du test, nos conseillers mobilité procèdent systématiquement à un bilan de compétence mobilité. Le Bilan de Compétences Mobilité est un outil de diagnostic des problématiques de mobilité d'une personne en insertion sociale et professionnelle au moment de son entrée dans un parcours d'accompagnement à la mobilité. L'outil Bilan de Compétences Mobilité fournit en premier lieu un cadre d'analyse de la situation individuelle d'une personne, d'un point de vue socio-professionnel et du point de vue de sa mobilité quotidienne, et en second lieu, il permet d'analyser les différentes solutions de mobilité que la personne

peut mobiliser pour faire évoluer sa situation socioprofessionnelle. Il constitue ainsi la base du démarrage d'un parcours d'accompagnement à la mobilité.

- Phase 4 : La mise en œuvre du parcours mobilité\* : Le parcours mobilité ne peut être établi qu'à partir de préconisations, sur le court, moyen et long terme et ce en accord avec le bénéficiaire. Ce parcours est évolutif, il est fonction de l'état d'esprit du bénéficiaire et des opportunités d'emploi ou de formation qui se présentent.
- Phase 5 : L'évaluation et l'accès à l'autonomie : Après la mise en œuvre du parcours mobilité, la situation du bénéficiaire est évaluée afin de savoir si l'accompagnement peut prendre fin ou doit se poursuivre.

\*Le parcours mobilité est un accompagnement qui se coordonne autour de plusieurs actions :

- Des actions pédagogiques via les formations mobilité créées sur mesure en fonction des spécificités des territoires. Dispensées par les conseillers mobilité, ces sessions de formation permettent aux bénéficiaires de se familiariser avec les outils de la mobilité (modes de transports en commun et réseaux, plans, outils internet, ...) et d'acquérir les compétences nécessaires à une mobilité autonome, plus responsable et plus durable.
- Des actions matérielles : location de deux-roues, vélos et scooters à tarif social.
- Des actions financières via la mobilisation du microcrédit personnel garanti ou d'autres aides existantes sur le territoire.
- Une aide financière directe via le programme CEE WIMOOV octroie des dotations auprès de ces bénéficiaires pour répondre à un objectif précis (achat de vélo, financement d'un PASS NAVIGO pour aider le retour à l'emploi ou à la formation).

La finalité de toutes ces actions est de permettre à nos publics l'accès à des déplacements autonomes et responsables. Les solutions déployées par WIMOOV intègrent également l'appropriation par les publics les plus défavorisés des enjeux de la mobilité et de la précarité énergétique, et dans ce cadre, l'association propose également des formations et la mise à disposition de deux roues, trottinettes, etc.

Le bilan provisoire 2021 :

En 2021, au 16 novembre 2021, le nombre total de personne ayant bénéficié des accompagnements individuels et collectifs sur le(s) territoire(s) du Grand Paris Sud Est Avenir s'élève à 139 personnes dont 90 femmes. Les personnes bénéficiaires sont :

- 45 jeunes âgés de 16/25 ans dont 21 jeunes femmes.
- 34 bénéficiaires RSA dont 27 femmes.
- 25 personnes résidant dans des QPV dont 17 femmes (des communes de CHENNEVIERES SUR MARNE (Le Bois l'Abbé), BOISSY SAINT LEGER (La Haie Griselle La Hêtraie), CRETEIL (Les Bleuets, Petit Pré Sablières, Mont Mesly - La Habette - Coteaux Du Sud), ALFORTVILLE (Chantereine), LIMEIL-BRENNES (Polognes-Centre-Ville - Le Plateau - Saint-Martin, Haie Griselle - La Hêtraie), BONNEUIL-SUR-MARNE (Fabien)).

Globalement, dans l'ensemble du département du Val-de-Marne, durant cette même période, WIMOOV a accompagné 692 personnes dont 374 femmes :

- 297 jeunes âgés de 16/25 ans dont 129 jeunes femmes.
- 9 personnes âgées de 59 ans et plus dont 6 femmes.
- 400 demandeurs d'emploi inscrits dont 210 femmes.

- 121 bénéficiaires RSA dont 79 femmes.
- 41 personnes ayant la reconnaissance d'un handicap (RQTH, pension d'invalidité) dont 22 femmes.
- 144 personnes résidant dans des QPV dont 79 femmes.

**Bénéficiaires** : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 16/17 ans  
 18/25 ans  
 26/64 ans  
 65 ans et plus

Sexe : Mixte

**Territoire :**

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

CA Haut Val de Marne  
 La Haie Griselle - La Hêtraie  
 CHENNEVIERES SUR MARNE  
 Le Bois L'Abbé  
 BOISSY-SAINT-LEGER

**Moyens matériels et humains** (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Moyens matériels :

- Locaux de WIMOOV équipés de salles de formation et de vidéoprojecteurs.
- Matériels informatiques professionnels des salariés de WIMOOV.
- Parc de véhicules à destination des bénéficiaires composé de 40 vélos, 15 scooters et 8 voitures au niveau régional.

Moyens humains :

- 1 directeur régional et 2 directrices régionales adjointes. L'équipe de direction régionale supervise, en lien avec l'équipe de direction de l'association, l'ensemble du dispositif, elle vérifie la conformité des interventions et met en place l'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires à la bonne marche de l'action. Elle s'attache à développer le maillage territorial, à créer des outils méthodologiques et à gérer les actions d'évaluation et de réajustements (réunions et bilans).

Une des directrices régionales adjointes est responsable de l'ensemble des démarches relatives à la gestion budgétaire, administrative, financière des projets et/ ou de l'établissement. Elle soutient le directeur sur l'ensemble des démarches partenariales en, notamment, rédigeant les propositions commerciales et dossiers de subventions. Pour la réalisation de l'ensemble de ses tâches, elle est assistée par une chargée de gestion administrative et comptable, une chargée de gestion des subventions et deux assistants administratifs.

- 1 responsable des activités : Il supervise, en lien avec la Direction Régionale, l'ensemble du dispositif du point de vue opérationnel. Il assure l'encadrement des équipes. Il assure les relations techniques et partenariales avec l'ensemble des acteurs locaux des territoires.
- Des conseillers mobilité : Ils assurent l'accueil, le conseil individuel à la mobilité et la gestion opérationnelle des services d'aide à la mobilité matérielle. Ils gèrent également la conception, la mise en place et l'animation des formations mobilité. Ils participent, à ce titre, à l'élaboration des parcours mobilité et mettent en place des modules de formation en privilégiant l'approche psychosociale de la mobilité.

	<b>Nombre de personnes</b>	<b>Nombre en ETPT</b>
--	----------------------------	-----------------------

Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante) l'action/projet	8	0.4
Adultes-Relais (AR)		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?  oui  non  
Si oui, combien (en ETPT) : 0

**Date ou période de réalisation** : du (le) 01/01/2022 au 31/12/2022

**Evaluation : indicateurs proposes au regard des objectifs ci-dessus**

Le projet sera mesuré et évalué selon deux méthodes complémentaires : l'une purement quantitative, intervalles réguliers et rapprochés, l'autre plus qualitative, selon les retours d'informations que nous recevrons et solliciterons auprès de nos partenaires et bénéficiaires.

L'évaluation quantitative : (Elle regroupe les principaux indicateurs d'activité de la plateforme.)

- Le nombre de prescriptions,
- L'origine des prescriptions,
- Le nombre de personnes rencontrées et le ratio par rapport aux prescriptions,
- Le nombre de personnes rencontrées originaires des quartiers prioritaires,
- Le nombre de jeunes rencontrés,
- Le nombre de bilans de compétences mobilité réalisés,
- Le nombre et le type de services d'aide matérielle déclenchés,
- Le nombre et le type de modules de mobilité dispensés,
- Le nombre de bénéficiaires ayant pu accéder à l'emploi ou à la formation,
- Le nombre de bénéficiaires ayant pu être maintenu dans leur emploi ou leur formation,
- Le profil du public reçu (âge, sexe, niveau de formation, secteur d'activité, ...).

L'évaluation qualitative : (Egalement au cœur de nos préoccupations. WIMOOV s'inscrit résolument dans une démarche d'amélioration continue, et entend capitaliser les retours d'information de ses bénéficiaires et partenaires afin de proposer des services d'aide à la mobilité toujours plus performants.)

- L'exploitation annuelle de questionnaires d'évaluation renseignés par les personnes ayant bénéficié de nos services et notamment les bénéficiaires de nos actions de mobilité insertion à l'issue de leur accompagnement,
- L'exploitation annuelle de questionnaires d'évaluation renseignés par les partenaires et par les prescripteurs,

Ce travail d'évaluation nous permettra d'identifier les axes d'amélioration prioritaires et d'engager les actions correctives/préventives qui s'imposeront.

**Précisions sur les bénéficiaires**

Nombre total de bénéficiaires : 50

<sup>4</sup> Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

## 7. Budget<sup>5</sup> du projet

Année 2022

CHARGES	RESSOURCES
<p><b>60 - Achats 224,00 €</b></p> <p style="padding-left: 20px;">Prestations de services ..... 0,00 €</p> <p style="padding-left: 20px;">Achats matières et fournitures ..... 161,00 €</p> <p style="padding-left: 20px;">Autres fournitures ..... 63,00 €</p> <p><b>61 - Service extérieurs 1 741,00 €</b></p> <p style="padding-left: 20px;">Locations ..... 1 298,00 €</p> <p style="padding-left: 20px;">Entretien et réparation ..... 380,00 €</p> <p style="padding-left: 20px;">Assurance ..... 54,00 €</p> <p style="padding-left: 20px;">Documentation ..... 9,00 €</p> <p><b>62 - Autres services extérieurs 1 270,00 €</b></p> <p style="padding-left: 20px;">Rémunérations intermédiaires et honoraires ..... 95,00 €</p> <p style="padding-left: 20px;">Publicité, publication ..... 123,00 €</p> <p style="padding-left: 20px;">Déplacements, Missions ..... 234,00 €</p> <p style="padding-left: 20px;">Services bancaires, autres ..... 818,00 €</p> <p><b>63 - Impôts et taxes 1 164,00 €</b></p> <p style="padding-left: 20px;">Impôts et taxes sur rémunération ..... 996,00 €</p> <p style="padding-left: 20px;">Autres impôts et taxes ..... 168,00 €</p> <p><b>64 - Charges de personnel 14 094,00 €</b></p> <p style="padding-left: 20px;">Rémunération des personnels ..... 9 937,00 €</p> <p style="padding-left: 20px;">Charges sociales ..... 3 641,00 €</p> <p style="padding-left: 20px;">Autres charges de personnel ..... 516,00 €</p> <p><b>65 - Autres charges de gestion courante</b></p> <p style="padding-left: 20px;">Autres charges de gestion courante ..... 0,00 €</p> <p><b>66 - Charges financières 128,00 €</b></p> <p style="padding-left: 20px;">Charges financières ..... 128,00 €</p> <p><b>67 - Charges exceptionnelles</b></p> <p style="padding-left: 20px;">Charges exceptionnelles ..... 0,00 €</p> <p><b>68 - Dotation aux amortissements 1 793,00 €</b></p> <p style="padding-left: 20px;">Dotation aux amortissements ..... 1 793,00 €</p> <p><b>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</b></p> <p style="padding-left: 20px;">Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés ..... 0,00 €</p> <p><b>Charges indirectes</b></p> <p style="padding-left: 20px;">Charges fixes de fonctionnement ..... 0,00 €</p> <p style="padding-left: 20px;">Frais financiers ..... 0,00 €</p> <p style="padding-left: 20px;">Autres charges indirectes ..... 0,00 €</p> <p style="padding-left: 20px;">Exédent prévisionnel (bénéfice) ..... 0,00 €</p> <p><b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b></p> <p style="padding-left: 20px;">860 - Secours en nature ..... 0,00 €</p> <p style="padding-left: 20px;">861 - Mise à disposition gratuite de biens et services ..... 0,00 €</p> <p style="padding-left: 20px;">862 - Prestations ..... 0,00 €</p> <p style="padding-left: 20px;">864 - Personnel bénévole ..... 0,00 €</p>	<p><b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 518,00 €</b></p> <p style="padding-left: 20px;">Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services ..... 518,00 €</p> <p><b>73 - Dotations et produits de tarification</b></p> <p style="padding-left: 20px;">Dotations et produits de tarification ..... 0,00 €</p> <p><b>74 - Subventions d'exploitation 19 896,00 €</b></p> <p style="padding-left: 20px;">Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités ..... 15 000,00 €</p> <p style="padding-left: 40px;"><b>94-ETAT-POLITIQUE-VILLE</b> ..... <b>15 000,00 €</b></p> <p style="padding-left: 40px;">Conseil-s Régional(aux) ..... 0,00 €</p> <p style="padding-left: 40px;">Conseil-s Départemental (aux) ..... 2 318,00 €</p> <p style="padding-left: 40px;"><b>94-VAL-DE-MARNE (DEPT)</b> ..... <b>2 318,00 €</b></p> <p style="padding-left: 20px;">Communautés de communes ou d'agglomérations ..... 1 360,00 €</p> <p style="padding-left: 40px;"><b>94-EPT11 GRAND PARIS SUD EST AVENIR</b> ..... <b>1 360,00 €</b></p> <p style="padding-left: 20px;">Commune(s) ..... 0,00 €</p> <p style="padding-left: 20px;">Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) ..... 0,00 €</p> <p style="padding-left: 20px;">Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) ..... 1 218,00 €</p> <p style="padding-left: 20px;">L'agence de services et de paiement (emplois aidés) ..... 0,00 €</p> <p style="padding-left: 20px;">Aides privées (fondation) ..... 0,00 €</p> <p style="padding-left: 20px;">Autres établissements publics ..... 0,00 €</p> <p><b>75 - Autres produits de gestion courante</b></p> <p style="padding-left: 20px;">756.Cotisations ..... 0,00 €</p> <p style="padding-left: 20px;">758.Dons manuels - Mécénat ..... 0,00 €</p> <p style="padding-left: 20px;">750.Autres produits de gestion courante ..... 0,00 €</p> <p><b>76 - Produits financiers</b></p> <p style="padding-left: 20px;">Produits financiers ..... 0,00 €</p> <p><b>77 - Produits exceptionnels</b></p> <p style="padding-left: 20px;">Produits exceptionnels ..... 0,00 €</p> <p><b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b></p> <p style="padding-left: 20px;">789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs ..... 0,00 €</p> <p><b>79 - Transfert de charges</b></p> <p style="padding-left: 20px;">Transfert de charges ..... 0,00 €</p> <p><b>Ressources propres affectées au projet</b></p> <p style="padding-left: 20px;">Autofinancement (insuffisance prévisionnelle) ..... 0,00 €</p> <p><b>87 - Contributions volontaires en nature</b></p> <p style="padding-left: 20px;">870 - Bénévolat ..... 0,00 €</p> <p style="padding-left: 20px;">871 - Prestations en nature ..... 0,00 €</p>

		875 - Dons en nature..... 0,00 €	
<b>Total des Charges</b>	<b>20 414,00 €</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>20 414,00 €</b>

<sup>5</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>6</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

<sup>7</sup> Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

## 8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

**Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.**

# ASSOCIATIONS

## DEMANDE DE SUBVENTION(S)



N°12156\*05

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10  
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15059.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do)

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....  
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.) .....
- Conseil régional**.....  
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....  
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....  
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

# 1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : GRAND PARIS SUD EST AVENIR

Sigle de l'association :      Site web:

1.2 Numéro Siret: 200058006 00061

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en prefecture:  
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date :

Volume :

Folio :

Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social :

14 RUE EDOUARD LE CORBUSIER - EUROPARC

Code postal : 94000

Commune : CRETEIL

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : CATHALA

Prénom : Laurent

Fonction : Président

Code postal : 94046

Commune : CRETEIL CEDEX

Téléphone : 01 41 94 30 00

Courriel: Courriel : sbrajat@gpsea.fr

Fax : 01 41 94 30 55

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : GUERIN

Prénom : Isabelle

Fonction : Coordonnatrice emploi-insertion

Téléphone : 0141943192

Courriel : iguerin@gpsea.fr



## 2. Relations avec l'administrateur

**Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?**

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du

**L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?**

oui  non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

**L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?**

oui  non

## 3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (*indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle*)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non  oui

Si oui, lesquelles ?

**Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :**

## 4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

--	--

## 5. Budget de l'association

Année 20.... ou exercice du ..... au .....

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<sup>3</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

## 6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 94 - CA Haut Val de Marne

Hors contrat de la ville

### Intitulé :

Manifestations emploi

### Objectifs

Mettre en lien les entreprises et les demandeurs d'emploi. Mettre en lien les jeunes en recherche d'alternance et les entreprises.

Favoriser l'emploi des publics qui en sont le plus éloignés.

Proposer des conseils en matière de recherche d'emploi

### Description

Organiser 2 manifestations emploi, sur la ville de Chennevières-sur-Marne et sur la ville de Boissy-Saint-Léger. Cette année ces 2 événements pourront être labélisés « Cité de l'emploi »

Un cinquantaine d'exposants sont attendus sur chacune des manifestations, avec environ 3/4 d'entreprises

5 avril 2022, Journée pour l'emploi de Chennevières-sur-Marne

Après de nombreuses éditions réussies et saluées par tous les participants, exposants et visiteurs, l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir, en collaboration avec la ville de Chennevières-sur-Marne, a décidé de renouveler cette expérience en organisant l'édition 2022 de la « Journée pour l'Emploi ».

Il s'agit de l'organisation d'un forum de l'Emploi permettant la rencontre entre des personnes à la recherche d'un emploi, d'une formation, ou d'une orientation et des employeurs des secteurs privé et public offreurs d'emplois, des organismes de formation continue privés et publics et le Service Public de l'Emploi. Cette année une attention particulière sera accordée à l'alternance. Le forum se divisera en 2 parties, 1 partie forum traditionnel où les visiteurs pourront rencontrer les exposants sur le flux et une partie job dating réservée aux entreprises proposant des offres en alternance, des CFA académiques seront présents, ainsi que des entreprises avec leur propre CFA.

Le forum se déroulera au cœur du QPV Bois l'Abbé, dans le gymnase Armand Fey, il se déroulera sur toute la journée de 9h30 à 17h00.

Des animations en lien avec le sport seront organisées en extérieur pour attirer les visiteurs.

Comme chaque année, nous mobiliserons les jeunes du lycée Champlain et des jeunes de garantie jeunes, pour assurer l'accueil et l'orientation dans le forum. Cette année en plus de ces missions, ils devront à l'aide de tablettes interroger les visiteurs et les exposants, sur leur satisfaction, ce qui leur permettra de mobiliser de nombreuses compétences pour mener à bien cette mission.

19 mai 2022 Forum de l'emploi de Boissy Saint Léger

Après de nombreuses éditions réussies il s'agit d'organiser un forum de l'Emploi permettant la rencontre entre des personnes à la recherche d'un emploi, d'une formation, ou d'une orientation et des employeurs des secteurs privé et public, des organismes de formation continue privés et publics et le Service Public de l'Emploi.

Cette année une attention particulière sera accordée à l'alternance. Le forum se divisera en 2 parties, 1 partie forum traditionnel en extérieur où les visiteurs pourront rencontrer les exposants sur le flux et une partie job dating réservée aux entreprises proposant des offres en alternance, des CFA académiques seront présents, ainsi que des entreprises avec leur propre CFA.

Cette année le forum sera organisé au cœur du QPV, avec des stands extérieurs et dans les équipements municipaux ou intercommunaux pour la partie Job dating.

Un chantier éducatif sera organisé avec le club de prévention Val Pré, pour réaliser l'accueil et l'enquête de satisfaction visiteur et exposant.

Un chantier éducatif "communication" sera mené sur le quartier, avec les jeunes qui feront du "boitage" et du porte à porte pour sensibiliser les habitants à cette manifestation.

Le Forum aura lieu sur une journée de 9h30 à 17h00.

**Bénéficiaires** : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 18/25 ans

26/64 ans

16/17 ans

Sexe : Mixte

**Territoire :**

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

CA Haut Val de Marne

**Moyens matériels et humains** (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Moyens mis en œuvre Journée pour l'emploi de Chennevières

- Gymnase de la ville
- Un prestataire pour l'aspect logistique
- La coordinatrice emploi/insertion et la Chargée de projet insertion de GPSEA
- Le service communication de GPSEA
- Le service de la production florale de GPSEA
- Le responsable de la maison pour l'emploi de Chennevières
- La responsable du service Développement territorial de Chennevières
- Service technique de la ville de Chennevières

Moyens mis en œuvre Forum pour l'emploi de Boissy st léger

- Espace public, place du Forum
- Salle de spectacle municipale

- Médiathèque GPSEA
- Un prestataire pour l'aspect logistique
- La mission locale du Plateau Briard pour la partie prospection et bilan
- La coordinatrice emploi/insertion et la Chargée de projet insertion de GPSEA
- Le service communication de GPSEA
- Le service de la production florale de GPSEA
- La responsable du service politique de la ville de la ville de Boissy St Léger
- Les services techniques et les services des fêtes (pour le lieu) de la ville de Boissy St Léger

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante) l'action/projet		
Adultes-Relais (AR)		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?  oui  non  
 Si oui, combien (en ETPT) : 0

**Date ou période de réalisation** : du (le) 01/01/2022 au 31/12/2022

**Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus**

Les indicateurs seront les mêmes pour les 2 manifestations

Retour à l'emploi ou accès à la création d'activité ou à la formation d'un maximum de visiteurs.

Indicateurs prévus pour l'action :

- Fréquentation de l'action : nombre de visiteurs, part des populations cibles présentes sur l'action, profils des exposants et des visiteurs
- Mesure de satisfaction des exposants et des visiteurs
- Nombre d'offres proposées et nombre d'embauches, avec précisions sur le type de contrat (CDI, CDD, Intérim, etc.) et sur l'intensité (temps complet, temps partiel), 3 mois après l'initiative
- Part des populations cibles dans les recrutements.

**Précisions sur les bénéficiaires**

Nombre total de bénéficiaires : 1200

<sup>4</sup> Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

## 7. Budget<sup>5</sup> du projet

Année 2022

CHARGES	RESSOURCES
<p><b>60 - Achats 33 800,00 €</b></p> <p>Prestations de services ..... 28 200,00 €</p> <p>Standiste + prestation prospection et bilan + animations+ chantier éducatifs + sécurité</p> <p>Achats matières et fournitures ..... 5 600,00 €</p> <p>Accueil café et plateaux repas</p> <p>Autres fournitures ..... 0,00 €</p> <p><b>61 - Service extérieurs</b></p> <p>Locations ..... 0,00 €</p> <p>Entretien et réparation ..... 0,00 €</p> <p>Assurance ..... 0,00 €</p> <p>Documentation ..... 0,00 €</p> <p><b>62 - Autres services extérieurs 7 000,00 €</b></p> <p>Rémunérations intermédiaires et honoraires .... 0,00 €</p> <p>Publicité, publication ..... 7 000,00 €</p> <p>affiches flyers</p> <p>Déplacements, Missions ..... 0,00 €</p> <p>Services bancaires, autres ..... 0,00 €</p> <p><b>63 - Impôts et taxes</b></p> <p>Impôts et taxes sur rémunération .... 0,00 €</p> <p>Autres impôts et taxes ..... 0,00 €</p> <p><b>64 - Charges de personnel 15 000,00 €</b></p> <p>Rémunération des personnels ..... 10 000,00 €</p> <p>Charges sociales ..... 5 000,00 €</p> <p>Autres charges de personnel ..... 0,00 €</p> <p><b>65 - Autres charges de gestion courante</b></p> <p>Autres charges de gestion courante ..... 0,00 €</p> <p><b>66 - Charges financières</b></p> <p>Charges financières ..... 0,00 €</p> <p><b>67 - Charges exceptionnelles</b></p> <p>Charges exceptionnelles ..... 0,00 €</p> <p><b>68 - Dotation aux amortissements</b></p> <p>Dotation aux amortissements ..... 0,00 €</p> <p><b>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</b></p> <p>Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés .. 0,00 €</p> <p><b>Charges indirectes</b></p> <p>Charges fixes de fonctionnement .... 0,00 €</p> <p>Frais financiers ..... 0,00 €</p> <p>Autres charges indirectes ..... 0,00 €</p> <p>Excédent prévisionnel (bénéfice) ..... 0,00 €</p> <p><b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature 10 000,00 €</b></p> <p>860 - Secours en nature ..... 0,00 €</p> <p>861 - Mise à disposition gratuite de biens et services .... 10 000,00 €</p> <p>10 000,00 € Equipement municipaux ou /et territoriaux, mise à disposition de plantes</p> <p>862 - Prestations ..... 0,00 €</p> <p>864 - Personnel bénévole ..... 0,00 €</p>	<p><b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b></p> <p>Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services ..... 0,00 €</p> <p><b>73 - Dotations et produits de tarification</b></p> <p>Dotations et produits de tarification .. 0,00 €</p> <p><b>74 - Subventions d'exploitation 20 000,00 €</b></p> <p>Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités ..... 20 000,00 €</p> <p><b>94-ETAT-POLITIQUE-VILLE 20 000,00 €</b></p> <p>Conseil-s Régional(aux) ..... 0,00 €</p> <p>Conseil-s Départemental (aux) ..... 0,00 €</p> <p>Communautés de communes ou d'agglomérations ..... 0,00 €</p> <p>Commune(s) ..... 0,00 €</p> <p>Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) ..... 0,00 €</p> <p>Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) ..... 0,00 €</p> <p>L'agence de services et de paiement (emplois aidés) .... 0,00 €</p> <p>Aides privées (fondation) ..... 0,00 €</p> <p>Autres établissements publics ..... 0,00 €</p> <p><b>75 - Autres produits de gestion courante</b></p> <p>756.Cotisations ..... 0,00 €</p> <p>758.Dons manuels - Mécénat ..... 0,00 €</p> <p>750.Autres produits de gestion courante ..... 0,00 €</p> <p><b>76 - Produits financiers</b></p> <p>Produits financiers ..... 0,00 €</p> <p><b>77 - Produits exceptionnels</b></p> <p>Produits exceptionnels ..... 0,00 €</p> <p><b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b></p> <p>789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs ..... 0,00 €</p> <p><b>79 - Transfert de charges</b></p> <p>Transfert de charges ..... 0,00 €</p> <p><b>Ressources propres affectées au projet 35 800,00 €</b></p> <p>Autofinancement (insuffisance prévisionnelle) .. 35 800,00 €</p> <p><b>87 - Contributions volontaires en nature 10 000,00 €</b></p> <p>870 - Bénévolat ..... 0,00 €</p> <p>871 - Prestations en nature ..... 10 000,00 €</p> <p>875 - Dons en nature ..... 0,00 €</p>

<b>Total des Charges</b>	<b>65 800,00 €</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>65 800,00 €</b>

<sup>5</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>6</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

<sup>7</sup> Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

## 8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"... ) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

**Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.**

# ASSOCIATIONS

## DEMANDE DE SUBVENTION(S)

### Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10  
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15059.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do)

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input checked="" type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....  
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.) .....
- Conseil régional**.....  
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....  
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....  
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

# 1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : RESEAU RAJE

Sigle de l'association : ASSO      Site web: <http://www.raje.fr>

1.2 Numéro Siret: 479392045 00056

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en prefecture: W842002561  
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date :

Volume :

Folio :

Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social :

102 T RUE AMELOT

PARIS 11

Code postal : 75011

Commune : PARIS 11E ARRONDISSEMENT

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : PAGEOT

Prénom : Pierre

Fonction : Président

Code postal : 75011

Commune : PARIS 11E ARRONDISSEMENT

Téléphone : 01 58 30 52 32

Courriel: Courriel :

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : LIPPMANN

Prénom : Martin

Fonction : Responsable developpement

Téléphone : 0785688511

Courriel : [martin.lippmann@mouvement-up.fr](mailto:martin.lippmann@mouvement-up.fr)



## 2. Relations avec l'administrateur

**Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?**

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du
Organisme de formation	DIRECCTE IDF	06/08/2014

**L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?**

oui  non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

**L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?**

oui  non

## 3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (*indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle*)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non  oui

Si oui, lesquelles ?

**Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :**

## 4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Adhérents	0
Nombre de bénévoles	0
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	4
Nombre de volontaires	0
Nombre total de salariés	0
dont nombre d'emplois aidés	0

## 5. Budget de l'association

Année 20.... ou exercice du ..... au .....

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<sup>3</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

## 6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 94 - CA Haut Val de Marne

Hors contrat de la ville

### Intitulé :

JEUNES REPORTERS - Eduquer aux médias et à la citoyenneté dans les quartiers prioritaires de la ville (Haut Val de Marne).

### Objectifs

De février à octobre 2022, le projet « Jeunes Reporters » s'articulera autour de l'animation de 3 ateliers d'éducation aux médias à l'échelle intercommunale, auprès de 60 jeunes issus des QPV du territoire « Haut Val de Marne ».

Nos actions pédagogiques se dérouleront auprès de groupes distinctes de jeunes mobilisés par des structures socio-éducatives locales, ces dernières étant implantées dans les QPV de plusieurs communes (Chennevières-sur-Marne, Boissy-Saint-Léger). Les formations se dérouleront directement au sein de ces structures socio-éducatives.

Chacun des 3 ateliers, animé par un journaliste-formateur, se déroulera sur 3 jours autour de 2 séquences : acquisition des savoirs fondamentaux de l'éducation aux médias (séquence 1) puis réalisation par les « jeunes reporters » d'une émission radiophonique (séquence 2). C'est cette expérimentation de la démarche journalistique dans les conditions d'une véritable rédaction radio qui fait la richesse de nos ateliers. Elle permet aux jeunes de se glisser dans la peau de journalistes et ainsi de réaliser toute l'importance de porter un regard critique sur l'information.

Ces ateliers répondent à deux objectifs majeurs de la politique de la ville :

D'abord, ils permettent de développer la citoyenneté des bénéficiaires.

En effet, les jeunes des milieux populaires sont particulièrement exposés, via les réseaux sociaux, aux fausses informations et au complotisme. Ces derniers n'ont pas les moyens intellectuels de discerner le vrai du faux et peuvent alors tomber dans les pièges de la manipulation de l'information. Ils risquent d'adhérer aux discours de haine en ligne et de basculer dans la défiance à l'encontre de la république. Face à ces dangers, nos ateliers d'éducation aux médias représentent un puissant levier pour prévenir la radicalisation, lutter contre les séparatismes et susciter l'adhésion aux valeurs républicaines.

Ensuite, nos ateliers favorisent la réussite éducative et l'insertion des jeunes.

En effet, nos ateliers transmettent la capacité de mieux s'informer et d'adopter une pratique médiatique responsable. Ils permettent de structurer une méthode intellectuelle permettant de se forger une opinion critique sur la base d'informations fiables, issues de la communauté scientifique et de professionnels des médias.

Par ailleurs, notre démarche pédagogique, qui passe par la production d'un média, représente pour les jeunes une expérience responsabilisante, dynamique et fédératrice. A travers l'aventure journalistique, nos jeunes bénéficiaires sortent du cadre éducatif traditionnel et peuvent révéler des nouveaux talents : gestion de projet, travail en équipe, créativité, maîtrise du matériel technique, expression orale, confiance en soi. L'outil radio est ainsi particulièrement adapté aux jeunes en difficulté scolaire, et notamment ceux en situation d'illettrisme, qui trouvent par le micro un moyen plus aisé d'expression de soi.

## **Description**

### TERRITOIRES ET PUBLICS CIBLES

Dans le cadre du Contrat de Ville « Haut Val-de-Marne », nous interviendrons au sein des QPV des communes suivantes :

- QPV de Chennevières-sur-Marne : « Le Bois L'Abbé »
- QPV de Boissy-Saint-Léger : « La Haie Griselle - La Hêtraie »

Nos ateliers se dérouleront au sein de structures socio-éducatives locales implantées dans ces QPV, mobilisant des jeunes entre 14 à 25 ans. Nos publics sont ainsi des jeunes en difficulté (élèves en décrochage, bénéficiaires de la garantie jeune, mineurs de l'aide sociale à l'enfance, demandeurs d'asile, etc) pris en charge au sein de parcours d'insertion socio-professionnelle. Nous apportons une nouvelle brique pédagogique essentielle à cet accompagnement pour leur permettre de rebondir et s'intégrer : l'éducation aux médias.

Nous prévoyons ainsi de mener un atelier auprès de 3 groupes distincts de jeunes, mobilisés séparément par chacune des 3 structures suivantes :

- 1- Service Jeunesse municipal (Chennevières-sur-Marne)
- 2- Association Chaleur et Partage (Chennevières-sur-Marne)
- 3- Mission locale du plateau briard (Boissy-Saint-Léger)

Nous avons co-construit l'action en amont du contrat de ville avec chacune de ces structures. Leurs Directeurs.trices se sont montrés particulièrement favorables au développement de notre initiative d'éducation aux médias, tandis que l'exposition des jeunes aux fake news représentent pour eux une problématique quotidienne. Ces partenaires éducatifs locaux ont ainsi témoigné de leur soutien au projet à travers les lettres de soutien placés en annexe du présent dossier.

Nous avons également échangé avec des référents territoriaux prêts à aider notre association à implanter localement ce projet, notamment la Coordinatrice « emploi et insertion du GPSEA » ainsi que la Chargée de mission « politique de la ville » de la Mairie de Chennevières-sur-Marne.

### DÉROULE D'UN ATELIER « JEUNES REPORTERS »

A travers le projet, nous déploierons 3 ateliers « Jeunes Reporters » auprès des structures précitées. Chacun de ces ateliers, d'une durée de 3 jours, est animée par un journaliste-formateur, expert de l'éducation aux médias.

La 1ère séquence, théorique, permet d'acquérir les fondamentaux d'une pratique médiatique éclairée. La seconde séquence se traduit par la mise en œuvre de la démarche journalistique, de la conférence de presse à la production de l'émission radiophonique

## SÉQUENCE 1 : DÉCOUVERTE DU MONDE MÉDIATIQUE

Lors de la 1ère séquence, le formateur apprend aux jeunes à s'informer de façon éclairée. Qu'est-ce qu'une information ? Comment y accéder, la décrypter, s'assurer de sa fiabilité ? Comment s'intéresser intelligemment à l'actualité par le biais de la presse écrite ou des médias en ligne ? Pourquoi et avec quelles méthodes déjouer les fake news, les théories du complot et les discours de haine en ligne ? En partant des pratiques médiatiques juvéniles, et à travers une méthode pédagogique participative (exercices ludiques, infographies, cas pratiques collectifs, etc), le formateur apporte des réponses à ces questions. Il transmet les bons réflexes pour distinguer le vrai du faux, l'information de l'opinion, les faits de leur manipulation. Les jeunes sont amenés à comprendre que l'esprit critique implique de vérifier et de hiérarchiser les sources, en se fiant d'abord à la communauté scientifique et aux professionnels des médias.

## SÉQUENCE 2 : LA PRODUCTION MÉDIATIQUE

Lors de cette seconde séquence, les jeunes vont directement réinvestir leurs apprentissages liés à l'information, en se glissant dans la peau d'apprentis-journalistes, et en réalisant collectivement une émission radiophonique d'une dizaine de minutes. Il s'agit d'une expérience immersive, organisée selon le schéma professionnel d'une production médiatique. La thématique de l'émission est axée sur les valeurs républicaines et la citoyenneté, traitées à la lumière de l'actualité locale. Dans le cadre de cette ligne éditoriale, garantie par notre journaliste-formateur, les jeunes bénéficient d'une grande liberté pour choisir et développer les sujets qui leur tiennent à cœur. Il peut s'agir, par exemple, de la lutte contre les discriminations, de l'égalité entre les hommes et les femmes, de la laïcité, de l'intégration des personnes réfugiées ou de l'écologie.

La production médiatique, se déroulant sur 2 jours, s'organise autour des étapes suivantes :

- La conférence de presse : les jeunes reporters définissent collectivement le fil conducteur, les sujets et les reportages dans le respect de la ligne éditoriale de l'émission (valeurs républicaines et citoyenneté) ; Ils se répartissent ensuite par équipes de quatre et endossent chacun leurs rôles pour les étapes suivantes (rédacteur en chef, technicien-réalisateur, chroniqueur, etc) ;
- La rédaction des sujets : par équipe, les jeunes reporters investissent et rédigent leurs sujets en adoptant la rigueur de la démarche journalistique, impliquant l'identification et la hiérarchisation de sources fiables, l'analyse critique de l'actualité et la capacité à organiser sereinement un débat d'idées. Cette phase de rédaction passe par une revue de presse, des recherches documentaires et la problématisation des sujets.
- Les reportages de terrain : par équipe, les jeunes reporters identifient et contactent des sources ou des parties-prenantes externes à même d'éclairer leurs sujets (citoyens, associations, élus, chefs d'entreprises, scientifiques...). Il s'agit, au-delà des murs de l'établissement, de se confronter aux acteurs et aux réalités du territoire : c'est l'occasion de déconstruire ses préjugés et de progresser vers la recherche d'une vérité nécessairement nuancée. L'enregistrement des interviews se fait soit par téléphone, soit au-delà des murs de l'établissement, via une rencontre organisée en présentiel.
- L'enregistrement final : les équipes de « jeunes reporters » se livrent à des répétitions liées à la pratique radiophonique (maîtrise de l'expression orale, méthodes d'animation radio, prise en main du matériel technique, etc). Ils sont prêts pour l'enregistrement final : les jeunes se mettent alors en situation de chroniqueurs et de journalistes pour enregistrer leurs émissions dans les conditions du direct. Cet enregistrement se déroule sur le lieu de formation grâce à notre studio radio mobile. L'émission finale alterne, selon le fil conducteur choisi, les passages suivants : déconstruction d'une infox, sujets d'actualité, reportages et débats en plateau.
- Post-production et diffusion : à l'issue de chaque atelier, l'émission réalisée entre en phase de post-production. Notre équipe pédagogique gère le montage, le mixage et la mise en musique de l'émission, afin que celle-ci devienne agréable à écouter. L'émission est ensuite diffusée sur le site de Mouvement Up

et partagée sur les réseaux sociaux du projet. La diffusion de l'ensemble des émissions de nos groupes de jeunes reporters fait ainsi entendre dans l'espace public la voix de la jeunesse des quartiers sur les enjeux citoyens de nos territoires

=> Voir en annexe du dossier :

- Le document de présentation détaillée du projet
- Les lettres de soutien de nos partenaires locaux

**Bénéficiaires** : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 16/17 ans

18/25 ans

Sexe : Mixte

### **Territoire :**

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

Le Bois L'Abbé

La Haie Griselle - La Hêtraie

**Moyens matériels et humains** (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

#### MOYENS HUMAINS

L'équipe de Mouvement Up en charge du projet est composée de 4 salariés en interne, ainsi que de plusieurs journalistes-formateurs indépendants avec qui nous collaborons étroitement. Cette équipe est organisée en 3 pôles.

- Le Pôle développement : 2 salariés en charge de la recherche de financements et des relations avec les bailleurs. Ce pôle assure le lien avec nos partenaires financiers, en communiquant régulièrement sur les éléments nécessaires au suivi des projets : convention, calendrier, bilan, etc

- Le Pôle coordination pédagogique : 2 salariés en charge de l'identification, de la mobilisation et du suivi des relations avec les structures éducatives partenaires auprès desquelles nous intervenons. Ce pôle s'appuie sur nos partenariats « accès aux publics » avec des réseaux nationaux et locaux du champs socio-éducatif (acteurs institutionnels en charge de la politique de la ville ; Pilotes des cités éducatives ; Délégués du Préfets ; Chargés de développement local).

ar ailleurs, une fois que notre action est financée, le pôle coordination pédagogique anticipe et prépare les formations en amont de nos interventions en lien avec les personnels encadrants des structures concernées ; Il s'agit d'adapter le format horaire ainsi que le déroulé pédagogique des ateliers afin que ces derniers répondent le plus efficacement possible aux besoins spécifiques des publics jeunes bénéficiaires (éducation aux médias, éveil de la citoyenneté, lutte contre le décrochage scolaire, prévention de la radicalisation, ect).

- Le Pôle formation : Mouvement Up collabore avec plusieurs journalistes indépendants, qui ont préalablement été formés à notre approche pédagogique de l'éducation aux médias et qui ont démontré leurs capacités à mener des ateliers participatifs auprès de publics jeunes. Ces journalistes-formateurs assurent la préparation pédagogique, l'animation et le compte-rendu des ateliers « jeunes reporters ». Leurs expériences du journalisme apportent une légitimité et une connaissance concrète des sujets liés à l'éducation aux médias, particulièrement intéressantes pour les jeunes.

#### MOYENS MATÉRIELS

### Nos ressources pédagogiques :

Les formations s'appuient sur les ressources pédagogiques en éducation aux médias de Mouvement Up. Ces outils éducatifs ont été co-construit en partenariat avec des experts dans le domaine des sciences, des médias, de la citoyenneté et de la prévention primaire de la radicalisation. Le caractère innovant de ces ressources repose sur le fait qu'elles tiennent compte des nouveaux usages médiatiques des jeunes sur les réseaux sociaux (Tick toc, Snapchat, Instagram) afin d'accompagner ces usages vers une pratique informationnelle positive. L'ensemble des ressources de Mouvement Up (vidéos, livrets, exercices pratiques) sont accessibles sur notre plateforme pédagogique en ligne.

### Nos moyens techniques :

Les formateurs de Mouvement Up disposent d'un studio radio mobile, afin d'équiper les « jeunes reporters » avec les outils de pratique radiophonique et de procéder à l'enregistrement de l'émission (enregistreur numérique, PC, micros, câbles XLR, carte SD, casques).

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante) l'action/projet	4	4
Adultes-Relais (AR)		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?  oui  non  
Si oui, combien (en ETPT) : 0

**Date ou période de réalisation** : du (le) 01/01/2022 au 31/12/2022

### **Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus**

Objectifs quantitatifs visés :

- Nombre total de jeunes formés : 60 (soit 3 groupes de 20 jeunes)

Objectifs qualitatifs visés :

L'évaluation du projet repose sur l'acquisition par les jeunes des compétences suivantes :

- Adopter une pratique médiatique éclairée et responsable (savoir décrypter l'information, vérifier ses sources, déjouer les fausses nouvelles, le complotisme et les discours de haine en ligne)
- Acquérir, par la pratique radio, des compétences essentielles à la réussite éducative (gestion de projet, travail en équipe, respect des rôles, créativité, aisance à l'oral, savoir s'exprimer en public, confiance en soi)
- Appréhender les valeurs républicaines (prévention primaire de la radicalisation par une pratique médiatique raisonnée ; traitement journalistique de sujets liés à l'actualité locale de la vie citoyenne)

Outils d'évaluation de l'atteinte des objectifs :

- Feuilles de présence attestant du nombre de participants et de la parité filles / garçons
- Questionnaires d'évaluation complétés par les jeunes et les encadrants à l'issue d'un atelier
- Comptes rendus de chaque intervention rédigée par notre équipe pédagogique
- Livraison des émissions radiophoniques réalisées par les jeunes

## Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 60

<sup>4</sup> Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

## 7. Budget<sup>5</sup> du projet

Année 2022

CHARGES	RESSOURCES
<b>60 - Achats 1 000,00 €</b>	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>
Prestations de services ..... 0,00 €	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services ..... 0,00 €
Achats matières et fournitures ..... 1 000,00 €	
Autres fournitures ..... 0,00 €	
<b>61 - Service extérieurs</b>	<b>73 - Dotations et produits de tarification</b>
Locations ..... 0,00 €	Dotations et produits de tarification .. 0,00 €
Entretien et réparation ..... 0,00 €	
Assurance ..... 0,00 €	
Documentation ..... 0,00 €	
<b>62 - Autres services extérieurs 5 500,00 €</b>	<b>74 - Subventions d'exploitation 13 000,00 €</b>
Rémunérations intermédiaires et honoraires .... 4 000,00 €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités ..... 4 000,00 €
Publicité, publication ..... 500,00 €	<b>94-ETAT-POLITIQUE-VILLE</b> ..... <b>4 000,00 €</b>
Déplacements, Missions ..... 1 000,00 €	Conseil-s Régional(aux) ..... 0,00 €
Services bancaires, autres ..... 0,00 €	Conseil-s Départemental (aux) ..... 2 000,00 €
	<b>94-VAL-DE-MARNE (DEPT)</b> ..... <b>2 000,00 €</b>
<b>63 - Impôts et taxes</b>	Communautés de communes ou d'agglomérations ..... 4 000,00 €
Impôts et taxes sur rémunération .... 0,00 €	<b>94-EPT11 GRAND PARIS SUD EST AVENIR</b> ..... <b>4 000,00 €</b>
Autres impôts et taxes ..... 0,00 €	Commune(s) ..... 0,00 €
<b>64 - Charges de personnel 6 000,00 €</b>	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) ..... 0,00 €
Rémunération des personnels ..... 6 000,00 €	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) ..... 0,00 €
Charges sociales ..... 0,00 €	L'agence de services et de paiement (emplois aidés) ..... 0,00 €
Autres charges de personnel ..... 0,00 €	Aides privées (fondation) ..... 3 000,00 €
<b>65 - Autres charges de gestion courante 500,00 €</b>	Autres établissements publics ..... 0,00 €
Autres charges de gestion courante ..... 500,00 €	
<b>66 - Charges financières</b>	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>
Charges financières ..... 0,00 €	756.Cotisations ..... 0,00 €
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	758.Dons manuels - Mécénat ..... 0,00 €
Charges exceptionnelles ..... 0,00 €	750.Autres produits de gestion courante ..... 0,00 €
<b>68 - Dotation aux amortissements</b>	<b>76 - Produits financiers</b>
Dotation aux amortissements ..... 0,00 €	Produits financiers ..... 0,00 €
<b>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) : Participation des salariés</b>	<b>77 - Produits exceptionnels</b>
Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés .. 0,00 €	Produits exceptionnels ..... 0,00 €
<b>Charges indirectes</b>	<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>
Charges fixes de fonctionnement .... 0,00 €	789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs ..... 0,00 €
Frais financiers ..... 0,00 €	
Autres charges indirectes ..... 0,00 €	<b>79 - Transfert de charges</b>
Exédent prévisionnel (bénéfice) ..... 0,00 €	Transfert de charges ..... 0,00 €
<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>	<b>Ressources propres affectées au projet</b>
860 - Secours en nature ..... 0,00 €	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services .....	

0,00 € 862 - Prestations..... 0,00 € 864 - Personnel bénévole..... 0,00 €	Autofinancement (insuffisance prévisionnelle).. 0,00 €  <u>87 - Contributions volontaires en nature</u>  870 - Bénévolat..... 0,00 € 871 - Prestations en nature..... 0,00 € 875 - Dons en nature..... 0,00 €
<b>Total des Charges</b> <b>13 000,00 €</b>	<b>Total des ressources</b> <b>13 000,00 €</b>

<sup>5</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>6</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

<sup>7</sup> Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

## 8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

**Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.**



# ASSOCIATIONS

## DEMANDE DE SUBVENTION(S)

### Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10  
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15059.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do)

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input checked="" type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://lannuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....  
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.) .....
- Conseil régional**.....  
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....  
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....  
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

# 1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : ADIE

Sigle de l'association : Adie Site web: <http://www.adie.org>

1.2 Numéro Siret: 352216873 02852

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en prefecture: W751227326  
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date :

Volume :

Folio :

Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social :

23, rue des Ardennes

PARIS 19

Code postal : 75019

Commune : PARIS 19E ARRONDISSEMENT

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : LAVENIR

Prénom : Frédéric

Fonction : Président

Code postal : 75019

Commune : PARIS 19E ARRONDISSEMENT

Téléphone : 01 49 33 19 19

Courriel: Courriel : [gestion@adie.org](mailto:gestion@adie.org)

Portable : 01 49 33 19 19

Courriel: Courriel :

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : LEPINETTE

Prénom : Marc

Fonction : Directeur territorial Val de Marne

Téléphone : 06 03 09 33 71

Courriel : [mlepinette@adie.org](mailto:mlepinette@adie.org)

## 2. Relations avec l'administrateur

**Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?**

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du
Association Reconnue D'utilité publique	Ministère de l'intérieur (Décret du 10 janvier 2005 )	10/01/2005
CESU	Préfet de Région Ile de France	20/06/2017
Arrêté approuvant la modification des statuts d'une Association Reconnue d'utilité publique	Ministère de l'intérieur	18/06/2020

**L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?**

oui  non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : 10/01/2005

**L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?**

oui  non

## 3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales non  oui

Si oui, lesquelles ? AB - Service Création BNP Paribas, BPCE, BPI, Caisse nationale des caisses d'épargne, crédit coopératif, Crédit Mutuel.

**Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :**

## 4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Adhérents	278
Nombre de bénévoles	1100
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	26
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	561
Nombre de volontaires	3
Nombre total de salariés	636
dont nombre d'emplois aidés	0

## 5. Budget de l'association

Année 20.... ou exercice du ..... au .....

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<sup>3</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

## 6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 94 - CA Haut Val de Marne

Hors contrat de la ville

### Intitulé :

2022 Agir au plus près des habitants des QPV afin de donner accès à l'entrepreneuriat et à l'emploi, par le microcrédit et l'accompagnement à ceux dont les projets n'ont pas accès au crédit bancaire

### Objectifs

Dans un contexte d'accélération des mutations économiques dans lequel l'emploi indépendant prend une place grandissante, il est urgent d'accompagner cette tendance de fond pour qu'elle profite également aux personnes les plus éloignées de l'emploi. La création de son propre emploi, notamment pour les personnes éloignées du marché du travail, constitue un levier de taille qui répond à la fois aux exigences de relance économique, de cohésion sociale mais aussi de développement territorial.

En période de crise, alors que le marché de l'emploi se détériore et est rendu plus difficile pour les personnes les moins qualifiées, la création de son propre emploi, en offrant les capacités d'autonomie financière (notamment via le microcrédit accompagné) apparaît comme une voie pertinente d'insertion et une réponse au chômage.

Face à ce contexte, l'Adie se mobilise pour soutenir ceux qui veulent se lancer et créer leur entreprise ainsi que ceux qui ont l'ambition de relancer leur activité après deux années singulières en donnant accès aux outils nécessaires à la création/relance d'entreprise à celles et ceux qui sont en situation d'exclusion bancaire. Depuis plus de 30 ans, l'Adie démontre au quotidien que l'entrepreneuriat individuel, de manière complémentaire à l'emploi salarié, peut être un formidable vecteur d'inclusion sociale, économique et financière. L'Adie participe ainsi pleinement aux politiques publiques de développement économique, d'emploi et d'insertion et répond aux besoins d'accompagnement spécifiques des personnes qui choisissent la création d'activité comme voie d'inclusion professionnelle.

Dans le cadre de l'action proposée au titre du Contrat de Ville du territoire du Haut-Val-de-Marne l'objectif est de favoriser et de consolider les créations d'entreprises par les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville en leur permettant :

- D'identifier la création d'entreprise comme une possibilité d'emploi pérenne
- De réaliser des projets de création d'emplois indépendants, grâce à l'accès à un financement et à un

accompagnement adapté

- De renforcer les microentreprises existantes impactées par le COVID, en accompagnant leur relance et/ou développement
- De contribuer à la valorisation du territoire

Ce projet s'inscrit dans le cadre de :

Pilier « Développement de l'activité économique et de l'emploi »

Enjeu territorial : « Renforcer l'accueil des entreprises »

Objectif stratégique : « Encourager et accompagner la création et l'implantation d'entreprises et d'emplois »

En effet, en permettant la création de son propre emploi, l'entrepreneuriat est un moyen efficace de répondre aux difficultés rencontrées sur le marché du travail, raison pour laquelle l'Adie s'implique fortement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville du Haut-Val-de-Marne où les taux de chômage et de pauvreté en sont encore très élevés.

### **Description**

1er volet : Susciter le goût d'entreprendre des habitants des quartiers prioritaires

Afin de simplifier le parcours des porteurs de projet, l'Adie coordonne systématiquement son action avec les autres réseaux d'appui à la création d'entreprise impliqués dans les quartiers comme les réseaux consulaires, Pôles Emploi, BGE Adil, VMAPI, sans oublier le tissu d'associations locales tels que la maison de quartier de Chennevières, l'association Mamans Bosembo ou encore le Centre Social La Colline. Les liens avec ces derniers sont clés pour faire connaître nos services au grand public dans les quartiers sensibles.

Ainsi, localement, les équipes ont l'ambition de renforcer leur action sur le territoire :

- En allant directement à la rencontre des habitants des quartiers du territoire du Haut-Val-de-Marne afin de mieux faire connaître les services de l'Adie à ces derniers par le biais d'une action directe :

o « Barnum Adie ». Le public que vise l'Adie a rarement connaissance de tous les outils et des aides qui s'offrent à lui dans le cadre de sa démarche de création d'entreprise ou se perd dans les méandres de cette offre. Ainsi, beaucoup démarrent sans être accompagnés en utilisant le peu de moyens qu'ils ont. Il est donc primordial de faire connaître la création via des canaux de « partenaires » innovants et différents du parcours « classique » afin de rendre lisible et accessible l'entrepreneuriat à tous. Pour ce faire, l'Adie essaie de diversifier ses partenariats afin de sensibiliser plus largement les porteurs de projet. Ainsi en 2021, nous avons fait l'acquisition d'un barnum aux couleurs de l'Adie, qui nous permet d'être plus visible lorsque que nous nous rendons au sein des quartiers. En 2022, en partenariat avec le Centre Municipal la Colline à Chennevières-sur-Marne, nous tiendrons un stand au moyen de notre barnum afin d'échanger avec les commerçants et les habitants des quartiers. Nous sommes convaincus que la force de notre action repose sur notre capacité à être proche et disponible pour ce public spécifique.

- En nous appuyant sur des associations comme l'association de femmes Mamans Bosembos ou encore les créatrices déjà accompagnées par l'Adie pour faire connaître aux femmes la possibilité de s'insérer via une activité indépendante.

- Nous déploierons ces actions de sensibilisation sur la ville de Boissy-Saint-Léger en rencontrant à nouveau les référents Politique de la Ville mais aussi via les mairies ou encore les bailleurs sociaux pour obtenir des emplacements dans les quartiers prioritaires afin d'aller directement à la rencontre des habitants au moyen de notre bus ou de notre barnum.

Enfin, nous avons déployé une nouvelle offre d'accompagnement « Tremplin ! », sur-mesure, dédiée aux « invisibles », c'est-à-dire aux personnes ayant une petite activité informelle constituant souvent un complément de revenus. Nous avons l'ambition d'identifier ces personnes, qui naviguent la plupart du

temps hors des circuits classiques de la création d'entreprise, puis de les accompagner vers l'immatriculation et le développement de leur chiffre d'affaires afin qu'elles puissent vivre de leur activité en limitant les risques encourus.

2ème volet : Appui à la structuration financière et intermédiation bancaire

L'accueil, temps individuel ou collectif de sensibilisation, permettra d'établir un diagnostic et de détecter les porteurs de projet éligibles à un microcrédit et auxquels nous serons en mesure de proposer un accompagnement amont court pour permettre de concrétiser le projet de création d'entreprise.

L'éligibilité des porteurs de projet reposera sur l'adéquation du porteur face à son projet, sur la pertinence du besoin de financement pour réaliser ce dernier et sur la capacité de remboursement.

Un accompagnement financier sera réalisé individuellement par un conseiller, auprès de chaque porteur de projet concerné, pour définir la solution de financement la mieux adaptée (microcrédit éventuellement couplé à un prêt d'honneur). Le conseiller Adie effectue une analyse complète et instruit les dossiers de demande de financement qu'il présentera ensuite pour décision au comité de crédit. Il est également chargé du suivi du remboursement du prêt et de la bonne tenue des engagements par l'entrepreneur. Il joue un rôle pivot dans la mise en place de l'accompagnement et le suivi des créateurs dans la durée. Dans le cas où le financement n'est pas possible, une solution alternative sera proposée au porteur de projet : accompagnement plus approfondi de sa situation financière ou de son projet, orientation vers une structure partenaire avec des solutions de financement mieux adaptées à ses besoins.

3ème volet : Accompagnement à chaque étape

Au-delà des conseils prodigués au moment de l'instruction des demandes de financement, qui constituent en soi un service d'accompagnement sur mesure, l'Adie propose des services connexes pour sécuriser le démarrage de l'activité et aider à son développement. Avec la crise sanitaire et ses conséquences économiques, de nombreux entrepreneurs éprouvent des difficultés dans leurs activités de taille réduite. Cela se matérialise par un besoin de renforcement de leurs moyens (trésorerie, investissement, stock) pour se pérenniser et/ou se développer. Nous proposons de détecter et d'accompagner ces entreprises existantes, soit implantées dans les quartiers, soit créées par des habitants des quartiers prioritaires.

L'accompagnement proposé permettra notamment de :

- Définir des axes de développement de l'activité pour en améliorer la rentabilité (accompagnement commercial, accompagnement sur lieu de vente...)
- Proposer un accompagnement personnalisé et individualisé en fonction du secteur d'activité, du profil du micro-entrepreneur
- Déployer une offre centrée sur le développement de leur activité sur internet. Cette offre « marketing digitale » a pour objectif d'apporter aux porteurs de projet les connaissances et des compétences qui leur seront nécessaires pour mettre pratiquement en place les actions nécessaires pour créer une "identité digitale pour leur entreprise et en développer la visibilité.
- Proposer l'accès au crédit s'il s'avère que le développement de l'entreprise passe par un renforcement de ses moyens financiers
- Réorienter, si besoin, les entrepreneurs vers les dispositifs d'aide mis en place à destination des entrepreneurs du territoire.

Par ces actions, l'Adie a l'ambition de donner les capacités d'autonomie financière nécessaires à ceux qui en ont besoin pour accéder à un emploi (indépendant ou salarié), favoriser l'insertion sociale et professionnelle des plus fragiles et contribuer au dynamisme économique et social des territoires. La dernière étude d'impact menée (2020) montre que 93% des personnes ayant bénéficié d'un microcrédit de l'Adie sont insérées professionnellement trois années après l'intervention.

**Bénéficiaires :** caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 18/25 ans

26/64 ans  
65 ans et plus

Sexe : Mixte

**Territoire :**

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

CA Haut Val de Marne  
Le Bois L'Abbé  
SUCY EN BRIE  
LE PLESSIS TREVISE  
LA QUEUE EN BRIE  
NOISEAU  
ORMESSON SUR MARNE  
BOISSY-SAINT-LEGER  
La Haie Griselle - La Hêtraie

**Moyens matériels et humains** (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

De par le statut associatif de l'Adie, nous disposons de personnels salariés et de bénévoles pour mener à bien notre mission sur le territoire :

- 3 conseillers Adie, basés à l'agence de Créteil, assure l'animation des ateliers collectifs et l'accompagnement financier individuel des porteurs de projet.
- 1 directeur territorial encadre et anime l'équipe opérationnelle (conseillers et bénévoles) et représente l'Adie à l'échelle du département
- 1 directrice territoriale adjointe seconde le directeur territorial dans le développement des activités opérationnelles
- Une équipe pluridisciplinaire de 10 bénévoles réalise les prestations d'accompagnement avant et après la création d'entreprise. Ces bénévoles sont spécialement recrutés et formés pour l'accompagnement des créateurs d'entreprise.
- Moyens matériels affectés à la réalisation de l'action : 4 postes informatiques, matériel de bureautique (scanners, photocopieuse, téléphones portables), 1 véhicule
- Moyens financiers : le microcrédit peut aller jusqu'à 12 000 euros, remboursable sur une durée maximum de 48 mois avec un différé de remboursement possible d'un à trois mois. Les fonds de microcrédits sont empruntés auprès des partenaires bancaires de l'Adie et gérés directement par l'Adie grâce à un système original et unique de refinancement. Les emprunts réalisés une fois par an auprès des principaux réseaux bancaires répondent au Code Monétaire et Financier, et notamment à l'article L.518-1. L'Adie a vu son habilitation renouvelée en 2015 pour la quatrième fois par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP), sous couvert du Ministère de l'Economie et des Finances. Le microcrédit peut être couplé avec un prêt d'honneur.

En complément, la direction régionale Ile de France située à Paris - Belleville fournit également un appui administratif (traitement administratif, gestion logistique des sites, etc.) et les différents services du siège de l'Adie assurent un support en terme informatique, comptabilité, formation, administration générale et communication.

	<b>Nombre de personnes</b>	<b>Nombre en ETPT</b>
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)l'action/projet	5	0.5
Adultes-Relais (AR)		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		

Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?  oui  non  
Si oui, combien (en ETPT) : 0

**Date ou période de réalisation** : du (le) 01/01/2022 au 31/12/2022

**Evaluation : indicateurs proposes au regard des objectifs ci-dessus**

Nous proposons que les indicateurs quantitatifs suivants soient pris en compte :

- Nombre de personnes sensibilisées / informées : 50 personnes dont 10 résidant dans les quartiers prioritaires
- Nombre de personnes financées par l'Adie (porteurs et micro entrepreneurs) grâce au microcrédit : 10 personnes dont 5 résidant dans les quartiers prioritaires

L'Adie a une forte culture de l'évaluation. Elle dispose de systèmes d'information permettant de suivre en instantané le parcours de chaque personne accueillie et d'en connaître les principales caractéristiques socio-professionnelles. Elle réalise chaque année des bilans précis des actions menées et tous les trois ans une étude d'impact approfondie de son action.

Le projet vise toutes les personnes issues des quartiers prioritaires sur le territoire du Haut-Val-de-Marne qui ont un projet professionnel. Si les conditions d'éligibilité aux services proposés par l'Adie demeurent larges, la cible prioritaire est constituée des allocataires des minima sociaux, des demandeurs d'emploi et des jeunes, dont les projets présentent un besoin de financement n'excédant pas 12 000€.

Parmi les personnes exclues de ces services bancaires, le projet visera en priorité :

- Les femmes (objectif : 50% des bénéficiaires)
- Les demandeurs d'emploi (objectif : 70% des bénéficiaires)
- Les bénéficiaires des minima sociaux (objectif : 40% des bénéficiaires)
- Les personnes ayant un faible niveau de formation (objectif : 50% des bénéficiaires ayant au plus le niveau bac)
- Les personnes appartenant aux tranches d'âges les plus éloignées de l'emploi (objectif : 30% des bénéficiaires ayant moins de 30 ans ou plus de 50 ans)

**Précisions sur les bénéficiaires**

Nombre total de bénéficiaires : 10

<sup>4</sup> Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

## 7. Budget<sup>5</sup> du projet

*Année 2022*

CHARGES	RESSOURCES
<p><u>60 - Achats 668,00 €</u></p> <p>Prestations de services ..... 0,00 €</p> <p>Achats matières et fournitures ..... 389,00 €</p> <p>Autres fournitures ..... 279,00 €</p>	<p><u>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</u></p>



**61 - Service extérieurs 8 385,00 €**

Locations.....	7 231,00 €
Entretien et réparation.....	1 089,00 €
Assurance.....	65,00 €
Documentation.....	0,00 €

**62 - Autres services extérieurs 925,00 €**

Rémunérations intermédiaires et honoraires.....	52,00 €
Publicité, publication.....	14,00 €
Déplacements, Missions.....	290,00 €
Services bancaires, autres.....	569,00 €

**63 - Impôts et taxes 151,00 €**

Impôts et taxes sur rémunération.....	0,00 €
Autres impôts et taxes.....	151,00 €

**64 - Charges de personnel 28 264,00 €**

Rémunération des personnels.....	26 939,00 €
Charges sociales.....	0,00 €
Autres charges de personnel.....	1 325,00 €

**65 - Autres charges de gestion courante**

Autres charges de gestion courante.....	0,00 €
---	--------

**66 - Charges financières**

Charges financières.....	0,00 €
--------------------------	--------

**67 - Charges exceptionnelles**

Charges exceptionnelles.....	0,00 €
------------------------------	--------

**68 - Dotation aux amortissements**

Dotation aux amortissements.....	0,00 €
----------------------------------	--------

**69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés**

Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés.....	0,00 €
--	--------

**Charges indirectes 6 342,00 €**

Charges fixes de fonctionnement.....	6 342,00 €
Frais financiers.....	0,00 €
Autres charges indirectes.....	0,00 €
Excédent prévisionnel (bénéfice).....	0,00 €

**86 - Emplois des contributions volontaires en nature**

860 - Secours en nature.....	0,00 €
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services.....	0,00 €
862 - Prestations.....	0,00 €
864 - Personnel bénévole.....	0,00 €

Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services..... 0,00 €

**73 - Dotations et produits de tarification**

Dotations et produits de tarification..... 0,00 €

**74 - Subventions d'exploitation 35 065,00 €**

Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités..... 5 000,00 €

**94-ETAT-POLITIQUE-VILLE 5 000,00 €**

Conseil-s Régional(aux)..... 9 515,00 €

**ILE DE FRANCE (CONSEIL REGIONAL) 9 515,00 €**

Conseil-s Départemental (aux)..... 5 000,00 €

**94-VAL-DE-MARNE (DEPT) 5 000,00 €**

Communautés de communes ou d'agglomérations..... 5 000,00 €

**94-EPT11 GRAND PARIS SUD EST AVENIR**

**5 000,00 €**

Commune(s)..... 0,00 €

Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)..... 0,00 €

Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 10 550,00 €

L'agence de services et de paiement (emplois aidés)..... 0,00 €

Aides privées (fondation)..... 0,00 €

Autres établissements publics..... 0,00 €

**75 - Autres produits de gestion courante**

756.Cotisations..... 0,00 €

758.Dons manuels - Mécénat..... 0,00 €

750.Autres produits de gestion courante..... 0,00 €

**76 - Produits financiers 9 670,00 €**

Produits financiers..... 9 670,00 €

**77 - Produits exceptionnels**

Produits exceptionnels..... 0,00 €

**78 - Reprises sur amortissements et provisions**

789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs..... 0,00 €

**79 - Transfert de charges**

Transfert de charges..... 0,00 €

**Ressources propres affectées au projet**

Insuffisance prévisionnelle (déficit)..... 0,00 €

**87 - Contributions volontaires en nature**

870 - Bénévolat..... 0,00 €

871 - Prestations en nature..... 0,00 €

875 - Dons en nature..... 0,00 €

**Total des Charges****44 735,00 €****Total des ressources****44 735,00 €**

<sup>5</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>6</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

<sup>7</sup> Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

## 8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"... ) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

***Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.***

## 7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) Azéline DOUDET  
représentant(e) légal(e) de l'association Adie

*Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci<sup>8</sup>.*

### déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives<sup>9</sup>, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la [Charte des engagements réciproques](#) conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)<sup>10</sup> :

- inférieur ou égal à 500 000 €  
 supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : ..... 5.000 ..... € au titre de l'année ou exercice 20..2.  
..... € au titre de l'année ou exercice 20....  
..... € au titre de l'année ou exercice 20....  
..... € au titre de l'année ou exercice 20....

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.  
=> Joindre un RIB

Fait, le 9 décembre 2021 à PARIS

Signature

Azéline DOUDET  
Directrice Administrative et  
Financière  
Adie Ile-de-France

ADIE IDF  
81 bis rue Julien Lacroix  
75020 Paris

<sup>8</sup> "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

<sup>9</sup> Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

<sup>10</sup> Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

**CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE  
PROGRAMMATION 2022  
FICHE ACTION SYNTHETIQUE**

<b>Nom du porteur</b>	Ville : <b>CHENNEVIERES-SUR-MARNE</b> Association : <b>CHALEUR ET PARTAGE</b>
<b>Adresse</b>	Chez Ndèye Diop, 1 rue Clément Ader 94430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
<b>Territoire du projet</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Bois l'Abbé (Chennevières-sur-Marne) <input type="checkbox"/> Haie Griselle (Boissy-Saint-Léger)
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>SOUTIEN A LA SCOLARITE, ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE ET INITIATION A L'INFORMATIQUE ET L'ALPHABETISATION</b>
<b>Renouvellement de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<b>Pilier</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale <input type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input type="checkbox"/> Développement économique et emploi
<b>Priorités du cadre stratégique</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Favoriser la réussite éducative <input type="checkbox"/> Améliorer l'accès aux droits et l'implication citoyenne <input checked="" type="checkbox"/> Lutter contre l'insécurité, améliorer le quartier et son image <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer et renforcer le partenariat, clarifier la communication envers les habitants <input type="checkbox"/> Favoriser l'accès à l'emploi <input type="checkbox"/> Renforcer l'accueil des entreprises et favoriser leur participation à la politique de la ville
<b>Thème ACsé</b> (Se référer à la nomenclature 2020)	Education (1) Action en lien avec la scolarité de l'enfant (112) Actions spécifiques d'accompagnement scolaire et CLAS (1122)

<p><b>Lieu(x) de déroulement de l'action</b> (dans quelle structure ? dans quel(s) quartier(s)?...)</p>	<p>Local Chaleur et Partage – Quartier du Bois l'Abbé 3 Villa Franche Comté 94430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE</p> <p>Local au sein de l'Eglise Saint Jean XXIII – Quartier du Bois l'Abbé 9 rue Rabelais 94430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE</p>
<p><b>Public visé</b></p>	<p>- <b>Nombre de personnes concernées</b> : 55 personnes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Soutien à la scolarité</u> : 28 à 35 élèves par jour, quatre fois par semaine durant toute l'année scolaire.</li> <li>- <u>Initiation à l'informatique</u> : pour 10 personnes 2 fois par semaine ; les mercredis et samedis.</li> <li>- <u>Cours d'alphabétisation</u> : 10 personnes 2 fois par semaine ; les lundis et jeudis.</li> </ul> <p>- <b>Origine géographique</b> :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) réglementaire(s) <input type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) en veille</p> <p>- <b>Caractéristiques d'âge</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 0/5 ans <input type="checkbox"/> 6/15 ans <input type="checkbox"/> 16/17 ans <input type="checkbox"/> 18/25 ans <input type="checkbox"/> 26/64 ans <input type="checkbox"/> 65 ans et plus <input checked="" type="checkbox"/> Tous âges</p> <p>- <b>Caractéristiques de sexe</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> Femmes <input type="checkbox"/> Hommes <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <p>- <b>S'il s'agit d'un public spécifique, le préciser (jeunes, femmes, familles, DELD, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées...) :</b></p> <p>/</p>
<p><b>Dates de déroulement de l'action</b> (date de démarrage/ date de fin/ fréquence)</p>	<p><b>Date de démarrage</b> : 01/01/2022 <b>Date de fin</b> : 01/01/2023 <b>Durée</b> : 2h <b>Fréquence</b> : 4 fois par semaine hors vacances scolaires et deux fois par semaine durant les vacances.</p>
<p><b>Objectifs opérationnels de l'action</b> (3 maximum)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévenir l'échec scolaire et soutenir les enfants issus de milieu familial défavorisé</li> <li>- Accompagner certains parents, tout particulièrement les papas, à s'engager dans l'éducation de leurs enfants</li> <li>- Sorties culturelles et éducatives</li> <li>- Lutter contre la fracture numérique</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutter contre l'analphabétisme</li> </ul>
<p><b>Description synthétique de l'action</b></p>	<p><b>Contexte / Cadre général :</b></p> <p>L'association Chaleur et Partage, créée le 12/07/2017 a pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'organiser des activités socioculturelles ;</li> <li>- De développer la citoyenneté et le lien social ;</li> <li>- De contribuer à la dynamisation du quartier Bois l'Abbé ;</li> <li>- Organiser des séances de soutien scolaire ;</li> <li>- Organiser des cours d'initiation à l'informatique ;</li> <li>- Proposer des cours d'alphabétisation.</li> </ul> <p>Depuis sa création, l'association Chaleur et Partage a organisé différentes activités tournant autour de la responsabilité des parents dans l'éducation de leurs enfants. Ce travail nous paraît essentiel car de nombreuses familles dans le quartier du Bois l'Abbé rencontrent des difficultés à accompagner leurs enfants dans leur développement. En effet, plusieurs études ont montré le lien existant entre l'éducation familiale et la réussite ou l'échec scolaire. La présence de plusieurs familles d'origine étrangère dans le quartier rend ce travail encore plus pertinent. L'approche éducative dans leur pays d'origine n'est pas nécessairement applicable en France. Il est donc nécessaire de les accompagner et les aider à mieux comprendre leur nouvel environnement et ses règles afin qu'elles trouvent leurs propres moyens d'assurer la formation et le développement de leurs enfants.</p> <p>L'association Chaleur et Partage travaille en partenariat avec d'autres associations du Bois l'Abbé, du côté Champigny et Chennevières ; car la réalité au sein du Bois l'Abbé est que la population se meut d'un côté à l'autre sans tenir compte des frontières. Aussi, ce qui se passe dans l'un des quartiers a un impact sur l'autre. C'est pour cela que nous développons actuellement un partenariat avec une association de Champigny. Nous verrons, dans le futur, comment nous pourrions travailler avec d'autres associations ou organismes, du côté de Champigny.</p> <p>Le quartier du Bois l'Abbé Chennevières-sur-Marne est marqué par la présence de familles en grandes difficultés sociales et économiques. Cette situation impacte sur le devenir de leurs enfants. Pour cette raison, l'association essaie de trouver les moyens pour leur venir en aide.</p> <p>Aussi, le pôle Centre social du Centre Municipal la Colline ne peut répondre à toutes les demandes de soutien scolaire (50 à 80 fiches de liaison remplies par les enseignants du primaire, dans le secteur) alors que le pôle social ne peut satisfaire que 30 à 35 demandes.</p> <p>Quant au Club Noé, il ne peut répondre à la demande de soutien scolaire des collégiens, de manière continue. Il ne peut le faire qu'en période de vacances scolaires.</p> <p>En ce qui concerne les familles, de nombreuses actions ne touchent que les mamans. Nous pensons qu'il est urgent de sensibiliser les papas à</p>

travers l'organisation d'ateliers autour de l'importance du rôle des papas dans le devenir de leurs enfants.

**Déroulement de l'action / étapes :**

- Soutien scolaire : 4 fois par semaine en période scolaire.

Le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 18h ou 18h30 en cas de besoin à l'Eglise Saint Jean XXIII, dans le quartier du Bois l'Abbé au 9 rue Rabelais 94430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE.

- Soutien scolaire : 2 fois par semaine pendant les vacances scolaires.

Le lundi et jeudi de 16h30 à 18h30 à l'Eglise Saint Jean XXIII, dans le quartier du Bois l'Abbé au 9 rue Rabelais 94430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE.

- Initiation à l'informatique aux adultes : 2 fois par semaine, durant toute l'année scolaire.

Le mercredi et samedi de 16h à 18h dans notre local, au 3 Villa Franche Comté, 94430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE.

- Cours d'alphabétisation : 2 fois par semaine, durant toute l'année scolaire.

Le lundi et jeudi, aux mêmes horaires que le soutien scolaire.

Dans le cadre du soutien scolaire, il est aussi prévu des ateliers informatiques et la mise à disposition du matériel (ordinateurs, imprimantes) à des élèves qui ne participent pas nécessairement au cours de soutien.

En ce qui concerne l'accompagnement des familles, nous organisons quatre ateliers de réflexions autour du rôle des papas dans le devenir de leurs enfants (local mis à disposition par l'Eglise Jean XXIII).

Les cours d'initiation à l'informatique seront composés de 5 bénéficiaires et de 2 encadrants.

Quant aux cours d'alphabétisation, 1 enseignant s'occupera d'enseigner la lecture et l'écriture à 10 participants maximum par séance.

**Moyens mis en œuvre :**

Moyens matériels : cahiers, stylos, marqueurs, ordinateurs, tableaux, livres, imprimante, goûter des enfants sur place.

Moyens humains : L'association dispose d'un terreau de bénévoles (vingtaine) qui participe aux actions de l'association. 22 bénévoles sont spécifiquement dédiés à l'accompagnement scolaire.

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
<b>PERSONNEL RÉMUNÉRÉ</b>		
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)		
Adultes-Relais		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
<b>PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ</b>		
Bénévoles	27	6
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

**A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?**

- Limiter l'échec scolaire dans le quartier par le biais du soutien scolaire et prévenir le désœuvrement de certains jeunes qui peut exposer à la tentation de la délinquance.
- Soutenir les familles qui ne peuvent venir en aide à leurs enfants dans leurs études ou payer des professionnels pour combler leurs lacunes.
- Sensibiliser certaines familles « démissionnaires » sur l'importance d'accompagner leurs enfants dans leur parcours de vie.
- Favoriser l'intégration de personnes ne parlant le français au sein de la République.
- Aider des personnes du quartier à pouvoir utiliser un ordinateur dans le cadre de leurs démarches administratives.

**Qui a identifié ce(s) besoin(s) ?**

- L'association Chaleur et Partage, en partenariat avec l'association Solidarité et Fraternité internationale de Champigny.
- Mme Samira GUERROUMI, élue à la prévention de l'échec scolaire de la ville de Chennevières qui a contacté Chaleur et Partage pour le projet.



<p><b>Acteurs et partenaires</b></p>	<p><b>Personnes responsables de l'action :</b>  <b>Nom / Prénom :</b> Mme Jeanne TOURETTE  <b>Fonction :</b> Trésorière  <b>Téléphone :</b> 06 51 85 29 92  <b>Mail :</b> <a href="mailto:j.diawara@u-pec.fr">j.diawara@u-pec.fr</a></p> <p><b>Nom / Prénom :</b> M. Oumar DIAGNE  <b>Fonction :</b> Secrétaire générale  <b>Téléphone :</b> 06 67 26 06 56  <b>Mail :</b> <a href="mailto:diagneoumar304@yahoo.fr">diagneoumar304@yahoo.fr</a></p> <hr/> <p><b>Intervenants sur l'action soutien scolaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 22 bénévoles assureront à tour de rôle les actions relatives au soutien scolaire.</li> <li>- Pour ce qui est de l'initiation à l'informatique, au moins 4 personnes en assureront l'encadrement : Yves Le Toux, Oumar Diagne, Jeanne Diawara, Plu, Oumar Diallo.</li> <li>- Les cours seront tenus par des bénévoles qui ont été, par le passé, enseignants.</li> </ul> <hr/> <p><b>Partenaires :</b></p> <p><b>- Services communaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre municipal La colline (Pôle social), action autour des familles.</li> <li>- Services techniques de la Mairie de Chennevières.</li> <li>- Club Noé de Chennevières.</li> </ul> <p><b>- Partenaires extérieurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Eglise Jean XXIII de Chennevières, qui met à notre disposition un local à multiple usages (réunions, ateliers papas, etc.)</li> <li>- Associations partenaires à Chennevières ; CNL Clément Ader, CGL, Clément Ader, Couture et Passion, Maison des associations.</li> <li>- Association Solidarité et Fraternité internationale de Champigny</li> <li>- ACM (association campinoise, domiciliée à Chennevières qui fait de la prévention auprès des jeunes du côté de Chennevières et de Champigny).</li> <li>- Association Couture et Passion</li> </ul> <p><b>- Dispositifs mobilisables :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ANCT – Mission Ville (BOP 147)</li> </ul>
<p><b>Evaluation de l'action</b> <b>Résultats attendus et indicateurs</b></p>	<p><b>Résultats attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encadrer au minimum 30 élèves par jour. Lors de l'année scolaire 2020/2021, nous avons pu accompagner jusqu'à 35 élèves par jour.</li> <li>- Améliorer les résultats scolaires.</li> <li>- Augmentation du nombre des papas assistants aux ateliers et toucher plus de familles.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir des groupes complets pour les cours d'alphabétisation et d'initiation à l'informatique.</li> </ul> <p><b>Indicateurs prévus pour l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Résultats scolaires améliorés</li> <li>- Questionnaire de satisfaction à destination des familles.</li> <li>- Nombre de parents impliqués en augmentation.</li> <li>- Augmentation du nombre de papas présents dans les activités relatives à la vie familiale.</li> <li>- Le renvoi de la fiche de liaison aux établissements partenaires.</li> <li>- L'appréciation des établissements partenaires de notre travail.</li> </ul>
	<p><b>Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, salaires, déplacements, etc.) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Achat d'ordinateurs : 2 000 €</li> <li>- Achats matières et fournitures : 3 500 €</li> <li>- Documentation : 300 €</li> </ul> <p><b>Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?</b></p> <p>Non.</p> <p><b>Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :</b></p> <p>Gratuité.</p> <p><b>Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :</b></p> <p>Néant.</p> <p><b>Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes et de biens meubles [matériel, véhicules, etc.] ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.)</b></p> <p><u>Calcul du bénévolat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour le soutien scolaire :  Nombre de bénévoles : 27  1 bénévole fait 2 heures par séance et intervient 4 fois par semaine. Ce qui fait 8 heures par semaine et par bénévole. Si l'heure est payée à 11 euros, chaque bénévole coûte 88 euros par semaine et 352 euros par mois, ce qui fait 9 504 euros par mois pour les 27 bénévoles.  Total pour l'année scolaire 2022 (10 mois) : <b>95 040 €</b> pour les 27 bénévoles</li> <li>- Pour l'initiation à l'informatique aux adultes :  Nombre de bénévoles : 2  1 bénévole fait 2 heures par séance et intervient 2 fois par semaine. Si</li> </ul>

l'heure est payée à 11 euros, chaque bénévole coûte 44 euros par semaine et 176 euros par mois, ce qui fait 352 euros par mois pour les 2 bénévoles.

Total pour l'année 2022 : **4224 €** pour les 2 bénévoles

- Pour les cours d'alphabétisation :

Nombre de bénévoles : 2

1 bénévole fait 2 heures par séance et intervient 2 fois par semaine. Si l'heure est payée à 11 euros, chaque bénévole coûte 44 euros par semaine et 176 euros par mois, ce qui fait 352 euros par mois pour les 2 bénévoles.

Total pour l'année 2022 : **4224 €** pour les 2 bénévoles

Total global du coût du bénévolat pour l'ensemble des actions en 2022 = **103 488 €**

**Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :**

Aucune.

**Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action pour 2021 et celui de 2022.**

L'écart entre ces deux budgets (passant de 4 400 € à 6 700 €) se justifie par le fait que l'association a obtenu un local qu'elle doit rénover et équiper.

De plus, le nombre de bénévoles a augmenté pour mener à bien l'ensemble des cours, anciens comme nouveaux. Effectivement, l'augmentation du budget prévisionnel s'explique aussi par la diversification des actions que l'association Chaleur et Partage portera en 2022.

**Cadre réservé à l'administration :**

Avis du comité technique :

Date :

Décision du comité de pilotage :

Date :

**BUDGET PREVISIONNEL 2022 - SOUTIEN A LA SCOLARITE ET ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE -  
CHALEUR ET PARTAGE**

DEPENSES / CHARGES		Montants (€)	RECETTES / RESSOURCES		Montants (€)
<b>Charges directes affectées à l'action</b>			<b>Ressources directes affectées à l'action</b>		
<b>60- ACHATS</b>		<b>5 500</b>	<b>70- VENTE DE MARCHANDISES, PRODUITS FINIS, PRESTATIONS</b>		
Prestations de services			<b>74- SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>		<b>6 700</b>
Achats matières et fournitures		3 500	<b>Etat</b>		<b>2 000</b>
Autres fournitures		2 000	ANCT (BOP 147)		2 000
<b>61- SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>650</b>	DDCS (précisez le BOP) :		<b>0</b>
Location (mobilières et immobilières)			BOP 163 (jeunesse)		
Entretien et réparation		200	BOP 104 (intégration)		
Assurance		150	BOP 106 (PAEJ)		
Documentation		300	DIRECCTE		
<b>62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>250</b>	DRIHL		
Rémunération d'intermédiaires et honoraires			Autre		
Publicité, publication		100	<b>Organismes sociaux</b>		<b>1 000</b>
Déplacements, missions			CAF		1 000
Services bancaires, autres		150	Autre (CPAM...)		
<b>63- IMPOTS ET TAXES</b>		<b>0</b>	<b>Fonds européens (à préciser)</b>		<b>0</b>
Impôts et taxes sur rémunération			<b>ASP</b>		<b>0</b>
Autres impôts et taxes			<b>Autres établissements publics :</b>		<b>0</b>
<b>64- CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>0</b>	Agence Régionale de Santé (ARS)		
Rémunérations des personnels			Centre National pour le Développement du Sport		
Charges sociales			Bailleur social 3F		
Autres charges de personnel			<b>Aides privés</b>		<b>0</b>
<b>65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>300</b>	<b>Collectivités :</b>		<b>3 700</b>
<b>66- CHARGES FINANCIERES</b>		<b>0</b>	Région		
<b>67- CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>0</b>	Département		1 700
<b>68- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</b>		<b>0</b>	Commune de Chennevières		2 000
			Autres communes à spécifier:		
			<b>Intercommunalité(s) :</b>		<b>0</b>
			Grand Paris Sud Est Avenir		0
			Autre		
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>			<b>75- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		<b>0</b>
Charges fixes de fonctionnement			Dont cotisations, dons manuels, legs		
Frais financiers			<b>76- PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>0</b>
Autres			<b>78- REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS</b>		<b>0</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>6 700 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>6 700 €</b>

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES					
<b>86- EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>9 504</b>	<b>87- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>9 504</b>
Secours en nature			Bénévolat		9 504
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		0	Prestations en nature		0
Personne bénévole		9 504	Dons en nature		
<b>TOTAL</b>		<b>9 504 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>9 504 €</b>

**La subvention ANCT de 2 000 € représente 30% du total des produits.**  
(montant demandé / total des produits) x 100

**CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE  
PROGRAMMATION 2022  
FICHE ACTION SYNTHÉTIQUE**

<b>Nom du porteur</b>	Ville : <b>CHENNEVIERES-SUR-MARNE</b> Association : <b>FOXHOUND</b>
<b>Adresse</b>	7 allée de la Closeraie 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
<b>Territoire du projet</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Bois l'Abbé (Chennevières-sur-Marne) <input type="checkbox"/> Haie Griselle (Boissy-Saint-Léger)
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>PROMOUVOIR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET PREVENIR DE LEURS UTILISATIONS PROBLÉMATIQUES CHEZ LES JEUNES ET ADOLESCENTS</b>
<b>Renouvellement de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Pilier</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale <input type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input type="checkbox"/> Développement économique et emploi
<b>Priorités du cadre stratégique</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Favoriser la réussite éducative <input type="checkbox"/> Améliorer l'accès aux droits et l'implication citoyenne <input type="checkbox"/> Lutter contre l'insécurité, améliorer le quartier et son image <input type="checkbox"/> Améliorer et renforcer le partenariat, clarifier la communication envers les habitants <input type="checkbox"/> Favoriser l'accès à l'emploi <input type="checkbox"/> Renforcer l'accueil des entreprises et favoriser leur participation à la politique de la ville
<b>Thème ACsé</b> (Se référer à la nomenclature 2021)	Accompagnement de la jeunesse (15.14)
<b>Lieu(x) de déroulement de l'action</b> (dans quelle structure ? dans quel(s) quartier(s)?...)	- Dans les locaux des associations « TMP lab » respectivement situées dans le quartier du Bois l'Abbé (8 avenue de Chagny Cordelle) et à Choisy-le-Roi (30 avenue de Newburn). - au PRIJ situé dans le quartier du Bois l'Abbé.

<p><b>Public visé</b></p>	<p>- <b>Nombre de personnes concernées</b> : 60</p> <p>- <b>Origine géographique</b> :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) réglementaire(s)  <input type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) en veille</p> <p>- <b>Caractéristiques d'âge</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 0/5 ans  <input checked="" type="checkbox"/> 6/15 ans  <input checked="" type="checkbox"/> 16/17 ans  <input checked="" type="checkbox"/> 18/25 ans  <input type="checkbox"/> 26/64 ans  <input type="checkbox"/> 65 ans et plus  <input type="checkbox"/> Tous âges</p> <p>- <b>Caractéristiques de sexe</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> Femmes  <input type="checkbox"/> Hommes  <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <p>- <b>S'il s'agit d'un public spécifique, le préciser (jeunes, femmes, familles, DELD, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées...)</b> :  Jeunes.</p>
<p><b>Dates de déroulement de l'action</b> (date de démarrage / date de fin / fréquence)</p>	<p><b>Date de démarrage</b> : 01/01/2022  <b>Date de fin</b> : 31/12/2022  <b>Durée</b> : 12 mois  <b>Fréquence</b> : tous les mercredis, samedis ou vendredis soirs</p>
<p><b>Objectifs opérationnels de l'action</b> (3 maximum)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les jeunes aux risques informatiques</li> <li>- Découverte des métiers liés à la technologie et au digital</li> <li>- Organiser des rencontres autour du jeu vidéo</li> </ul>
<p><b>Description synthétique de l'action</b></p>	<p><b>Contexte / Cadre général</b> :</p> <p>L'association FOXHOUND est une association canavéroise, créé le 10 mai 2017 (Déclaration à la sous-préfecture de Nogent-sur-Marne).  Elle a pour but de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faire connaître l'univers du jeu vidéo et du e-sport (sport électronique) ;</li> <li>- faire de la recherche en informatique ;</li> <li>- communiquer et mettre en place des actions de prévention auprès des enfants et adolescents ainsi que leurs parents sur les dangers et risques en matière de cybercriminalité.</li> </ul> <p>Nous avons à cœur de prévenir et de protéger ceux qui sont nés au cœur des nouvelles technologies et de les accompagner dans leur citoyenneté numérique.</p> <p>Nous avons créé l'association FOXHOUND dans le but de faire connaître le monde de l'informatique, de la technologie et en particulier du jeu aux jeunes publics issus du quartier prioritaire du Bois l'Abbé.</p>

Passionnés par les jeux vidéo, nous souhaitons partager notre amour du jeu avec les plus jeunes, car en plus de s'amuser, ils pourront affûter leurs capacités intellectuelles. En effet, de nombreuses compétences peuvent être développées grâce à la pratique des jeux vidéo. Cela constitue un avantage considérable tant sur le plan culturel que scolaire.

L'augmentation des moyens financiers mis à notre disposition a permis d'accroître notre capacité d'accueil et d'améliorer la qualité de nos interventions.

Cela fait maintenant plusieurs années que nous luttons avec succès contre la fracture numérique et les cybercrimes qui touchent les jeunes.

La raison de notre succès à travers ces années est l'utilisation du jeu vidéo comme support. L'association Foxhound a une grande expérience dans le monde du jeu vidéo. Parmi ses membres, l'association compte des psychologues pour sportifs professionnels (e-sport).

Le bien-être des jeunes qui viennent participer à nos ateliers a toujours été une priorité de l'association. Nous avons étudié ce qui pourrait leur nuire au quotidien et avons constaté que les jeunes ont beaucoup de mal à se projeter dans l'avenir et par conséquent, ils ont du mal à prendre l'école au sérieux.

Avec la crise du covid tout s'est aggravé. Il y a aujourd'hui une vraie fracture numérique qu'il faut combattre au plus vite.

~~Les~~ La proximité que nous avons avec les jeunes a permis de susciter de l'intérêt chez eux et nous a permis de capter leur attention. Avec notre maîtrise du domaine, il est très facile pour nous de donner aux jeunes l'envie de participer à nos ateliers découverte, qui luttent directement contre la fracture numérique.

Cela fait plusieurs années, grâce à la confiance et l'aide de la Mairie de Chennevières, que nous avons pu développer un fablab (orienté jeux vidéos) qui est très efficace contre la fracture numérique.

Notre local est un temple de la technologie avec 7 ordinateurs très puissants, 4 stations de réalité virtuelle, 1 station de simulation d'avion, 1 imprimante 3D, 1 drone professionnel, plusieurs kits de robotique avec des microordinateurs.

En plus de cela, des professionnels du métier interviennent dans le cadre de nos activités, professeur en cybersécurité, programmeur administrateur réseau, joueur professionnel, coach sportif, psychologues, monteur vidéo et autres.

Notre méthodologie est la suivante : nous organisons une session de jeu vidéo (qui a un très grand succès auprès des jeunes) puis, une fois leur attention captée, nous les redirigeons vers nos ateliers en fonction de ce qu'ils aiment.

### Déroulement de l'action / étapes :

Les modalités de déroulement des ateliers en 2022 seront assez similaires à ce que nous proposons depuis 4 ans : nous organiserons 2 ateliers par semaine avec des sessions bonus pour les plus intéressés.

Trois types d'ateliers seront proposés aux jeunes :

- 1- Les ateliers traditionnels que nous poursuivrons.
- 2- Le volet prévention avec les 2 ateliers autour du « debunkage ».
- 3- Les ateliers « bonus ».

#### 1- Les ateliers traditionnels :

##### • **Internet et réseaux sociaux : conseils et prévention**

L'objectif de cet atelier est de sensibiliser les jeunes et de leur faire prendre conscience des dangers qu'ils encourent lorsqu'ils utilisent un appareil connecté. A l'aide d'une Présentation Assistée par Ordinateur (PAO), nous exposerons les différents risques liés à l'usage de la technologie, avec des situations tirées de faits réels, et comment s'en protéger.

Cet atelier s'articulera autour des axes suivants :

- Qu'est-ce qu'un réseau social ?
- Les réseaux sociaux et moi
- Quand un réseau social devient-il dangereux ?
- Comment se protéger sur les réseaux sociaux ?
- Déconstruction d'une légende circulant sur Internet (Debunkage)
- Comment protéger une clé USB afin de garder ses données en sécurité ?

Ils se dérouleront sur la base d'un support de présentation (type PowerPoint).

#### 2- Le volet prévention :

Les ateliers seront axés sur le « debunkage » : une pratique qui vise à déconstruire ou discréditer une histoire fausse ou un mythe circulant sur internet, causant parfois de réels problèmes pour le jeune.

Le premier atelier alertera sur les dangers d'un phénomène nouveau : le « Momo challenge ». C'est une forme de cyber-intimidation, qui consiste à communiquer sur l'application WhatsApp avec Momo pour le défier sur les connaissances que ce dernier peut avoir sur la vie privée de l'utilisateur.

En piratant le téléphone de l'utilisateur, Momo accède à de nombreuses informations, surtout s'il ne s'en protège pas. Momo peut alors commencer son chantage, poussant la victime (l'utilisateur) à lui obéir (effectuer une série de tâches dangereuses) sans quoi il divulgue ces informations, voire pire : s'en prendre à la famille et aux proches de la victime si les menaces sur elle-même ne suffisent pas. Le problème de ce challenge réside dans le manque de recul et de connaissances chez les jeunes face à l'insécurité sur Internet.



Le deuxième atelier abordera l'aspect psychologique des dangers liés à internet et leurs enjeux familiaux grâce à l'arrivée de Madame Rania IBRAHIM, diplômée en thérapie familiale et enseignante, au sein de l'association. Rania animera l'atelier « Mieux vivre mon école » qui appuiera les séances de sensibilisation et de préventions avec un aspect psychologique.

Par ailleurs, les bénéficiaires intéressés auront la possibilité de participer à des cours de sécurité informatique plus poussés, animés par Monsieur Masoud ZEYADA, consultant et professeur en sécurité informatique.

- **A la découverte de la technologie**

Cet atelier vise à faire prendre conscience de toutes les opportunités qu'offre la technologie (robotique, informatique, digital...).

A nouveau à l'aide d'une PAO, il sera exposé les différents métiers et les possibilités qu'offre la technologie. A cette occasion, nous ferons découvrir aux jeunes inscrits à cet atelier la création de robots et de drones animés par la réalité virtuelle.

- **Développer ses compétences grâce au jeu vidéo**

L'objectif de ce troisième atelier est de permettre aux jeunes d'acquérir de nouvelles compétences de manière ludique, de comprendre les clés permettant de s'adapter à un nouvel environnement et de progresser dans de celui-ci.

Plusieurs jeux seront proposés aux participants. Suivant leur choix, ils auront une fiche qui leur permettra d'évaluer leur progression et ils devront réussir à finir le jeu. La progression ne se fait pas en une seule séance, elle est continue même après plusieurs semaines. C'est pour nous, l'occasion d'aborder d'autres sujets avec le jeune, comme le décrochage scolaire, et leur expliquer l'importance de suivre une scolarité pour mener ses projets à biens.

Déroulé de l'activité :

1. Présentation de l'atelier et des jeux : nous expliquerons en quoi consiste le projet et présenterons les jeux proposés, les objectifs à atteindre et comment y arriver.
2. Familiarisation avec les jeux : les enfants s'initieront aux jeux vidéo afin d'apprendre à les connaître et améliorer leur niveau.
3. Comprendre les liens jeux/capacités cérébrales : apprendre aux enfants que jouer à certains jeux peut leur permettre d'améliorer certaines capacités intellectuelles comme la mémoire, la concentration et ou la réflexion.
4. Organisation de tournois entre élèves cela leur permettra d'évaluer leur progression au sein d'une ambiance bienveillante. Nous souhaiterions qu'ils développent l'esprit d'entraide et apprennent de leurs adversaires plutôt que de les détester.

Nous avons organisé et piloté le projet en partenariat avec le Point Rencontre Information Jeunesse de Chennevières. Nous organiserons les séances sur tous les types de jeux en respectant les limites d'âges donnés par le Pan European Game Information (PEGI), système européen qui classifie les jeux vidéo par limites d'âge.

### 3- Les ateliers « bonus » :

Le premier atelier « bonus » sera **une aventure virtuelle**. Il se pratique à 4 personnes maximum et offrira une expérience inédite qui permettra de présenter les différents métiers en lien avec la réalité virtuelle aux jeunes.

Le deuxième atelier « bonus » sera le **développement d'un projet personnel**. Beaucoup de jeunes sont en décrochage scolaire et ne voient pas l'importance de l'école ni d'avoir des projets d'avenir. Afin d'aider certains jeunes, nous avons mis en place une méthodologie en 2020 : nous leur avons proposé de monter un projet personnel qui leur tenait à cœur (lier au métier qu'il rêverait de faire plus tard) et les avons financés et soutenus pour finaliser ce projet.

Une fois les jeunes plongés au cœur de leur projet, nous discutons de leurs intérêts pour celui-ci en leur montrant les différentes opportunités à travers les études supérieures et en leur montrant que rien n'est impossible si on s'applique à l'école. Grâce à cette méthodologie ils arrivent à se projeter dans l'avenir à travers l'école et comprennent l'importance d'une bonne réussite scolaire. Les retours de cette expérience avec les différents jeunes sont très prometteurs, c'est pour cela que nous souhaitons mettre à disposition cet atelier aux différents jeunes du Bois l'Abbé à travers la mission locale (Garantie Jeunes) et les écoles. Cet atelier est individuel, nous proposerons un rendez-vous dans notre local avec les différents jeunes intéressés (toujours sous la surveillance de Mme IBRAHIM Rania – Diplômée en thérapie familiale et enseignante) et offrirons un maximum d'ateliers possibles jusqu'à la réussite du projet.

Dans le but de venir en aide aux jeunes en décrochage scolaire, nous avons mis en place une méthodologie pour redonner le goût de l'école au travers un projet personnel.

Le troisième atelier « bonus » sera la mise en place de l'action « **Mon mentor** ».

Cette action consiste à développer le leadership et à acquérir de l'expérience.

A travers la création de projets (exemple : une borne d'arcade, d'un manga, d'une bande dessinée, d'un robot, etc.) Les jeunes pourront avoir un aperçu du monde professionnel. Une fois le projet réalisé, nous organiserons des rencontres avec des professionnels du milieu.

Cet atelier se fera sur une durée de 2h30 et s'ajoute à l'atelier « **A la découverte de la technologie** ». Il se déroulera dans notre local et sera proposé à tous les jeunes du quartier du Bois l'Abbés (coté Champigny-sur-Marne et Chennevières-sur-Marne). Une partie du budget de l'association sera utilisé pour les achats nécessaires à cet atelier.

Le quatrième et dernier atelier « bonus » sera l'organisation de l'atelier « **Simuler l'avenir pour mieux l'appréhender** ».

Sera mis à disposition des jeunes tout un dispositif qui permettra de faire de la simulation : un ordinateur d'une très grande capacité de calculs graphiques avec un système d'exploitation optimisé pour la

simulation et 3 écrans d'une haute fréquence. Il sera possible pour un jeune de faire une demande sur un métier à simuler (exemple : aviateur transporteur, médecin, etc.).

Le jeune devra s'inscrire pour participer à l'action. L'action aura lieu dans notre local, elle durera 2h30.

Au total, 72 séances seront organisées en 2022 selon le calendrier suivant :

- **Janvier/février 2022** = 6 semaines (soit 12 séances) :
  - Janvier : 05/01, 08/01, 12/01, 15/01, 19/01, 22/01, 26/01, 29/01
  - Février : 05/02, 12/02, 16/02, 23/02
  
- **Mars/avril 2022** = 7 semaines (soit 14 séances) :
  - Mars : 02/03, 05/03, 09/03, 16/03, 19/03, 23/03, 30/03
  - Avril : 06/04, 09/04, 13/04, 16/04, 20/04, 23/04, 27/04
  
- **Mai/juin/juillet 2022** = 9 semaines (soit 18 séances) :
  - Mai : 04/05, 07/05, 11/05, 14/05, 18/05, 21/05, 25/05, 28/05
  - Juin : 04/06, 15/06, 22/06, 25/06
  - Juillet : 05/07, 08/07, 13/07, 27/07, 29/07, 30/07
  
- **Septembre/octobre 2022** = 7 semaines (soit 14 séances) :
  - Septembre : 03/09, 07/09, 10/09, 14/09, 17/09, 21/09, 24/09, 28/09
  - Octobre : 05/10, 8/10, 12/10, 19/10
  
- **Novembre/décembre 2022** = 7 semaines (soit 14 séances) :
  - Novembre : 02/11, 05/11, 09/11, 12/11, 16/11, 19/11, 23/11, 26/11, 30/11
  - Décembre : 03/12, 07/12, 10/12, 14/12, 17/12

**Moyens mis en œuvre :****Moyens matériels :**

- 6 ordinateurs puissants,
- 4 casques Oculus Rift S, kit robotique,
- Internet ultra rapide (fibre optique)
- Deux écrans AlienWare 240HZ 24 pouce, un écran incurvé 32 pouce 140hz, un écran AlienWare 32 pouce 240HZ, un écran 24 pouce 340HZ, un écran 24 pouce 144HZ, quatre écrans 24 pouce 60HZ, deux consoles de Type Next Génération (Playstation5 & Xbox One Séries X) 3b+, un Raspberry PI model 2b, deux Raspberry PI Model 3b, un Raspberry PI Model 4B, trois manette NES, une carte.

**Moyens humains :**

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
<b>PERSONNEL RÉMUNÉRÉ</b>		
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)		
Adultes-Relais		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
<b>PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ</b>		
Bénévoles	9	
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »	2	

**A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?**

- Prévenir les enfants des risques des dangers d'Internet, des réseaux sociaux et des risques d'addiction aux jeux vidéo
- Développer l'enseignement ludique
- Partager un art culturel
- lutter contre la facture numérique

**Qui a identifié ce(s) besoin(s) ?**

- Association Foxhound
- Association Rayon de Soleil
- Point Rencontre Information Jeunesse (PRIJ)
- Centre municipal La Colline
- Les groupes de travail du CLSPD de Chennevières
- Mission locale des Bords de Marne
- Groupement créateur
- Plusieurs parents d'élèves

<p><b>Acteurs et partenaires</b></p>	<p><b>Personne responsable de l'action :</b>  <b>Nom / Prénom :</b> M. ZEYADA Omar  <b>Fonction :</b> Président de Foxhound  <b>Téléphone :</b> 06 47 30 56 72  <b>Mail :</b> <a href="mailto:omar.zeyada@gmail.com">omar.zeyada@gmail.com</a></p>
	<p><b>Intervenants sur l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. ZEYADA Omar – Président</li> <li>- M. BEN MARZOUG Wissem – Trésorier</li> <li>- M. BACARY Ahmed – Membre de Foxhound</li> <li>- M. FEREGENE JUBA – Membre de Foxhound</li> <li>- M. WALID CISTA – Membre de Foxhound</li> <li>- M. ADEL CISTA – Membre de Foxhound et sportif professionnel</li> <li>- M. Ali ABDOU – Directeur de Foxhound</li> <li>- Mme IBRAHIM Rania – Diplômée en thérapie familiale et enseignante</li> <li>- M. ZEYADA Massoud – Professeur en sécurité informatique</li> </ul>
<p><b>Evaluation de l'action</b>  <b>Résultats attendus et indicateurs</b></p>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Services communaux :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Point Rencontre Information Jeunesse (PRIJ) de Chennevières</li> <li>- Centre Municipal La Colline (Politique de la Ville)</li> </ul> </li> <li>- <b>Partenaires extérieurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mission locale de Bords de Marne de Champigny/Chennevières (Stéphane BRIANCOURT)</li> <li>- Association Rayon de Soleil à Chennevières-sur-Marne</li> <li>- Education nationale : Collèges et écoles élémentaires des Hauts de Chennevières et Rousseau</li> <li>- Bailleur I3F</li> </ul> </li> <li>- <b>Dispositifs mobilisables :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ANCT – Mission Ville (BOP 147)</li> <li>- CAF</li> </ul> </li> </ul>
	<p><b>Résultats attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une attitude plus responsable dans l'utilisation des réseaux sociaux, d'Internet et des jeux vidéo</li> <li>- Un changement de point de vue par rapport au domaine du jeu vidéo</li> <li>- Le développement des capacités cognitives</li> <li>- Une progression des résultats scolaires</li> <li>- Le renforcement des liens sociaux entre des jeunes d'âges, classes et origines différentes à travers les jeux vidéo</li> </ul> <p><b>Indicateurs prévus pour l'action :</b></p> <p><u>Indicateurs quantitatifs :</u>  Nombre de participants par action où seront distinguées les catégories par âges, par sexes et par zones de résidence.</p>

	<p><u>Indicateurs qualitatifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser un maximum de jeune face aux risques d'Internet</li> <li>- Reconnaître les limites à jouer aux jeux vidéo</li> <li>- Améliorer les résultats scolaires</li> <li>- Améliorer leur comportement et leur discipline</li> <li>- Avoir une nouvelle approche des jeux vidéo</li> </ul>
<p><b>Financement de l'action</b></p>	<p><b>Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, salaires, déplacements, etc.) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Matériel = 8 126€</li> <li>- Achat de fourniture pour réaliser les projets demandés par les jeunes : 3 644 €</li> </ul> <p><b>Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?</b></p> <p>Non.</p> <p><b>Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :</b></p> <p>Gratuité.</p> <p><b>Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :</b></p> <p>Aucune.</p> <p><b>Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes et de biens meubles [matériel, véhicules, etc.] ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bénévolat :</li> </ul> <p>72 interventions de 2h30 sur l'année avec 2 intervenants bénévoles sur 34 semaines : 360h  Taux horaire brut/heure : 11,78 €  360h x 11,78 € = <b>4 240,80 €</b></p> <p><b>Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 PC Gamer Black Armor Ultimate Powered By ASUS : 4 299 €</li> <li>- 3 Écrans de gaming incurvé Dell 32 - S3222DGM : 310,81 €</li> <li>- 1 ORDINATEUR PORTABLE DE GAMING ALIENWARE x17 : 2 347,99 €</li> </ul> <p><b>Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action pour 2022 et celui de 2021 (notamment les augmentations) :</b></p> <p>Pour la première fois en 2022, la CAF subventionnera nos actions. Cela permettra de financer du matériel informatique très puissant dont nous avons besoin pour répondre aux attentes des jeunes qui participent à nos actions.</p>

**Cadre réservé à l'administration :**

Avis du comité technique :

Date :

Décision du comité de pilotage :

Date :

**BUDGET PREVISIONNEL 2022 - PROMOUVOIR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET PREVENIR DE LEURS UTILISATIONS PROBLÉMATIQUES CHEZ LES JEUNES ET ADOLESCENTS - FOXHOUND**

DEPENSES / CHARGES		Montants (€)	RECETTES / RESSOURCES		Montants (€)
<b>Charges directes affectées à l'action</b>			<b>Ressources directes affectées à l'action</b>		
<b>60- ACHATS</b>		<b>11 770</b>	<b>70- VENTE DE MARCHANDISES, PRODUITS FINIS, PRESTATIONS</b>		<b>0</b>
Prestations de services			<b>74- SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>		<b>12 500</b>
Achats matières et fournitures		11 770	<b>Etat</b>		<b>3 000</b>
Autres fournitures			ANCT (BOP 147)		3 000
<b>61- SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>250</b>	DDCS (précisez le BOP) :		<b>0</b>
Location (mobilières et immobilières)			BOP 163 (jeunesse)		
Entretien et réparation			BOP 104 (intégration)		
Assurance		250	BOP 106 (PAEJ)		
Documentation			DIRECCTE		
<b>62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>480</b>	DRIHL		
Rémunération d'intermédiaires et honoraires			Autre		
Publicité, publication			<b>Organismes sociaux</b>		<b>3 000</b>
Déplacements, missions			CAF		3 000
Services bancaires, autres		480	Autre (CPAM...)		
<b>63- IMPOTS ET TAXES</b>		<b>0</b>	<b>Fonds européens (à préciser)</b>		<b>0</b>
Impôts et taxes sur rémunération			<b>ASP</b>		<b>0</b>
Autres impôts et taxes			<b>Autres établissements publics :</b>		<b>2 000</b>
<b>64- CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>0</b>	Agence Régionale de Santé (ARS)		
Rémunérations des personnels			Centre National pour le Développement du Sport		
Charges sociales			Bailleurs sociaux : I3F + 1001 Vies H		2 000
Autres charges de personnel			<b>Aides privés</b>		<b>0</b>
<b>65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>0</b>	<b>Collectivités :</b>		<b>4 500</b>
<b>66- CHARGES FINANCIERES</b>		<b>0</b>	Région		
<b>67- CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>0</b>	Département		3 000
<b>68- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</b>		<b>0</b>	Commune de [à spécifier]		1 500
			Autres communes [à spécifier]		
			<b>Intercommunalité(s) :</b>		<b>0</b>
			Grand Paris Sud Est Avenir		
			Autre		
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>			<b>75- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		<b>0</b>
Charges fixes de fonctionnement			Dont cotisations, dons manuels, legs		
Frais financiers			<b>76- PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>0</b>
Autres			<b>78- REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS</b>		<b>0</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>12 500 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>12 500 €</b>

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES					
<b>86- EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>4 241</b>	<b>87- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>4 241</b>
Secours en nature			Bénévolat		4 241
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			Prestations en nature		
Personne bénévole		4 241	Dons en nature		
<b>TOTAL</b>		<b>4 241 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>4 241 €</b>

**La subvention ANCT de 3 000 € représente 24 % du total des produits.**  
(montant demandé / total des produits) x 100



PREFET DU VAL DE MARNE

**CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE  
PROGRAMMATION 2022  
FICHE ACTION SYNTHETIQUE**

<b>Nom du porteur</b>	Ville : <b>CHENNEVIERES-SUR-MARNE</b> Association : <b>FESTI6T – POTENTIEL INCUBATEUR</b>
<b>Adresse</b>	13 rue Rabelais 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
<b>Territoire du projet</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Bois l'Abbé (Chennevières-sur-Marne) <input type="checkbox"/> Haie Griselle (Boissy-Saint-Léger)
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>PI SKILLS   PERMANENCES D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI</b>
<b>Renouvellement de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Pilier</b>	<input type="checkbox"/> Cohésion sociale <input type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input checked="" type="checkbox"/> Développement économique et emploi
<b>Priorités du cadre stratégique</b>	<input type="checkbox"/> Favoriser la réussite éducative <input type="checkbox"/> Améliorer l'accès aux droits et l'implication citoyenne <input type="checkbox"/> Lutter contre l'insécurité, améliorer le quartier et son image <input type="checkbox"/> Améliorer et renforcer le partenariat, clarifier la communication envers les habitants <input checked="" type="checkbox"/> Favoriser l'accès à l'emploi <input type="checkbox"/> Renforcer l'accueil des entreprises et favoriser leur participation à la politique de la ville
<b>Thème ACsé</b> (Se référer à la nomenclature 2021)	Emploi (2.1) Accueil, information, accompagnement de 1er niveau (2111)
<b>Lieu(x) de déroulement de l'action</b> (dans quelle structure ? dans quel(s) quartier(s)?...)	Centre municipal La Colline - Quartier du Bois l'Abbé 13 rue Rabelais 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE

<p><b>Public visé</b></p>	<p>- <b>Nombre de personnes concernées</b> : 60</p> <p>- <b>Origine géographique</b> :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) réglementaire(s)  <input type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) en veille</p> <p>- <b>Caractéristiques d'âge</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 0/5 ans  <input type="checkbox"/> 6/15 ans  <input checked="" type="checkbox"/> 16/17 ans  <input checked="" type="checkbox"/> 18/25 ans  <input checked="" type="checkbox"/> 26/64 ans  <input checked="" type="checkbox"/> 65 ans et plus  <input type="checkbox"/> Tous âges</p> <p>- <b>Caractéristiques de sexe</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> Femmes  <input type="checkbox"/> Hommes  <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <p>- <b>S'il s'agit d'un public spécifique, le préciser (jeunes, femmes, familles, DELD, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées...)</b> :  Adultes et jeunes en recherche d'emploi, femmes, DELD, bénéficiaires du RSA, etc..</p>
<p><b>Dates de déroulement de l'action</b> (date de démarrage / date de fin / fréquence)</p>	<p><b>Date de démarrage</b> : mardi 11 janvier 2022  <b>Date de fin</b> : mardi 20 décembre 2022  <b>Durée</b> : 12 mois  <b>Fréquence</b> : 1 fois par mois</p>
<p><b>Objectifs opérationnels de l'action</b> (3 maximum)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et valoriser ses propres compétences techniques et comportementales.</li> <li>- S'observer et apprendre à se corriger de manière autonome.</li> <li>- Préparer et donner des outils pour réussir au mieux son entretien et ses recherches professionnels.</li> </ul>
<p><b>Description synthétique de l'action</b></p>	<p><b>Contexte / Cadre général</b> :</p> <p>Le service Emploi du Centre municipal La Colline a identifié la valorisation des compétences et l'entretien professionnel comme un réel obstacle à l'embauche même pour les publics ayant un profil en adéquation avec le poste visé.</p> <p><b>Déroulement de l'action / étapes</b> :</p> <p>Cette action se déroulera dans la salle informatique du Centre municipal La Colline de Chennevières, sous forme d'ateliers animés par un membre de l'association FESTI6T-POTENTIEL INCUBATEUR.</p> <p>Ces ateliers réuniront 5 personnes à chaque session.</p> <p>Il est prévu 12 sessions d'une demi-journée en 2022.</p>

**Découverte des Hards Skills (compétences techniques) :**

- Habiletés, Savoirs, Potentiels à faire émerger sur le CV
- Consultation des fiches métiers en lien avec le poste recherché (Fiches Rome)
- Sélections des compétences par cœurs de métier

**Identifier les Softs Skills (compétences comportementales) :**

- Valorisation du profil via une auto-évaluation sur les qualités professionnelles (détail de la personnalité du candidat)

**Présentation des phases d'un entretien d'embauche :**

- Accueil présentation de l'employeur et de l'entreprise
- Présentation du candidat
- Questions réponses sur le poste et sur la motivation du candidat
- Fin d'entretien, avis sur l'actualité et la personnalité du candidat

**ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE | PI SKILLS PRATIQUE**

- Edition sur un modèle Word du CV des Hards Skills (compétences techniques) et Softs Skills (compétences comportementales) recueillis ainsi que le parcours professionnel et le cursus de formation...
- Création de comptes : sites de recherche d'emploi, initiation à l'usage.
- Simulation : entretien d'embauche filmé

**RENDEZ-VOUS DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION (1 demi-journée)**

- Organiser une rencontre entre les habitants et les partenaires de l'emploi et de l'insertion du territoire (Mission locale des Bords de Marne, Pôle Emploi de Chennevières, Cité des Métiers du Val-de-Marne, Pôle Compétences Initiatives, Service emploi de Chennevières, etc.) au sein du Centre municipal La Colline.

**RESEAU DE PARTENAIRES | Entreprises & Institutions**

- Accompagnement & Orientation
- Suivi
- Mentoring

**Moyens mis en œuvre :****Moyens matériels :**

- La salle informatique du Centre municipal La Colline
- Le matériel technique de l'association (caméra numérique, écran de contrôle, fiches de progression, bilan écrit, collectif et individualisé pour le conseiller, DVD des simulations)

**Moyens humains :**

- 1 intervenant de l'association + 1 intervenant du Centre municipal La Colline.

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
<b>PERSONNEL RÉMUNÉRÉ</b>		
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	2	0.85
Adultes-Relais		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
<b>PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ</b>		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		
<p><b>A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?</b></p> <p>Le public, majoritairement issu du quartier prioritaire du Bois l'Abbé, a besoin d'être formé, préparé à sa recherche d'emploi et à l'entretien d'embauche, pour tenter de dépasser les obstacles qu'il rencontre dans son parcours d'accès à l'emploi.</p> <p>De nombreux demandeurs d'emploi, ayant un bon profil et étant sélectionné pour un entretien d'embauche, échouent à ce stade du recrutement.</p> <p>L'insertion des femmes vers l'emploi, un public souvent accompagné à la suite de violences pour l'accès aux droits. Cependant, leur insertion vers l'emploi est importante afin de qu'elles atteignent leur autonomie.</p>		
<p><b>Qui a identifié ce(s) besoin(s) ?</b></p> <p>Les agents du service Emploi du Centre municipal La Colline et les partenaires de la structure.</p>		
<b>Acteurs et partenaires</b>	<p><b>Personne responsable de l'action :</b></p> <p><b>Nom / Prénom :</b> M. FALL Ibrahima  <b>Fonction :</b> Président de l'association FESTI6T  <b>Téléphone :</b> 01 48 81 35 69  <b>Mail :</b> <a href="mailto:contact@festi6t.fr">contact@festi6t.fr</a></p>	
	<p><b>Intervenants sur l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. FALL Ibrahima – Président de l'association FESTI6T</li> <li>- M SANKARE Adame – Chef de projet insertion professionnelle</li> </ul>	
	<p><b>Partenaires :</b></p> <p>- <b>Services communaux :</b></p>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre municipal La Colline de Chennevières-sur-Marne (Pôle Centre Social)</li> <li>- Point Rencontre Information Jeunesse (PRIJ)</li> </ul> <p><b>- Partenaires extérieurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mission locale des Bords de Marne</li> <li>- Pôle emploi de Chenevières</li> </ul> <p><b>- Dispositifs mobilisables :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ANCT – Mission Ville (BOP 147)</li> </ul>
<p><b>Evaluation de l'action</b> <b>Résultats attendus et indicateurs</b></p>	<p><b>Résultats attendus :</b></p> <p>Maîtrise des techniques d'entretien d'embauche :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de son CV (CV de compétences)</li> <li>• Valorisation des compétences</li> <li>• Développement des argumentaires</li> <li>• Comprendre la demande du recruteur</li> <li>• Gestion des enjeux et de la tension en entretien d'embauche</li> <li>• Mise en situation réelle d'entretien d'embauche</li> </ul> <p><b>Indicateurs prévus pour l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesure de satisfaction des administrés.</li> <li>- Bilan de l'opération.</li> <li>- Nombre de participants avec distinction des catégories par âges, sexes et zones de résidence.</li> <li>- Un questionnaire de satisfaction sera remis à tous les participants, ce qui permettra d'évaluer l'impact de l'action tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.</li> </ul>
<p><b>Financement de l'action</b></p>	<p><b>Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, préparation, salaires, déplacements, etc.) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Charge de personnels : 4 800 euros</li> </ul> <p><b>Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?</b></p> <p>Non.</p> <p><b>Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :</b></p> <p>Gratuité.</p> <p><b>Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :</b></p> <p>Aucune.</p> <p><b>Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes et de biens meubles [matériel, véhicules, etc.] ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information</b></p>

	<p><i>quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.)</i></p> <p>/</p> <p><b>Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :</b></p> <p>Aucune.</p> <p><b>Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action pour 2022 et celui de 2021 (notamment les augmentations) :</b></p> <p>Aucune.</p>
--	---

**Cadre réservé à l'administration :**

Avis du comité technique :

Date :

Décision du comité de pilotage :

Date :

**BUDGET PREVISIONNEL 2022 - PI SKILLS | PERMANENCES D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI - FESTI6T- POTENTIEL INCUBATEUR**

DEPENSES / CHARGES	Montants (€)	RECETTES / RESSOURCES	Montants (€)
<b>Charges directes affectées à l'action</b>		<b>Ressources directes affectées à l'action</b>	
<b>60- ACHATS</b>	<b>200</b>	<b>70- VENTE DE MARCHANDISES, PRODUITS FINIS, PRESTATIONS</b>	<b>0</b>
Prestations de services	0	<b>74- SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>5 000</b>
Achats matières et fournitures	200	<b>Etat</b>	<b>3 000</b>
Autres fournitures		ANCT (BOP 147)	3 000
<b>61- SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>0</b>	DDCS (précisez le BOP) :	<b>0</b>
Location (mobilières et immobilières)		BOP 163 (jeunesse)	
Entretien et réparation		BOP 104 (intégration)	
Assurance		BOP 106 (PAEJ)	
Documentation		DIRECCTE	
<b>62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>0</b>	DRIHL	
Rémunération d'intermédiaires et honoraires		Autre	
Publicité, publication		<b>Organismes sociaux</b>	<b>0</b>
Déplacements, missions		CAF	
Services bancaires, autres		Autre (CPAM...)	
<b>63- IMPOTS ET TAXES</b>	<b>0</b>	<b>Fonds européens (à préciser)</b>	<b>0</b>
Impôts et taxes sur rémunération		<b>ASP</b>	<b>0</b>
Autres impôts et taxes		<b>Autres établissements publics :</b>	<b>0</b>
<b>64- CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>4 800</b>	Agence Régionale de Santé (ARS)	
Rémunérations des personnels	4 800	Centre National pour le Développement du Sport	
Charges sociales	0	Bailleurs sociaux	
Autres charges de personnel		<b>Aides privés</b>	<b>0</b>
<b>65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>0</b>	<b>Collectivités :</b>	<b>2 000</b>
<b>66- CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0</b>	Région	
<b>67- CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0</b>	Département	
<b>68- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>0</b>	Commune de Chennevières	2 000
		Autres communes	
		<b>Intercommunalité(s) :</b>	<b>0</b>
		Autre	
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>		<b>75- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>0</b>
Charges fixes de fonctionnement		Dont cotisations, dons manuels, legs	
Frais financiers		<b>76- PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>0</b>
Autres		<b>78- REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>5 000 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>5 000 €</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>			
<b>86- EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>0</b>	<b>87- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>0</b>
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personne bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>
<p><b>La subvention ANCT de 3 000 € représente 60 % du total des produits.</b>  (montant demandé / total des produits) x 100</p>			

PREFET DU VAL DE MARNE

**CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE  
PROGRAMMATION 2022  
FICHE ACTION SYNTHETIQUE**

<b>Nom du porteur</b>	Ville : <b>CHENNEVIERES-SUR-MARNE</b> Association : <b>FEMMES RELAIS MEDIATRICES</b>
<b>Adresse</b>	5 Mail Rodin 94 500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE
<b>Territoire du projet</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Bois l'Abbé (Chennevières-sur-Marne) <input type="checkbox"/> Haie Griselle (Boissy-Saint-Léger)
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>PERMANENCES DE MEDIATION SOCIALE, CULTURELLE ET SCOLAIRE, ACCES AUX DROITS, LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES</b>
<b>Renouvellement de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Pilier</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale <input checked="" type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input type="checkbox"/> Développement économique et emploi
<b>Priorités du cadre stratégique</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Favoriser la réussite éducative <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer l'accès aux droits et l'implication citoyenne <input checked="" type="checkbox"/> Lutter contre l'insécurité, améliorer le quartier et son image <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer et renforcer le partenariat, clarifier la communication envers les habitants <input checked="" type="checkbox"/> Favoriser l'accès à l'emploi <input type="checkbox"/> Renforcer l'accueil des entreprises et favoriser leur participation à la politique de la ville
<b>Thème ACsé</b> (Se référer à la nomenclature 2021)	Lien social, citoyenneté et participation des habitants (1.5) Actions de médiation (153) Médiation sociale et culturelle, prévention et gestion des conflits (1533)
<b>Lieu(x) de déroulement de l'action</b> (dans quelle structure ? dans quel(s) quartier(s)?...)	Quartier Bois l'Abbé à Chennevières Centre municipal La Colline 13 rue Rabelais – 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE Local de l'Association Femmes Relais Médiatrices Interculturelles



<p><b>Public visé</b></p>	<p>- <b>Nombre de personnes concernées</b> : 150</p> <p>- <b>Origine géographique</b> :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) réglementaire(s)  <input type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) en veille</p> <p>- <b>Caractéristiques d'âge</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 0/5 ans  <input type="checkbox"/> 6/15 ans  <input type="checkbox"/> 16/17 ans  <input type="checkbox"/> 18/25 ans  <input type="checkbox"/> 26/64 ans  <input type="checkbox"/> 65 ans et plus  <input checked="" type="checkbox"/> Tous âges</p> <p>- <b>Caractéristiques de sexe</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> Femmes  <input type="checkbox"/> Hommes  <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <p>- <b>S'il s'agit d'un public spécifique, le préciser (jeunes, femmes, familles, DELD, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées...)</b> :</p> <p>/</p>
<p><b>Dates de déroulement de l'action</b> (date de démarrage / date de fin / fréquence)</p>	<p><b>Date de démarrage</b> : 01-01-2022  <b>Date de fin</b> : 31-12-2022  <b>Durée</b> : 1 an  <b>Fréquence</b> : permanence quotidienne dans notre local et 1 séance hebdomadaire au Centre Municipal la Colline.</p>
<p><b>Objectifs opérationnels de l'action</b> (3 maximum)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les Canavérois(es) dans le cadre de la lutte contre les violences familiales.</li> <li>- Proposer aux habitants une aide quotidienne dans leur relation avec la collectivité et les administrations.</li> <li>- Offrir aux parents un lieu d'échanges autour de leurs expériences familiales.</li> <li>- Offrir aux habitants un lieu repaire ouvert tous les jours de la semaine.</li> </ul>
<p><b>Description synthétique de l'action</b></p>	<p><b>Contexte / Cadre général</b> :</p> <p>Le quartier du Bois l'Abbé, qui se trouve en Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP), rencontre des difficultés particulières liées à l'intégration, à l'immigration, au non-accès aux droits mais aussi liées à la barrière de la langue.</p> <p>La population d'origines diverses se trouve confrontée à des difficultés dans un quartier difficile ou plusieurs origines diverses se côtoient. Notre association a pour but d'impliquer les citoyens dans la vie du quartier, de la ville.</p>

**Déroulement de l'action / étapes :**

L'association des Femmes Relais Médiatrices Interculturelles de Champigny intervient depuis sa création sur l'accès aux droits, la cohésion sociale et facilite les démarches pour les populations des quartiers prioritaires en QPV.

La médiation sociale et culturelle se définit par des permanences d'accueil dans le local de l'association, situé au 5 Mail Rodin 94 500 Champigny-sur-Marne.

Le public est accueilli, écouté, orienté, informé et accompagné dans les démarches administratives et physiquement si besoin.

Le public peut être accueilli en différentes langues car les médiatrices et des bénévoles de l'association maîtrisent plusieurs langues.

Ces permanences ont lieu tous les jours du lundi au vendredi (sauf mardi après-midi) de 9h à 12h et 13h30 à 16h30.

Depuis le 8 mars 2021 une permanence spécifique a été mis en place. Un accompagnement individualisé aux femmes victimes de violences est proposé. L'objectif est de les aider à obtenir leur autonomie par l'insertion professionnelle, financière et la recherche d'emploi.

Les Canavéroises sont aussi reçues à cette permanence.

Depuis 2015, l'association Femmes Relais Médiatrices a engagé un travail sur le quartier du Bois l'Abbé Chennevières pour accueillir les habitants, notamment dans le cadre de l'accompagnement social.

Ce travail s'est développé en intégrant les groupes de travail du CLSPD de Chennevières :

- Le réseau de violence intrafamiliale
- Le plan de lutte contre la radicalisation
- Prévention, accès au droit et citoyenneté

Dans un même temps, l'association continue le travail partenarial avec le tissu associatif de Chennevières en impliquant aussi le Centre municipal La Colline, en particulier lors des actions contre les discriminations et en faveur de la laïcité.

Les permanences au Centre municipal la Colline à Chennevières-sur-Marne ont lieu : le jeudi après-midi de 14h à 18h dans un bureau confidentiel.

Selon les besoins du public cible, le nombre de séances peut être augmenté au CMC à Chennevières. La permanence sera assurée par Mme NADIR. Le public canavérois est accueilli, écouté, orienté, informé et accompagné dans les démarches administratives et physiquement si besoin.

**Moyens mis en œuvre :****Moyens matériels :**

- Un lieu d'accueil
- 1 point info informatique

**Moyens humains :**

- 5 médiatrices

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
<b>PERSONNEL RÉMUNÉRÉ</b>		
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	3	2.5
Adultes-Relais	3	3
Postes Fonjep	1	1
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
<b>PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ</b>		
Bénévoles	6	3 au total 0.5 pour Chennevières
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

**A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?**

La population de ce quartier est en grande difficulté pour l'accès aux droits. Le besoin repéré est celui de l'accompagnement social notamment le droit des étrangers ou des personnes en difficultés. Nous avons constaté, au travers des demandes faites par les habitants, que les parents rencontrent beaucoup de difficultés de dialogue et d'accès à l'école. Il apparaît donc nécessaire de faciliter l'accès aux droits et à la connaissance des institutions, notamment avec l'Education nationale, d'améliorer la relation entre les familles et l'école. Par ailleurs, afin d'inciter l'implication citoyenne, il est indispensable de faire le lien entre les habitants et les institutions. Rendre l'autonomie, aux personnes par une projection d'insertion professionnelle.

**Qui a identifié ce(s) besoin(s) ?**

Les besoins ont été identifiés par l'association, les partenaires institutionnels et la mairie.

**Acteurs et partenaires**

**Personne responsable de l'action :**  
**Nom / Prénom :** Mme ASHRAF ASMA  
**Fonction :** Directrice

	<p><b>Téléphone :</b> 06 78 12 54 07  <b>Mail :</b> <a href="mailto:frmic94@aol.com">frmic94@aol.com</a></p> <hr/> <p><b>Intervenants sur l'action :</b>  Les 4 médiatrices au sein de l'association Femmes Relais Médiatrices Interculturelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme BEKAK Muzeyhan, Médiatrice « référent santé /famille »</li> <li>- Mme MAGUET Jennifer, Médiatrice « référent droit des étrangers »</li> <li>- Mme KORI Koudiedia, Médiatrice « référent école/ logement/ famille</li> <li>- Mme NADIR Naima, Médiatrice « référent réseau violence intrafamilial »</li> </ul> <hr/> <p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Services communaux :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre Municipal la Colline (Pôle Social, Politique de la Ville, Services de proximité)</li> </ul> </li> <li>- <b>Partenaires extérieurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecoles de Chennevières (Les Hauts de Chennevières et Rousseau</li> </ul> </li> <li>- <b>Dispositifs mobilisables :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CGET – Mission Ville (BOP 147).</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Evaluation de l'action</b>  <b>Résultats attendus et indicateurs</b></p>	<p><b>Résultats attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer du lien entre les habitants et les institutions grâce à la médiation sociale.</li> <li>- Faciliter l'intégration des familles.</li> <li>- Redonner confiance aux gens en jouant un rôle d'interface et d'information.</li> <li>- Rendre la population autonome dans leur démarche d'intégration et la relation avec les institutions.</li> <li>- Encourager les habitants à l'implication citoyenne.</li> </ul> <hr/> <p><b>Indicateurs prévus pour l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes canavéroises reçues aux permanences du centre municipal La Colline à Chennevières</li> <li>- Carnet de bord</li> <li>- Nombre de personnes canavéroises reçues aux permanences dans le local de l'association à Champigny</li> <li>- Réunion du travail avec les partenaires et comité de pilotage de l'action.</li> </ul>

<b>Financement de l'action</b>	<p><b>Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, salaires, déplacements, etc.) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Charges de personnel : 8 448 €</li> <li>- Achats matières et fournitures : 1 100 €</li> </ul> <p><b>Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?</b></p> <p>Non.</p> <p><b>Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :</b></p> <p>Gratuité.</p> <p><b>Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :</b></p> <p>Charges du personnel : Participation du temps des salariés estimé à 627h sur l'année pour le temps passé à l'accompagnement des Canavérois(es) = 8 448€.</p> <p><b>Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes et de biens meubles [matériel, véhicules, etc.] ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.)</b></p> <p>Les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise à disposition du local pour les permanences,</li> <li>- Le temps d'intervention des bénévoles : traduction interprétariat et participation à la vie locale.</li> </ul> <p>Participation du temps des bénévoles est estimé à 460h. Sur l'année = 5 300 €.</p> <p>L'investissement des bénévoles vaut à 3 ETP de l'action de l'association, nous estimons 0.5 ETP pour Chennevières.</p> <p><b>Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :</b></p> <p>Aucune.</p> <p><b>Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action pour 2022 et celui de 2021 (notamment les augmentations) :</b></p> <p>Il n'y a pas d'écart.</p>
--------------------------------	---

**Cadre réservé à l'administration :**

Avis du comité technique :

Date :

Décision du comité de pilotage :

Date :

**BUDGET PREVISIONNEL 2022 - PERMANENCES DE MEDIATION SOCIALE, CULTURELLE ET SCOLAIRE, ACCES AUX DROITS, LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES - LES FEMMES RELAIS MEDIATRICES**

DEPENSES / CHARGES		Montants (€)	RECETTES / RESSOURCES		Montants (€)
<b>Charges directes affectées à l'action</b>			<b>Ressources directes affectées à l'action</b>		
<b>60- ACHATS</b>		<b>1 950</b>	<b>70- VENTE DE MARCHANDISES, PRODUITS FINIS, PRESTATIONS</b>		<b>0</b>
Prestations de services			<b>74- SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>		<b>14 000</b>
Achats matières et fournitures		1 100	Etat		6 000
Autres fournitures		850	CGET (BOP 147) politique de la ville		6 000
<b>61- SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>2 213</b>	DDCS (précisez le BOP) :		<b>0</b>
Location (mobilières et immobilières)		930	BOP 163 (jeunesse)		
Entretien et réparation		445	BOP 104 (intégration)		
Assurance		100	BOP 106 (PAEJ)		
Documentation		738	DIRECCTE		
<b>62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>1 389</b>	DRIHL		
Rémunération d'intermédiaires et honoraires			Autre		
Publicité, publication		389	<b>Organismes sociaux</b>		<b>2 000</b>
Déplacements, missions		750	CAF		2 000
Services bancaires, autres		250	Autre (CPAM...)		
<b>63- IMPOTS ET TAXES</b>		<b>0</b>	<b>Fonds européens (à préciser)</b>		<b>0</b>
Impôts et taxes sur rémunération			ASP		<b>0</b>
Autres impôts et taxes			<b>Autres établissements publics :</b>		<b>2 000</b>
<b>64- CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>8 448</b>	Agence Régionale de Santé (ARS)		2 000
Rémunérations des personnels		6 355	Centre National pour le Développement du Sport		
Charges sociales		1 941	Bailleurs sociaux [à spécifier]		
Autres charges de personnel		151	<b>Aides privés</b>		<b>0</b>
<b>65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>0</b>	<b>Collectivités :</b>		<b>2 000</b>
<b>66- CHARGES FINANCIERES</b>		<b>0</b>	Région		
<b>67- CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>0</b>	Département: politique de la ville		2 000
<b>68- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</b>		<b>0</b>	Commune de [à spécifier]		
			Autres communes [à spécifier]		
			<b>Intercommunalité(s) :</b>		<b>2 000</b>
			Grand Paris Sud Est Avenir		
			Autre( réseau intercommunalité)		2 000
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>			<b>75- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		
Charges fixes de fonctionnement			Dont cotisations, dons manuels, legs		
Frais financiers			<b>76- PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>0</b>
Autres			<b>78- REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS</b>		<b>0</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>14 000 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>14 000</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>					
<b>86- EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>8 000</b>	<b>87- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>8 000</b>
Secours en nature			Bénévolat		5 000
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		3 000	Prestations en nature		3 000
Personne bénévole		5 000	Dons en nature		
<b>TOTAL</b>		<b>22 000 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>22 000</b>

**La subvention CGET de 6 000 € représente 42,8 % du total des produits.**  
(montant demandé / total des produits) x 100

PREFET DU VAL DE MARNE

**CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE  
PROGRAMMATION 2022  
FICHE ACTION SYNTHETIQUE**

<b>Nom du porteur</b>	Ville : <b>CHENNEVIERES-SUR-MARNE</b> Association : <b>LES ROBINS DES BORDES</b>
<b>Adresse</b>	127 rue des Bordes 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
<b>Territoire du projet</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Bois l'Abbé (Chennevières-sur-Marne) <input type="checkbox"/> Haie Griselle (Boissy-Saint-Léger)
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>ANIMATION DU CAFE ASSOCIATIF LA GRANGE DES BORDES</b>
<b>Renouvellement de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Pilier</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale <input type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input type="checkbox"/> Développement économique et emploi
<b>Priorités du cadre stratégique</b>	<input type="checkbox"/> Favoriser la réussite éducative <input type="checkbox"/> Améliorer l'accès aux droits et l'implication citoyenne <input type="checkbox"/> Lutter contre l'insécurité, améliorer le quartier et son image <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer et renforcer le partenariat, clarifier la communication envers les habitants <input type="checkbox"/> Favoriser l'accès à l'emploi <input type="checkbox"/> Renforcer l'accueil des entreprises et favoriser leur participation à la politique de la ville
<b>Thème ACsé</b> (Se référer à la nomenclature 2020)	Lien social, citoyenneté et participation des habitants (1.5) Soutenir l'initiative associative (152) Soutien aux associations têtes de réseau et aux structures fédératives (1521)
<b>Lieu(x) de déroulement de l'action</b> (dans quelle structure ? dans quel(s) quartier(s)?...)	Sur la Plaine des Bordes : la Grange des Bordes, limitrophe du quartier du Bois l'Abbé

<p><b>Public visé</b></p>	<p>- <b>Nombre de personnes concernées</b> : 2 500</p> <p>- <b>Origine géographique</b> :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) réglementaire(s)</p> <p><input type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) en veille</p> <p>- <b>Caractéristiques d'âge</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 0/5 ans</p> <p><input type="checkbox"/> 6/15 ans</p> <p><input type="checkbox"/> 16/17 ans</p> <p><input type="checkbox"/> 18/25 ans</p> <p><input type="checkbox"/> 26/64 ans</p> <p><input type="checkbox"/> 65 ans et plus</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Tous âges</p> <p>- <b>Caractéristiques de sexe</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> Femmes</p> <p><input type="checkbox"/> Hommes</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <p>- <b>S'il s'agit d'un public spécifique, le préciser (jeunes, femmes, familles, DELD, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées...)</b> :</p> <p>Tout public</p>
<p><b>Dates de déroulement de l'action</b> (date de démarrage / date de fin / fréquence)</p>	<p><b>Date de démarrage</b> : 1<sup>er</sup> janvier 2022</p> <p><b>Date de fin</b> : 31 décembre 2022</p> <p><b>Durée</b> : 1 an</p> <p><b>Fréquence</b> : les fins de semaine, mercredi et samedi pour les enfants et semaine pour les scolaires, et groupes pendant les vacances</p>
<p><b>Objectifs opérationnels de l'action</b> (3 maximum)</p>	<p>Dans la continuité des actions engagées depuis 2016, au sein du café associatif (Espace de Vie Sociale agréé par la CAF depuis 1<sup>er</sup> janvier 2016 et reconduit pour 4 ans à partir de 2020), les objectifs du projet porté par les Robins des Bordes dans le cadre de la charte « Une Terre pour Apprendre » sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le lien social et les rencontres entre les habitants sans discrimination en s'appuyant sur la mobilisation des habitants et des forces vives du territoire.</li> <li>- Contribuer à endiguer le démantèlement du tissu territorial et la dégradation du lien social.</li> <li>- Définir un calendrier annuel d'actions co-élaborées qui mettent en dynamique le territoire dans un principe d'ouverture, d'accueil, et d'inclusion des habitants des villes environnantes (manifestations, évènements, animations et formations) ouverts à toutes et tous.</li> </ul>



**Description synthétique de l'action**

**Contexte / Cadre général :**

Les Robins des Bordes est le collectif d'animation de la Plaine des Bordes, situé à Chennevières : association gestionnaire des lieux communs et chargée de l'animation du lieu. 3 structures composent les Robins des Bordes :

- l'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) Valbio, maraîchage bio sur 8 hectares ;
- l'Association Relocalisons, jardin collectif expérimental s'inspirant de la permaculture 2 hectares ;
- La structure bénévoles Robins, environ 300 adhérents

Les bénévoles des Robins des Bordes participent à :

- L'organisation d'événements territoriaux et animations familiales,
- La promotion de l'économie sociale et solidaire,
- L'éducation à l'environnement : visites pédagogiques, ateliers divers, formations.

Le café associatif, lancé le 2 octobre 2015 par une réunion regroupant plus d'une cinquantaine de personnes, a continué à exister durant toute l'année 2018 par une réunion mensuelle ouverte à toutes et tous. L'Assemblée Générale (AG) Extraordinaire des Robins des Bordes de mai 2017 a donné une voix aux adhérents créant ainsi une nouvelle structure en son sein et donc donnant davantage de poids aux usagers / adhérents. Cette participation s'est affirmée à l'Assemblée Générale 2018, et confirmé majoritairement à l'AG de 2019.

**Déroulement de l'action / étapes :**

En 2021, nous poursuivrons l'accueil des classes des écoles de Chennevières-sur-Marne qui le souhaitent sur un projet Jardin /conte/art plastique sur le terrain de l'association Relocalisons.

➤ **Partenariat avec les associations de locataires**

La mise en place d'un partenariat avec les associations de locataires et les bailleurs sociaux I3F à Clément Ader est prévue pour l'installation de bacs à compost et initiation à la permaculture.

➤ **Atelier « conte mensuel »**

L'atelier « conte mensuel » du mercredi sera complété par un projet déjà mis en place fin 2018 « Un après-midi en famille » et poursuivi en 2020, 2021 et continuera en 2022.

➤ **Porte à porte auprès des habitants du Bois l'Abbé**

Tous les mercredis de 14h30 à 17h, des animations familiales ont lieu aux Bordes. Un porte à porte auprès des habitants du Bois l'Abbé à 13h est organisée chaque mercredi dans le but de se rendre ensemble et en famille aux Bordes dès 14h30.

Diverses activités seront proposées, menées soit par des bénévoles Robins ou par les associations des Bordes, soit par des intervenants extérieurs :

1. Atelier de parole « écoute et raconte » mené par une conteuse professionnelle,
2. Atelier autour du four à pain,
3. Atelier biodiversité,
4. Atelier d'écriture,
5. Atelier d'art plastique le tout suivi d'un goûter bio et sain (ex : pain plutôt que produit transformé).

➤ **Spectacles pour enfants**

Deux spectacles pour enfants en fin d'année scolaire et en décembre, animés par Cécile Robin conteuse, à la Grange des Bordes, ainsi que des spectacles de contes pour les tout petits (à partir de 1 an), tous les 15 jours le mercredi matin.

➤ **Favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre**

Une activité plus spécialement tournée vers la peinture à travers des expositions d'artistes locaux et des conférences sur l'impressionnisme en Val-de-Marne ou très proche, dans le but de favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre.

1. Conférence Caillebotte en lien avec le musée Caillebotte à Yerres, animé par B. Lobry adhérent bénévole. Visites également prévues au Mac Val situé à Vitry-sur-Seine et à la Closerie Fallbala
2. Un atelier familial d'art plastique gratuit, organisé tous les 15 jours, animé par une plasticienne.
3. Un atelier mensuel organisé autour du four à pain, animé par des bénévoles et un intervenant extérieur.
4. Cinq ateliers cuisine santé diététique seront organisés sur chaque trimestre, animé par une diététicienne pour cuisiner les paniers bio (Valbio) de saison.

En 2021, 5 autres ateliers santé sur l'organisation de la cuisine, les achats, lire les étiquettes etc auront lieu.

Suite au confinement de mars avril 2020, nous avons créé un livre de conte. Une nouvelle édition est prévue en 2022 (Editions Jets d'encre à St Maur) :

- Travail sur l'écriture proposés aux enfants, aux familles.
- Accueil régulier d'auteurs sur place en collaboration avec la librairie de Chennevières-sur-Marne.
- Mise en place d'un partenariat avec l'épicerie solidaire de Chennevières-sur-Marne, pour des dons de paniers de légumes bios et de produits bios, provenant de nos circuits courts (pommes, farines, lentilles etc.).
- Création et ouverture d'un lieu de vente de produits alimentaires bio à la place des circuits courts dans le local laissé libre par Valbio.

➤ **Grands événements**

1. Un festival de contes sera organisé sur une semaine en mai 2022, en partenariat avec la municipalité, le département, les écoles la librairie de Chennevières-sur-Marne.

2. Un week-end autour thème Femmes solidaires sera organisée.  
Une intervention auprès des familles des enfants est prévue avec une restitution sous forme d'exposition en Mars
3. Gratiféria : don d'objets en avril
4. Une foire bio en septembre
5. Organisation de spectacles de théâtre et musique

**Moyens mis en œuvre :**

- Nous réfléchissons à l'embauche d'un emploi aidé pour favoriser les liens avec nos partenaires locaux et pour tenir le lieu de vente
- L'investissement des co-présidents et des bénévoles des structures.
- L'ouverture et l'élargissement des bénévoles avec l'adhésion Robins des Bordes (5 euros pour l'année) mais aussi la création dans les statuts d'un nouveau collègue composé d'adhérents qui participent aux décisions. A ce jour nous comptons près de 300 adhérents

Moyens matériels :

- Pérennisation de l'édition d'un journal papier « La Grange des Bordes, Espace de Vie Sociale » pour communiquer sur nos actions qui est diffusé sur le site et sur les différents stands tenus par le collectif.
- Actualiser la brochure adressée aux écoles et centres de loisirs sur nos propositions d'ateliers liés à l'environnement, ainsi qu'un déroulé annuel d'ateliers proposés à la population.

Moyens humains :

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
<b>PERSONNEL RÉMUNÉRÉ</b>		
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)		
Adultes-Relais	0	
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"	7	
<b>PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ</b>		
Bénévoles	10	
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

**A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?**

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer au mieux vivre ensemble des couches de la population environnante qui ne se rencontreraient pas forcément (quartier pavillonnaire, quartier du Bois l'Abbé à Chennevières et à Champigny) ;</li> <li>- Occuper et animer l'espace des Bordes, 40 hectares préservés dont les habitants des 4 communes environnantes (120 000 habitants) ne profitent pas assez ;</li> <li>- Être un espace ressource au service du territoire particulièrement auprès des enfants et des familles qui par leurs difficultés sociales sont coupés du monde végétal et animal.</li> </ul>
	<p><b>Qui a identifié ce(s) besoin(s) ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Outre le travail fait par la mission d'accompagnement et d'ingénierie sociale qui avait été confié à la Ferme du Parc des Meuniers par le Conseil Départemental, et le diagnostic co-construit avec les acteurs du territoire, et écrit dans la Charte « La Plaine des Bordes, une terre pour apprendre », les promeneurs très nombreux sur le site, les rencontres lors de nos manifestations sur le site (ou à la Fête des Solidarités ou fête de la Nature, foire bio), tous nous disent à quel point ils souhaitent que ce lieu soit préservé et vivant.</li> <li>- De plus nous avons fait appel à l'association Saluterre, pour nous aider à prolonger le projet.</li> </ul>
<p><b>Acteurs et partenaires</b></p>	<p><b>Personne responsable de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme Martine Tiravy, co-présidente : 06 86 78 18 23</li> <li>- Mme Véronique Frelon, co-présidente : 06 40 57 31 68</li> <li>- M. Alain Chantalat, représentant les bénévoles</li> <li>- Mail : <a href="mailto:lesrobinsdesbordes@gmail.com">lesrobinsdesbordes@gmail.com</a></li> </ul>
	<p><b>Intervenants sur l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les bénévoles impliqués depuis 5 ans avec des compétences variées : permaculture, compostage, élevage, menuiserie, communication, théâtre, peinture et les nouveaux bénévoles.</li> <li>- Des intervenants extérieurs.</li> </ul>
	<p><b>Partenaires :</b></p> <p><b>Services communaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre Municipal La Colline</li> <li>- Service communication et culture de la Ville de Chennevières-sur-Marne</li> </ul> <p><b>Partenaires extérieurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Epicerie sociale de Chennevières-sur-Marne (pour mettre en place des actions liées à l'alimentation au jardinage)</li> <li>- Epicerie sociale du Plessis Trévisé</li> <li>- CCAS du Plessis Trévisé</li> <li>- Assemblée des collégiens du Val-de-Marne</li> </ul> <p><b>Associations :</b></p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les Maquis</li> <li>- Les amicales de locataires de Chennevières (CNL I3F, CNL Clément Ader)</li> <li>- L'Association Canavéroise Loisirs Activités Informations (ACLAI)</li> <li>- Saluterre</li> <li>- Cultura Chennevières</li> <li>- L'accorderie de Paris Belleville</li> <li>- Muziconte Nature</li> <li>- Initiatives Territoires Zéro chômage de longues durées</li> <li>- Trouble(s) Fêtes hôpital psychiatrique de la Queue en Brie</li> </ul> <p><b>Dispositifs mobilisables :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ANCT – Mission Ville (BOP 147)</li> <li>- CAF</li> <li>- Conseil départemental du Val-de-Marne</li> </ul>
<p><b>Evaluation de l'action</b> <b>Résultats attendus et indicateurs</b></p>	<p><b>Résultats attendus :</b>          Au cours de l'année 2019, ce sont environ 5 000 personnes qui ont été touchées par nos actions, et de nombreux articles ont été écrits sur le projet des Bordes.          Pour 2022, nous continuerons à développer nos activités de manière régulière pour fidéliser nos usagers, toujours en diversifiant nos événements et nos projets (toujours dans le cadre du projet et de la Charte), en continuant à développer nos partenariats avec la municipalité de Chennevières et les autres communes.</p> <p><b>Indicateurs prévus pour l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de manifestations organisées,</li> <li>- Nombre de participants par action où seront distinguées les catégories par âges, par sexes et par zone de résidence, diversité des publics touchés,</li> <li>- Nombre et diversité des partenaires impliqués.</li> </ul>
<p><b>Financement de l'action</b></p>	<p><b>Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, salaires, déplacements, etc.) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rémunérations des intermédiaires intervenants, et honoraires : 19 350 €</li> <li>- Achat prestations de services : 3 800 € Relocalisons à travers les prestations auprès des bailleurs (I3F), du centre social MPT à Champigny et accueil de classes du bois l'Abbé atelier jardinage</li> <li>- Animations four à pain : 3 200 € rémunération association Tous les maquis</li> <li>- Publications publicités flyers affiches : 3 000 €</li> </ul> <p><b>Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'adhésion de 5 € pour l'année</li> <li>- La gratuité des ateliers</li> <li>- Une participation très infime pour les écoles</li> </ul>

	<p><b>Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :</b></p> <p>Gratuité ou prix très modique.</p> <p><b>Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ¼ pour le salaire</li> <li>- ¾ pour chauffage, électricité, eau, téléphone</li> </ul> <p><b>Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes et de biens meubles [matériel, véhicules, etc.] ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bénévolat (en moyenne 20h par mois pour 8 bénévoles sur 12 mois = 1 920 heures à 10 € (smic) = 19 200 €</li> <li>- Mise à disposition gratuite du local « La Grange » et du bureau d'accueil par le Département du Val-de-Marne</li> </ul> <p><b>Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :</b></p> <p>Aucun.</p> <p><b>Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action pour 2021 et celui de 2020 (notamment les augmentations) :</b></p> <p>Pas d'écarts notoires.</p>
--	--

**Cadre réservé à l'administration :**

Avis du comité technique :

Date :

Décision du comité de pilotage :

Date :

**BUDGET PREVISIONNEL 2022 - ANIMATION DU CAFE ASSOCIATIF LA GRANGE DES BORDES -  
LES ROBINS DES BORDES**

DEPENSES / CHARGES		Montants (€)	RECETTES / RESSOURCES		Montants (€)
<b>Charges directes affectées à l'action</b>			<b>Ressources directes affectées à l'action</b>		
<b>60- ACHATS</b>		<b>3 900</b>	<b>70- VENTE DE MARCHANDISES, PRODUITS FINIS, PRESTATIONS</b>		<b>3 500</b>
Prestations de services		2 300	<b>74- SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>		<b>23 600</b>
Achats matières et fournitures		1 600	<b>Etat</b>		<b>4 000</b>
Autres fournitures			ANCT (BOP 147)		4 000
<b>61- SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>972</b>	DDCS (précisez le BOP) :		<b>0</b>
Location (mobilières et immobilières)			BOP 163 (jeunesse)		
Entretien et réparation		250	BOP 104 (intégration)		
Assurance		602	BOP 106 (PAEJ)		
Documentation		120	DIRECCTE		
<b>62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>23 428</b>	DRIHL		
Rémunération d'intermédiaires et honoraires		19 350	Autre		
Publicité, publication		3 000	<b>Organismes sociaux</b>		<b>6 500</b>
Déplacements, missions		978	CAF		6 500
Services bancaires, autres		100	Autre (CPAM...)		
<b>63- IMPOTS ET TAXES</b>		<b>0</b>	<b>Fonds européens (à préciser)</b>		<b>0</b>
Impôts et taxes sur rémunération			<b>ASP</b>		<b>0</b>
Autres impôts et taxes			<b>Autres établissements publics :</b>		<b>0</b>
<b>64- CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>0</b>	Agence Régionale de Santé (ARS)		
Rémunérations des personnels			Centre National pour le Développement du Sport		
Charges sociales			Bailleurs sociaux [à spécifier]		
Autres charges de personnel			<b>Aides privés</b>		<b>0</b>
<b>65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>0</b>	<b>Collectivités :</b>		<b>13 100</b>
<b>66- CHARGES FINANCIERES</b>		<b>0</b>	Région		
<b>67- CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>0</b>	Département		8 500
<b>68- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</b>		<b>0</b>	Commune de Chennevières		4 600
			Autres communes [à spécifier]		
			<b>Intercommunalité(s) :</b>		<b>0</b>
			Grand Paris Sud Est Avenir		
			Autre		
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>			<b>75- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		<b>1 200</b>
Charges fixes de fonctionnement			Dont cotisations, dons manuels, legs		1 200
Frais financiers			<b>76- PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>0</b>
Autres			<b>78- REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS</b>		<b>0</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>28 300 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>28 300 €</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>					
<b>86- EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>19 200</b>	<b>87- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>19 200</b>
Secours en nature			Bénévolat		19 200
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			Prestations en nature		
Personne bénévole		19 200	Dons en nature		
<b>TOTAL</b>		<b>19 200 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>19 200 €</b>
<p><b>La subvention ANCT de 4 000 € représente 14 % du total des produits.</b> (montant demandé / total des produits) x 100</p>					

**CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE  
PROGRAMMATION 2022  
FICHE ACTION SYNTHETIQUE**

<b>Nom du porteur</b>	Ville : <b>CHENNEVIERES-SUR-MARNE</b> Association : <b>POINT ECOUTE MAISON DE L'ADOLESCENT</b>
<b>Adresse</b>	27, rue Albert Thomas 94 500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE
<b>Territoire du projet</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Bois l'Abbé (Chennevières-sur-Marne) <input type="checkbox"/> Haie Griselle (Boissy-Saint-Léger)
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>PREVENTION DES CONDUITES A RISQUE – SOUTIEN A LA PARENTALITE A L'ADOLESCENCE</b>
<b>Renouvellement de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Pilier</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale <input type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input type="checkbox"/> Développement économique et emploi
<b>Priorités du cadre stratégique</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Favoriser la réussite éducative <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer l'accès aux droits et l'implication citoyenne <input checked="" type="checkbox"/> Lutter contre l'insécurité, améliorer le quartier et son image <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer et renforcer le partenariat, clarifier la communication envers les habitants <input type="checkbox"/> Favoriser l'accès à l'emploi <input type="checkbox"/> Renforcer l'accueil des entreprises et favoriser leur participation à la politique de la ville
<b>Thème ACSé</b> (Se référer à la nomenclature 2019)	Pilier cohésion sociale Parentalité et droits sociaux (1.3)
<b>Lieu(x) de déroulement de l'action</b> (dans quelle structure ? dans quel(s) quartier(s)?...)	Quartier du Bois l'Abbé Chennevières : Centre municipal La Colline, collège Nicolas Boileau, locaux du Point Ecoute au Bois l'Abbé Champigny (l'Orée) ou dans les locaux de nos partenaires canavérois ou intervenant sur le quartier.



<p><b>Public visé</b></p>	<p><b>Nombre de personnes concernées : 200</b></p> <p><b>Origine géographique :</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) réglementaire(s)  <input type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) en veille</p> <p><b>Caractéristiques d'âge :</b></p> <p><input type="checkbox"/> 0/5 ans  <input checked="" type="checkbox"/> 6/15 ans  <input checked="" type="checkbox"/> 16/17 ans  <input checked="" type="checkbox"/> 18/25 ans  <input checked="" type="checkbox"/> 26/64 ans  <input type="checkbox"/> 65 ans et plus  <input type="checkbox"/> Tous âges</p> <p><b>Caractéristiques de sexe :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Femmes  <input type="checkbox"/> Hommes  <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <p><b>S'il s'agit d'un public spécifique, le préciser (jeunes, femmes, familles, DELD, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées...) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunes (11-25 ans) et parents d'adolescents et de jeunes adultes ;</li> <li>• Scolaires (collège) ;</li> <li>• Femmes victimes de violences ;</li> <li>• Professionnels de l'adolescence et de la parentalité.</li> </ul>
<p><b>Dates de déroulement de l'action</b> (date de démarrage / date de fin / fréquence)</p>	<p><b>Date de démarrage : 01/01/2022</b>  <b>Date de fin : 31/12/2022</b>  <b>Durée : 1 an</b>  <b>Fréquence : Actions réparties tout au long de l'année.</b></p>
<p><b>Objectifs opérationnels de l'action</b> (3 maximum)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer un lieu d'écoute et d'accompagnement individuel et des actions collectives aux habitants de Chennevières adolescents, jeunes adultes et parents sur toutes les problématiques liées à la santé globale des adolescents et à la prévention des comportements à risques des chez les jeunes afin de les rendre acteurs et citoyens et de soutenir les parents dans leur rôle éducatif.</li> <li>• Soutenir et faire s'entraider les femmes victimes de violences intrafamiliales.</li> <li>• Être un lieu ressource pour les professionnels de l'adolescence et de la parentalité en développant les partenariats et le travail en réseau.</li> </ul>
<p><b>Description synthétique de l'action</b></p>	<p><b>Contexte / Cadre général :</b></p> <p>Le Point Ecoute / Maison de l'adolescent est implanté au cœur du Bois l'Abbé et est à disposition des habitants de tout le quartier. Notre local, l'Orée, propose un accueil individuel et familial autour des questions liées à l'adolescence. Peuvent y être abordées des problématiques comme les conflits parents-adolescents, le décrochage</p>

scolaire, les consommations de produits psychotropes, la radicalisation et de nombreuses autres problématiques liées au bien-être et à la santé globale des jeunes, comme l'égalité, la citoyenneté et les compétences psychosociales.

Ces mêmes-thèmes sont traités sous d'autres formes lors des actions collectives : avec les jeunes notamment en milieu scolaire, les parents dans les soirées-débats, les professionnels des autres structures en formation ou en groupes d'échanges de pratiques.

Dans le cadre de notre inscription dans le réseau de lutte contre les violences intrafamiliales de Chennevières, nous accueillons les femmes victimes, individuellement ou en groupe.

Notre expertise dans le domaine de l'adolescence ainsi que du psychotraumatisme nous permet également de recevoir les adolescents victimes, témoins ou auteurs de violences et de travailler avec ces jeunes dans une optique de prévention.

Cette année, nous allons reconduire nos 5 types de consultations, du généraliste au plus spécialiste sur des problématiques ciblées.

En termes d'actions collectives, certaines sont reconduites, d'autres n'ont pu se tenir du fait de la crise sanitaire et des perturbations qui s'en sont suivies, et sont réinscrites dans la programmation 2022. Enfin, nous proposons des actions nouvelles adaptées aux problématiques émergentes et aux évolutions des demandes de nos partenaires.

#### **Déroulement de l'action / étapes :**

Tous les jours : accueil individuel et familial des jeunes âgés de 11 à 25 ans et des parents dans notre local l'Orée au Bois l'Abbé, en lien avec notre siège situé dans le centre-ville de Champigny, autour de toutes les problématiques liées à cette tranche d'âges.

« Présence sociale » dans le quartier et dans les structures partenaires, à la rencontre des partenaires et des publics.

Dans le cadre de l'action en direction des jeunes « invisibles », possibilité d'aller au domicile, dans un travail de collaboration avec les parents.

#### **5 types de consultations sont proposées :**

- Généraliste, quelle que soit la problématique ;
- Les premières relations amoureuses (14-25 ans) ;
- Les psychotraumatismes ;
- Les addictions ;
- Les violences intrafamiliales.

Dans le cadre du réseau de lutte contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes, nous proposons des entretiens psychologiques de soutien aux femmes victimes et un groupe de parole de femmes victimes, Femme à part entière (FAPE), en partenariat avec l'association Femmes Relais à raison de 10 séances par an. Nous intervenons aussi auprès d'adolescents victimes, témoins ou auteurs de violences. Nous offrons également des formations sur l'impact des violences sur les enfants à destination des professionnels et des bénévoles. Nous recevons aussi les adolescents victimes, témoins ou auteurs de violences

*Actions collectives*

**Collège Nicolas Boileau**

En direction des jeunes :

- Action sur les addictions, en collaboration avec les professionnels municipaux de la Colline, autour de notre outil ludique et pédagogique « les avatars » (prévention primaire), dans le cadre de la semaine de la laïcité et de la citoyenneté ou en dehors, en fonction du calendrier.
- Participation à la semaine de la laïcité et de la citoyenneté, en fonction de la programmation décidée par le collège et à laquelle nous participons au sein du CESC. Nous pouvons proposer plusieurs animations en fonction des besoins :
  - Jeu de débat « la Rivière du Doute »
  - Co-animation du débat autour de l'exposition « Moi, jeune citoyen »
- Atelier débat pendant toute l'année scolaire dans une classe de 4ème, dans une co-construction entre notre éducateur spécialisé et la professeure de français, s'inspirant de notre action « les Debates ».
- 2 actions dans la durée de l'année scolaire pourraient être mises en place en fonction des possibilités d'investissement de l'équipe pédagogique, condition nécessaire à leur organisation :
  - Une action avec les garçons autour de l'égalité filles-garçons, dans une optique d'évolution des mentalités
  - Une action sur la problématique des jeux vidéo et des écrans, s'adressant à la fois au jeunes, aux parents et aux professionnels, visant la prévention du risque d'envahissement et le développement de l'esprit critique sur les contenus, en se basant sur le lien entre vie virtuelle et vie réelle (et la réhabilitation de cette dernière), ainsi que sur l'exploitation et la transférabilité des compétences développées chez les jeunes par les usages du numérique.

En direction des parents :

- La remise en place de l'Heure des Parents au collège, permettant aux parents d'investir l'établissement 1 heure par semaine dans un esprit convivial pour engager le dialogue avec les professionnels et les associations du quartier, sera effective dès le mois de novembre 2021.
- Les temps forts des soirées-débats conviviales, réparties sur l'année. Ceux-ci, comme l'Heure des Parents, sont animés ou co-animés par nos intervenants du Point Ecoute, en particulier les psychologues.
- L'action « jeux vidéo » inclut des temps de rencontre avec les parents avec plusieurs objectifs :
  - Les aider à évaluer une utilisation problématique

- Maîtriser le respect des limites en obtenant l'adhésion de leur jeune aux règles d'utilisation
  - Gérer les rythmes de vie et le partage des temps de la journée
  - Savoir tirer profit des possibilités offertes par ces nouveaux outils pour mieux communiquer et permettre le dialogue avec leur jeune
- Dans le cadre des actions de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, que nous pouvons proposer à l'établissement, les parents sont associés aux actions en direction des élèves et des professionnels, et eux-mêmes formés aux connaissances, aux outils et aux bonnes pratiques.

### **Hors milieu scolaire**

En direction des jeunes :

- A l'articulation entre l'individuel et le collectif, nous mettons cette année en place un groupe à médiation de sophrologie pour les jeunes particulièrement anxieux, problématique qui a pris une forte ampleur au cours de la crise sanitaire. Ce groupe se tiendra dans nos locaux du Bois l'Abbé, l'Orée, et s'adressera, plusieurs fois dans l'année, à de petits groupes de jeunes qui y sont reçus.
- Nous poursuivons nos rencontres régulières avec les jeunes de la Garantie Jeunes à la mission locale, sur les thèmes correspondant aux préoccupations qu'ils expriment.

En direction des parents :

- Le groupe de parole des parents du Point Ecoute. Organisé une fois par mois et animé par la directrice-psychologue, il permet l'échange, l'entraide, le partage des préoccupations mais aussi d'idées et de conseils mutuels, à côté du suivi individuel ou familial proposé à leurs jeunes et à eux-mêmes par les professionnels du Point Ecoute. Ce groupe est ouvert à tous les parents de notre territoire qui se sont adressés à un moment ou un autre à notre association pour une difficulté.
- Le groupe de parole de femmes victimes de violence FAPE (Femmes à Part Entière) poursuivra encore ses réunions cette année, en collaboration avec l'association des Femmes Relais Médiatrices Interculturelles, dans le cadre du réseau de lutte contre les violences.
- Une collaboration est en cours de construction avec l'association canavéroise « Chaleur et Partage », pour imaginer une action de soutien à la parentalité destinée à leurs publics.
- Nous collaborerons, tout au long de l'année et comme tous les ans, avec nos partenaires du Centre municipal La Colline, selon des modalités et des formes d'actions que nous déterminerons

prochainement avec eux. Nous y travaillerons notamment au développement d'actions facilitant la participation des pères.

**En direction des professionnels et des partenaires, scolaires et du quartier :**

- Les formations que nous mettons en place à la demande des équipes de toutes structures peut porter sur différents thèmes :
  - Les violences sexuelles
  - Les violences intrafamiliales et leur impact sur les enfants
  - La radicalisation
  - Le harcèlement, dans le cadre des actions coordonnées jeunes-parents-professionnels
  - La gestion des conflits et le travail avec les adolescents perturbateurs, en lien avec les professionnels médico-sociaux du collège (psychologue scolaire notamment)
- Nous sommes également disponibles pour la mise en place d'échange de pratiques, en intra ou en interinstitutionnel, notamment sur les questions de violences intra-familiales, pour lesquelles notre équipe dispose d'une psychologue particulièrement formée sur ces questions.

Nous nous inscrivons dans le cadre des orientations du contrat de ville 2022 définies par la ville de Chennevières sur 3 priorités :

- La parentalité : toutes les actions individuelles et collectives à destination des parents citées ci-dessus. Notre association est la porte-parole des actions développées dans la ville au sein du réseau parentalité 94, animé par la Caisse des allocations familiales (CAF) au niveau départemental.
- L'éducation à la citoyenneté : initiation au débat d'idée, égalité filles-garçons.
- Prévention de la délinquance : consommation et trafic de produits psychotropes, radicalisation, violences sexistes et intrafamiliales, harcèlement, formation à la gestion des conflits, collaboration avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) et la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) pour l'accueil individuel.

**Moyens mis en œuvre :**

- **Matériel** : locaux de l'association dans le quartier du Bois l'Abbé, ordinateurs et vidéo projecteur pour les présentations type Power point, supports pédagogiques des actions collectives.
- **Humain** : équipe du Point Ecoute composée de 2 psychologues, d'un éducateur spécialisé, d'une secrétaire et d'une directrice-psychologue qui sont susceptibles d'intervenir lors des conférences avec les parents.

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
<b>PERSONNEL RÉMUNÉRÉ</b>		
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	5	2
Adultes-Relais	0	
Postes Fonjep	0	
Autres emplois aidés	0	
Volontaires ou stagiaires indemnisés	0	
Personnel mis à disposition « payante »	0	
<b>PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ</b>		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

**A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?**

La santé globale des adolescents et des jeunes adultes est une préoccupation qui appelle la mobilisation et l'implication des adultes présents autour des jeunes. En premier lieu les parents, que nous soutenons en les plaçant au centre des propositions d'intervention autour de l'adolescent, puis l'ensemble des professionnels et acteurs de leur quotidien. C'est pourquoi notre action s'adresse à l'ensemble des publics concernés, qu'il s'agisse des jeunes eux-mêmes – en entretien individuel ou dans les actions collectives de prévention – ou des parents et des professionnels.

Les parents sont demandeurs d'aide à la compréhension et la maîtrise des problématiques rencontrées par leurs adolescents mais sont aussi des partenaires dans l'accompagnement du développement et à l'épanouissement des jeunes.

La collaboration avec l'ensemble des acteurs de terrain auprès des jeunes est un des piliers de notre action. Il s'agit de créer un « maillage »

	<p>et une articulation entre nous tous pour optimiser leurs parcours entre tous les interlocuteurs des champs sociaux éducatifs et sanitaires.</p> <p>Nous apportons aussi, dans l'échange, nos compétences et connaissances sous forme de sensibilisation et de formation sur les différents ces thèmes.</p> <p>La question des violences intrafamiliales est présente dans les problématiques amenées par les publics que nous recevons (adultes et jeunes).</p> <p><b>Qui a identifié ce(s) besoin(s) ?</b></p> <p>Le Point Ecoute au cours de ses actions précédentes, individuelles et collectives, ainsi que nos partenaires (établissements scolaires, espace socioculturel et autres services municipaux).</p>
<p><b>Acteurs et partenaires</b></p>	<p><b>Personne responsable de l'action :</b></p> <p><b>Nom / Prénom :</b> Mme HAMON Maryline  <b>Fonction :</b> Directrice  <b>Téléphone :</b> 01 49 83 79 79  <b>Mail :</b> <a href="mailto:point.ecoute.champigny@wanadoo.fr">point.ecoute.champigny@wanadoo.fr</a></p> <p><b>Intervenants sur l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- GAUTIER Blandine, psychologue</li> <li>- ZAIDI Salem, éducateur spécialisé</li> <li>- DUPARC Hervé, psychologue</li> <li>- HAMON Maryline, directrice</li> <li>- SCHLINDWEIN Claudia, chargée d'accueil et de la communication</li> </ul> <p><b>Partenaires :</b></p> <p><b>Services communaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre Municipal La Colline (Centre social et Santé)</li> <li>- Service municipal de la jeunesse (PRIJ)</li> </ul> <p><b>Partenaires extérieurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Département</li> <li>- Association Rayon de soleil</li> <li>- Association Champigny Prévention (ACP)</li> <li>- Etablissements scolaires (collèges et lycées)</li> <li>- Association Chaleur et Partage</li> </ul> <p><b>Dispositifs mobilisables :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ANCT (BOP 147)</li> <li>- CAF</li> <li>- FIPD</li> <li>- Département Val-de-Marne</li> <li>- Commune de Chennevières-sur-Marne</li> </ul>

<p><b>Evaluation de l'action</b> <b>Résultats attendus et indicateurs</b></p>	<p><b>Résultats attendus :</b></p> <p>En tant que lieu d'accueil et d'écoute, nous mettons en place des actions qui visent en premier lieu la venue des jeunes et des parents dans notre lieu d'accueil l'Orée, pour y chercher conseil, soutien, écoute et aide dans les difficultés du quotidien de la période adolescente.</p> <p>Du côté des parents, un des effets des débats-parents est de faire connaître notre structure ainsi que les professionnels à solliciter en cas de besoin.</p> <p>L'autre intérêt est bien sûr d'apporter des ressources pour mobiliser les compétences parentales.</p> <p>Les groupes de parole permettent également l'ouverture d'espaces de soutien apportant ainsi une dimension d'échange et d'entraide. Grâce à eux, nous pouvons atteindre de nouvelles cibles : des parents qui hésiteraient à nous solliciter en individuel. Ces échanges valorisent les parents dans leur fonction car ils y apportent autant qu'ils y puisent.</p> <p>Les actions collectives auprès des jeunes visent à leur transmettre des messages de prévention sur différentes problématiques, que nous construisons avec eux. Elles développent chez eux des compétences psychosociales et ont des effets remobilisateurs qui permettent de contrer le décrochage scolaire et de les motiver à l'engagement citoyen.</p> <p>Les compétences spécifiques acquises par les intervenants du Point Ecoute permettent d'aborder des thématiques essentielles (violences dans les relations amoureuses, psychotraumatisme, radicalités, addictions).</p> <p><b>Indicateurs prévus pour l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de consultants et caractéristiques sur les différentes problématiques ;</li> <li>- Nombre de participants canavérois aux actions collectives (jeunes et soirées débats parents) ;</li> <li>- Nombre de rencontres partenariales sur les différentes formes d'actions, nombre de séances de formation des professionnels, suites données par les professionnels, tant sur l'adresse de publics que sur la demande d'aide au montage d'actions ;</li> <li>- Nombre de séances mises en place dans les différentes actions collectives et bilan qualitatif (nombre et types de participants, points forts et points faibles de l'action) ;</li> <li>- Nombre de nouvelles demandes individuelles canavéroises engendrées suite aux actions collectives.</li> </ul>
<p><b>Financement de l'action</b></p>	<p><b>Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, salaires, déplacements, etc.) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Charges de personnel : 39 480 €</li> </ul> <p><b>Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ? :</b></p> <p>Non.</p> <p><b>Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :</b></p>



	<p>Gratuité.</p> <p><b>Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :</b></p> <p>15% (locations, entretiens et réparations, assurance, rémunérations intermédiaires et honoraires, services bancaires-autres, salaires et charges sociales).</p> <p><b>Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes et de biens meubles [matériel, véhicules, etc.] ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prorata sur véhicule</li> <li>- Matériel informatique</li> </ul> <p><b>Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :</b></p> <p>Aucune.</p> <p><b>Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action pour 2022 et celui de 2021 (notamment les augmentations) :</b></p>
--	---

**Cadre réservé à l'administration :**

Avis du comité technique :

Date :

Décision du comité de pilotage :

Date :

**BUDGET PREVISIONNEL 2022 - PREVENTION DES CONDUITES A RISQUE – SOUTIEN A LA PARENTALITE A L'ADOLESCENCE / POINT ECOUTE MAISON DE L'ADOLESCENT**

DEPENSES / CHARGES		Montants (€)	RECETTES / RESSOURCES		Montants (€)
<b>Charges directes affectées à l'action</b>			<b>Ressources directes affectées à l'action</b>		
<b>60- ACHATS</b>		<b>1 100</b>	<b>70- VENTE DE MARCHANDISES, PRODUITS FINIS, PRESTATIONS</b>		<b>0</b>
Prestations de services			<b>74- SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>		<b>45 000</b>
Achats matières et fournitures		600	<b>Etat</b>		<b>22 000</b>
Autres fournitures		500	ANCT (BOP 147)		5 000
<b>61- SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>2 200</b>	CAF PAEJ :		15 000
Location (mobilières et immobilières)		1 500	BOP 163 (jeunesse)		
Entretien et réparation		300	BOP 104 (intégration)		
Assurance		200	BOP 106 (PAEJ)		
Documentation		200	DREETS		1 000
<b>62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>2 050</b>	DRIHL		
Rémunération d'intermédiaires et honoraires		1 000	Autre FIPD Violences femmes		1 000
Publicité, publication		150	<b>Organismes sociaux</b>		<b>1 500</b>
Déplacements, missions		400	CAF		1 500
Services bancaires, autres		500	Autre (CPAM...)		
<b>63- IMPOTS ET TAXES</b>		<b>170</b>	<b>Fonds européens (à préciser)</b>		<b>0</b>
Impôts et taxes sur rémunération			<b>ASP</b>		<b>0</b>
Autres impôts et taxes		170	<b>Autres établissements publics :</b>		<b>0</b>
<b>64- CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>39 480</b>	Agence Régionale de Santé (ARS)		
Rémunérations des personnels		28 000	Centre National pour le Développement du Sport		
Charges sociales		11 480	Bailleurs sociaux [à spécifier]		
Autres charges de personnel			<b>Aides privés</b>		<b>0</b>
<b>65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>0</b>	<b>Collectivités :</b>		<b>21 500</b>
<b>66- CHARGES FINANCIERES</b>		<b>0</b>	Région		
<b>67- CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>0</b>	Département Val-de-Marne		19 500
<b>68- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</b>		<b>0</b>	Commune de Chennevières		2 000
			Autres communes [à spécifier]		
			<b>Intercommunalité(s) :</b>		<b>0</b>
			Grand Paris Sud Est Avenir		
			Autre		
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>			<b>75- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		<b>0</b>
Charges fixes de fonctionnement			Dont cotisations, dons manuels, legs		
Frais financiers			<b>76- PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>0</b>
Autres			<b>78- REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS</b>		<b>0</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>45 000 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>45 000 €</b>

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES					
<b>86- EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>100</b>	<b>87- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>100</b>
Secours en nature			Bénévolat		
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		100	Prestations en nature		100
Personne bénévole			Dons en nature		
<b>TOTAL</b>		<b>100 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>100 €</b>

**La subvention ANCT de 5 000 € représente 11 % du total des produits.**

(montant demandé / total des produits) x 100

# ASSOCIATIONS

## DEMANDE DE SUBVENTION(S)

### Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10  
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15059.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do)

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input checked="" type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....  
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.) .....
- Conseil régional**.....  
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....  
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....  
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

# 1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : RAYON DE SOLEIL

Sigle de l'association :      Site web:

1.2 Numéro Siret: 539232017 00027

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture:  
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date :

Volume :

Folio :

Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social :

6 RUE D'AUVERGNE

BP12

Code postal : 94430

Commune : CHENNEVIERES-SUR-MARNE

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : DUBUISSON

Prénom : Steven

Fonction : Directeur

Code postal : 94430

Commune : CHENNEVIERES-SUR-MARNE

Portable : 06 67 92 27 52

Courriel: Courriel : rayondesoleil94430@gmail.com

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Dubuisson

Prénom : Betty

Fonction : Adulte relais

Téléphone : 0662181145

Courriel : dubuisson.betty@gmail.com

## 2. Relations avec l'administrateur

**Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?**

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du

**L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?**

oui  non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

**L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?**

oui  non

## 3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (*indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle*)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non  oui

Si oui, lesquelles ?

**Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :**

## 4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

--	--

## 5. Budget de l'association

Année 20.... ou exercice du ..... au .....

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<sup>3</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

## 6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 94 - CA Haut Val de Marne

Hors contrat de la ville

### Intitulé :

QUARTIER D'ETE on se déconfin

### Objectifs

Améliorer le quartier du Bois l'Abbé et son image

Favoriser la réussite éducative

Créer du lien social et améliorer le bien vivre ensemble

### Description

-Intervention d'infirmier: Prévention sur l'utilisation de gaz hilarant (petites cartouches grises de protoxyde d'azote) et ses conséquences et prévention sur l'utilisation des mortiers.

-2 ateliers sur la parentalité: "l'équilibre de la vie de famille" et "la gestion des conflits au sein d'une famille".

-Location de 3 structures gonflables ( 1 pour les petits enfants, 1 h pour les pré-adolescents et 1 pour les jeunes) durant une journée.

-Activité culturelle: décoration tee-shirt pour identifier les bénévoles de l'association.

-3 grands jeux: Chasse au trésor à la colline, formation détective, et Zapp'défi.

-Grand repas partagé "Les retrouvailles" prévue le lundi 20 Juillet 2020.

-Sortie plage en Normandie prévue le Samedi 25 Juillet.

-Soutien scolaire pour enfants scolarisés en élémentaire les mercredis et samedis de 10h à 11h au local de l'association.

-Cour d'alphabétisation pour adultes les mardis de 14h à 16h au local de l'association.

-Cours/Ateliers savoir socio linguistiques pour adultes le jeudi de 9h à 11h.

**Bénéficiaires :** caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : Tous âges

Sexe : Mixte

### Territoire :

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

CHENNEVIERES SUR MARNE

**Moyens matériels et humains** (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Une sono

Des tables

Des chaises

Des barnums

Salle espace municipal ( en fonction de la météo)

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante) l'action/projet		
Adultes-Relais (AR)	1	
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés	20	
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?  oui  non  
Si oui, combien (en ETPT) : 0

**Date ou période de réalisation** : du (le) 20/07/2020 au 31/07/2020

**Evaluation : indicateurs proposes au regard des objectifs ci-dessus**

Nombre d'actions

Nombre de participant

Questionnaires de satisfaction

**Précisions sur les bénéficiaires**

Nombre total de bénéficiaires : 500

<sup>4</sup> Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

## 7. Budget<sup>5</sup> du projet

Année 2021

CHARGES	RESSOURCES
<u>60 - Achats 3 756,00 €</u> Prestations de services..... 2 100,00 € Achats matières et fournitures..... 480,00 € Autres fournitures..... 1 176,00 €	<u>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</u>  Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services..... 0,00 €
<u>61 - Service extérieurs</u> Locations..... 0,00 € Entretien et réparation..... 0,00 € Assurance..... 0,00 € Documentation..... 0,00 €	<u>73 - Dotations et produits de tarification</u>  Dotations et produits de tarification.. 0,00 €

**62 - Autres services extérieurs 1 374,00 €**

Rémunérations intermédiaires et honoraires	0,00 €
Publicité, publication	0,00 €
Déplacements, Missions	1 374,00 €
Services bancaires, autres	0,00 €

**63 - Impôts et taxes**

Impôts et taxes sur rémunération	0,00 €
Autres impôts et taxes	0,00 €

**64 - Charges de personnel**

Rémunération des personnels	0,00 €
Charges sociales	0,00 €
Autres charges de personnel	0,00 €

**65 - Autres charges de gestion courante**

Autres charges de gestion courante	0,00 €
------------------------------------	--------

**66 - Charges financières**

Charges financières	0,00 €
---------------------	--------

**67 - Charges exceptionnelles**

Charges exceptionnelles	0,00 €
-------------------------	--------

**68 - Dotation aux amortissements**

Dotation aux amortissements	0,00 €
-----------------------------	--------

**69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés**

Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés	0,00 €
---	--------

**Charges indirectes**

Charges fixes de fonctionnement	0,00 €
Frais financiers	0,00 €
Autres charges indirectes	0,00 €
Exédent prévisionnel (bénéfice)	0,00 €

**86 - Emplois des contributions volontaires en nature**

860 - Secours en nature	0,00 €
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	0,00 €
862 - Prestations	0,00 €
864 - Personnel bénévole	0,00 €

**74 - Subventions d'exploitation 5 130,00 €**

Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités	2 000,00 €
<b>94-ETAT-POLITIQUE-VILLE</b>	<b>2 000,00 €</b>
Conseil-s Régional(aux)	0,00 €
Conseil-s Départemental (aux)	2 000,00 €
<b>94-VAL-DE-MARNE (DEPT)</b>	<b>2 000,00 €</b>
Communautés de communes ou d'agglomérations	0,00 €
Commune(s)	0,00 €
Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)	0,00 €
Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	0,00 €
L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	0,00 €
Aides privées (fondation)	0,00 €
Autres établissements publics	1 130,00 €

**75 - Autres produits de gestion courante**

756.Cotisations	0,00 €
758.Dons manuels - Mécénat	0,00 €
750.Autres produits de gestion courante	0,00 €

**76 - Produits financiers**

Produits financiers	0,00 €
---------------------	--------

**77 - Produits exceptionnels**

Produits exceptionnels	0,00 €
------------------------	--------

**78 - Reprises sur amortissements et provisions**

789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs	0,00 €
--	--------

**79 - Transfert de charges**

Transfert de charges	0,00 €
----------------------	--------

**Ressources propres affectées au projet**

Autofinancement (insuffisance prévisionnelle)	0,00 €
---	--------

**87 - Contributions volontaires en nature**

870 - Bénévolat	0,00 €
871 - Prestations en nature	0,00 €
875 - Dons en nature	0,00 €

**Total des Charges****5 130,00 €****Total des ressources****5 130,00 €**<sup>5</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.<sup>6</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs<sup>7</sup> Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

## 8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.



Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"... ) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

***Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.***

## BUDGETS PREVISIONNELS DES ACTIONS CONTRAT DE VILLE 2022

### PILIER 1 : COHESION SOCIALE

#### THEMATIQUE 1 : EDUCATION

Ordre de priorité	Service porteur de l'action	Intitulé de l'action	Action reconduite	Action nouvelle	Coût total du projet	Total des subventions demandées	Détail des subventions demandées		Coût pour la Commune	Nombre estimé de bénéficiaires	Subventions accordées ANCT 2022 (BOP 147)	Subventions accordées ANCT 2021 (BOP 147)
3V	Ville CENTRE MUNICIPAL LA COLLINE	CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE - CLAS 2022 / 2023	X		32 079 €	16 000 €	ANCT - BOP 147 : 6 000 €	18,70%	16 079 €	108	5 000 €	4 000 €
							CAF : 10 000 €	31,17%			5 000 €	4 000 €
<b>SOUS TOTAL :</b>					<b>32 079 €</b>	<b>16 000 €</b>		49,88%	<b>16 079 €</b>	<b>108</b>	<b>5 000 €</b>	<b>4 000 €</b>
Ordre de priorité	Association porteur de l'action	Intitulé de l'action	Action reconduite	Action nouvelle	Coût total du projet	Total des subventions demandées	Détail des subventions demandées		Coût pour l'association	Nombre estimé de bénéficiaires	Subventions accordées ANCT 2022 (BOP 147)	Subventions accordées ANCT 2021 (BOP 147)
4A	Association FOXHOUND	PROMOUVOIR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET PREVENIR DE LEURS UTILISATIONS PROBLEMATIQUES CHEZ LES JEUNES ET ADOLESCENTS	X		12 500 €	12 500 €	ANCT - BOP 147 : 3 000 €	24,00%	0 €	60	0 €	3 000 €
							CD 94 : 3 000 €	24,00%				
							Bailleurs : 2 000 €	16,00%				
							CAF : 3 000 €	12,00%				
							Chennevières : 1 500 €	12,00%				
5A	Association CHALEUR ET PARTAGE	SOUTIEN A LA SCOLARITE ET ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE	X		6 700 €	6 700 €	ANCT - BOP 147 : 2 000 €	29,85%	0 €	55	2 000 €	2 000 €
							Chennevières : 2 000 €	29,85%				
							CD 94 : 1 700 €	25,37%				
							CAF : 1 000 €	14,93%				
<b>SOUS TOTAL :</b>					<b>19 200 €</b>	<b>19 200 €</b>		100%	<b>0 €</b>	<b>115</b>	<b>2 000 €</b>	<b>5 000 €</b>
<b>TOTAL PILIER 1 - THEMATIQUE 1 :</b>					<b>51 279 €</b>	<b>35 200 €</b>		69%	<b>16 079 €</b>	<b>223</b>	<b>7 000 €</b>	<b>9 000 €</b>

**THEMATIQUE 2 : SANTE**

Priorité	Structure porteuse de l'action	Intitulé de l'action	Action reconduite	Action nouvelle	Coût total du projet	Total des subventions demandées	Détail des subventions demandées		Coût pour la structure	Nombre estimé de bénéficiaires	Subventions accordées ANCT 2022 (BOP 147)	Subventions accordées ANCT 2021 (BOP 147)
3C	CCAS	ACTIONS DE PREVENTION SANTE POUR LES SENIORS	X		13 520 €	4 000 €	ANCT - BOP 147 : 2 000 €	14,79%	9 520 €	32	2 000 €	2 000 €
<b>SOUS TOTAL :</b>					13 520 €	4 000 €		29,59%	9 520 €	32	2 000 €	2 000 €
<b>TOTAL PILIER 1 - THEMATIQUE 2 :</b>					13 520 €	4 000 €		30%	9 520 €	32	2 000 €	2 000 €

**THEMATIQUE 3 : PARENTALITE ET DROITS SOCIAUX**

Ordre de priorité	Association porteur de l'action	Intitulé de l'action	Action reconduite	Action nouvelle	Coût total du projet	Total des subventions demandées	Détail des subventions demandées		Coût pour l'association	Nombre estimé de bénéficiaires	Subventions accordées ANCT 2022 (BOP 147)	Subventions accordées ANCT 2021 (BOP 147)
1A	Association POINT ECOUTE - MAISON DE L'ADOLESCENT	PREVENTION DES CONDUITES A RISQUE - SOUTIEN A LA PARENTALITE A L'ADOLESCENCE	X		45 000 €	45 000 €	ANCT - BOP 147 : 5 000 €	11,11%	0 €	200	4 000 €	4 000 €
							CD 94 : 19 500 €	43,33%				
							CAF PEJ : 15 000 €	33,33%				
							Chennevières : 2 000 €	4,44%				
							CAF : 1 500 €	3,33%				
							DREETS : 1 000 €	2,22%				
							FIPD : 1 000 €	2,22%				
<b>SOUS TOTAL :</b>					<b>45 000 €</b>	<b>45 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>0 €</b>	<b>200</b>	<b>4 000 €</b>	<b>4 000 €</b>	
7V	Ville CENTRE MUNICIPAL LA COLLINE	PARLONS PARENTALITE !	X		10 994 €	3 500 €	ANCT - BOP 147 : 3 500 €	31,84%	7 494 €	150	3 000 €	3 000 €
8V	Ville CENTRE MUNICIPAL LA COLLINE	ATELIER POUR TOUS !	X		10 377 €	3 180 €	ANCT - BOP 147 : 3 000 €	9,64%	7 197 €	100	2 000 €	1 000 €
							Vente marchandises : 180 €	1,73%				
<b>SOUS TOTAL :</b>					<b>21 371 €</b>	<b>6 680 €</b>	<b>31,26%</b>	<b>14 691 €</b>	<b>250</b>	<b>5 000 €</b>	<b>4 000 €</b>	
<b>TOTAL PILIER 1 - THEMATIQUE 3 :</b>					<b>66 371 €</b>	<b>51 680 €</b>	<b>78%</b>	<b>14 691 €</b>	<b>450</b>	<b>9 000 €</b>	<b>8 000 €</b>	

**THEMATIQUE 4 : CULTURE ET EXPRESSION ARTISTIQUE**

Priorité	Structure porteuse de l'action	Intitulé de l'action	Action reconduite	Action nouvelle	Coût total du projet	Total des subventions demandées	Détail des subventions demandées		Coût pour la structure	Nombre estimé de bénéficiaires	Subventions accordées ANCT 2022 (BOP 147)	Subventions accordées ANCT 2021 (BOP 147)
1C	CCAS	ACCES A LA CULTURE FAVORISE PAR L'IMPLICATION CITOYENNE	X		80 696 €	34 842 €	ANCT - BOP 147 : 9 000 €	11,15%	45 854 €	670	4 500 €	4 500 €
							Ventes prestations : 25 842 €	32,02%				
<b>SOUS TOTAL :</b>					<b>80 696 €</b>	<b>34 842 €</b>		<b>43,18%</b>	<b>45 854 €</b>	<b>670</b>	<b>4 500 €</b>	<b>4 500 €</b>
Ordre de priorité	Service porteur de l'action	Intitulé de l'action	Action reconduite	Action nouvelle	Coût total du projet	Total des subventions demandées	Détail des subventions demandées		Coût pour la Commune	Nombre estimé de bénéficiaires	Subventions accordées ANCT 2022 (BOP 147)	Subventions accordées ANCT 2021 (BOP 147)
2V	Ville CENTRE MUNICIPAL LA COLLINE	CULTURE, L'AFFAIRE DE TOUS !	X		35 279 €	12 500 €	ANCT - BOP 147 : 9 000 €	25,51%	22 779 €	500	7 000 €	7 000 €
							Ventes prestations : 3 500 €	9,92%				
9V	Ville CENTRE MUNICIPAL LA COLLINE	ACTION CA TOURNE !	X		6 194 €	2 000 €	ANCT - BOP 147 : 2 000 €	40,36%	4 194 €	15	2 000 €	1 500 €
<b>SOUS TOTAL :</b>					<b>41 473 €</b>	<b>14 500 €</b>		<b>34,96%</b>	<b>26 973 €</b>	<b>515</b>	<b>9 000 €</b>	<b>8 500 €</b>
Ordre de priorité	Structure porteuse de l'action	Intitulé de l'action	Action reconduite	Action nouvelle	Coût total du projet	Total des subventions demandées	Détail des subventions demandées		Coût pour l'EPT	Nombre estimé de bénéficiaires	Subventions accordées ANCT 2022 (BOP 147)	Subventions accordées ANCT 2021 (BOP 147)
5E	EPT GPSEA MAISON DES ARTS DE CRETEIL	POUR UNE COMEDIE MUSICALE : HIP'STORY 94430	X		24 717 €	24 717 €	ANCT - BOP 147 : 7 000 €	28,32%	0 €	20	5 600 €	5 600 €
							GPSEA : 13 000 €	52,60%				
							Ressources propes : 4 717 €	19,08%				
<b>SOUS TOTAL :</b>					<b>24 717 €</b>	<b>24 717 €</b>		<b>100%</b>	<b>0 €</b>	<b>20</b>	<b>5 600 €</b>	<b>5 600 €</b>
<b>TOTAL PILIER 1 - THEMATIQUE 4 :</b>					<b>146 886 €</b>	<b>74 059 €</b>		<b>50%</b>	<b>72 827 €</b>	<b>1 205</b>	<b>19 100 €</b>	<b>18 600 €</b>

**THEMATIQUE 5 : LIEN SOCIAL, CITOYENNETE ET PARTICIPATION DES HABITANTS**

Ordre de priorité	Service porteur de l'action	Intitulé de l'action	Action reconduite	Action nouvelle	Coût total du projet	Total des subventions demandées	Détail des subventions demandées		Coût pour la Commune	Nombre estimé de bénéficiaires	Subventions accordées ANCT 2022 (BOP 147)	Subventions accordées ANCT 2021 (BOP 147)
1V	Ville ECOLE MUNICIPALE DE FOOT	FOOT, INITIATION A LA PRATIQUE DU FUTSAL, LIEN SOCIAL ET CITOYENNETE	X		108 466 €	20 000 €	ANCT - BOP 147 : 8 000 €	7,38%	88 466 €	160	8 000 €	8 000 €
							Cotisations : 12 000 €	11,06%				
4V	Ville SERVICE COMMUNICATION	CHENNEVIERES BOUGE L'ÉTÉ - 2022	X		24 340 €	10 850 €	ANCT - BOP 147 : 6 000 €	32,87%	13 490 €	2 500	0 €	7 000 €
							Aides privées : 4 850 €	20,54%				
6V	Ville SERVICE JEUNESSE	PARCOURS CITOYEN 2022	X		12 561 €	6 000 €	ANCT - BOP 147 : 6 000 €	47,77%	6 561 €	15	6 000 €	5 000 €
10V	Ville CENTRE MUNICIPAL LA COLLINE	FEMME D'ABORD	X		3 957 €	1 300 €	ANCT - BOP 147 : 1 300 €	32,85%	2 657 €	50	1 300 €	1 300 €
11V	Ville SERVICE JEUNESSE	PREVENTION ROUTIERE ET CONDUITES A RISQUE	X		3 853 €	2 000 €	ANCT - BOP 147 : 2 000 €	51,91%	1 853 €	20	2 000 €	2 000 €
14V	Ville CENTRE MUNICIPAL LA COLLINE	JOURNÉE DES DROITS DES FEMMES		X	2 420 €	1 000 €	ANCT - BOP 147 : 1 000 €	41,32%	1 420 €	100	1 000 €	0 €
<b>SOUS TOTAL :</b>					<b>155 597 €</b>		<b>41 150 €</b>	<b>26,45%</b>	<b>114 447 €</b>	<b>2 845</b>	<b>18 300 €</b>	<b>23 300 €</b>

Ordre de priorité	Association porteur de l'action	Intitulé de l'action	Action reconduite	Action nouvelle	Coût total du projet	Total des subventions demandées	Détail des subventions demandées		Coût pour l'association	Nombre estimé de bénéficiaires	Subventions accordées ANCT 2022 (BOP 147)	Subventions accordées ANCT 2021 (BOP 147)
2A	Association LES ROBINS DES BORDES	ANIMATION DU CAFE ASSOCIATIF LA GRANGE DES BORDES	X		28 300 €	28 300 €	ANCT - BOP 147 : 4 000 €	14,13%	0 €	2 500	4 000 €	4 000 €
							CD 94 : 8 500 €	30,04%				
							CAF : 6 500 €	22,97%				
							Chennevières : 4 600 €	16,25%				
							Vente marchandises : 3 500 €	12,37%				
Cotisations/dons : 1 200 €	4,24%											
3A	Association FEMMES RELAIS	PERMANENCES DE MEDIATION SOCIALE ET CULTURELLE, ACCES AUX DROITS, LUTTE CONTRE LES VIOLENCES, MEDIATION SCOLAIRE	X		14 000 €	14 000 €	ANCT - BOP 147 : 6 000 €	42,86%	0 €	150	4 000 €	5 000 €
							CD 94 : 2 000 €	14,29%				
							CAF : 2 000 €	14,29%				
							ARS : 2 000 €	14,29%				
							Réseau interculturelité : 2 000 €	14,29%				
6A	Association RAYON DE SOLEIL	QUARTIERS D'ÉTÉ, ON SE DECONFINE		X	5 130 €	5 130 €	ANCT - BOP 147 : 2 000 €	38,99%	0 €	500	0 €	0 €
							CD 94 : 2 000 €	38,99%				
							Autres établissements publics : 1 130 €	22,03%				
<b>SOUS TOTAL :</b>					<b>47 430 €</b>	<b>47 430 €</b>	100%	<b>0 €</b>	<b>3 150</b>	<b>8 000 €</b>	<b>9 000 €</b>	
Priorité	Structure porteuse de l'action	Intitulé de l'action	Action reconduite	Action nouvelle	Coût total du projet	Total des subventions demandées	Détail des subventions demandées		Coût pour la structure	Nombre estimé de bénéficiaires	Subventions accordées ANCT 2022 (BOP 147)	Subventions accordées ANCT 2021 (BOP 147)
2C	CCAS	ACCES AUX DROITS : FORUM D'INFORMATION ET D'ACCES AUX DROITS ET PERMANENCES	X		25 441 €	4 000 €	ANCT - BOP 147 : 4 000 €	15,72%	21 441 €	162	1 000 €	2 000 €
<b>SOUS TOTAL :</b>					<b>25 441 €</b>	<b>4 000 €</b>	15,72%	<b>21 441 €</b>	<b>162</b>	<b>1 000 €</b>	<b>2 000 €</b>	

Ordre de priorité	Structure porteuse de l'action	Intitulé de l'action	Action reconduite	Action nouvelle	Coût total du projet	Total des subventions demandées	Détail des subventions demandées		Coût pour l'EPT	Nombre estimé de bénéficiaires	Subventions accordées ANCT 2022 (BOP 147)	Subventions accordées ANCT 2021 (BOP 147)
6E	EPT GPSEA RAJE - MOUVEMENT UP	JEUNES REPORTERS - EDUQUER AUX MEDIAS ET A LA CITOYENNETE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE		X	13 000 €	13 000 €	ANCT - BOP 147 : 4 000 €	30,77%	0 €	60	0 €	0 €
							-----	-----				
							GPSA : 4 000 €	30,77%				
							Aides privées : 3 000 €	23,08%				
						CD 94 : 2 000 €	15,38%					
<b>SOUS TOTAL :</b>					<b>13 000 €</b>	<b>13 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>0 €</b>	<b>60</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	
<b>TOTAL PILIER 1 - THEMATIQUE 5 :</b>					<b>228 468 €</b>	<b>105 580 €</b>	<b>46%</b>	<b>135 888 €</b>	<b>6 157</b>	<b>27 300 €</b>	<b>34 300 €</b>	



**PILIER 2 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI**

**THEMATIQUE 1 : EMPLOI**

Ordre de priorité	Structure porteuse de l'action	Intitulé de l'action	Action reconduite	Action nouvelle	Coût total du projet	Total des subventions demandées	Détail des subventions demandées		Coût pour l'EPT	Nombre estimé de bénéficiaires	Subventions accordées ANCT 2022 (BOP 147)	Subventions accordées ANCT 2021 (BOP 147)
2E	EPT GPSEA Association ITZC VM	LE GENERATEUR D'ACTIVITES DE LA FUTURE ENTREPRISE A BUT D'EMPLOI DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE	X		56 400 €	48 400 €	ANCT - BOP 147 : 15 000 €	26,60%	8 000 €	400	10 000 €	10 000 €
							CD 94 : 20 000 €	35,46%				
							DIRECCTE : 9 400 €	16,67%				
							Chennevières : 4 000 €	7,09%				
3E	EPT GPSEA Association ADIE	AGIR AU PLUS PRES DES HABITANTS DES QPV AFIN DE DONNER ACCES A L'ENTREPRENEURIAT ET A L'EMPLOI		X	44 735 €	39 735 €	ANCT - BOP 147 : 5 000 €	21,27%	5 000 €	10	0 €	0 €
							Fonds européens : 10 550 €	23,58%				
							Produits financiers : 9 670 €	21,62%				
							CR : 9 515 €	17,88%				
							CD 94 : 5 000 €	11,18%				
4E	EPT GPSEA	JOURNEE POUR L'EMPLOI	X		32 900 €	10 000 €	ANCT - BOP 147 : 10 000 €	30,40%	22 900 €	1 200	7 500 €	0 €
7E	EPT GPSEA Association WIMOOV	PLATFORME D'ECO-MOBILITE INCLUSIVE		X	10 207 €	9 527 €	ANCT - BOP 147 : 7 500 €	73,48%	680 €	50	0 €	0 €
							CD 94 : 1 159 €	0,80%				
							Fons européens: 609 €	5,97%				
							Vente marchandises : 259 €	2,54%				
<b>SOUS TOTAL :</b>					<b>144 242 €</b>	<b>107 662 €</b>		75%	<b>36 580 €</b>	<b>1 660</b>	<b>17 500 €</b>	<b>10 000 €</b>
Ordre de priorité	Service porteur de l'action	Intitulé de l'action	Action reconduite	Action nouvelle	Coût total du projet	Total des subventions demandées	Détail des subventions demandées		Coût pour la Commune	Nombre estimé de bénéficiaires	Subventions accordées ANCT 2022 (BOP 147)	Subventions accordées ANCT 2021 (BOP 147)
5V	Ville SERVICE JEUNESSE	CHANTIER PERMIS B 2022	X		15 261 €	4 800 €	ANCT - BOP 147 : 4 800 €	31,45%	10 461 €	10	4 800 €	4 800 €
13V	Ville CENTRE MUNICIPAL LA COLLINE	PASSE TON CAP COUTURE !	X		2 466 €	1 000 €	ANCT - BOP 147 : 1 000 €	40,55%	1 466 €	5	1 000 €	1 000 €
<b>SOUS TOTAL :</b>					<b>17 727 €</b>	<b>5 800 €</b>		32,72%	<b>11 927 €</b>	<b>15</b>	<b>5 800 €</b>	<b>5 800 €</b>

Ordre de priorité	Association porteur de l'action	Intitulé de l'action	Action reconduite	Action nouvelle	Coût total du projet	Total des subventions demandées	Détail des subventions demandées		Coût pour l'association	Nombre estimé de bénéficiaires	Subventions accordées ANCT 2022 (BOP 147)	Subventions accordées ANCT 2021 (BOP 147)
6A	Association FESTI6T	PI SKILLS   PERMANENCES D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI	X		5 000 €	5 000 €	ANCT - BOP 147 : 3 000 €	60,00%	0 €	60	3 000 €	3 000 €
							Chennevières : 2 000 €	40,00%			3 000 €	3 000 €
<b>SOUS TOTAL :</b>					<b>5 000 €</b>	<b>5 000 €</b>		100%	<b>0 €</b>	<b>60</b>	<b>3 000 €</b>	<b>3 000 €</b>
<b>TOTAL PILIER 2 - THEMATIQUE 1 :</b>					<b>161 969 €</b>	<b>118 462 €</b>		73%	<b>48 507 €</b>	<b>1 735</b>	<b>26 300 €</b>	<b>18 800 €</b>

**PILIER 3 : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN**

**THEMATIQUE 1 : CADRE DE VIE**

Ordre de priorité	Structure porteuse de l'action	Intitulé de l'action	Action reconduite	Action nouvelle	Coût total du projet	Total des subventions demandées	Détail des subventions demandées		Coût pour l'EPT	Nombre estimé de bénéficiaires	Subventions accordées ANCT 2022 (BOP 147)	Subventions accordées ANCT 2021 (BOP 147)
1E	EPT GPSEA Association Compagnons Bâtisseurs Ile-de-France	L'ATELIER DE QUARTIER D'AUTO-REHABILITATION ACCOMPAGNEE : ATELIER DE BRICOLAGE SOLIDAIRE	X		99 800 €	84 800 €	ANCT - BOP 147 :	17,03%	15 000 €	200	15 000 €	15 000 €
							17 000 €					
							I3F : 15 000 €	15,03%				
							CAF : 15 000 €	10,02%				
							Paris Habitat : 10 000 €	10,02%				
							CD 94 : 8 000 €	8,02%				
							Aides privées : 8 000 €	8,02%				
							Chennevières : 6 000 €	6,01%				
							1001 Vies Hab : 5 000 €	5,01%				
Vente de prestations : 800 €	0,80%											
<b>SOUS TOTAL :</b>					<b>99 800 €</b>	<b>84 800 €</b>	<b>85%</b>	<b>15 000 €</b>	<b>200</b>	<b>15 000 €</b>	<b>15 000 €</b>	
12V	Ville SERVICE JEUNESSE	CLEAN TA COLLINE	X		3 552 €	1 300 €	ANCT - BOP 147 :	36,60%	2 252 €	30	1 300 €	1 300 €
							1 300 €					
<b>SOUS TOTAL :</b>					<b>3 552 €</b>	<b>1 300 €</b>	<b>36,60%</b>	<b>2 252 €</b>	<b>30</b>	<b>1 300 €</b>	<b>1 300 €</b>	
<b>TOTAL PILIER 3 - THEMATIQUE 1 :</b>					<b>103 352 €</b>	<b>86 100 €</b>	<b>83%</b>	<b>17 252 €</b>	<b>230</b>	<b>16 300 €</b>	<b>16 300 €</b>	
<b>TOTAL SUBVENTIONS ANCT :</b>					<b>771 845 €</b>	<b>475 081 €</b>	<b>62%</b>	<b>314 764 €</b>	<b>10 032</b>	<b>107 000 €</b>	<b>107 000 €</b>	

## PILIER 5 : VILLE VIE VACANCES (VVV)

Ordre de priorité	Service porteur de l'action	Intitulé de l'action	Action reconduite	Action nouvelle	Coût total du projet	Total des subventions demandées	Détail des subventions demandées		Coût pour la Commune	Nombre estimé de bénéficiaires	Subventions accordées ANCT 2022 (BOP 147)	Subventions accordées ANCT 2021 (VVV)
V	Ville SERVICE JEUNESSE	L'AVENTURE DES JEUNES DU BOIS L'ABBE – SEJOUR A SAINT RAPHAEL	X		16 112 €	6 500 €	ANCT - VVV : 5 000 €	31,03%	9 612 €	14	5 000 €	4 000 €
V							Ventes de produits : 1 500 €	9,31%				
V												
<b>SOUS TOTAL :</b>					<b>16 112 €</b>	<b>6 500 €</b>		40,34%	<b>9 612 €</b>	<b>14</b>	<b>5 000 €</b>	<b>4 000 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS VVV ANCT :</b>					<b>16 112 €</b>	<b>6 500 €</b>		40%	<b>9 612 €</b>	<b>14</b>	<b>5 000 €</b>	<b>4 000 €</b>

## RECAPITULATIF - BUDGETS DES ACTIONS CONTRAT DE VILLE 2022

	Coût total des actions	Financements ANCT BOP 147 accordés	Financements ANCT VVV accordés	Financements FIPD demandés	Financements EPT demandés	Autres financements demandés	Coût des actions après déduction des subventions
VILLE	287 911 €	41 100 €	5 000 €	0 €	0 €	32 030 €	209 781 €
CCAS	119 657 €	7 500 €	0 €	0 €	0 €	27 842 €	84 315 €
EPT GPSEA	281 759 €	38 100 €	0 €	0 €	/	164 679 €	78 980 €
ASSOCIATIONS	116 630 €	17 000 €	0 €	1 000 €	0 €	90 630 €	8 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>805 957 €</b>	<b>103 700 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>315 181 €</b>	<b>381 076 €</b>

## RECAPITULATIF POUR LA VILLE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE

Les subventions ANCT (BOP 147 et VVV) de 46 100 € représentent **16,01%** du budget total (287 911 €) des 15 actions du contrat de ville portées par la ville de Chennevières en 2022.

Les autres demandes de subventions (32 030 €) représentent **11,12%** du budget total (287 911 €) des 15 actions portées par la ville de Chennevières en 2022.

La part de la Ville (209 781 €) représente **72,86%** du budget total (287 911 €) des 15 actions portées par la ville de Chennevières en 2022.